



Document d'enregistrement universel 2025

incluant le rapport financier annuel

**Société Anonyme au capital de 2 813 748,40 euros
Le Valmy
4/16 avenue Léon Gaumont
75020 Paris**



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établie au format XHTML, déposée auprès de l'AMF le 30 avril 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org. Cette reproduction est disponible sur notre site internet www.infotel.com.

SOMMAIRE

Message du Président.....	7
1. Personnes responsables.....	8
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel.....	8
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel.....	8
1.3. Déclaration d'approbation par l'autorité compétente.....	8
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	9
2.1. Commissaires aux comptes.....	9
3. Facteurs de risques.....	11
3.1. Risques liés à l'activité.....	11
3.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	11
3.1.2. Risques technologiques.....	12
3.1.3. Baisse des prix.....	12
3.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents.....	12
3.1.5. Difficulté à gérer la croissance.....	12
3.2. Assurances – Couverture des risques éventuels.....	13
3.3. Risques de marché.....	13
3.3.1. Risque de change.....	13
3.3.2. Risque de taux.....	14
3.3.3. Risque de liquidité.....	14
3.3.4. Risque sur actions.....	14
3.3.5. Risque pays.....	15
3.4. Risques juridiques.....	15
3.4.1. Réglementation particulière.....	15
3.4.2. Confidentialité.....	15
3.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle.....	15
3.4.4. Non-respect d'obligations de résultat.....	15
3.4.5. Faits exceptionnels et litiges.....	15
3.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur.....	15
3.5. Risques industriels et liés à l'environnement.....	16
3.6. Risques sanitaires.....	16
3.7. Le contrôle interne.....	16
3.7.1. Définition et objectifs du contrôle interne.....	16
3.7.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle.....	16
3.7.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable.....	22
4. Informations concernant l'émetteur.....	24
4.1. Histoire et évolution de la société.....	24
4.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	24
4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	24
4.1.3. Date de constitution et durée.....	24
4.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	24
4.1.5. Historique.....	24
4.2. Investissements.....	28
4.2.1. Principaux investissements réalisés.....	28
4.2.2. Principaux investissements en cours.....	28
5. Aperçu des activités.....	30
5.1. Généralités.....	30
5.2. Objectifs et stratégie.....	30
5.2.1. Le modèle d'Infotel.....	30
5.2.2. Les principaux atouts d'Infotel pour gérer son développement.....	31
5.3. Les services : les réponses sur mesure à proximité des clients.....	33
5.3.1. Les spécificités d'Infotel.....	33
5.3.2. L'intelligence artificielle.....	34
5.3.3. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel.....	34
5.4. Les logiciels : les outils des grands systèmes d'information.....	35
5.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants.....	35
5.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques.....	35
5.4.3. Le support technique.....	36
5.5. Principaux marchés.....	36
5.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France.....	36
5.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel.....	38
5.6. Événements importants.....	39

5.7. Propriété intellectuelle et industrielle.....	40
5.8. Position concurrentielle	40
5.9. Recherche et développement, brevets et licences	40
6. Structure organisationnelle.....	42
6.1. Place de la société Infotel au sein du Groupe	42
6.2. Filiales	42
6.2.1. Description et activité des filiales	42
6.2.2. Activité d'Infotel Conseil.....	43
6.2.3. Activité d'OAIO.....	43
6.2.4. Activité d'Altanna	44
6.2.5. Activité de Coach'IS.....	44
6.2.6. Activité d'Infotel Corporation (USA)	44
6.2.7. Activité d'Infotel Monaco (Monaco).....	44
6.2.8. Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne).....	44
6.2.9. Activité d'Infotel UK Consulting Ltd.....	44
6.2.10. Activité de Infotel IT Consulting Private Limited	44
6.2.11. Activité d'Infotel Canada Inc.	44
6.2.12. Activité de Groupe Adaming Maroc	45
6.2.13. Infotel SP Consulting	45
6.2.14. Autres informations sur les filiales	46
6.3. Organisation fonctionnelle et ressources humaines	47
6.3.1. Organigramme	47
6.3.2. Fonctionnement	47
6.4. Locaux utilisés par le Groupe.....	49
7. Examen de la situation financière et du résultat.....	50
7.1. Situation financière	50
7.2. Résultat	50
7.2.1. Groupe	50
7.2.2. Société mère	50
7.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale	51
7.3. Capitaux propres	51
8. Trésorerie et capitaux	52
9. Environnement réglementaire	55
10. Informations sur les tendances.....	56
10.1. Tendances depuis la fin de l'exercice 2025	56
10.2. Tendances pour l'exercice 2026	56
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	57
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	58
12.1. Organes d'administration, de direction, de surveillance	58
12.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale	58
12.2. Conflits d'intérêts.....	59
13. Rémunération et avantages	60
13.1. Rémunérations des dirigeants	60
13.2. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	60
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	62
14.1. Mandats et contrats de service	62
14.2. Gouvernement d'entreprise et comités	62
14.3. Limitations des pouvoirs du Directeur général.....	62
14.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	62
14.5. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	63
Introduction : rappel des obligations légales.....	63
Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux	84
15. Salariés	89
15.1. Effectifs.....	89
15.2. Participation et intéressement.....	89
15.3. Participation au capital	89
15.4. Plans d'options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	90
15.4.1. Plans d'options de souscription d'actions	90
15.4.2. Plans d'actions gratuites	90
15.5. Informations sociales.....	92
15.5.1. Tableau de synthèse des informations	92
15.5.2. Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	93
15.5.3. Politique de formation	93
15.5.4. Politique de santé-sécurité / Qualité de vie au travail.....	93

15.5.5. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.....	95
16. Rapport de durabilité	96
Message du Directeur Général Délégué	96
16.1. Informations générales.....	97
16.1.1. BP-1 – Base de préparation (générale).....	97
16.1.2. BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières.....	98
16.1.3. Gouvernance (GOV-1 à GOV-5).....	100
16.2. Informations environnementales – Taxonomie.....	116
16.3. Informations environnementales – Changement climatique.....	119
16.3.1. ESRS 2 – IRO-1 – Impacts, risques et opportunités.....	119
16.3.2. ESRS 2 – SBM3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	121
16.3.3. E1-1 – Plan de décarbonation.....	121
16.3.4. Gouvernance et pilotages des sujets climatiques.....	122
16.3.5. E1-2 – Politiques liées au changement climatique.....	123
16.3.6. E1-3 – Action et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.....	124
16.3.7. E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.....	125
16.3.8. E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique.....	126
16.3.9. E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES.....	127
16.3.10. E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone.....	131
16.3.11. E1-8 – Tarification interne du carbone.....	131
16.4. Informations environnementales – Pollution.....	132
16.4.1. ESRS 2 – IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution.....	132
16.4.2. ESRS 2-1 – Politiques en matière de pollution.....	132
16.4.3. E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution.....	132
16.4.4. E2-3 – Cibles en matière de pollution.....	133
16.4.5. E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols.....	134
16.4.6. E2-6 – Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants en matière de pollution.....	134
16.5. Informations environnementales – Ressources et économie circulaire.....	135
16.5.1. ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.....	135
16.5.2. E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.....	135
16.5.3. E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.....	136
16.5.4. E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.....	137
16.5.5. E5-4 – Ressources entrantes.....	138
16.5.6. E5-5 – Ressources sortantes.....	138
16.6. Informations sociales – Effectifs de l'entreprise.....	141
16.6.1. ESRS 2 – SBM-3 IROs.....	141
16.6.2. ESRS 2 – SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées.....	142
16.6.3. S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise.....	142
16.6.4. S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants.....	146
16.6.5. S1-3 – Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations.....	147
16.6.6. S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions.....	148
16.6.7. S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs.....	153
16.6.8. S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise.....	153
16.6.9. S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise.....	155
16.6.10. S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social.....	155
16.6.11. S1-9 – Métriques de diversité.....	157
16.6.12. S1-10 – Salaires décents.....	158
16.6.13. S1-11 – Protection sociale.....	158
16.6.14. S1-12 – Personnes en situation de handicap.....	159
16.6.15. S1-13 – Métriques de la formation et du développement des compétences.....	159
16.6.16. S1-14 – Métriques de santé et de sécurité.....	160
16.6.17. S1-15 – Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.....	160
16.6.18. S1-16 – Métriques de rémunération.....	161
16.6.19. S1-17 – Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme.....	161

16.7. Informations sociales – Travailleurs de la chaîne de valeurs	162
16.7.1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes	162
16.7.2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	162
16.7.3. S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	163
16.7.4. S2-2 – Processus d’interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	164
16.7.5. S2-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations.....	164
16.7.6. S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions.....	165
16.7.7. S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	166
16.8. Informations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux	167
16.8.1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes.....	167
16.8.2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	167
16.8.3. S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux.....	168
16.8.4. S4-2 – Processus d’interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux.....	169
16.8.5. S4-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.....	170
16.8.6. S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	171
16.8.7. S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	172
16.9. Informations sur la conduite des affaires	172
16.9.1. ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d’administration, de direction et de surveillance.....	172
16.9.2. ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d’identification et d’évaluation des incidences, risques et opportunités importants	174
16.9.3. G1-1 – Culture d’entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	175
16.9.4. G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	176
16.9.5. G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	176
16.9.6. G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin.....	177
16.9.7. G1-6 – Pratiques en matière de paiement.....	178
16.10. SP – Numérique responsable et intelligence artificielle	180
16.11. SP – Cybersécurité	181
16.12. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l’article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Infotel.....	184
17. Principaux actionnaires	189
17.1. Tableau d’évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années	189
18. Transactions avec des parties liées	191
19. Informations financières concernant l’actif et le passif, la situation financière et les résultats de l’émetteur..	192
19.1. Informations financières historiques.....	192
19.2. États financiers consolidés.....	193
19.2.1. Bilan consolidé.....	193
19.2.2. Compte de résultat et état du résultat global	195
19.2.3. Tableau des flux de trésorerie	196
19.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	197
19.2.5. Informations générales	198
19.2.6. Principes et méthodes comptables.....	198
19.3. États financiers annuels	222
19.3.1. Bilan Actif	222
19.3.2. Bilan Passif	223
19.3.3. Compte de résultat.....	224
19.3.4. Annexe aux comptes annuels.....	226
19.4. Rapports des commissaires aux comptes	236
19.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	236
19.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	240
19.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	244
19.5. Date des dernières informations financières.....	245
19.6. Informations financières intermédiaires	245

19.7. Politique de distribution des dividendes	245
19.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	245
19.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	245
20. Informations supplémentaires	246
20.1. Capital social	246
20.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.....	246
20.1.2. Actions autorisées non encore émises	247
20.1.3. Actions non représentatives du capital	247
20.1.4. Actions autodétenues	247
20.1.5. Valeurs mobilières complexes	248
20.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré	248
20.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe	248
20.1.8. Historique du capital social	248
20.2. Acte constitutif et statuts	248
20.2.1. Objet social	248
20.2.2. Capital social et actions	248
20.2.3. Membres des organes d'administration et de direction	249
20.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	251
20.2.5. Modifications des droits des actionnaires	252
20.2.6. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	252
20.2.7. Changement de contrôle.....	252
20.2.8. Franchissements des seuils.....	253
20.2.9. Modifications du capital social	253
21. Contrats importants	254
22. Documents disponibles	255
22.1. Calendrier de communication financière.....	255
23. Tables de concordance	256
23.1. Table de concordance du Rapport financier annuel (Article 222-3 du règlement général de l'AMF)	256
23.2. Table de concordance du Rapport de gestion	256

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

En 2025, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 294,0 M€, en baisse de 0,3 % par rapport aux 294,8 M€ de 2024 mais ce léger repli est nettement inférieur à la prévision du secteur de -1,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 279,7 M€ en diminution de 0,6 %. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 42,1 % du chiffre d'affaires Services, et ce en dépit d'un ralentissement temporaire des investissements IT. Le secteur Industrie totalise 22,8 % du chiffre d'affaires Services avec une baisse des investissements chez Airbus et Stellantis. Les Services – Transports représentent 19,5 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a stabilisé ses effectifs avec 377 recrutements bruts réalisés en 2025, portant le total des effectifs à 3 232 collaborateurs à fin décembre. Le taux d'intercontrats reste très contenu sur l'ensemble de l'année à 3,3 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 7,2 % et **Infotel** consolide sa position au-delà du seuil des 10 M€ en 2025 avec un chiffre d'affaires de 14,3 M€. Les royalties IBM sur le 4^e trimestre s'élèvent à 1,0 M€ et à 5,8 M€ sur l'ensemble de l'année 2025. De son côté, Orlando, logiciel dédié à la documentation technique d'avions, poursuit sa croissance remarquable générant un chiffre d'affaires de 5,1 M€ contre 4,0 M€ en 2024, représentant une croissance de 25 % sur l'année. Plus de 64 compagnies aériennes sont désormais en portefeuille et le potentiel de croissance reste encore très important.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 24,7 M€ contre 24,6 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 8,4 % contre 8,4 % en 2024, avec un taux de sous-traitance en baisse de 1,16 point pour atteindre 36,09 % du chiffre d'affaires (contre 37,25 % en 2024). À l'inverse la part relative des coûts du personnel augmente de 0,9 point par rapport au chiffre d'affaires, représentant 45,08 % du chiffre d'affaires (contre 44,17 % en 2024).

Le résultat net part du Groupe ressort à 16,1 M€ soit une marge nette de 5,5 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % l'an dernier. Avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 37,7 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a renforcé sa situation financière au 31 décembre 2025 avec 121,6 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 109,6 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 18 mars 2026, le versement d'un dividende de deux euros (2,00 €) par action.

Bernard Lafforet
Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

M. Michel Koutchouk,
Directeur général délégué.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

1.3. DÉCLARATION D'APPROBATION PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'AMF en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Forvis Mazars SA

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Représenté par Madame Isabelle Massa
Date du premier mandat : 7 décembre 2011

Constantin Associés (membre de Deloitte Touche Tohmatsu)

6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Représenté par Monsieur Sébastien Pleynet
Date du premier mandat : 26 mai 2010

3. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer **Infotel** et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions d'**Infotel**.

Certains facteurs de risque affectant le secteur des prestations de service informatiques s'appliquent également à **Infotel**. Ces facteurs incluent :

- une concurrence accrue pour les services, avec des stratégies de prix agressives dues à l'arrivée de concurrents venant de pays émergents et l'évolution croissante de la part des prestations au forfait par rapport au chiffre d'affaires ;
- l'utilisation par les clients de nouvelles technologies pour la réalisation de leurs applications informatiques ;
- de nouvelles stratégies d'achat de technologies sur la base des programmes du monde libre, en « open source » ou en « cloud ».

Chacune de ces circonstances peut avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il ne peut y avoir de garantie que les risques décrits dans ce document d'enregistrement universel n'engendreront pas de problèmes affectant de façon significative la situation financière de son activité ou le cours de son action. La Société a procédé à une revue des risques, listés ci-avant, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui viennent d'être présentés. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur la Société.

En application du règlement dit « Prospectus 3 » et des règlements européens délégués du 14 mars 2019, la présentation des facteurs de risque dans le présent chapitre tient compte des risques significatifs en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact sur le Groupe. De plus, pour tenir compte de la hiérarchisation des risques, les risques les plus importants sont présentés au début de chaque catégorie. Par ailleurs, un tableau de matrice des risques est présenté au sein du chapitre y afférent du rapport de durabilité. Ce tableau vise à les présenter de manière synthétique.

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

3.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et dont l'externalisation partielle n'est confiée qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de l'activité par client et par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 38 du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. Au cours des deux derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2025	2024	2023
Prestations en régie et centres de service	84	83	81
Prestations forfaitisées	16	17	19

Le client le plus important d'**Infotel** représente 13,4 % du chiffre d'affaires consolidé contre 14,7 % lors de l'exercice précédent. Le deuxième plus gros client représente 12,1 % du chiffre d'affaires, contre 10,9 % en 2024. Quant aux cinq plus gros clients, ils représentent au total 51,77 % du chiffre d'affaires consolidé contre 50,7 % lors de l'exercice précédent. La majorité des prestations réalisées pour ces clients est effectuée au sein de centres de service, faisant l'objet de contrats pluriannuels.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001,

énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 36,1 % du chiffre d'affaires en 2025 (37,3 % en 2024). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturées soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (ISO).

3.1.2. Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion liés à la digitalisation et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

3.1.3. Baisse des prix

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

3.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse en partie à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur les grands systèmes d'information et sur les bases de données ; il a su renouveler sa gamme et la développer pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de service, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

3.1.5. Difficulté à gérer la croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'international.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

3.2. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;
- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2025, ainsi que le montant des primes versées en 2025.

Risques	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2025 (k€)
Responsabilité civile	10 000	70
Départ en retraite	0	0
Dommages matériels et immatériels confondus	4 000	40

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou des autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

3.3. RISQUES DE MARCHÉ

3.3.1. Risque de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 159
Passifs	1 330
Position nette	829

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	6 834
Passifs	4 066
Position nette	2 362

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	90 065
Passifs	46 638
Position nette	43 427

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	23 373
Passifs	13 818
Position nette	9 555

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	1 054
Passifs	862
Position nette	192

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2025 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 6 112 k€, soit 2,1 % du chiffre d'affaires (contre 6 510 k€ en 2024 représentant 2,2 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,1 % du chiffre d'affaires 2025, soit 6 256 k€ (contre 2,6 % du chiffre d'affaires 2024, soit 7 623 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 422 k€ (contre 326 k€ en 2024). La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 69 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 62 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 17 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 39 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 2 k€.

3.3.2. Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier dont le montant serait assez important pour faire peser un risque lié de taux significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

3.3.3. Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3.3.4. Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions. Par ailleurs, au cours de l'année 2025, le Groupe a investi dans des obligations à taux fixe.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	6 065 k€
Bons et comptes à terme :	70 808 k€

Obligations : 1 985 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

3.3.5. Risque pays

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

S'agissant des pays dans d'autres zones géographiques comme le Canada, l'Inde ou le Maroc, le risque est faible compte tenu de la faible proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ces pays par rapport aux chiffres d'affaires du groupe **Infotel**.

3.4. RISQUES JURIDIQUES

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 854 k€.

Le détail des litiges est décrit à l'annexe des comptes consolidés dans la partie « Note 12 – Provisions pour risques et charges » en page 212.

3.4.1. Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologation.

3.4.2. Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

3.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables. À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, dans un contentieux dans ce domaine. **Infotel** n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, concernent principalement des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

3.4.4. Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non-respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

3.4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

3.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

3.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement des cartouches d'encre pour imprimantes et collecte du matériel informatique obsolète) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Même si les prestations de services du Groupe ont un très faible impact sur l'environnement, le groupe **Infotel** s'efforce néanmoins de limiter les effets de son activité sur l'environnement par différentes mesures décrites au chapitre 16 « Rapport de durabilité » en page 96 du présent document.

Notamment, le groupe **Infotel** est certifié ISO 14001 depuis le 29 juillet 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

3.6. RISQUES SANITAIRES

Pour faire face à la crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, **Infotel** avait été dans l'obligation d'adapter son organisation, en particulier par un recours au télétravail que le Groupe continue à intégrer dans ses pratiques.

3.7. LE CONTRÔLE INTERNE

3.7.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

3.7.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil, OAIO et Altanna détenues respectivement à 100 %, 91,25 % et 30 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH

et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Par ailleurs, **Infotel** s'est plus récemment implanté dans quatre autres pays pour renforcer ses projets internationaux, à savoir en Inde, au Canada, au Maroc et en Espagne. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Infotel IT Consulting Private Limited et a acquis 100 % de W@btech IND Ltd. Par ailleurs, Infotel Canada Inc. a été constituée le 14 mars 2023 et cette filiale canadienne est détenue à 100 % par **Infotel**. Le groupe **Infotel** s'est également implanté au Maroc et a fait l'acquisition le 5 mai 2023, de 65 % de la société Groupe Adaming Maroc. Enfin, la société Infotel SP Consulting SLU a été constituée le 31 juillet 2025 et cette filiale espagnole est détenue à 100 % par **Infotel**.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Altanna détenue à 30 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

La gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document d'enregistrement universel 2025 de la société **Infotel**. En résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions,...)

Risques de taux

L'exposition aux risques de taux est détaillée au paragraphe 3.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Risques de change

L'exposition aux risques de change est détaillée au paragraphe 3.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

Risques de liquidité

L'exposition aux risques de liquidité est détaillée au paragraphe 3.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

Risques sur actions

L'exposition aux risques sur actions est détaillée au paragraphe 3.3.4 du présent document d'enregistrement universel.

Clients

L'exposition aux risques clients est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Fournisseurs

L'exposition aux risques fournisseurs est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'exposition aux risques de dépendance à l'égard du personnel clé est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Risques technologiques

L'exposition aux risques technologiques est détaillée au paragraphe 3.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

Baisse des prix

L'exposition aux risques de baisse des prix est détaillée au paragraphe 3.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

Arrivée de nouveaux concurrents

L'exposition aux risques d'arrivée de nouveaux concurrents est détaillée au paragraphe 3.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

Gestion de croissance

L'exposition aux risques de difficulté de gestion de la croissance est détaillée au paragraphe 3.1.5 du présent document d'enregistrement universel.

Risques juridiques

L'exposition à l'ensemble des risques juridiques est détaillée au paragraphe 3.4 du présent document d'enregistrement universel.

Réglementation particulière

L'exposition aux risques de réglementation particulière est détaillée au paragraphe 3.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Confidentialité

L'exposition aux risques de confidentialité est détaillée au paragraphe 3.4.2 du présent document d'enregistrement universel.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

L'exposition aux risques de dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle est détaillée au paragraphe 3.4.3 du présent document d'enregistrement universel.

Non-respect d'obligations de résultat

L'exposition aux risques de non-respect d'obligations de résultat est détaillée au paragraphe 3.4.4 du présent document d'enregistrement universel.

Faits exceptionnels et litiges

L'exposition aux risques de faits exceptionnels et litiges est détaillée au paragraphe 3.4.5 du présent document d'enregistrement universel.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les immobilisations du groupe **Infotel**.

Risques relatifs à la fiscalité

En matière de lutte contre l'évasion fiscale, **Infotel** s'assure de la conformité de ses opérations avec la législation et la réglementation fiscale en vigueur. Par ailleurs, ses filiales procèdent à une communication transparente de leurs déclarations de revenus dans les États au sein desquels elles sont soumises à cette obligation.

L'évasion fiscale n'est pas identifiée comme susceptible de générer des risques sur les opérations ou la réputation du Groupe

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. Le Groupe a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes et piles usagées) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution. Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, une politique environnementale adaptée a été mise en place.

Risques climatiques

Conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique, depuis l'exercice 2016, **Infotel** est tenue de mentionner les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

Prise en compte des risques climatiques

Compte tenu de la localisation de ses implantations, principalement européennes, le groupe **Infotel** est peu exposé aux risques liés au changement climatique, tant dans le cadre de son fonctionnement que dans l'exercice de ses activités.

Certains phénomènes climatiques extrêmes sont néanmoins susceptibles d'affecter les locaux d'**Infotel** en Europe (ex. : tempêtes, canicules, crue de la Seine, etc.).

Stratégie bas carbone

L'urgence climatique oblige aujourd'hui à faire évoluer le modèle d'affaires afin de s'engager dans une trajectoire à faible émission de carbone.

En 2025, Le groupe **Infotel** a réalisé un Bilan BEGES (Émission des gaz à effet de serre) par un organisme externe le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) sur les données de l'année 2024.

Au-delà des recommandations du BEGES sur les pistes de réduction identifiées, **Infotel** a choisi de lancer en 2024 une démarche ACT (Assessment Low Carbon) destinée à identifier les leviers nécessaires pour définir une trajectoire vers une transition bas-carbone fiable tout en prenant en compte nos objectifs de développement.

Cet accompagnement vise à nous permettre de prendre des mesures concrètes pour réduire notre empreinte carbone et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

Infotel a décidé dès 2024 de formaliser son engagement envers la réduction de son empreinte environnementale en démarrant le processus auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) visant à fixer et faire valider sous 2 ans un objectif pour réduire son empreinte carbone et un plan d'action associé.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone dite SNBC 3 définit la trajectoire de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 1990.

Cette stratégie confirme que les entreprises doivent désormais structurer des trajectoires de décarbonation crédibles, mesurables et alignées sur les objectifs nationaux. Les orientations de la SNBC s'inscrivent pleinement dans la dynamique de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques en faveur d'une réduction durable des émissions.

S'agissant de la trajectoire de réduction carbone et de l'inscription au Science Based Targets initiative (SBTi), il est précisé qu'un travail de construction d'objectifs de réduction à court terme, à horizon 2030, est engagé. Ces objectifs couvriront les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que les émissions significatives du scope 3, conformément aux exigences méthodologiques du SBTi.

Agir là où se situent nos principaux impacts

Pour une entreprise de services numériques, la majorité des émissions relève du scope 3, qui regroupe notamment les biens et services achetés, les équipements informatiques, les déplacements professionnels et les activités de la chaîne de valeur.

Qualité

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Certificat/Label	Libellé du certificat	Sites certifiés
ISO9001-2015 Numéro de certification 1998/10031.15	Activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats.	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine et Paris Montreuil), Toulouse (Blagnac), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO 14001-2015 Numéro de certification 2001/40997.8	Activités de réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine, Paris Montreuil), Toulouse (Blagnac), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO27001-2017 Numéro de certification 2017/77710.9	Conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagements de résultat depuis infrastructures Infotel, mise a disposition de solutions logicielles Infotel en mode saas et des services managées associées bases sur les infrastructures Infotel ou cloud (solutions de types iaas	Infotel Conseil Rennes, Paris, Toulouse Blagnac Infotel Monaco Monaco Infotel UK Newcastle. Infotel India Chennai
Label NR Niveau 1 (En cours de renouvellement)	Label Numérique Responsable	Infotel Conseil Paris Toulouse

O-TTPS (ISO20243)	Arcsys Family products, z/OS Db2 utilities z/OS Db2 utility HPUz for IBM, LUW Db2 utilities for IBM, z/OS utility Infopak from Insoft Infotel Software Department	Infotel SA Département Logiciel
NF461	Système archivage électronique conforme au ISO14641 et NF Z42-013	Infotel Monaco

La politique menée par **Infotel** en matière d'environnement est développée au chapitre 16 « Rapport de durabilité » en page 96 du présent document.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 %, Groupe Adaming Maroc détenue à 65 % et Altanna détenue à 30 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

La filiale de droit indien Infotel IT Consulting Private Limited est détenue à 99,9 % par Infotel UK Consulting Ltd.

Par ailleurs, Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de directions régionales assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux

besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par un Directeur général délégué.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée en 2025 par une personne spécifique sous le contrôle de la Direction Générale.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction est rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction du personnel.

3.7.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les filiales françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

2) Établissement des comptes annuels

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Évolution du contrôle interne

Infotel se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

4.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

Infotel

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

RCS : Paris 317 480 135.

Code APE – NAF (nomenclature d'activités française) : 5829A (édition de logiciels système et de réseau).

LEI : 9695008JULKH9KJQLP04

4.1.3. Date de constitution et durée

La société **Infotel** a été constituée le 31 décembre 1979, pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2078, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

4.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Infotel

Le Valmy 4/16 avenue Léon Gaumont

75020 Paris

Téléphone : 01 48 97 38 38

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce.

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés au siège social ci-dessus ou sur son Site Web : www.infotel.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le document d'enregistrement universel).

4.1.5. Historique

4.1.5.1. **Création de la Société : des experts des bases de données et du temps réel (1979 – 1988)**

Le groupe **Infotel** a été créé à la fin de 1979, par une équipe d'experts : Bernard Lafforet, chercheur en mathématiques au CNRS et spécialiste reconnu dans la résolution de problèmes complexes de programmation, nécessitant la construction d'algorithmes sophistiqués, Michel Koutchouk, responsable d'un service de développement d'applications à la Direction informatique d'Air France, et Alain Hallereau, directeur de projets à Cap Gemini, rejoints ensuite par Josyane Muller, qui avait été responsable d'agence à Cap Gemini.

Ils pressentent que les bases de données et le temps réel vont devenir les deux axes de développement de l'informatique des grands comptes, et décident qu'**Infotel** doit être le spécialiste de ces techniques, en offrant des services, de la formation et des logiciels.

L'activité de services du Groupe débute avec quelques grandes entreprises et s'étend par la suite à une gamme de clientèle séduite par la forte notoriété professionnelle de ses fondateurs.

Les premières réalisations de projets au forfait pour de grands comptes ont lieu, et l'expertise et la recherche du Groupe débouchent sur des réalisations novatrices, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour une grande compagnie d'assurances.

Avec le développement de la commercialisation de ses premiers logiciels, le groupe **Infotel** adopte une organisation en plusieurs entités, favorisant la séparation juridique entre les activités d'édition de logiciels et les activités de services.

Le succès de ses logiciels (et notamment celui d'Infopak, logiciel de compression de bases de données), auprès d'une clientèle internationale, conduit le Groupe à ouvrir une filiale aux États-Unis et conforte la notoriété d'**Infotel** dans sa capacité de développement et de recherche logicielle.

4.1.5.2. Développement de la Société : des logiciels et des services de proximité autour des bases de données relationnelles (1989 – 1998)

L'activité de services et de formation poursuit son développement autour des technologies utilisées par les grands comptes : **Infotel** devient le spécialiste des bases de données relationnelles dès l'apparition de DB2, et intègre les techniques du client.

Le développement régional commence en 1989 avec l'ouverture de l'agence de Toulouse.

Infotel renforce sa politique d'investissement dans le domaine des services, pour répondre à une forte demande, liée à la mutation des technologies informatiques.

Le Groupe entreprend également durant cette période le développement et le lancement de nouvelles gammes de logiciels utilitaires pour bases de données.

Dès 1996, **Infotel** entrevoit la mutation des systèmes informatiques des grands comptes que provoquera l'arrivée de nouvelles technologies comme Internet et Java.

Le Groupe procède à sa première opération de croissance externe en 1998, et obtient sa certification ISO 9001 la même année.

4.1.5.3. L'expansion autour du Web-To-Database (1999 – 2008)

Le 21 janvier 1999, avec l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, **Infotel** franchit une nouvelle étape historique dans son développement, et se donne les moyens de financer ses nouveaux projets de croissance. Le Groupe accélère ensuite sa politique d'acquisitions, en intégrant, dès décembre 1999, la société SI2 et, l'année suivante, les sociétés Sporen et Innovaco Formation.

En 1999, **Infotel** adopte un positionnement stratégique : le Web-To-Database, concept d'offre technique globale pour répondre aux besoins d'évolution et aider les entreprises à ouvrir leur système d'information. Puis le Groupe renforce et dynamise sa force commerciale, tant dans son activité Services où **Infotel** a mis en valeur les résultats de sa veille technologique, notamment en Java, que dans l'activité Logiciels où les compétences techniques des équipes sont utilisées pour développer les gammes de logiciels commercialisées en propre, ou développer et adapter les logiciels utilitaires DB2 vendus par IBM, après un premier accord signé en 1999.

Le Groupe multiplie alors ses capacités d'intervention : dans les Services, avec de nouvelles activités comme la TMA (Tierce Maintenance Applicative), le décisionnel et l'archivage, dans le secteur des Logiciels avec le développement pour IBM de High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows qui optimise facilement et rapidement les déchargements de données sur des environnements distribués.

Le Groupe élabore une stratégie selon trois axes : la proximité avec les grands comptes, la croissance pour conserver constamment la taille requise nécessaire pour répondre à leurs appels d'offres, et le maintien de la qualité des prestations et de leur valeur ajoutée. **Infotel** poursuit sa stratégie de croissance externe avec l'acquisition, début 2006, puis l'intégration du groupe Odaxys, basé à Rennes et à Nantes, acteur majeur des services informatiques sur le Grand Ouest.

L'expansion régionale se poursuit avec l'ouverture d'agences (Lyon, Bordeaux, Le Mans, Niort).

4.1.5.4. Le plan « Ambitions 2012 » (2009 - 2012)

La croissance a confirmé la justesse du positionnement d'**Infotel** : dans les Logiciels, où les royalties en provenance d'IBM sont le reflet des performances des outils de déchargement rapide de bases de données créés par **Infotel**, dans les Services, où la montée en charge des centres de service et de TMA, des forfaits et des prestations combinant logiciels et services, en particulier autour de l'archivage et du logiciel Arcsys, montrent que les clients considèrent **Infotel** comme un partenaire de premier plan.

L'objectif de devenir un acteur de référence, l'égal des grands dans le paysage informatique français, a été atteint : la qualité des prestations et des logiciels du groupe **Infotel** le fait reconnaître comme un acteur important par ses clients, ce qui lui permet d'être souvent référencé au premier rang de leurs fournisseurs.

Dans un univers économique qui devient plus difficile, **Infotel** a la volonté de poursuivre son développement. Le plan « Ambitions 2012 » a défini deux axes stratégiques de développement :

- les centres de service, dans lesquels sont développés, maintenus et testés les applications informatiques de nos clients : implantés à leur proximité, et fonctionnant de manière forfaitisée, ils seront une des clés du développement futur ;
- les logiciels de dématérialisation qui arrivent au cœur des préoccupations des clients.

Les objectifs de ce plan ont été atteints, malgré le ralentissement de l'économie. Sur la période, la croissance a dépassé les 50 % (soit une croissance annuelle moyenne de plus de 9,2 %, supérieure au marché).

Le périmètre du Groupe a évolué dans trois directions :

- au plan géographique, tout d’abord : l’acquisition d’Addax, intervenue début 2010, a permis à Infotel de s’implanter dans la région niçoise (Sophia Antipolis), à Aix-Marseille et à Monaco ; puis l’acquisition d’Empeiria, intervenue début 2012, a permis de s’étendre dans la région lilloise ;
- au plan des métiers ensuite : la participation dans les créations successives d’Harwell Management et d’Infotel Business Consulting ont permis d’étendre les prestations du Groupe vers les métiers, le consulting et la maîtrise d’ouvrage ;
- au niveau des logiciels enfin : la participation dans la création d’Archive Data Software a permis d’ajouter un nouveau canal de distribution pour notre logiciel d’archivage Arcsys, et l’acquisition, fin juin 2011, de la société allemande Insoft Software GmbH a complété notre offre de logiciels.

4.1.5.5. Le plan Performance 2016 (2013 - 2016)

Le groupe **Infotel** a poursuivi son développement avec le plan stratégique « Performance 2016 » articulé autour de quatre grandes directions :

- poursuivre la stratégie de développement avec les grands comptes, grâce à l’implantation de centres de service ;
- accompagner les services informatiques des grands comptes vers la mobilité ;
- aider les grands comptes à gérer les énormes volumes de données du Big Data ;
- augmenter la part de l’international.

Avec ce plan, **Infotel** s’est donné pour objectif la poursuite de la croissance et de la sécurisation des marges, avec un chiffre d’affaires de l’ordre de 200 M€ avec acquisition(s). Les objectifs de croissance du chiffre d’affaires et de sécurisation des marges ont bien été atteints. **Infotel** a communiqué le 14 septembre 2016 que l’objectif de 200 M€ de chiffre d’affaires ne pourrait être atteint en 2016. Pour autant, les performances d’**Infotel** qui se traduisent par un chiffre d’affaires de 190,5 M€ en 2016, de 209,3 M€ en 2017 et de 231,7 M€ en 2018 sont très bonnes car réalisées sans croissance externe.

4.1.5.6. Le plan stratégique 2021 (2017 - 2021)

Pour piloter sa croissance, **Infotel** a défini en 2017 un nouveau projet de développement à 5 ans. Ce plan s’articule autour de trois axes fondamentaux :

- l’**innovation** : depuis la création d’Infotel, l’innovation, qu’elle soit technique, méthodologique, ou métier, a toujours fait partie de l’ADN de la société, qui a su rester à la pointe, intégrant des technologies et des méthodes qui n’existaient pas au moment de sa création ;
- l’**ambition** : rester parmi les partenaires de premier niveau de nos clients permet d’assurer le développement du Groupe et d’assurer une carrière valorisante à nos collaborateurs ;
- la **continuité** : comme les résultats le montrent, le modèle que nous avons développé est gagnant.

Ce plan vise à :

- surperformer le marché ;
- maintenir un bon niveau de rentabilité opérationnelle ;
- doubler de taille, en intégrant des acquisitions, à l’issue de ce plan.

Si le développement et la rentabilité d’**Infotel** ont été au rendez-vous, la pandémie de la Covid-19, la tension sur les ressources et le manque de cibles pertinentes pour la croissance externe n’ont pas permis d’atteindre tous les objectifs prévus dans ce plan stratégique.

4.1.5.7. Le plan stratégique 2022 – 2026

Pour aborder la période 2022 – 2026 et accélérer la transformation du Groupe, un plan stratégique à horizon 2026 a été défini.

Il s’appuie sur une dynamique de marché porteuse :

- évalué à plus de 30 milliards d’euros en 2021, le marché des services informatiques devrait connaître une croissance avec 33,8 milliards d’euros en 2023 (Source : Conférence semestrielle Numeum 13 décembre 2023) ;
- on assiste à une montée en valeur des prestations et des collaborateurs ;
- la demande est supérieure à l’offre, les budgets informatiques sont en hausse, et les augmentations de tarif ne sont plus impossibles.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1** : Superformer notre marché de référence, en exploitant nos catalyseurs de croissance :
 - une dynamique de marché forte, avec l'accélération de la transformation digitale dans les entreprises, la reprise des secteurs aérien et industriel et la poursuite dans les secteurs du tertiaire ;
 - un réel potentiel commercial, avec un potentiel d'extension au sein de nos clients existants, la montée en puissance des nouveaux référencements, la conquête de nouveaux clients et secteurs et le renforcement de nos positions par le resserrement des fournisseurs de rang 1 ;
 - la poursuite de l'innovation avec la mise en œuvre d'offres complémentaires de services, l'émergence de nouveaux logiciels, la montée en puissance des activités de conseil digital et l'intégration de l'innovation dans la gestion des parcs applicatifs des clients.
- **Axe 2** : Augmenter la contribution de l'activité Logiciels : notre ambition est de doubler le chiffre d'affaires Logiciels d'ici à 2026, en exploitant cinq atouts :
 - le plein effet de la pénétration du marché par Orlando (référencement American Airlines, accord avec Airbus, ...)
 - un large portefeuille de prospection sur Orlando à transformer ;
 - la montée en puissance commerciale de Deepeo ;
 - l'intensification marketing et commerciale d'Arcsys ;
 - les nouveaux produits à l'étude, grâce à la recherche interne et externe.
- **Axe 3** : Déployer une politique RH dynamique et attractive : baptisé « Human First », ce sujet, qui vise au renforcement du plan de recrutement et à la fidélisation des collaborateurs, comprend plusieurs points d'action :
 - un plan d'évolution de carrière avec un accompagnement personnalisé dès l'embauche (parrainage) ;
 - l'association des collaborateurs à l'innovation pour libérer la créativité au niveau des projets ;
 - l'intensification de la communication interne (rencontres, webinaires, ...)
 - l'accélération des programmes de formation (e-learning) ;
 - des partenariats avec les écoles (alternance) avec plan d'intégration.
- **Axe 4** : Accélérer le développement national et international, en actionnant plusieurs leviers :
 - la croissance organique (comme on l'a fait au Royaume-Uni et à Monaco) pour accompagner les besoins de nos clients historiques ;
 - l'*offshore* (qui a débuté avec le Maroc et l'Inde) pour répondre à la pénurie de ressources ;
 - les acquisitions, pour amplifier le développement : nous recherchons l'expansion géographique, la diversification sectorielle ou de nouvelles briques technologiques ou fonctionnelles.

4.1.5.8. Le plan stratégique Infotel 2030

Ce plan part du constat que l'Intelligence Artificielle (IA) est un accélérateur de transformation, mais que l'humain reste au centre du jeu : nous voulons apporter plus d'aide technique et d'automatisation, pour nous focaliser sur la créativité, l'architecture, les choix de solutions et l'intégration, et conforter notre stratégie de nous positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Ce plan est une feuille de route articulée autour de 6 axes prioritaires :

1. **Consolider notre leadership sur les systèmes d'information (SI) critiques**
 - Nous voulons renforcer et moderniser l'ADN du groupe Infotel, en capitalisant sur notre connaissance pointue des systèmes critiques et des environnements « legacy » de nos clients pour proposer des programmes ambitieux de modernisation des SI.
 - Ce plan permettra de déployer une usine logicielle IA Infotel au service de la modernisation des SI de nos clients, pour capter des périmètres applicatifs d'envergure et consolider notre capacité d'accompagner nos clients dans une démarche « de bout en bout ».
2. **Devenir un acteur de référence de l'IA Tech Industrielle & Responsable**
 - Nous voulons déployer l'IA et passer à l'échelle, tout d'abord pour accompagner la transformation IA de nos clients : proposer des solutions de modernisation des SI (gestion de l'obsolescence, de la dette technique,...) et des solutions d'infrastructure pour garantir souveraineté et sécurité.
 - Ensuite pour accompagner la transformation IA du Groupe : déploiement de notre plateforme IA interne, optimisation et automatisation de process métiers (avant-vente, formation,...).
 - En en final ouvrir de nouveaux marchés et relais de croissance.
3. **Étendre notre empreinte internationale**
 - Il faut accompagner nos clients et conquérir de nouveaux marchés. Pour cela, nous voulons poursuivre notre philosophie : accompagner nos clients partout où ils sont présents, et où ils ont besoin de nous avec une proximité géographique ; déployer nos expertises sur des marchés à fort potentiel afin de diversifier nos relais de croissance : USA, Canada, Europe (Allemagne, Espagne, Suisse...) ; renforcer la visibilité internationale du Groupe et démontrer la robustesse de nos savoir-faire.
4. **Enrichir notre gamme de logiciels tout en sécurisant l'existant**
 - Nous voulons développer notre activité Logiciels en innovant sur plusieurs sujets.

- D'abord, construire une « suite logicielle Aéro intégrée » autour d'Orlando et AeroEx.
- Ensuite structurer une offre complète de gestion documentaire avec Sesin et Arcsys.
- Et puis, déployer notre place de marché de vente de services IA for IT : « Infotel Augmented Solutions ».
- Et bien entendu... consolider nos solutions, notamment dans le cadre du partenariat avec IBM.

5. **Accroître notre attractivité employeur et performance RH**

- Notre intention est de faire de la marque employeur un levier stratégique, sous la devise « Proches, agiles, responsables ». Cela touche tous les aspects comme le commerce, le recrutement, la réalisation et les partenariats.

6. **Accélérer notre politique de croissance externe**

- Durant la période de ce plan, nous voulons structurer une politique de croissance externe proactive et sélective, et cherchant à acquérir des sociétés qui partagent nos valeurs, et dont la capacité d'intégration semble une évidence ; des sociétés dont la complémentarité avec nos expertises, nos marchés, nos secteurs d'activité, est avérée ; des sociétés dont les fondamentaux (indicateurs clés business, humains et financiers) répondent à des ratios acceptables d'un point de vue économique.

À l'horizon 2030, notre ambition est de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 M€ (en incluant croissance organique et croissance externe) avec une marge opérationnelle courante de l'ordre de 10 %.

4.2. **INVESTISSEMENTS**

La politique d'investissement du Groupe concilie ambition et raison. Ambition, lorsqu'il s'agit de développer les prestations du Groupe, notamment en logiciels, ou de saisir des opportunités de croissance externe. Raison, car **Infotel**, particulièrement soucieuse de sa rentabilité et de son indépendance, privilégie des investissements offrant un retour rapide sur les capitaux engagés.

4.2.1. **Principaux investissements réalisés**

Le principal investissement du Groupe est constitué des frais de développement qui figurent au chapitre 5.9 en page 40.

Les investissements corporels courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de matériel de transport et de bureau, d'aménagement et d'installation de locaux.

(en k€)	2025	2024	2023
Aménagements installations	1 028	237	316
Matériel informatique et de bureau	408	148	842
Matériel de transport	13	0	24
Immobilisations en cours	161	0	13

Les immobilisations en cours concernent l'aménagement du nouveau siège social d'**Infotel**. Ces investissements sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	4-5 ans

Les budgets annuels d'investissements courants correspondent, pour la majeure partie, à du renouvellement de l'existant et suivent la croissance de la Société.

Les investissements en cours ont trait au renouvellement global des aménagements, installations, matériels informatiques et de bureau.

Ces investissements sont autofinancés, et aucun investissement particulier n'appelle de commentaires.

4.2.2. **Principaux investissements en cours**

Pour l'exercice 2025, le Groupe poursuit le renouvellement de ses immobilisations corporelles en fonction de l'évolution de ses activités.

Le principal investissement du Groupe est constitué par les frais de développement, détaillé au chapitre 5.9 « Recherche et développement, brevets et licences » en page 40.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

L'évolution du chiffre d'affaires et sa répartition par secteur opérationnel et géographique sont également exposées à l'annexe des comptes consolidés au titre 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 218.

5.1. GÉNÉRALITÉS

Infotel est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec ses prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative) **Infotel** propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure, **Infotel** répond aux besoins d'évolution des informaticiens.

Au cours de l'exercice clos, l'activité de services informatiques a représenté un chiffre d'affaires de 279 750 k€.

- **Infotel** a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications. Une évolution récente est d'aller vers des logiciels fonctionnels, Orlando en étant le premier élément.

Au cours de l'exercice clos, l'activité d'édition de logiciels a représenté un chiffre d'affaires de 14 286 k€.

5.2. Objectifs et stratégie

Si le groupe **Infotel** a pu progresser constamment depuis quatre décennies, c'est qu'il a su rester fidèle à ses valeurs fondamentales, tout en les adaptant à un contexte toujours mouvant.

Les valeurs d'**Infotel** sont caractérisées par plusieurs éléments :

- l'**excellence** : être parmi les meilleurs dans ses pratiques, dans ses métiers, chez ses clients, sur les technologies que le Groupe a choisi de maîtriser, comme celles du Web et des bases de données ;
- la **proximité** : être proche de ses clients, de leurs préoccupations pour amener la meilleure solution à leurs problèmes ; être proche de ses collaborateurs, pour leur assurer la meilleure évolution possible ;
- le **respect** : respecter ses clients et ses collaborateurs, respecter les règles, les délais, les engagements, l'environnement ;
- l'**agilité** : savoir évoluer, maîtriser de nouvelles techniques, améliorer ses pratiques, son métier, ses procédures, sa gestion, s'adapter en permanence tout en restant fidèle à ses autres valeurs (excellence, proximité, respect).

5.2.1. Le modèle d'**Infotel**

5.2.1.1. Faire de l'informatique un outil performant...

Le métier d'**Infotel**, c'est de concevoir, de réaliser et de maintenir des systèmes informatiques d'excellence, et de les vendre au sein de prestations de service et/ou de logiciels autonomes. **Infotel** est un constructeur d'applications de l'informatique pour ses utilisateurs, au-delà des notions cloisonnées d'éditeur de logiciel ou d'ESN.

5.2.1.2. ... pour ses plus grands utilisateurs ...

Les clients d'**Infotel** ont en commun de faire reposer leur développement sur des systèmes informatiques performants. Pour eux, l'informatique est stratégique. C'est souvent leur outil de production (c'est le cas des banques, des assurances, des organismes de retraite). C'est aussi ce qui contribue à leur avantage concurrentiel, comme pour les entreprises des secteurs des transports ou de l'aéronautique.

Comme l'informatique n'est pas leur métier, les clients d'**Infotel** cherchent des spécialistes pour la gérer, en particulier au sein de centres de service : la vocation d'**Infotel** est d'être le partenaire fiable et durable de ces

entreprises ou de ces administrations, depuis la conception des outils jusqu'à la réalisation et la maintenance des programmes.

5.2.1.3. ... au service de la croissance

C'est au service de la croissance de ses clients et de leurs besoins informatiques qu'**Infotel** trouve sa propre croissance.

Cette croissance est multidimensionnelle :

- croissance verticale, par la connaissance des métiers et des contraintes des clients, et leur application sans discontinuité depuis le conseil de haut niveau jusqu'à la réalisation et la maintenance ;
- croissance horizontale et géographique : partout où sont ses clients, en France, et vers toutes leurs implantations nationales ou internationales, et quel que soit leur secteur économique ;
- croissance technologique et fonctionnelle, à l'écoute de nouvelles techniques et de nouveaux métiers qu'il faut maîtriser pour créer la croissance de demain.

5.2.1.4. Une synthèse : la Charte Qualité

Pour satisfaire ses clients, **Infotel** s'engage :

- à écouter leurs besoins, et à les anticiper grâce à une R&D permanente sur les technologies de pointe ;
- à maîtriser leurs projets sur les plans fonctionnel et technique ;
- à aller au-delà de leurs attentes de conseil, de délais et de performance.

Pour satisfaire ses collaborateurs, **Infotel** s'engage :

- à élever leur potentiel par des formations initiales et complémentaires ;
- à dynamiser leur évolution par un suivi permanent et attentif de l'encadrement ;
- à impulser leur progression de carrière par des missions valorisantes.

Pour respecter son environnement, **Infotel** s'engage :

- à respecter les dispositions réglementaires et les recommandations internes ;
- à poursuivre ses efforts en matière d'économie de ressources ;
- à encourager un comportement éco-citoyen pour ses collaborateurs et ses sous-traitants.

En résumé : ***Faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence.***

5.2.2. Les principaux atouts d'Infotel pour gérer son développement

On détaillera dans les paragraphes suivants les atouts d'Infotel pour mener à bien son développement. .

5.2.2.1. Les centres de service

Le contexte des relations entre grands donneurs d'ordres et sociétés de services a changé : ce ne sont plus des ressources qu'ils recherchent, mais un engagement total. **Infotel**, qui a devancé cette mutation, veut baser sa croissance sur les prestations forfaitisées au sein de centres de service.

Le centre de service consiste à prendre totalement en charge une partie des développements informatiques et de la maintenance d'une entreprise, avec des engagements à respecter (qualité de services, prix, délais, etc.).

Ces dernières années ont vu ce mode de fonctionnement s'affirmer pour constituer la plus grande partie des prestations de service d'**Infotel**, dans ses diverses formes :

- les forfaits consistent à prendre intégralement en charge la réalisation d'applications, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ils peuvent être des forfaits unitaires, obtenus après réponse à un appel d'offres pour un nouveau client, ou des forfaits de réalisation au sein du centre de service d'un client existant. Dans tous les cas, c'est la culture technique des équipes qui savent évaluer les charges et les risques, et respecter les délais, ainsi que la maîtrise des réalisations et des tests qui constituent l'avantage concurrentiel d'**Infotel** ;
- les TMA et les TRA :
 - la TMA (Tierce Maintenance Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement les évolutions d'une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes ;

- la TRA (Tierce Recette Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement, pour une ou plusieurs applications ou sous-systèmes, les opérations de test et de recette, qu'elles soient fonctionnelle, technique, de performance, etc.
- la localisation des centres de service : le centre de service est efficace s'il est proche, géographiquement et culturellement, du client. **Infotel** continue de privilégier cette proximité, grâce à ses diverses implantations, mais n'exclue pas de recourir à des solutions d'offshore éloigné, non pour un gain à court terme sur les coûts de main d'œuvre, mais pour faire face aux problèmes de rareté des ressources.

5.2.2.2. La mobilité

Le passage à la mobilité constitue un des défis majeurs de la digitalisation des systèmes d'information des grands comptes : après avoir intégré des utilisateurs connectés au Web par l'intermédiaire d'ordinateurs de type PC, il va falloir maintenant proposer des services et des applications sur ces nouveaux types de terminaux que sont les téléphones connectés (*smartphones*) et les tablettes tactiles.

Le marché mondial des smartphones semble marquer le pas : les livraisons mondiales n'ont été que de l'ordre de 1,12 milliard d'unités, le plus faible niveau depuis 2013. Pour 2026, on prévoit un taux de décroissance entre -12 % et -13 % par rapport à 2025, la plus forte baisse jamais enregistrée selon IDC. La cause principale invoquée est la crise mondiale de la mémoire DRAM, liée à la priorité donnée aux centres de données IA. La répartition par système d'exploitation en 2026 donne Android avec 71 %, stable ou légèrement en recul, devant iOS (Apple) à 21 % en croissance sur le segment premium, les autres systèmes (Windows, HarmonyOS, etc.) ayant une part résiduelle d'environ 8 %.

La répartition régionale place l'Asie-Pacifique en tête avec 39 % du marché, grâce à ces deux moteurs que sont la Chine et l'Inde, suivis par l'Amérique du Nord, avec 27 % d'un marché mature, dominé par Apple, puis l'Europe avec 20 % du marché avec une forte demande premium, et l'Afrique et le Moyen-Orient avec 10 % d'un marché en forte croissance.

Les dix années qui viennent verront une reprise et une transformation structurelle. Après la chute record de 2026, le marché entamera une reconstruction lente à partir de 2027. Les coûts mémoire devraient se normaliser vers fin 2027, permettant une reprise de la production. Le marché quittera l'« ère du volume » pour entrer dans l'ère de la valeur (hausse du prix moyen plutôt que du volume). Sur le plan géographique, l'Asie du Sud et l'Afrique deviennent le moteur principal (le « prochain milliard d'utilisateurs »). L'Inde remplace la Chine comme centre de production et marché stratégique pour Apple et Samsung. L'Afrique explose via les marques Transsion (Infinix, Tecno, iTel), adaptées aux revenus modestes. Les technologies dominantes intègrent l'IA embarquée : d'ici 2027, 40 % des smartphones seront « AI-native ». Les NPU (processeurs neuronaux) deviennent un critère d'achat majeur. La 5G atteint plus de 90 % des connexions mondiales d'ici 2030, et la 6G apparaît dès 2033.

Le segment low-cost (<100 \$) aura pratiquement disparu, car jugé non rentable. Le segment milieu de gamme (200–400 \$) sera sous pression, car cannibalisé par les reconditionnés. Le segment premium (>600 \$) devrait représenter plus de 60 % du chiffre d'affaires mondial d'ici 2030.

Les équipes d'**Infotel** ont déjà montré leur compétence (par exemple, par la réalisation d'applications bancaires sur iPad et Android) et sont à même de surmonter ce nouveau défi. La création d'une agence digitale, filialisée en 2018 pour donner naissance à la société OAIO, a concrétisé cette orientation vers les techniques et méthodes attendues par les grands comptes (digitalisation, user experience, Scrum, agilité, etc.) et a permis de gagner de nouveaux contrats.

5.2.2.3. Les grands volumes de données (*Big Data*)

En 2025, le volume mondial de données créées, capturées ou stockées est estimé à environ 180 zettaoctets (ZB). La production mondiale de données double environ tous les 4 ans (estimation IDC largement reprise). Plus de 90 % des données existantes ont été générées sur les 2–3 dernières années, ce qui confirme l'accélération depuis 2023–2025. Les projections indiquent environ 220 ZB générés en 2026, soit une croissance annuelle de l'ordre de +20 à +25 %. Les principaux moteurs de croissance identifiés après 2025 sont : l'internet des objets (IoT) et les capteurs industriels (industrie, énergie, transport) ; les contenus vidéo (streaming, vidéosurveillance, médias sociaux) ; l'IA et l'IA générative (logs, embeddings, données d'entraînement) ; le cloud computing et les sauvegardes multi-répliquations ; les données non structurées (emails, documents, images, audio). Environ 70 à 90 % des données mondiales sont non structurées, ce qui a un impact direct sur les architectures de stockage et de bases de données. En synthèse, à partir de 180+ ZB de données dès 2025, la croissance est supérieure à 20 % par an ; le Cloud et l'hybride deviennent la norme ; les données non structurées et IA dominent les usages ; les bases évoluent vers le *cloud-native* et le multi-modèles intégrant nativement l'IA. L'enjeu n'est plus de « stocker plus », mais de stocker mieux et d'exploiter plus vite.

Depuis sa création, **Infotel** est le spécialiste des bases de données de gros volume, et ce bien avant que le terme « *Big Data* » ne soit retenu pour les qualifier. Durant ce nouveau plan, l'ambition d'**Infotel** est d'aider les grands comptes à gérer les énormes volumes de données du *Big Data*, et son atout est la connaissance des bases de données complexes.

Cette prise en compte des très grands volumes revêt plusieurs aspects :

- la poursuite et l'extension des relations avec IBM pour la commercialisation de logiciels utilitaires performants autour des grandes bases de données ;
- le développement des gammes de logiciels Infotel, pour l'archivage, la gestion des bases de données, la qualité et les performances ;
- le développement des outils et des prestations de service associées, comme le coffre-fort numérique ou la business intelligence ;
- la recherche et le développement de nouveaux algorithmes et de nouveaux outils, en ayant recours à l'**intelligence artificielle**, pour créer les logiciels de demain.

5.2.2.4. L'international

Durant la période couverte par ce plan, l'ambition d'**Infotel** est d'augmenter la part de ses activités réalisées à l'international, en exploitant notre atout : des clients et des logiciels mondiaux.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe utilisera plusieurs canaux :

- couvrir les besoins en service de nos clients vers l'international (comme, par exemple, Airbus, Stellantis, BNP Paribas, etc.) : l'extension de nos activités vers des pays comme le Maroc et l'Inde répond à ces demandes de garder des *front offices* au plus près des utilisateurs tout en ayant des *back offices* dans des pays où on trouve des compétences nombreuses à un prix raisonnable ;
- étendre la distribution de nos logiciels à l'international, en utilisant les compétences de notre filiale Insoft Infotel Software GmbH en Allemagne et de son réseau de distributeurs ainsi que celles de nos filiales Infotel Corp. aux États-Unis et Infotel UK Consulting Ltd au Royaume Uni ;
- développer les références de notre logiciel Arcsys à l'international, en prolongeant, par exemple à Monaco, ce qui a déjà été fait en Belgique et au Luxembourg, et développer la commercialisation de notre logiciel Orlando auprès des compagnies aériennes du monde entier.

5.3. LES SERVICES : LES RÉPONSES SUR MESURE À PROXIMITÉ DES CLIENTS

Dans cette activité, les prestations d'**Infotel** consistent à conseiller, rechercher et réaliser des solutions complexes et innovantes intégrant les technologies les plus pointues.

Infotel a sa conception du service. C'est :

- d'être le partenaire privilégié des entreprises qui souhaitent faire évoluer leur système d'information en leur offrant des prestations de haute qualité, basées sur les compétences et l'avance technique des équipes de la Société ;
- d'anticiper en permanence les demandes et les besoins des clients en étant à la pointe des technologies émergentes pour les aider à les comprendre et à les utiliser au mieux ;
- de conserver la confiance de ses clients grands comptes (les premiers clients d'Infotel comptent aujourd'hui parmi ses plus gros clients) en continuant d'être attentifs à leurs besoins et aux évolutions du marché ;
- de se positionner, avec ses centres de service, comme un acteur de proximité pour ses clients, en étant proche de leurs préoccupations, de leurs problèmes, de leur culture, de leurs implantations géographiques, de leurs équipes.

5.3.1. Les spécificités d'Infotel

La compétence technique

L'expertise d'**Infotel** s'étend sur toutes les couches du système d'information de l'entreprise, du poste de travail au serveur central :

- au niveau du poste client (*front-end*), avec les navigateurs, les langages comme HTML, XML, Javascript, Java, les techniques comme Ajax et le client riche, et l'intégration des terminaux mobiles (smartphones, tablettes, ...) et des objets connectés (montres par exemple), des smartphones et des autres outils de mobilité, comme des composants essentiels des systèmes d'informations orientés vers le client ;
- au niveau des serveurs intermédiaires (*middle-end*), avec la maîtrise des middlewares, des couches réseau et des pare-feu, des systèmes d'exploitation comme Windows ou Unix et ses variantes comme

Linux, des serveurs d'applications comme Tomcat, de Java (JEE) et des EJB, etc. ;

- au niveau des serveurs centraux (*back-end*), avec une expertise reconnue des systèmes d'exploitation comme z/OS, des moniteurs temps réel (CICS, IMS), des systèmes de gestion de bases de données (IMS, DB2, Oracle, Hadoop, ...), des langages et des applications.

Infotel place la maîtrise des techniques, qu'elles soient pérennes ou émergentes, au cœur du métier de l'entreprise.

La maîtrise de l'ensemble des activités du service informatique

Les prestations d'**Infotel** couvrent la totalité du cycle de vie des applications, depuis leur conception initiale jusqu'à leur évolution après leur mise en production.

Les équipes d'**Infotel** interviennent :

- dans les phases d'étude, au niveau des choix d'architecture, des choix méthodologiques, des spécifications et de la conception ;
- dans les phases de réalisation, en prenant en charge partiellement ou totalement (au forfait) la construction des applications et en assurant les tests et la recette ;
- durant le fonctionnement opérationnel, en assurant la maintenance des applicatifs (au sein de centres de service avec des activités de TMA et de TRA), les audits de performances et les actions d'optimisation qui permettent de tirer le meilleur parti des investissements consentis.

Sur toutes les phases du cycle de vie des applications, l'expérience d'**Infotel** est une garantie de qualité.

La proximité des clients

Infotel dispose d'implantations lui permettant de couvrir les besoins de ses clients :

- une implantation en région parisienne, à partir de Paris, de Neuilly-sur Seine et de Nanterre ;
- une couverture du Sud-Ouest de la France à partir de son agence de Toulouse ;
- des implantations dans l'Ouest et dans le Centre, à partir de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort, Bordeaux, Orléans et Brest ;
- des implantations dans le Sud-Est, à partir de Lyon, de Dijon, de Nice, d'Aix-Marseille ;
- et dans le Nord et l'Est avec Lille.

Une organisation et des moyens adaptés

Pour exercer au mieux ses activités, **Infotel** dispose de moyens humains et matériels :

- l'équipe dirigeante est constituée de véritables professionnels, ayant tous exercé le métier du service informatique ;
- une fonction de Recherche et Développement qui a pour mission d'être en veille technologique permanente pour garantir l'excellence technique ;
- des plates-formes techniques disposant des matériels et logiciels nécessaires à l'anticipation des besoins à la formation des équipes et à la réalisation des projets.

5.3.2. L'intelligence artificielle

L'**intelligence artificielle (IA)** fait partie des technologies émergentes sur lesquelles **Infotel** a commencé à se former et a investi en liaison avec ses clients pour trouver, dans un premier temps, des cas d'usage au cœur du développement des nouvelles applications opérationnelles.

On a vu au paragraphe 4.1.5.8 « Le plan stratégique Infotel 2030 » en page 27 que le plan de développement d'Infotel pour les prochaines années fait une large part à l'Intelligence Artificielle et à ses apports.

5.3.3. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel

Dans son activité de service, **Infotel** intervient dans quatre secteurs principaux :

- **Banque / Finance** : Banque de France, Groupe BNP Paribas, Groupe Banques Populaires / Caisse d'Épargne, Natixis, Groupe Crédit Agricole, CACIB, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale, Fortuneo, La Banque Postale, Oney, ProCapital, Boursorama, HSBC, CACF (Sofinco), Virgin Money, etc.
- **Assurance / Retraite** : Allianz, AGIRC ARRCO, AG2R, APB, Aviva, AXA, Europ Assistance, GENERALI, Groupama GAN, GMF, Humanis, KLESIA, Lybernet, MAAF, MAIF, MACIF, Malakoff Médéric, MGEN, Covea, NOVALIS TAITBOUT, PRO BTP, SCOR, SMABTP, SMACL, Swiss Life, Systaliens, Verspieren, etc.
- **Industrie** : Airbus, Airbus Defence and Space, Airbus Helicopters, ATR, Safran, Groupe Stellantis (Peugeot, Citroën, Opel, Fiat, ...), Siemens, Groupe Total, Fromageries Bel, LDC, Daunat, Coopagri, Roquette, Sanders, Nissan, etc.
- **Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations** : Air France KLM, Bouygues Télécom, CGEA, EDF, Éducation Nationale (CINES, CNOUS, CROUS, Rectorats), EPO (European Patent Office), Euroclear, ERDF, ENGIE, ENEDIS, Gefco, Groupe Accor, Groupe Leclerc, La Poste, Lyra

5.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants

Les bases de données sont une ressource vitale pour l'entreprise. Pour les gérer au mieux, optimiser leur fonctionnement et assurer leur exploitation permanente, il faut des outils performants.

Depuis le début de la société, **Infotel** a développé des logiciels améliorant les fonctionnalités des grands systèmes informatiques, comme Infopak, leader de la compression des bases de données. Ces logiciels sont développés par les équipes d'**Infotel** basées dans ses laboratoires à Paris et à Toulouse.

Ils sont commercialisés en France et en Europe francophone par ses équipes commerciales, et dans le reste du monde par des distributeurs ou par IBM pour les logiciels ayant fait l'objet d'accords de distribution.

5.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques

Infotel conçoit, développe, commercialise et maintient des logiciels, qui évoluent, se complètent et sont perfectionnés au fil du temps. Leur domaine commun est la gestion des données de grand volume, sous tous leurs aspects.

Les logiciels d'**Infotel** sont déclinés autour de trois lignes de produits :

L'archivage électronique

Le logiciel **Arcsys** apporte une solution globale à toute organisation souhaitant mettre en œuvre une plate-forme d'archivage pérenne et sécurisée pour ses données électroniques. Arcsys garantit la conservation de toute information et permet la recherche et la restitution parfaite des données des années plus tard.

La gestion intelligente des bases de données

iDBA-Online est une solution de pilotage intelligent des opérations d'administration et de maintenance des bases de données DB2. Le logiciel permet d'optimiser les tâches utilitaires telles que les réorganisations ou les sauvegardes selon les contraintes métier et leurs impacts sur les coûts applicatifs. iDBA-Online intègre des techniques d'intelligence artificielle qui font de lui un véritable administrateur de bases de données intelligent.

La qualité et les tests des applications

Infoscope apporte la solution globale à toute organisation souhaitant mettre en œuvre une démarche de contrôle de la qualité de son parc applicatif. S'appuyant sur une architecture modulaire, la plate-forme couvre l'intégralité du processus de contrôle qualité logiciel depuis la vérification du code source jusqu'à la réalisation des tests fonctionnels.

La gamme Infoscope a été restructurée pour être cohérente avec les fonctionnalités de la gamme **DB/IQ**, le logiciel de contrôle de la qualité des accès SQL développé par notre filiale allemande Insoft Infotel Software GmbH. Les préoccupations actuelles sur la consommation des ressources énergétiques ont conduit à créer une version **Infoscope Green** destinée à aider à l'optimisation des logiciels les plus énergivores.

Les autres logiciels

Outre ces trois lignes, **Infotel** continue le support de ses logiciels plus anciens (comme InfoPak, InfoVic, et InfoUtil) et développe aussi de nouveaux logiciels, commercialisés directement ou par l'intermédiaires de ses filiales ou de ses partenaires, et distribue des logiciels écrits par d'autres partenaires (comme Zetaly, SQData, ...) qui complètent son offre.

Orlando, nouveau logiciel développé par **Infotel**, s'adresse plus particulièrement aux constructeurs du domaine aéronautique et aux compagnies aériennes pour traiter leurs problèmes de documentation technique. En phase de lancement commercial, Orlando a déjà conquis des références importantes, comme le constructeur ATR et des compagnies comme Air France, Air Transat, Allegiant (première référence aux États-Unis), et les compagnies aériennes espagnoles Fly Level et Wamos Air. En 2020, malgré la pandémie, de nouvelles références ont été acquises, comme American Airlines, Flyadeal, Spirit Airlines et Emerald Airlines, suivies, en 2023, par d'autres compagnies comme Air Canada, HOP, Binter, CMA-CGM, Oman Air... En 2024, de nouvelles références prestigieuses ont rejoint la communauté Orlando comme Japan Airlines, SAS, Singapore Airlines et Indigo.

Infotel a également lancé un nouveau logiciel appelé **Deepee** (dont le nom s'inspire de DPO : Data Protection Officer) offrant une réponse à la protection des données. Il offre une fonctionnalité unique sur le marché qui permet l'anonymisation ou l'effacement des données une fois répertoriées et identifiées. Il permet une gestion et un pilotage facilité et centralisé des données personnelles présentes dans le système d'information dans le respect des contraintes RGPD exigées par la CNIL, et une compatibilité et une intégration avec les grandes bases de données. Créé au Royaume-Uni, il a déjà été vendu à deux clients et fait l'objet d'une campagne de prospection.

Les accords avec IBM

En mars 1999, **Infotel** et IBM ont signé un premier accord de distribution commerciale pour le monde. Cet accord permet à IBM de vendre sous le nom « DB2 High Performance Unload for z/OS » un logiciel de déchargement rapide des bases de données *mainframe* DB2 développé par **Infotel**. Un nouvel accord a été signé début 2002 pour un progiciel de déchargement rapide des bases de données multi-plates-formes dont le nom est maintenant « InfoSphere Optim High Performance Unload for DB2 for Linux, UNIX and Windows ».

Ces accords sont à l'origine du versement de royalties qui contribuent de manière significative à la rentabilité de l'activité Logiciels.

5.4.3. Le support technique

Infotel offre un support technique qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des clients. Dès l'acquisition d'un produit, un numéro de téléphone direct les met en contact à tout moment avec le support, pour une assistance technique en français ou en anglais.

5.5. PRINCIPAUX MARCHÉS

5.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France

Numeum (ex Syntec Numérique), dans son communiqué du 18 décembre 2025, analyse ainsi le marché des logiciels et des services en France :

[Marché du numérique en France : bilan 2025 et perspectives pour 2026

Le marché du numérique en France laisse entrevoir une légère reprise en fin d'année 2025

Paris, le 18 décembre – Numeum, premier syndicat des entreprises du numérique en France, dévoile le bilan du marché numérique 2025 et ses projections pour 2026. Dans un contexte macroéconomique instable rendant les prévisions complexes, Numeum table pour autant sur une dynamique plus favorable en 2026.

Après une année 2025 en croissance modérée (+2 %), marquée par des disparités selon les métiers (forte croissance pour les éditeurs de logiciels et décroissance pour les activités de service), une reprise tangible s'amorce en cette fin d'année, tirée par les investissements dans l'IA générative et la souveraineté des données. Fort de cette dynamique retrouvée et d'indicateurs opérationnels mieux orientés, Numeum prévoit une accélération de la croissance à +4,3 % pour 2026, confirmant le rôle moteur du numérique dans la transformation de l'économie française.

Une reprise marquée en fin d'année 2025

Le marché numérique connaît en 2025 une croissance limitée à +2 %, avec des évolutions contrastées selon les métiers. Toutefois, le second semestre révèle une inflexion positive, notamment pour les activités de services.

Les données terrain mettent en avant les points suivants :

- Un retournement positif des indicateurs opérationnels des ESN, avec une remontée des taux d'occupation, des carnets de commandes et de la visibilité commerciale en fin d'année ;*
- Une amélioration des revenus et des marges, portée par les premiers déploiements de l'IA générative et les efforts d'optimisation des offres ;*
- Les DSI déclarent une hausse des budgets IT, liée à la fois aux effets inflationnistes et à l'augmentation du nombre de projets ciblés, en particulier, sur l'IA, la cybersécurité et la modernisation des systèmes.*

Les résultats de notre enquête semestrielle témoignent ainsi d'une amélioration progressive du climat d'activité notamment chez les ESN et plus particulièrement chez les ESN ETI et grands comptes.

En conséquence, en 2025, le marché des ESN recule de -1,8 %, pour atteindre 34,3 milliards d'euros marquant une décroissance plus faible qu'attendue, tandis que les activités d'ICT enregistrent une baisse plus marquée de -2,5 %, à 7,7 milliards d'euros.

Une forte croissance confirmée pour les éditeurs de logiciels et plateformes

En 2025, les éditeurs de logiciels et plateformes confirment leur rôle de moteur du marché numérique, avec une croissance de +8,2 %, pour un chiffre d'affaires atteignant 29,1 milliards d'euros.

Cette dynamique repose sur plusieurs facteurs structurants :

- Une migration accélérée vers le SaaS, avec 77 % des nouveaux projets réalisés en SaaS au S2 2025, contre 53 % en 2021 ;
- Des obligations réglementaires croissantes (NIS2, IA Act, RGAA), générant des projets récurrents et structurants ;
- Une demande soutenue en data, intelligence artificielle et cybersécurité ;
- Des engagements contractuels plus longs et un volume de projets en augmentation, malgré le contexte économique.

Les éditeurs constatent également des gains de productivité significatifs liés à l'IA générative, estimés en moyenne à 12,5 % en 2025, avec une progression attendue à 17 % en 2026, confirmant le rôle central de l'IA dans la performance opérationnelle du secteur.

L'IA générative, vecteur de croissance et de marges

Près de 40 % des acteurs du secteur constatent déjà un impact positif de l'IA générative sur leurs marges et leur chiffre d'affaires, signe d'un passage progressif de l'expérimentation à des usages opérationnels créateurs de valeur.

Cet impact s'explique par plusieurs leviers concrets identifiés par les entreprises :

- La création de nouvelles offres basées sur l'IA générative, citée par 63 % des répondants, permettant l'ouverture de nouveaux marchés ;
- L'accélération des cycles de delivery, mentionnée par 58 % des entreprises, avec davantage de projets délivrés chaque année ;
- Une capacité accrue à répondre plus rapidement aux appels d'offres, pour 54 % des acteurs, améliorant le taux de gain ;
- La personnalisation des solutions clients, favorisant les ventes additionnelles et l'up-sell. (44 %) ;
- L'amélioration de la satisfaction client, contribuant à la fidélisation et à l'allongement de la durée des contrats (42 %).

Ces résultats confirment que l'IA générative n'est plus un simple outil d'optimisation, mais devient un véritable moteur de performance économique, de différenciation et de transformation des modèles d'affaires, appelé à jouer un rôle encore plus central dans la dynamique de croissance du secteur en 2026.

Souveraineté numérique : premiers signaux d'investissement

Au-delà des enjeux technologiques, la souveraineté numérique s'affirme comme un levier d'investissement, stimulée par les besoins de conformité, de sécurité et de confiance.

Selon l'enquête :

- 42 % des entreprises du numérique accompagnent leurs clients sur des projets de souveraineté,
- 80 % des entreprises ont réalisé moins de 10 projets en 2025, illustrant une dynamique encore émergente, principalement en phase amont.
- Pour autant le panier moyen d'investissement reste modéré en volume : entre 100 et 150 k€ par opportunité en moyenne.

Ces premiers signaux traduisent une demande croissante des organisations publiques et privées, amorçant la structuration de leurs stratégies de souveraineté.

2026 : une dynamique renforcée portée par le retour à la croissance des services

D'après les prévisions Numeum - PAC, le marché numérique français devrait enregistrer une croissance de +4,3 % en 2026 :

- ESN : +1,4 %, pour atteindre 35 milliards d'euros ;
- Éditeurs de logiciels et plateformes : +8,4 %, à 31,6 milliards d'euros ;
- ICT : +1 %, marquant un retour à une croissance positive.

Ces perspectives reposent sur plusieurs moteurs clés :

- L'augmentation des investissements IT et du nombre de nouveaux projets,
- L'industrialisation progressive de l'IA générative,
- La montée en puissance des projets de souveraineté, devenus un enjeu transversal dans un contexte

géopolitique incertain.

Dès la fin 2025, les grandes entreprises du secteur sont déjà nombreuses à bénéficier de ces facteurs de reprise.

« Après une année difficile, nous observons ces derniers mois les premiers signes tangibles d'un retour de la demande pour les entreprises du numérique. On passe enfin de la parole aux actes, notamment en matière d'IA générative et de souveraineté, notion qui commence à se concrétiser en investissements. En parallèle, l'essor du SaaS contribue aussi à renforcer les fondamentaux. C'est une reprise certes encourageante, et qui se poursuivra en 2026, mais force est de constater que nous ne sommes pas encore à la hauteur de nos ambitions en matière de numérisation. Si nos entreprises veulent rester compétitives dans un monde en révolution marqué par des transformations numériques profondes, l'investissement dans le numérique doit rester une priorité. C'est maintenant que se joue notre compétitivité de demain. » affirme Véronique Torner, présidente de Numeum.]

La position d'Infotel

Dans le TOP 2025 des ESN et ICT en France sur le chiffre d'affaires réalisé en France en 2024, publié par Numeum et KPMG en octobre 2025, **Infotel** apparaît en 41^e position.

5.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel

On trouvera ci-dessous les informations plus détaillées sur la répartition de l'activité d'Infotel :

Répartition par activité

k€	2025		2024		2023	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Services	279 750	95,1	281 493	95,5	296 017	96,3
Logiciels	14 286	4,9	13 330	4,5	11 530	3,7
<i>dont royalties IBM</i>	5 757		6 108		4 747	
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Répartition par zone géographique

k€	2025		2024		2023	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
France	262 405	89,2	266 776	90,5	277 788	90,3
Europe (Hors France)	25 518	8,7	21 537	7,3	24 048	7,8
États-Unis	6 112	2,1	6 510	2,2	5 711	1,9
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Répartition de l'activité Services par secteur économique

	% CA 2025	% CA 2024	% CA 2023
Banque Finance	42,1 %	39,2 %	38,7 %
Assurances / Retraite	11,7 %	11,4 %	11,0 %
Industries	22,8 %	26,3%	27,9%
Services / Transport / Télécoms	19,5 %	19,1 %	18,6 %
Administrations	4,0 %	4,1 %	3,8 %

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2025	% CA 2025	2024	% CA 2024	2023	% CA 2023
Client N° 1	39 301	14,0 %	43 483	14,7 %	51 829	16,9 %
Client N° 2	35 696	12,8 %	32 162	10,9 %	30 069	9,8 %
Client N° 3	26 355	9,4 %	27 477	9,3 %	26 579	8,6 %
Client N° 4	26 255	9,4 %	24 612	8,3 %	25 404	8,3 %
Client N° 5	24 631	8,8 %	22 373	7,6 %	22 174	7,2 %
Client N° 6	16 239	5,8 %	16 423	5,5 %	18 606	6,1 %
Client N° 7	10 510	3,8 %	15 184	5,1 %	16 486	5,4 %
Client N° 8	8 659	3,1 %	7 962	2,7 %	7 805	2,5 %
Client N° 9	7 970	2,8 %	7 141	2,4 %	6 113	2,0 %
Client N° 10	7 871	2,8 %	5 774	2,0 %	4 718	1,5 %

L'évolution du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique est exposée au paragraphe 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 218.

La concurrence sur les services

Dans son activité de services, **Infotel** rencontre, selon le type de contrat, différents acteurs :

- des acteurs internationaux (comme Capgemini, Infosys, CGI, Atos, etc.) chez les clients qui recherchent des fournisseurs leur assurant une couverture dépassant le territoire ; **Infotel** peut répondre à cette concurrence en animant ou en participant à des consortiums permettant d'offrir à ces clients une couverture d'activités et de territoire permettant de couvrir ses besoins ;
- des acteurs nationaux que sont des sociétés de services de plus grande taille comme Sopra-Steria, Inetum, etc. ; **Infotel** sait affronter ces concurrents sur des appels d'offres qu'elle remporte souvent par la pertinence de ses réponses et la qualité de ses solutions ;
- des acteurs locaux ou spécialisés, aux compétences spécifiques sur des logiciels, des solutions, des domaines fonctionnels ou des clients particuliers.

La variété des domaines d'intervention d'**Infotel** fait que la Société ne rencontre pas toujours systématiquement les mêmes concurrents, et le professionnalisme de ses équipes place souvent **Infotel** dans le peloton de tête des fournisseurs préférés de ses clients.

La concurrence sur les logiciels

Dans son activité d'édition de logiciels pour les grands systèmes IBM, les deux principaux concurrents d'**Infotel** sont les grands éditeurs américains : CA Technologies (racheté par Broadcom) et BMC Software (racheté par KKR), qui sont aussi les adversaires d'IBM dans sa stratégie de reconquête du segment des logiciels utilitaires des bases de données relationnelles. Leur récent changement d'actionnariat pourrait influencer sur leur positionnement.

Pour l'archivage et la dématérialisation, **Infotel** rencontre à la fois des fournisseurs de matériel, des éditeurs et des intégrateurs, comme, par exemple, EMC, racheté par Dell, (qui a repris Documentum et Legato), et IBM (qui a repris FileNet), et des sociétés de plus petite taille cherchant à tirer profit de la dynamique de ce segment de marché. La double compétence d'**Infotel** (éditeur de logiciels et société de services) est un atout, les clients préférant un interlocuteur unique capable de personnaliser et de mettre en place les solutions.

Pour **Orlando** et **Deepeo**, la concurrence est plus morcelée, du fait de la spécificité de ces logiciels et de leur nouveauté : la compétence technique d'**Infotel** et sa réputation d'excellence sont des éléments pouvant aider à les différencier. 2024 a vu la concrétisation de nouvelles ventes de la solution logicielle **Orlando** destinée aux compagnies aériennes ainsi que la concrétisation du partenariat prometteur avec Airbus.

5.6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Le déclenchement du conflit militaire au Moyen-Orient le 28 février 2026 conduit le groupe Infotel à préciser qu'il ne réalise aucune activité sur l'une des zones géographiques directement concernées (Iran, Liban, Israël). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités du Groupe. Infotel reste toutefois vigilant sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

La société Infotel SP Consulting SLU a été constituée le 31 juillet 2025 et cette filiale espagnole est détenue à 100 % par **Infotel**.

5.7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Infotel détient les droits de propriété industrielle et intellectuelle de ses logiciels. **Infotel** a mis en place des procédures visant à protéger ses droits, notamment en imposant au personnel ayant accès aux informations patrimoniales de la Société de respecter un engagement de confidentialité dans le cadre d'un règlement intérieur, et en restreignant l'accès aux codes sources des logiciels de la Société. **Infotel** s'appuie sur la réglementation en matière de secret commercial et de droits d'auteur, qui n'offre cependant qu'une protection limitée, pour assurer la protection de ses produits logiciels, de sa documentation et des supports écrits divers. **Infotel** pourra se défendre pour protéger ses droits de propriété industrielle et intellectuelle s'appuyant sur les lois sur les droits d'auteur et les dépôts de marques et de produits, le secret commercial, les accords de confidentialité et les termes des contrats. La marque **Infotel** et celle de ses produits sont enregistrées en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques.

Infotel commercialise les licences, propriété intellectuelle d'**Infotel** en échange du paiement de redevances. Les codes sources des logiciels ont été déposés en France à l'Agence pour la Protection des Programmes.

5.8. POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle du groupe **Infotel** est décrite dans le paragraphe 5.5 « Principaux marchés ».

5.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2025, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- **Infotel Augmented Solutions** (plateforme souveraine d'Agents IA)
 - Création d'un service en ligne de mise à disposition d'Agent IA spécialisé dans les tâches IT for IT.
 - Sécurisation de la plateforme sur une architecture souveraine et entièrement maîtrisée par Infotel.
- **Arcsys** (plate-forme technologique d'archivage « on Prem » et Saas) :
 - Intégration de nouveaux systèmes de sécurité (HSM et système de rotation des clés) et d'un nouveau système de notification
 - Optimisation du système pour Arclib, plateforme d'archivage en mode Saas.
- **Orlando** (suite pour Tech Pubs) :
 - Création d'un module dédié au suivi de la conformité ;
 - Intégration avec AMAS.aero permettant l'extraction des exigences des autorités mises à jour ;
 - gestion de nouveaux manuels Embraer de maintenance au format ATA iSpec 2200 ;
 - optimisation de la gestion des versions documentaires temporaires ;
 - amélioration et optimisation de la gestion des manuels Airbus de maintenance dans le cadre du partenariat avec Airbus.
- Les produits de la gamme IBM Db2 for z/OS, notamment iDBA et DB/IQ :
 - Création d'une API permettant d'intégrer DB/IQ au sein des chaînes de développement CI/CD des clients.
 - Au sein de iDBA, ajout d'un tableau de bord permettant le suivi de la performance de l'outil.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2025 à 2 093 k€ entièrement portés à l'actif avant imputation du CIR.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur la poursuite des points suivants :

- étude de la mise en place d'outils d'Intelligence Artificielle dans plusieurs domaines :
 - amélioration des réponses à Appel d'Offres sur la base de l'apprentissage ;
 - modèles prédictifs sur différents sujets comme les parcours de carrière, la tension sur un réseau électrique, production de CO₂, etc ;
 - développement d'une solution d'optimisation pour l'assistance technique ;
 - constitution d'une base de connaissance de différents modèles prédictifs pour entraîner de nouveaux modèles.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 137 k€, correspondant uniquement aux charges du personnel prises dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2025	2024	2023
Frais de développement activés	2 093	1 594	1 638
Frais de développement du logiciel Orlando	2 876	2 324	1 865
Frais de recherche comptabilisés en charges	137	681	1 249
Total frais de recherche et développement	5 106	4 599	4 752

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 décembre 2025, **Infotel** détient directement 100 % du capital de sa filiale française **Infotel Conseil**, 91,25 % de sa filiale française **OAIO**, 30 % de la société **Altanna**, 51 % de sa filiale britannique **Infotel UK Consulting Ltd**, 65 % de sa filiale marocaine **Groupe Adaming Maroc** et 100 % de ses autres filiales étrangères. La société **Infotel Conseil** détient 100 % de **Coach'IS**. filiale britannique **Infotel UK Consulting Ltd** détient par ailleurs 99,9 % de la filiale indienne **Infotel IT Consulting Private Limited** et a acquis au cours de l'exercice 2025 100 % de **W@btech IND Ltd**.

Le périmètre du Groupe, ainsi que les pourcentages de contrôle et d'intérêts sont mentionnés en page 207 dans le paragraphe 19.2.6.6 « Faits caractéristiques et périmètre de consolidation ».

6.1. PLACE DE LA SOCIÉTÉ INFOTEL AU SEIN DU GROUPE

Infotel est la holding animatrice du Groupe, et exerce des activités propres de formation et de conception et de ventes de logiciels. Elle assure aussi la recherche et développement des logiciels du Groupe. **Infotel** détient la propriété intellectuelle de ses logiciels.

Le Comité de direction se partage entre **Infotel** et sa principale filiale de service informatique **Infotel Conseil**, dont le poids dans l'activité économique du Groupe est le plus important de toutes les filiales.

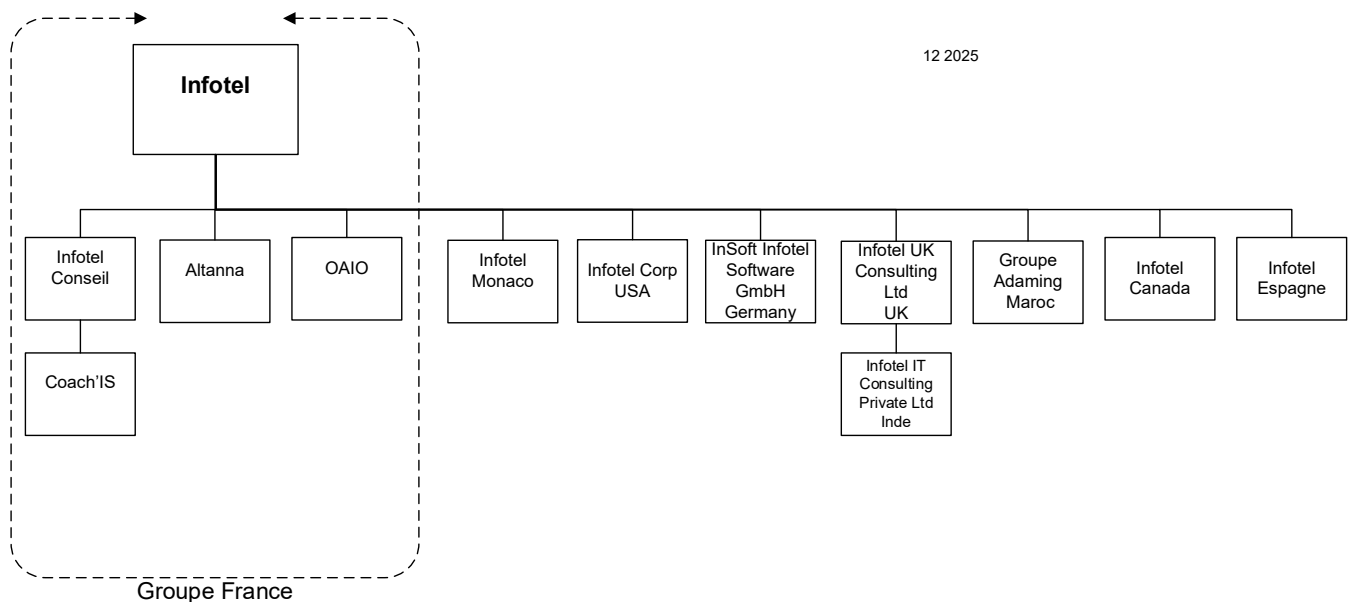
Les résultats propres d'**Infotel** figurent au titre 19.3 « États financiers annuels » en page 222.

6.2. FILIALES

6.2.1. Description et activité des filiales

La société **Infotel** est la société mère d'un Groupe incluant, au 31 décembre 2024, les filiales françaises **Infotel Conseil**, **OAIO**, **Altanna**, **Coach'IS** et sept filiales étrangères.

L'actionnariat et le contrôle du Groupe sont présentés au titre 17 « Principaux actionnaires » en page 189.



Infotel Conseil exerce les activités de prestation de service informatique du Groupe. Elle est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce son activité en région parisienne, dans l'Ouest et le Centre de la France, depuis ses localisations de Rennes, Nantes, Le Mans, Orléans, Niort, Brest et Bordeaux, dans le Sud-Ouest depuis son site de Toulouse, dans le Sud-Est depuis ses implantations à Lyon, Dijon, Aix-Marseille et Nice et dans le Nord Est depuis son implantation à Lille.

La société **OAIO** est basée à Neuilly-sur-Seine et exerce une activité de conseil dans le domaine du digital, dans des secteurs en pleine transformation et en recherche d'innovations comme la banque, l'assurance, l'industrie automobile et l'aéronautique.

La société **Altanna** est basée dans la région lyonnaise et elle est spécialisée dans l'Infrastructure, le DevOps et le Cloud.

La société **Coach'IS** est également basée dans la région lyonnaise et elle exerce une activité de prestations de service informatiques.

La société **Infotel Monaco** basée en Principauté exerce des activités de service en informatique.

La société **Infotel UK Consulting Ltd** (Newcastle) exerce des activités de prestations de service informatiques au Royaume-Uni.

La société **Infotel IT Consulting Private Limited** exerce une activité de prestations de service informatiques en Inde à Chennai, Bangalore et Mumbai.

La société **Groupe Adaming Maroc** (Casablanca) exerce une activité de prestations de service informatiques au Maroc.

Les autres filiales étrangères distribuent à l'exportation les logiciels développés par **Infotel** :

- **Infotel Corp.** (Tampa - Floride) assure le support technique aux États-Unis et gère certains distributeurs ;
- **Insoft Infotel Software GmbH** (Düsseldorf) conçoit, développe et commercialise des logiciels techniques, dans le domaine des bases de données DB2 d'IBM.

La société **Infotel Canada Inc.**, récemment créée, a pour vocation, dans un premier temps, d'assurer la présence du Groupe auprès d'Airbus Canada à Mirabel (Québec), puis de développer une activité de services au Canada.

La société **Infotel SP Consulting SLU**, créée en 2025, exerce une activité de prestations de service informatiques en Espagne.

La société **W@btech IND Ltd** qui exerçait des activités de prestations de service au Royaume-Uni a été dissoute en mars 2026.

Les pourcentages de détention du capital et des droits de vote détenus par l'émetteur dans ses filiales sont précisés au paragraphe de l'annexe des comptes consolidés dans la partie 19.2.6.6 « Faits caractéristiques et périmètre de consolidation » en page 207.

6.2.2. Activité d'Infotel Conseil

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil, détenue à 100 %, s'est élevé à 274 266k€ pour l'exercice 2025 contre 273 648 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de l'ordre de 0,23 %.

Les charges d'exploitation sont restées stables (+0,05 %). Elles passent de 254 392 k€ en 2024 à 254 528 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 22 810k€, représente 8,32 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2025 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 22 258 k€ et représentait 8,13 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 1 115 k€ contre 3 177 k€ pour l'exercice précédent.

Après 4 764 k€ d'impôt sur les bénéfices et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 3 151 k€, le résultat net comptable s'élève à 15 920 k€ contre 16 600 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.3. Activité d'OAIO

La société OAIO, détenue à 91,25 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 de 9 936 k€ contre 9 700 k€ en 2024, soit une hausse de 2,43 %.

Le résultat d'exploitation de 1 355 k€ représente 13,63 % du chiffre d'affaires pour l'année 2024 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 1 578 k€, représentant 16,27 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 35 k€ en 2025 alors qu'il s'élevait à 69 k€ en 2024.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 288 k€ et de la participation des salariés de 215 k€, le résultat net comptable s'élève à 888 k€ contre 1 026 k€ pour l'année précédente.

6.2.4. Activité d'Altanna

La société Altanna, dans laquelle **Infotel** a fait une acquisition de 30 % du capital le 27 juin 2024, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 (clôture au 31 août) de 6 265 k€ contre 3 674 k€ en 2024 (clôture au 31 août), soit une hausse de 70,54 %.

Le bénéfice net comptable est de 390 k€ en 2025 contre 209 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.5. Activité de Coach'IS

Coach'IS, détenue à 100 % par Infotel Conseil, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 de 120 k€ et un bénéfice net comptable de 113 k€.

6.2.6. Activité d'Infotel Corporation (USA)

La société Infotel Corporation (USA), détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 279 k€ en 2025, en hausse de 47,03 % (1 550 k€ en 2024) et un bénéfice de 694 k€ contre 719 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.7. Activité d'Infotel Monaco (Monaco)

La société Infotel Monaco (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 312 k€ en 2025 contre 7 842 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 6,76 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 137 k€ contre 1 186 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.8. Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)

La société Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 162 k€ en 2025 en hausse de 17,37 % (990 k€ en 2024). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 300 k€, contre 234 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.9. Activité d'Infotel UK Consulting Ltd

La société Infotel UK Consulting Ltd (Royaume-Uni), détenue à 51 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 914 k€, en baisse de 18,70 % (8 504 k€ au cours de l'exercice 2024). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 94 k€, contre 564 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.10. Activité de Infotel IT Consulting Private Limited

La société Infotel IT Consulting Private Limited (Inde), détenue à 99,9 % par la société Infotel UK Consulting Ltd, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 371 k€ en 2025 (1 491 k€ pour l'année 2024). Le résultat net pour la période est de 111 k€ après impôt sur les bénéfices (151 k€ en 2024).

6.2.11. Activité d'Infotel Canada Inc.

La société Infotel Canada Inc. (Canada), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 492 k€ (326 k€ en 2024), en hausse de 51 %. Le résultat pour la période est de (61) k€ avant impôt sur les bénéfices.

6.2.12. Activité de Groupe Adaming Maroc

La société Groupe Adaming Maroc (Marco), détenue à 65 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 5 457 k€ en 2025 (4 536 k€ au cours de l'exercice 2024), en hausse de 20 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 386 k€ (487 k€ en 2024).

6.2.13. Infotel SP Consulting

La société Infotel SP Consulting (Espagne) créée en août 2025 n'a pas eu d'activité en 2025. Son résultat est nul à la fin de 2025.

6.2.14. Autres informations sur les filiales

On trouvera ci-dessous d'autres informations sur les filiales, et en particulier leur chiffre d'affaires et leur résultat.

k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel corporation	OAI0	Coach'IS	Altanna	Insoft Infotel Software GmbH	Infotel UK Consulting Ltd	Infotel IT Consulting Private Limited	Infotel Canada Inc.	Groupe Adaming Maroc	Infotel SP Consulting SLU
Capital	20 000	150	186	133	300	32	50	0,13	1	1	171	5
Capitaux propres (hors capital et avant résultat)	66 694	430	(47)	2 960	52	185	260	3 172	301	98	366	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	30 %	100 %	51 %	100 %	100 %	65 %	100 %
Valeur d'inventaire 31/12/2025	6 269	128	181	4 814	1 519	698	2 000	0,07	1	0,692	892	5
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	274 266	7 382	2 279	9 936	120	7 505	1 163	6 920	1 371	492	5 457	0
Résultat	16 147	879	694	888	114	413	300	448	110	(61)	285	(0,05)
Dividendes encaissés de la filiale	16 000	1 000	0	913	0	31	1 200	0	0	0	0	0

Les flux financiers existant entre les sociétés du Groupe sont les suivants :

Frais de gestion	3 120 k€	Facturés par Infotel à Infotel Conseil
Sous-traitance et mise à disposition de personnel par Infotel Conseil à Infotel	4 101 k€	Facturé par Infotel Conseil à Infotel
Royalties Infotel Corporation	161 k€	Facturés par Infotel à Infotel Corp.
Frais de marketing Logiciels	251 k€	Facturés par Infotel Corp à Infotel SA
Frais Insoft Infotel Software GmbH	10 k€	Facturés par Insoft Infotel Software GmbH à Infotel Corp.
Frais d'assurance responsabilité civile et autres frais	148 k€	Facturés par Infotel aux filiales

Tableau de synthèse des contributions des entités consolidées

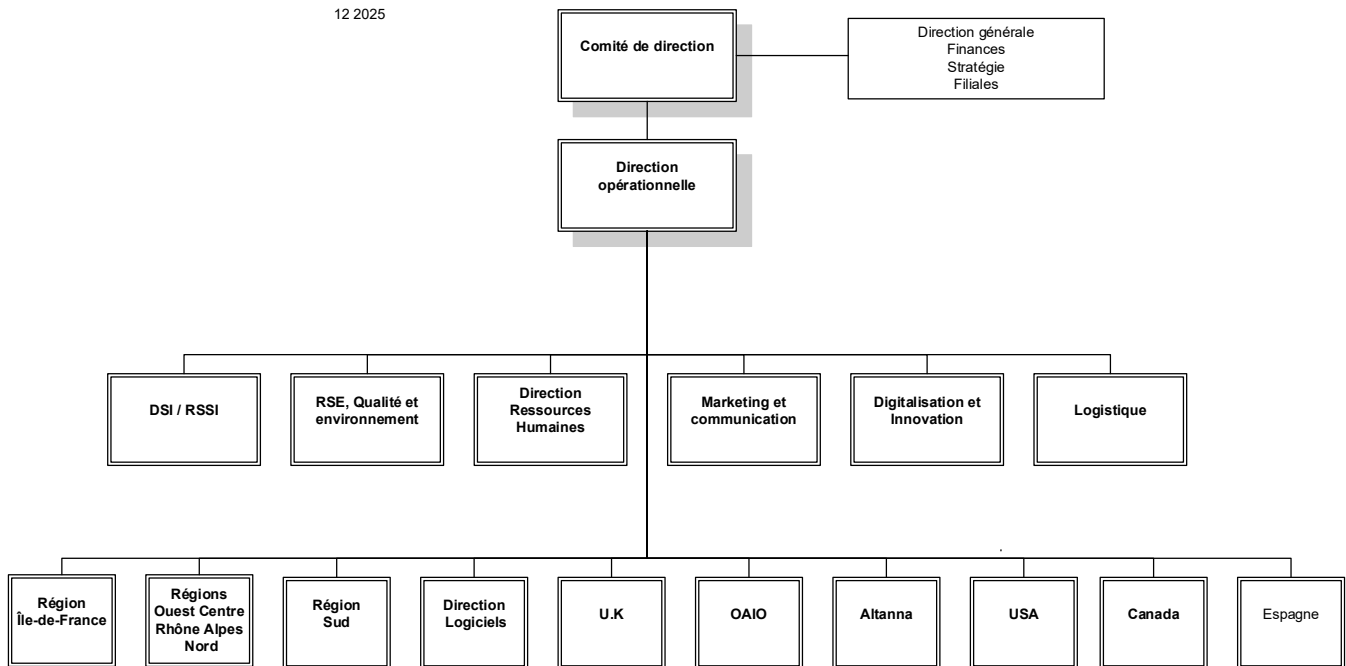
Valeurs en consolidation (sauf dividendes) en k€	Infotel Conseil	Autres filiales	Infotel	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	35 627	4 831	16 979	57 437
Endettement financier hors groupe	0	0	2 439	2 439
Trésorerie au bilan	88 382	7 597	13 654	109 633
Flux de trésorerie nets totaux	(13 289)	12 028	998	(263)

6.3. ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

La note d'organisation Groupe, élément du système Qualité d'Infotel, décrit notamment l'organisation et le fonctionnement du Groupe. Les organes de direction du Groupe assurent les rôles fonctionnels, et la Direction opérationnelle pilote des directions chargées de monter et de réaliser un ensemble d'opérations et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs définis.

6.3.1. Organigramme

Il se présente ainsi :



6.3.2. Fonctionnement

Le Comité de direction

Le Comité de direction est l'instance de décision du Groupe.

Ses principaux rôles sont :

- d'étudier les mesures concernant le fonctionnement du Groupe et décider de leur application ;
- de procéder à un examen mensuel du compte-rendu d'activité synthétique, à un examen trimestriel du compte-rendu détaillé des directions opérationnelles, et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- de contrôler l'avancement des décisions ;
- de coordonner les actions des diverses entités ;
- de convoquer, le cas échéant, des personnes nécessaires à l'instruction de dossiers ou à la prise de décisions.

Le Comité de direction du Groupe se composant au 31 décembre 2025 de 4 membres, ayant chacun la charge d'une activité fonctionnelle :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale ;
- M^{me} Laeticia Fernandes, Directrice des Ressources Humaines.

Les membres du Comité de direction se répartissent les fonctions de Direction générale, de Direction du personnel, de Direction financière, de Stratégie, de Qualité, de Communication, de gestion des filiales et de Logistique.

Ainsi, lui est rattachée la Direction financière qui a en charge la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Groupe, ainsi que celle du contrôle de gestion. Ses tâches sont exécutées directement ou à l'aide de cabinets extérieurs.

La Direction opérationnelle

Cette direction est chargée, par l'intermédiaire de ses directions régionales qu'elle coordonne, de concevoir de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats (centres de service), d'assistance technique et de formation adaptables aux besoins des clients ainsi que les logiciels.

Elle est aussi chargée de mettre en place la politique commerciale du Groupe, et de s'assurer de sa cohérence entre les diverses directions.

Elle assure les fonctions de gestion du personnel, et de recrutement, ainsi que la gestion opérationnelle et la gestion des filiales. Les dirigeants d'**Infotel** attachent une importance particulière aux ressources humaines. Dans une activité de services et une conjoncture marquée par une exigence croissante d'une clientèle fidèle, il est essentiel pour **Infotel** de s'assurer un recrutement constant de bonne qualité et une fidélité du personnel. **Infotel** y parvient par une politique de ressources humaines dont les éléments principaux sont :

- la motivation de ses collaborateurs auxquels la Société s'efforce de donner la formation nécessaire pour leurs interventions chez les clients, et un plan de carrière leur permettant de bien évoluer au sein du Groupe et d'y faire une plus longue carrière que chez les autres acteurs du secteur, aidant ainsi à préserver l'investissement le plus précieux pour une société de services : l'investissement humain ;
- la technicité à tous les niveaux hiérarchiques qui permet à chacun, débutant ou confirmé, d'effectuer les missions en fournissant une aide effective au client, tout en étant bien suivi par la Société ;
- l'accessibilité à tous les dirigeants que chacun peut consulter quand il le souhaite pour tout problème technique, personnel ou de relations dans le travail.

Les directions régionales et la direction Logiciels

Les directions régionales sont les organes opérationnels du Groupe. Une direction régionale assure de façon autonome tout ou partie des fonctions et métiers du Groupe. La mission générale des directions régionales est de concevoir, commercialiser, réaliser et rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats, de type TMA ou TRA, de formation, d'assistance technique, adaptables aux besoins des clients sur les territoires définis. La direction Logiciels est chargée de la conception, du développement, de la maintenance et du support technique des Logiciels.

Il y a aujourd'hui quatre directions :

- la direction Région Île-de-France ;
- la direction Régions Ouest Nord Centre Est ;
- la direction Région Sud ;
- la direction Logiciels.

Les ingénieurs commerciaux sont rattachés aux directions.

Altanna, OAIO, Infotel UK, Infotel Corp. (États-Unis), Infotel SP Consulting et Infotel Canada constituent des unités opérationnelles.

6.4. LOCAUX UTILISÉS PAR LE GROUPE

Lieux	Surface en m ²	Type de locaux	Loyer annuel €	Loyer au m ²	Propriétaire ou Mandataire
Infotel 4-16, av. Léon Gaumont 75020 PARIS * Siège – 1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e étage	4 544	Bureaux	1 767 568	389	SEFAL
Infotel Conseil 13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly-sur-Seine * Siège – 1 ^{er} , 2 ^e et 4 ^{ème} étage	1 200	Bureaux	624 556	520	Société Michelis
* Rennes	844	Bureaux	178 937	212	SCI Mabiland
* Blagnac le Millénaire	6 620	Bureaux	964 772	146	SCI IMMOFI 57
* Bordeaux – Pessac	326	Bureaux	53 611	164	SCI Physalis Segerinvest Pessacinvest
* Nantes-Saint Herblain	758	Bureaux	154 183	223	SCI PFO2
* Lyon	759	Bureaux	148 155	195	Nexity SC AFER Pierre
* Le Mans	762	Bureaux	117 851	155	Foncière Lelièvre
* Valbonne	889	Bureaux	182 000	205	PSI CORPORATE
* Aix-en-Provence	652	Bureaux	142 468	219	LOCAFIMO
* Brest	548	Bureaux	99 968	182	Baraine IMMO
* Lille-Lezennes	657	Bureaux	114 454	174	TOLEFI
* Niort	805	Bureaux	50 013	62	SC MK2 SCI VICHY ENTREPÔT
* Dijon		Bureaux	12 620		BATIFRANCE
* Tours		Domiciliation	6 900		UP 2 YOU
* Orléans	303	Bureaux	47 706	157	A LOUER

Aucun équipement n'est financé par des contrats de crédit-bail au 31 décembre 2025.

Pour les filiales étrangères, les locaux sont dans des centres d'affaires ou non significatifs.

Il n'existe pas de lien capitalistique direct ou indirect entre la Société ou ses dirigeants et les propriétaires ou mandataires des locaux loués.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

7.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe a financé son activité opérationnelle et ses investissements principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Aux 31 décembre 2024 et 2025, le Groupe détenait des disponibilités et équivalents de disponibilités pour respectivement 109,9 M€ et 109,6 M€. En 2025, les disponibilités et équivalents de disponibilités sont détenus pour 1 855 k€ d'entre eux en dollars, 1 803 k€ d'entre eux en livres Sterling, 66 k€ en roupies indiennes, 244 k€ en dirham marocain, 251 k€ en dollars canadiens et pour 105 986 k€ en euros.

L'activité a généré un flux net de trésorerie positif de 25 826 k€ grâce à une gestion maîtrisée dans un contexte de légère baisse d'activité et un raccourcissement du délai client. Cette trésorerie a été utilisée pour les flux d'investissement pour 6 945 k€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement concernent notamment la distribution de dividendes nets pour 13 842 k€ et l'acquisition d'actions propres pour 5 669 k€.

7.2. RÉSULTAT

7.2.1. Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 294 035 k€ pour l'exercice 2025 contre 294 823 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 0,28 %.

L'année 2025 a été marquée par une baisse de 0,62 % de l'activité Services (95,14 % du CA) qui passe de 281 493 k€ à 279 750k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 7,2 % (4,86 % du CA) qui passe de 13 330 k€ à 14 286k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 3,53 %. Elles passent de 260 499 k€ en 2024 à 269 706 k€ en 2025.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 656 k€ et représente 8,38 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 24 638 k€ en 2024 et représentait 8,36 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 0,02 point.

Le résultat financier est de - 4 011 k€ contre 1 1018 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 6 397 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 16 144 k€ contre 18 485 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.2. Société mère

La société mère **Infotel** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des redevances d'assistance à ses filiales, des dividendes en provenance de ses filiales et de la part lui revenant des produits financiers résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 11 792 k€, en hausse de 2,38 % contre 11 518 k€ en 2024.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,78 %. Elles passent de 12 513 k€ en 2024 à 12 860 k€ en 2025.

Le résultat d'exploitation passe de 607 k€ à 706 k€, et le résultat financier ressort à 19 353 k€ alors qu'il s'élevait à 13 570 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 20 059 k€ contre 14 177 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul en 2025 alors qu'il s'élevait à 7 k€ en 2024.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices correspond à un crédit d'impôt de 85 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ressort à 20 144 k€ contre 14 451 k€ pour l'exercice précédent.

L'évolution de l'activité de la société mère **Infotel**, correspondant à l'édition de logiciels, est indiquée au paragraphe 5.5.2 « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 38, ainsi qu'au paragraphe 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 218.

7.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale

Il n'existe à notre connaissance aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

7.3. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à la somme de 121 610 k€.

La variation des capitaux propres part du Groupe de 2 161 k€ s'explique par les éléments suivants :

- résultat 2025 : + 16 144 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 27 mai 2025 : (13 842) k€ ;
- variation de capital : + 20 k€ ;
- variation des réserves consolidées : + 2 k€ ;
- variation des primes liées au capital : néant ;
- impact des mouvements sur actions propres : (5 669) k€ ;
- variation des écarts de conversion : (147) € ;
- variation actuarielle : (70) k€ ;
- attributions actions gratuites : + 1 712 k€;
- autres variations : (288) k€.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

L'activité des sociétés du Groupe a généré des flux de trésorerie positifs qui ont permis le financement d'acquisitions d'immobilisations pour 6 274k€ en 2025 contre 4 077 k€ en 2024, ainsi que la distribution de dividendes aux actionnaires de la société mère à hauteur de 13 842k€ en 2025 contre 13 864 k€ en 2024.

Le Groupe estime qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour assurer ses engagements à court terme. Il est très faiblement endetté.

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au titre 19.2 « États financiers consolidés » en page 193.

Les informations relatives aux délais de paiement pour la société **Infotel** SA sont exprimées dans les tableaux ci-dessous :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce)

	Article D. 441-41.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice						Article D. 441-41.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						102						27
Montant total des factures concernées (TTC)		388 494	631 583	272 960	(690)	1 292 346		88 233	71 852	0	473 568	633 653
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		3,51%	5,71%	2,47%	-0,01%	11,69%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (TTC)								1,26%	1,03%	0,00%	6,79%	9,08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-4 II : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de						Article D. 441-4 II : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au cours de					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées						88						13
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	812 841	875 369	-432	332 023	2 019 801		703 520	0	0	47 566	751 087	
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	7,35%	7,92%	0,00%	3,00%	18,27%							
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)							10,08%	0,00%	0,00%	0,68%	10,76%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'environnement réglementaire dans lequel **Infotel** exerce ses activités est décrit aux paragraphes suivants :

- 3.4 : « Risques juridiques » en page 15 ;
- 4.1.4 : « Siège social, forme juridique et législation applicable » en page 24 ;
- 16.9.3 : « G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires » en page 175 ;
- 16.9.5 : « G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin » en page 176 ;
- 16.6.19 : « S1-17 – Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme » en page 161.

10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2025

Le démarrage de l'année 2026 s'est effectué dans la continuité de la fin de l'année 2025.

Comme *Numeum* (l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France) l'a annoncé dans son communiqué de presse du 18 décembre 2025, on prévoit une accélération de la croissance à +4,3 % pour 2026, confirmant le rôle moteur du numérique dans la transformation de l'économie française.

Pour Infotel, la situation est variable selon les secteurs : le secteur Banque / Finance est en croissance avec 42,1 % du chiffre d'affaires Services contre 39,2 % en 2024, le secteur Industrie est en baisse avec 22,8 % du chiffre d'affaires par rapport aux 26,3 % de 2024. Le secteur des Services / Transports reste dynamique avec 19,5 % du chiffre d'affaires Services contre 19,1 % l'an dernier. Le taux d'intercontrats reste à un niveau faible à 3,3 % contre 3,4 % l'an dernier. Les équipes commerciales sont toujours actives et l'obtention de nouveaux référencements est un élément positif pour les prochaines années.

Comme indiqué au paragraphe « Calendrier de communication financière » en page 255, le communiqué sur chiffre d'affaires et les tendances du premier trimestre 2026 sera diffusé le 13 mai au soir.

10.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE 2026

Infotel dispose d'excellents atouts au sein de ses deux pôles d'activité Services et Logiciels, une trésorerie confortable, un endettement limité et un positionnement fort chez ses clients.

En 2026, le Groupe entend consolider ses positions commerciales chez la majorité de ses clients grands comptes, en ayant recours à tous ses atouts, dont l'exploitation des possibilités nouvelles apportées par l'intelligence artificielle.

Le début de l'année 2026 est marqué par une stabilisation de l'inflation mais le retour à une situation conflictuelle au Moyen-Orient et la flambée du prix du pétrole ne permettent pas pour l'instant de faire des prévisions en la matière.

Le Groupe demeure confiant en ses salariés et son organisation pour réaliser les objectifs de son nouveau plan de développement « Infotel 2030 ».

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne présente aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

12.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend 6 membres au 31 décembre 2025. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable, excepté le mandat de l'administrateur représentant les salariés d'une durée de 3 ans. Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2025. Le taux d'assiduité à ces réunions a été de 100 % en prenant en compte les participants ayant le droit de vote.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration se composait comme suit :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Bernard Lafforet	31 décembre 1979	AG statuant sur les comptes 2029	Président-Directeur général	Néant	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2029	Directeur général délégué	Néant	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	23 mai 2006	AG statuant sur les comptes 2029	Néant	Néant	Néant
Hélène Kermorgant	20 mai 2015	AG statuant sur les comptes 2029	Néant	Néant	Néant
Anne André	13 mars 2024 Par cooptation	AG statuant sur les comptes 2024	Néant	Néant	Néant
Alain Labbé	Élections des 16 et 17 novembre 2023	Novembre 2026, à l'issue de la prochaine élection	Salarié	Néant	Néant

Au 31 décembre 2025 l'équipe dirigeante du Groupe se compose de trois membres :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, a rejoint Infotel en 1996 après douze années dans les services informatiques dont deux pour le compte de Sopra et dix pour son propre compte ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

L'expérience et les compétences de M^{me} Josyane Muller, de M^{me} Hélène Kermorgant et de M^{me} Anne André sont décrites au chapitre « Le Conseil d'administration » en page 64.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle, le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience, en matière de gestion, de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Durant les cinq dernières années, aucune des personnes visées au chapitre 12 page 58 n'a exercé de mandats dans des sociétés autres que celles du Groupe qui sont, pour certaines, sorties du périmètre du Groupe ou ont été absorbées.

M. Bernard Lafforet est « président administrateur-délégué » de la société Infotel Monaco et « president-director » d'Infotel Corporation.

M. Michel Koutchouk exerce les fonctions de « director » d'Infotel Corporation, de représentant permanent d'**Infotel**, administrateur d'Infotel Conseil.

M. Éric Fabretti exerce les fonctions de président-directeur général de la société Infotel Conseil, de président de la société OAIO, de « director » d'Infotel UK Consulting Ltd, de président de Coach'IS, d'administrateur unique d'Infotel SP Consulting, et de président d'Infotel Canada Inc. Par ailleurs, il est « director » des entités indiennes Infotel IT Consulting Private Ltd et W@btech Ind Ltd, et gérant de Groupe Adaming Maroc.

Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associée, en qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite ou mise sous séquestre, n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, ni n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Il est difficile dans l'état actuel de la composition du conseil d'administration constitué de trois membres fondateurs par ailleurs dirigeants opérationnels de la société de prévoir un renouvellement échelonné de leurs mandats. Pour faciliter l'échelonnement des mandats, **Infotel** étudiera la possibilité d'organiser un échelonnement des renouvellements des mandats des administrateurs lors de la prochaine échéance de fin de mandat au titre de la Recommandation R9 du Code Middledenext ou justifiera la non application de cette recommandation selon le principe « appliquer ou expliquer ».

12.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Société n'a pas connaissance de conflit d'intérêt existant ou potentiel entre elle et ces personnes.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature versées, durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2025	2024	2023
Bernard Lafforet	216 000	216 000	216 000
Michel Koutchouk	199 854	199 854	199 854
Éric Fabretti	360 000	240 000	240 000

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » repris dans le paragraphe 19.4.3 en page 244 ne fait mention d'aucune convention réglementée.

13.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2025 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la méthode des unités de crédit projetées.

L'engagement relatif au versement d'une prime pour 10 ans d'ancienneté a aussi été provisionné dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les engagements de retraite comme ceux au titre du versement de la prime d'ancienneté sont calculés en retenant les critères suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO ;
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe ;
- Taux d'actualisation : 3,96 % pour les engagements de retraite (3,70 % en 2024) et 3,78 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,60 % en 2024) ;
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans) ;
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 % ;
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1 % ;
- Taux de charges patronales retenu : 45 %.

La provision IDR des entités du Groupe s'établit à 4 147 k€ à la fin de l'exercice 2025.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. MANDATS ET CONTRATS DE SERVICE

Les dates d'expiration des mandats des administrateurs sont indiquées au paragraphe 12.1.1 en page 58. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur.

14.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET COMITÉS

Ces informations figurent au paragraphe 14.5 « Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise » en page 63.

14.3. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

14.4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En complément des informations ci-dessus, les précisions suivantes sont apportées :

- Nombre d'administrateurs indépendants : 2 administrateurs indépendants au 31 décembre 2025.
- Nombre d'administrateurs élus par les salariés : 1.
- Rémunération annuelle des administrateurs (ex « Jetons de présence ») : 9 k€ au profit de M^{me} Josyane Muller et au profit des deux administrateurs indépendants, conformément à la recommandation n°10 du Code Middenext, soit 3 k€ par administrateur non opérationnel (n'ayant pas la qualité de dirigeant ou de salarié).
- Comité d'audit : missions du Comité d'audit exercées par les membres du Conseil d'administration.
- Comité RSE : missions du Comité RSE exercées par les membres du Conseil d'administration.
- Comité des rémunérations : néant.
- Parité homme-femme au sein du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 : 3 femmes et 3 hommes.

La Société se conforme donc au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'elle se réfère au Code Middenext dont les modalités d'applications sont énoncées dans le rapport sur le contrôle interne. Et notamment la Recommandation n°3 du Code Middenext, qui recommande la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil.

14.5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017, pris en application de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin 2)

Introduction : rappel des obligations légales

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (SA à Conseil d'administration) du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des limitations de pouvoir du Directeur général.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services financiers et a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2026.

La société **Infotel** se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de septembre 2021, disponible à l'adresse internet suivante, sur le site de Middlednext :

[Code de gouvernance Middlednext révisé 2021 - Middlednext](#), ci-après le Code de référence.

Par séance en date du 10 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de changer de code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlednext qui correspond davantage aux enjeux, à la taille du Groupe, à la composition de l'équipe dirigeante et au fort degré d'implication de ses membres (dirigeants actionnaires).

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

S'agissant de la rémunération de ses mandataires dirigeants, point important du Code de référence, il doit être précisé que la société **Infotel** a toujours adopté une politique exemplaire de rémunération et d'avantage de ses dirigeants-administrateurs. Ceux-ci ne bénéficiant d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni avantages tels que : rémunération annuelle des administrateurs (ex jeton de présence), option de souscription ou option d'achat d'actions, instrument donnant accès au capital, actions gratuites ou indemnité de départ.

Gouvernement d'entreprise

L'équipe dirigeante

L'équipe dirigeante du Groupe se compose au 31 décembre 2025 de 3 membres :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, non administrateur.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose ainsi :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué ;
- M^{me} Josyane Muller, Administrateur ;
- M^{me} Anne André, Administrateur indépendant ;
- M^{me} Hélène Kermorgant, Administrateur indépendant ;
- M. Alain Labbé, Administrateur représentant les salariés.

M^{me} Josyane Muller est diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy. Elle avait rejoint Infotel en 1985 après dix-huit années dans des ESN dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence. Elle a été Directeur général délégué d'Infotel et Président-Directeur général d'Infotel Conseil jusqu'à la fin de l'année 2023.

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion, M^{me} Hélène Kermorgant, actuellement associée chez RSM Paris, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, a exercé pendant toute sa carrière professionnelle des fonctions de Commissaire aux Comptes et d'Expert-comptable notamment en tant que Directrice financière adjointe d'une société d'économie mixte locale de 1994 à 1999 et depuis lors en tant que Directrice de mission puis associée chez RSM Paris. Elle a été professeure à l'Université Paris Dauphine ainsi que formatrice auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. M^{me} Hélène Kermorgant préside le Conseil d'administration dans sa formation de Comité d'audit.

Conformément à la Recommandation n°3 du Code Middlednext, qui recommande la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil, dans sa séance du 13 mars 2024, le Conseil d'administration d'Infotel a coopté en qualité de nouvel administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Alain Hallereau, décédé, M^{me} Anne André, née le 20 novembre 1960 à Paris (75015), demeurant 112 rue des Dames à Paris (75017).

Diplômée de l'école de commerce HEC Paris, M^{me} Anne André exerce l'activité de consultante experte en matière d'assurance et de protection sociale au sein de la société Anne André Conseil.

Elle a été ingénieur d'affaires au sein de la société IBM pendant plus de dix ans, en charge de la vente de services informatiques à de grands groupes d'assurance, pour rejoindre ensuite le secteur de l'assurance. Ainsi, M^{me} André a par la suite été directrice de l'organisation et des systèmes d'information du groupe Mornay, puis directrice du développement au sein de ce même groupe, avant de devenir directrice de la branche assurances de personnes chez Aon France et Diot. M^{me} André a également été Directrice Générale Déléguée du Groupe Henner, courtier spécialiste de l'assurance de personnes. M^{me} André préside le Conseil d'administration dans sa formation de Comité RSE.

M. Alain Labbé est titulaire d'un DUT en informatique de Gestion obtenu en 1986. Il a travaillé chez Gan-Groupama, AXA, Société Générale et JP Morgan en qualité de concepteur/développeur avant d'intégrer Infotel en 2008 en tant qu'ingénieur d'études au sein de l'agence de Lyon. Par des élections intervenues les 16 et 17 novembre 2023, Monsieur Alain Labbé est devenu administrateur représentant les salariés. Cette désignation a été constatée par le Conseil d'administration dans sa séance du 31 janvier 2024.

Compte rendu des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la société **Infotel** s'est réuni à 9 reprises (avec un taux de participation de 100 %) aux dates et sur les ordres du jour ci-dessous indiqués :

- le 29 janvier 2025 : stratégie (n°1) de l'entreprise, Point sur les chiffres d'affaires trimestriel (4ème trimestre 2024) et annuel (2024), point sur les activités (services et logiciels) et les perspectives, point sur les filiales, acquisitions et partenariats, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 31 janvier 2025 : attribution définitive d'actions gratuites (plan n°7) ; augmentation de capital par incorporation de réserves, Attribution provisoire de nouvelles actions gratuites (plan n°8),
- le 19 mars 2025 : arrêté des comptes 2024 et préparation de l'Assemblée générale mixte ;
- le 23 avril 2025 : examen des éventuels conflits d'intérêts en application de la procédure annuelle de révélation des conflits d'intérêts, validation des annexes aux comptes annuels et aux comptes consolidés 2024, arrêté définitif des documents juridiques et du document d'enregistrement universel (URD) ;
- le 27 mai 2025 : lancement du programme de rachat ; rémunération de Monsieur Eric FABRETTI, Directeur général délégué
- le 30 juillet 2025 : stratégie (n°2) de l'entreprise, stratégie (n°3) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 24 septembre 2025 : arrêté des comptes au 30 juin 2025 (1er semestre 2025) ;
- le 29 octobre 2025 : stratégie (n°4) de l'entreprise, point sur l'activité du troisième trimestre, point sur les activités (services et logiciels) et les perspectives, point sur les filiales, Acquisitions et partenariats, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 03 décembre 2025 : conseil réuni en comité RSE ; Infotel Espagne ; Acquisition Aeroex ; Acquisition Sesin et sa filiale Scan System ;

En tout état de cause, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Depuis le 26 janvier 2011, le Conseil d'administration d'**Infotel** a choisi de se doter d'un Règlement intérieur. Ce Règlement intérieur est consultable sur le site internet de la société.

Ce Règlement intérieur a pour but de rappeler aux membres du conseil d'administration d'**Infotel** leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration en intégrant les huit rubriques prévues à la recommandation R9 du Code Middledenext 2021 :

- rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ;
- définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation et procédure de suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité,) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;
- règles de détermination de la rémunération des « membres du Conseil » ;
- la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés.

Le Règlement intérieur a été mis à jour à l'occasion du conseil du 10 juillet 2024 conformément au nouveau Code Middledenext.

Dispositions concernant les administrateurs - Présence de deux administrateurs indépendants

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt social de la société.

Il est rappelé deux spécificités d'**Infotel** : la taille du Groupe et la forte implication des deux membres du conseil exerçant des fonctions exécutives (dirigeants-actionnaires) - très investis dans la gestion des procédures clés du Groupe et soucieux en toutes circonstances de l'intérêt social de la société.

Pour autant, deux administrateurs indépendants remplissant les critères d'indépendance stipulés dans la recommandation R3 du Code Middenext ont été nommés, le premier en la personne de M^{me} Hélène Kermorgant à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2015 qui a statué sur les comptes de l'exercice 2014, le deuxième en la personne de M^{me} Anne André qui a été cooptée le 13 mars 2024 par le Conseil d'administration.

M^{me} Hélène Kermorgant est indépendante pour les raisons suivantes :

- Au cours des cinq dernières années, M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été salariée ni mandataire social dirigeant d'**Infotel** ou d'une société du Groupe.
- Au cours des deux dernières années, M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été cliente, fournisseuse, auditrice, conseillère ou banquière (d'affaires ou de financement) significative d'**Infotel** ou du Groupe, ou pour lequel **Infotel** ou le Groupe représente une part significative de l'activité.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'est pas actionnaire de référence d'**Infotel** et ne détient pas de pourcentage de droit de vote significatif.

Par ailleurs, M^{me} Hélène Kermorgant n'est soumise à aucun engagement visant à préserver les conditions de sa qualification d'administrateur indépendant et n'entretient aucune relation d'affaires avec la société **Infotel**.

M^{me} Anne André est indépendante pour les raisons suivantes :

- Au cours des cinq dernières années, M^{me} Anne André n'a pas été salariée ni mandataire social dirigeant d'**Infotel** ou d'une société du Groupe.
- Au cours des deux dernières années, M^{me} Anne André n'a pas été cliente, fournisseuse, auditrice, conseillère ou banquière (d'affaires ou de financement) significative d'**Infotel** ou du Groupe, ou pour lequel **Infotel** ou le Groupe représente une part significative de l'activité.
- M^{me} Anne André n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- M^{me} Anne André n'a pas été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.
- M^{me} Anne André n'est pas actionnaire de référence d'**Infotel** et ne détient pas de pourcentage de droit de vote significatif.

Par ailleurs, M^{me} Anne André n'est soumise à aucun engagement visant à préserver les conditions de sa qualification d'administrateur indépendant et n'entretient aucune relation d'affaires avec la société **Infotel**.

Conflits d'intérêts

Dans l'optique de prévenir la survenance de conflits d'intérêts, **Infotel** prend en compte les critères établis par le Medef (dans son guide « prévenir et gérer les conflits d'intérêts ») lui permettant d'identifier de tels conflits : il y a un conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt significatif (affectif, familial, financier, associatif, culturel, sportif, politique, caritatif, religieux, syndical, philosophique...) étranger à l'entreprise que l'administrateur dirige est susceptible d'interférer dans la position ou la décision qu'il va prendre dans le cadre de ses fonctions de dirigeant.

Le conflit d'intérêts est caractérisé par le fait qu'une personne risque de perdre son indépendance intellectuelle ou son objectivité et se trouve ainsi fragilisée dans l'exercice de ses responsabilités.

La gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil repose sur une communication spontanée de chaque administrateur conformément au règlement intérieur du conseil : une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêt n'existe. En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant démissionner.

Par ailleurs, conformément à la Recommandation R 2 du Code Middenext, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts, laquelle consiste chaque année à réexaminer la situation de l'ensemble des membres du Conseil à l'occasion de l'une de ses séances, en mentionnant les éventuels conflits d'intérêt qui auraient été révélés au cours de l'exercice clos en N-1 pour chacun d'entre eux, en indiquant le cas

échéant le traitement approprié qui a été donné suite à la détection de tels conflits et en constatant ou non l'absence de conflit d'intérêt potentiel ou actuel à la date de cette séance du Conseil.

Cet examen a été réalisé à l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 29 avril 2026, pour l'exercice 2025, au cours de laquelle il a été constaté qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié ou révélé lors de l'année écoulée, à l'égard de chacun des membres du Conseil. En outre, il a été confirmé qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel à l'égard de l'ensemble des membres du conseil, à la date de ladite séance.

Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration exerçant les missions dévolues par la loi au Comité d'audit veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le groupe **Infotel**.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Comité d'audit

La fonction de comité d'audit du Groupe est assurée par le Conseil d'administration.

La société **Infotel** a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 821-68 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 821-67 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Le Conseil d'administration d'**Infotel** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, le Conseil d'administration a précisé dans son Règlement intérieur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration dans sa fonction de comité d'audit et les missions qui lui sont dévolues.

Néanmoins, M^{me} Hélène Kermorgant, administrateur indépendant, présente toutes les compétences requises en matière financière pour exercer la présidence du Conseil réuni en formation de Comité d'audit.

La présidence du Conseil réuni en formation de Comité d'audit est assurée par M^{me} Hélène Kermorgant.

Le Président Directeur général participe néanmoins à la réunion du Conseil en formation de comité d'audit dans le but de favoriser les échanges directs et immédiats.

Comité RSE

Infotel a fait évoluer son modèle de gouvernance pour prendre en compte les enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe.

Comme le rappelle le Code Middlenext dans sa recommandation R 8, « *les entreprises sont de plus en plus sollicitées par leurs parties prenantes afin de formaliser les actions conduites en faveur de leur environnement et dans la création de valeur durable. La signature des accords de Paris, premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique, l'engagement du Conseil européen de tout mettre en œuvre pour parvenir à une Union Européenne climatiquement neutre d'ici 2050, amènent les entreprises à modifier*

radicalement leurs modes de fonctionnement afin que la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), soit encore plus au cœur de toutes les décisions stratégiques ».

En application de cette nouvelle recommandation, le Code Middenext recommande que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE ou alors qu'il se réunisse en formation de comité RSE.

Infotel a décidé d'opter pour la **réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE**, chargée de déployer la stratégie RSE, laquelle relève de la stratégie générale du Groupe, et chargée d'étudier des questions et sujets particuliers en lien avec la RSE.

- Présidé par un administrateur.
- Animé par le responsable des questions liées au RSE.
- Avec comme invité récurrent le Responsable RSE de l'entreprise.

La présidence du Conseil réuni en formation de Comité RSE est assurée par M^{me} Anne André.

En outre, dans ce cadre, au niveau du Conseil d'Administration, Infotel a souhaité nommer un **Responsable des questions liées au RSE** afin d'effectuer une surveillance et mener les réflexions auprès du Conseil d'administration.

La société a souhaité aussi se doter d'un Responsable RSE pour assurer la coordination des démarches et initiatives ainsi que l'amélioration de la performance.

Elle a ensuite déployé cette démarche auprès des régions et des filiales en nommant des correspondants RSE chargés d'effectuer le *reporting* RSE de leur entité et déployer des bonnes pratiques.

En plus de la réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE, **Infotel** a mis en place deux instances de pilotage :

- un **Comité Opérationnel RSE** chargé de déployer la feuille de route RSE, de proposer des initiatives RSE, de déployer les bonnes pratiques, de construire les indicateurs nécessaires pour le futur rapport de durabilité.
 - Animé par le Responsable RSE.
 - Fréquence mensuelle.
 - Composition : Responsable RSE - Responsable Qualité et environnement- Correspondants RSE région - Formation - Services Généraux (achats Responsables) – DSI – Communication – Inclusion et Handicap – mobilité- Eco-conception.

Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à la recommandation R 13 du Code de gouvernance Middenext intégrée à l'article 4 du Règlement intérieur, une fois par an les membres du Conseil sont invités par le Président à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux, cette discussion devant être portée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration.

Étant précisé par ailleurs que la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Lors de la réunion du Conseil du 18 mars 2026 sur l'arrêté des comptes 2025, les administrateurs ont exprimé leur avis sur les travaux du Conseil.

Il ressort de ces débats que les administrateurs estiment que le Conseil fonctionne de manière satisfaisante et au mieux des intérêts de la société.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Alain Labbé a été élu en novembre 2023 en qualité d'administrateur représentant les salariés au Conseil. Par ailleurs, M^{me} Anne André a été cooptée le 13 mars 2024 en qualité d'administrateur indépendant.

Le Conseil est donc composé de 3 femmes et de 3 hommes. La composition du Conseil respecte donc toujours les principes de mixité dans les conseils d'administration posés par la loi Copé-Zimmermann n°2011-103 du 27 janvier 2011, complétée par l'Ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 qui transpose en droit français la Directive européenne UE 2022/2381 dite « Women on Boards ». Depuis l'entrée en vigueur de cette Ordonnance,

l'administrateur représentant les salariés, qui n'était pas pris en compte dans le calcul visant à établir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration, est dorénavant pris en compte. Ce rapport est donc dorénavant de 3 femmes pour 3 hommes, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Le Conseil a également amélioré les critères d'indépendance requis par le Code Middenext et attachés à la fonction d'administrateur indépendant. Cette fonction est actuellement assumée d'une part par M^{me} Hélène Kermorgant, et d'autre part par M^{me} Anne André.

Formation des membres du Conseil

Au titre de la recommandation R 5 du Code Middenext dans sa version révisée de septembre 2021, il est recommandé que le Conseil prévoie un plan de formation triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil » salariés ou non. Cependant, ce plan doit prendre en compte les équivalences acquises par l'expérience.

Or, il doit être constaté que le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration d'Infotel, ne constitue pas un mandat nouveau pour Monsieur Bernard Lafforet, M^{me} Josyane Muller, Monsieur Michel Koutchouk, M^{me} Hélène Kermorgant et M^{me} Anne André.

Monsieur Bernard Lafforet est le dirigeant fondateur d'Infotel, groupe créé en 1979, rejoint par la suite par Monsieur Koutchouk et M^{me} Muller. Leurs expertises et compétences respectives développées dans le cadre de leur formation et aux cours de leurs expériences professionnelles, ainsi qu'au sein du Groupe Infotel, tant en qualité de dirigeants fondateurs, que d'administrateurs, permet de conclure aux équivalences acquises par l'expérience. Ces dernières justifient l'absence de plan de formation à leur égard. Leurs expériences et compétences sont décrites au sein du chapitre « Le Conseil d'administration » du Document d'enregistrement universel.

Il en est de même pour M^{mes} Hélène Kermorgant et Anne André, qui justifient également d'une formation acquise par l'expérience. L'expérience et les compétences de M^{me} Kermorgant et M^{me} Anne André sont également détaillées au chapitre « Le Conseil d'administration » du Document d'enregistrement universel. Leurs expériences justifient l'absence de plan de formation à leur égard.

Une formation est requise par la législation, pour l'Administrateur représentant les salariés, en application de l'article L. 225-30-2 du Code de commerce. C'est dans ce contexte que M. Labbé a bénéficié d'une formation spécifique délivrée par l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Lafforet, Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	Néant
Hélène Kermorgant	Néant
Alain Labbé	Salarié
Anne André	Néant
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Éric Fabretti	« Président-Directeur Général » d'Infotel Conseil Président d'OAIO Président de Coach'IS « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd « Director » d'Infotel IT Consulting Private Ltd « Director » de W@btech Ind Ltd Administrateur unique d'Infotel SP Consulting Président d'Infotel Canada Inc. Gérant de Groupe Adaming Maroc

Comité de direction

Il est composé de :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué ;
- M^{me} Laeticia Fernandes, Directrice des Ressources Humaines.

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur général et regroupe la direction générale et les responsables de directions. L'examen du suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe est fait mensuellement en Comité de direction.

L'examen des résultats sur la base des situations trimestrielles pour l'ensemble des entités du Groupe est fait par le Comité de direction.

2^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

3^e Partie : Rémunération des mandataires sociaux

Cette partie vise à présenter la politique de rémunération des mandataires sociaux, que sont tant les administrateurs que les dirigeants de la société **Infotel**, en application de l'Ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 elle-même prise en application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »).

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise a également pour objectif de présenter les éléments de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués et d'exposer le projet de résolutions établis par le Conseil d'administration relatifs à l'approbation de ces rémunérations.

La politique de rémunération de la société **Infotel** présente trois composantes :

- politique de rémunération des administrateurs ;
- politique de rémunération du Président-Directeur général ;
- politique de rémunération des Directeurs généraux délégués.

Ces trois composantes doivent toutes être soumises à l'Assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé les raisons qui motivent l'absence de Comité des rémunérations. Nous présentons également ici le ratio d'équité en conformité avec la Loi PACTE, ainsi que le projet des résolutions établies par le Conseil d'administration relatives aux rémunérations des mandataires sociaux.

1.) Présentation de la politique de rémunération et des rémunérations

De manière générale, la politique de rémunération des mandataires sociaux d'**Infotel** est responsable et conforme à l'intérêt de l'entreprise, elle est adaptée à sa stratégie commerciale et au contexte dans lequel elle évolue. Elle est établie en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et avec les recommandations du Code MiddleNext.

En conformité avec la Loi PACTE, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux, détaillée ci-après, fera l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2026, mais également lors de chaque modification importante de cette politique.

En outre, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, il en sera de même concernant les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnelles de chaque dirigeant mandataire social, dues ou attribuées au titre de l'exercice clos 2025, qui doivent être présentés à la prochaine Assemblée générale mixte des actionnaires pour être soumis à un vote consultatif. Etant précisé que les rémunérations des dirigeants d'Infotel sont fixes et ne comportent aucune composante variable ou rémunération exceptionnelle.

a.) Politique de rémunération annuelle et rémunérations des administrateurs :

La politique de rémunération des administrateurs est fixée et révisée par le Conseil d'administration de la société **Infotel**, elle vise à rémunérer exclusivement les administrateurs non dirigeants pour leur temps et l'investissement qu'ils consacrent dans le cadre de leurs interventions aux différentes séances du Conseil d'administration.

Les principes de fixation de la rémunération des administrateurs sont les suivants :

- le principe même de l'octroi d'une rémunération annuelle aux membres du Conseil d'administration dépend du profil de l'administrateur puisqu'une distinction est faite entre les administrateurs dirigeants et les administrateurs non dirigeants. Ainsi, les administrateurs dirigeants et l'administrateur représentant les salariés ne perçoivent aucune rémunération annuelle au titre de leur mandat d'administrateur, celle-ci étant réservée uniquement aux administrateurs non dirigeants et non salariés ;
- s'agissant de la rémunération annuelle allouée aux administrateurs non dirigeants et non salariés, elle n'est attribuée qu'à compter de l'expiration de la première année de mandat ;
- la rémunération des administrateurs non dirigeants et non salariés est constituée exclusivement d'un élément fixe, aucune part variable n'étant accordée à l'administrateur ;
- une rémunération identique est attribuée à chacun des administrateurs non dirigeants et non salariés.

Au regard des principes de fixation de la rémunération présentés ci-dessus, la politique de rémunération des administrateurs est conforme à l'intérêt social et elle contribue à la pérennité de la société, tout en s'inscrivant dans sa stratégie commerciale.

S'agissant des éléments de rémunération allouée aux administrateurs non dirigeant et non salariés :

- au titre de l'exercice 2018, il est rappelé que le 29 mai 2019, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme de 3 000 euros. Cette rémunération a été attribuée à M^{me} Hélène Kermorgant, administrateur indépendant, par le Conseil d'administration du 6 mars 2019, sous réserve du vote de l'assemblée ;

- au titre de l'exercice 2019, il est rappelé que le 20 mai 2020, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 4 mars 2020, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2020, il est rappelé que le 19 mai 2021, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 4 mars 2020, sous réserve du vote de l'assemblée.
- au titre de l'exercice 2021, il est rappelé que le 25 mai 2022, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 16 mars 2022, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2022, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 6 000 euros. Le Conseil d'administration du 22 mars 2023 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, sous réserve du vote de l'assemblée.
- au titre de l'exercice écoulé 2023, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 6 000 euros. Le Conseil d'administration du 13 mars 2024 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, sous réserve du vote de l'assemblée.
- au titre de l'exercice écoulé 2024, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 9 000 euros. Le Conseil d'administration du 19 mars 2025 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M^{me} André, la somme de 3 000 euros, ainsi que 3 000 euros à M^{me} Muller sous réserve du vote de l'assemblée.
- au titre de l'exercice écoulé 2025, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 9 000 euros. Le Conseil d'administration du 18 mars 2026 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M^{me} André, la somme de 3 000 euros, ainsi que 3 000 euros à M^{me} Muller, sous réserve du vote de l'assemblée. L'attribution de ce montant fera donc l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2026.
- Une rémunération identique pour les administrateurs est prévue au titre de l'exercice 2026.

b.) Politique de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués

La politique de rémunération du Président-Directeur général est identique à celle des Directeurs généraux délégués. Elle est fixée par le Conseil d'administration.

La politique de détermination de la rémunération des dirigeants est établie sur la base des critères suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe et
- les pratiques relevées dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle n'a été allouée aux dirigeants. Par ailleurs, ces derniers n'ont bénéficié d'aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le tableau ci-dessous et les explications qui suivent ont vocation à récapituler les éléments de rémunération des dirigeants du groupe **Infotel**, au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires dans le cadre de la politique dite « *say on pay* ».

Les rémunérations de toutes natures versées durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2025	2024	2023
Bernard Lafforet	216 000	216 000	216 000
Michel Koutchouk	199 854	199 854	199 854
Éric Fabretti	360 000	240 000	240 000

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à un vote *ex post* positif et une identification de ces éléments. Étant toutefois précisé que les rémunérations du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués d'**Infotel** se composent exclusivement d'un élément fixe.

S'agissant de l'exercice 2026, les éléments de rémunération envisagés sont identiques à ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2025.

2.) Comité des rémunérations

Les raisons qui motivent l'absence de comité des rémunérations, selon le principe « appliquer ou expliquer » (« *comply or explain* »), sont exposées ci-après.

Les rémunérations du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués sont exclusivement composées d'un élément fixe et ne comprennent pas d'éléments variables ou exceptionnels.

Aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune stock-option (options de souscription ou option d'achat d'actions), ni aucun instrument donnant droit accès au capital n'est attribué à des bénéficiaires ayant la qualité de mandataires sociaux au moment de l'attribution.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Pour ces raisons, l'existence d'un comité des rémunérations n'a pas été jugée opportune.

3.) Ratio d'équité entre les niveaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Ce ratio d'équité est présenté en application de l'article L.22-10-9, I, 6° du Code de commerce suite à l'entrée en vigueur de la Loi PACTE précitée, et vise à transposer la Directive européenne du 17 mai 2017 sur l'engagement à long terme des actionnaires (« SRD II »), tout en complétant le dispositif mis en place par la loi dite « SAPIN II », dans un souci de mise en conformité avec les nouvelles exigences en matière de transparence des rémunérations des dirigeants.

Il consiste à présenter un ratio entre la rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux d'**Infotel**, et la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés d'**Infotel** autres que les mandataires sociaux.

Par ailleurs, en application de la nouvelle recommandation R16 du Code Middlenext dans sa version de Septembre 2021, au-delà de la disposition légale précitée, il est recommandé de publier un ratio d'équité complémentaire : la

comparaison par rapport au SMIC valeur de référence indépendante et dénominateur fixe pour toutes les entreprises.

Conformément à l'article L.22-10-9, I, 7° du Code de commerce, la présentation du ratio doit être réalisée sur les cinq derniers exercices.

(i) Présentation de la méthode de calcul du ratio d'équité :

- Les rémunérations des salariés d'**Infotel** pouvant varier d'un pays à un autre en raison des disparités du coût de la vie entre ces pays, dans un souci de cohérence, les dirigeants étant rémunérés par **Infotel SA**, entité française, le ratio d'équité est donc calculé en prenant en compte les rémunérations des salariés de l'ensemble des filiales directes et indirectes situées en France, ce périmètre français couvrant par ailleurs 98 % de la masse salariale totale du Groupe ;
- pour les salariés, la rémunération prise en compte dans le calcul est la rémunération équivalent temps plein des salariés permanents, quel que soit le niveau d'ancienneté. Ce calcul ne prend donc pas en compte les salariés à temps partiel, les apprentis, les stagiaires ou encore les sous-traitants ;
- s'agissant des actions gratuites attribuées aux salariés, celles-ci ne sont prises en compte dans le calcul qu'à compter de leur attribution définitive.

(ii) Présentation du ratio d'équité pour chacun des dirigeants :

- Ratio d'équité relatif à M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général

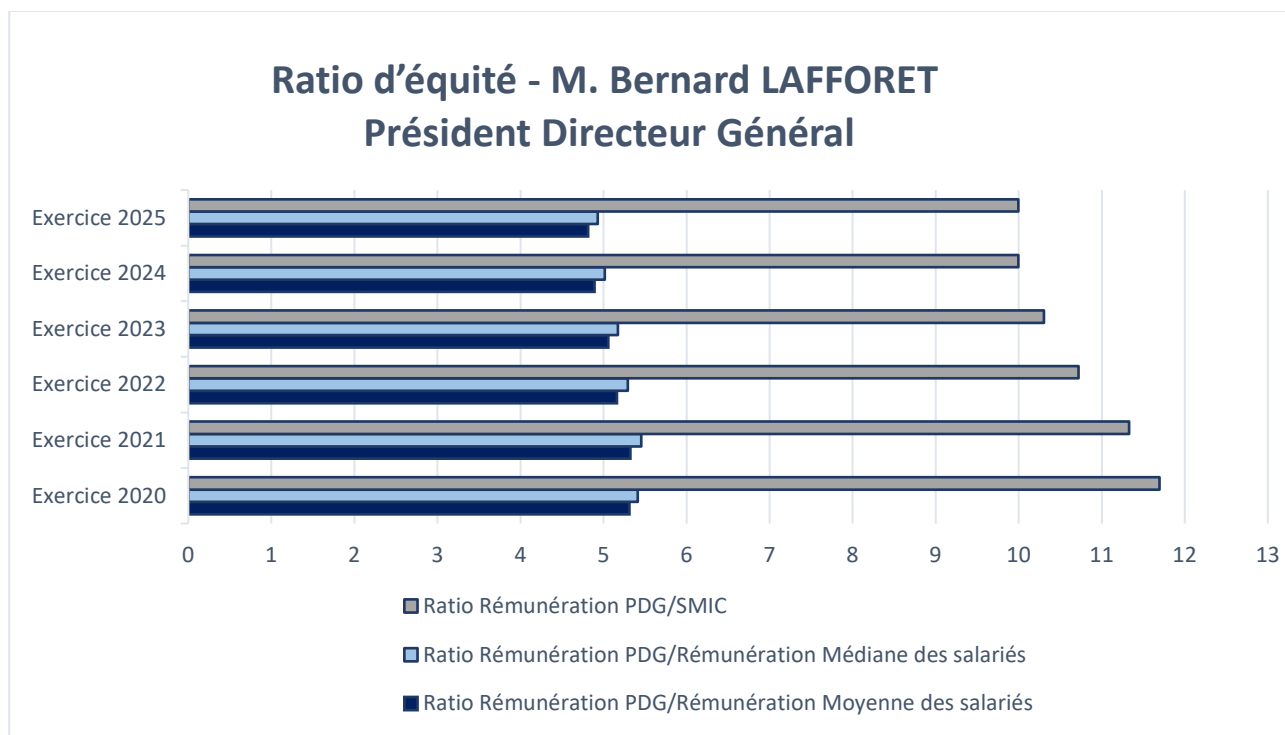


Tableau d'évolution des rémunérations et des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération mensuelle de M. Bernard Lafforet (en Euros)	18000	18000	18000	18000	18000
Evolution de la rémunération de M. Bernard Lafforet	0%	0%	0%	0%	0%
Rémunération mensuelle moyenne des salariés	3381	3487	3558	3678	3739
Evolution de la rémunération moyenne des salariés	-0,20%	3,13%	2,03%	3,37%	1,66%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	5,32	5,16	5,06	4,89	4,81
Evolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	0,01	-0,16	-0,10	-0,17	-0,08

Performance annuelle de la société

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	263 441	300 418	307 547	294 823	294 035
Variation annuelle	12,00%	14,00%	2,40%	-4,14%	-0,28%
Résultat opérationnel courant en milliers d'euros	21 949	29 785	24 874	24 638	24 656
Variation annuelle	31,04%	35,70%	-16,50%	-0,95%	0,07%

- Ratio d'équité relatif à M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué

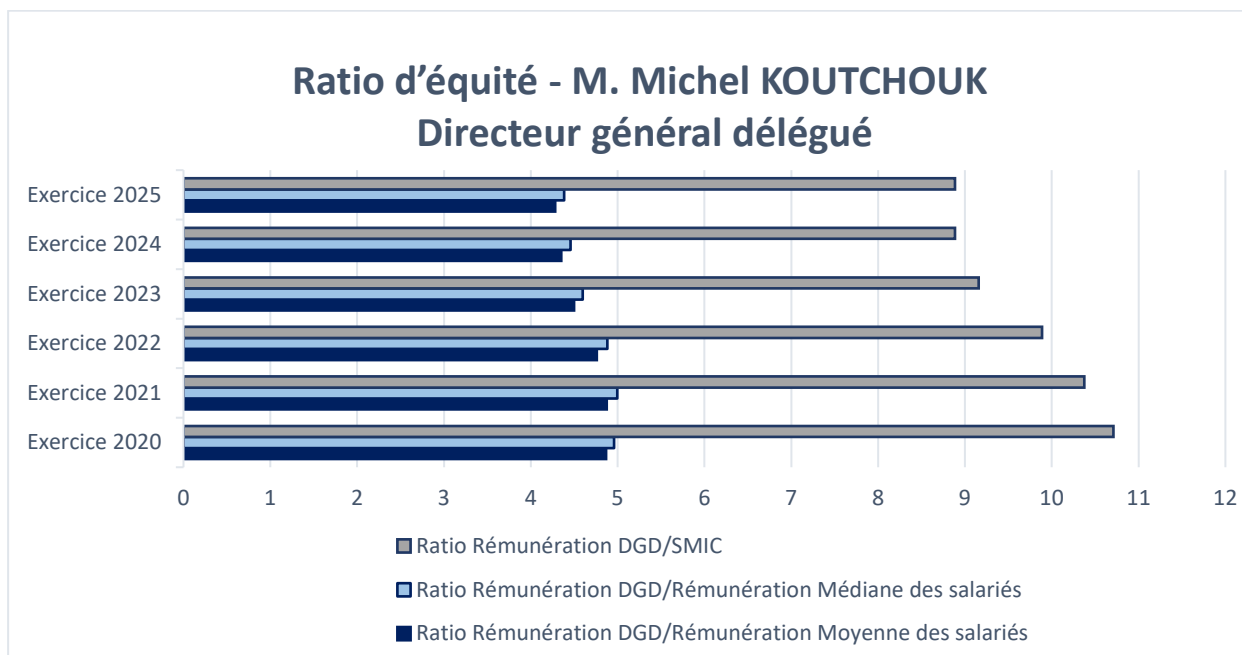


Tableau d'évolution des rémunérations et des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération mensuelle de M. Michel Koutchouk (en Euros)	16484	16602	16000	16000	16000
Evolution de la rémunération de M. Michel Koutchouk	0%	0,7%	-3,6%	0%	0%
Rémunération mensuelle moyenne des salariés	3381	3487	3558	3678	3739
Evolution de la rémunération moyenne des salariés	-0,20%	3,13%	2,03%	3,37%	1,66%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	4,87	4,76	4,5	4,35	4,28
Evolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	0,01	-0,11	-0,26	-0,15	-0,07

Performance annuelle de la société

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	263 441	300 418	307 547	294 823	294 035
Variation annuelle	12,00%	14,00%	2,40%	-4,14%	-0,28%
Résultat opérationnel courant en milliers d'euros	21 949	29 785	24 874	24 638	24 656
Variation annuelle	31,04%	35,70%	-16,50%	-0,95%	0,07%

- Ratio d'équité relatif à M. Éric Fabretti, Directeur général délégué

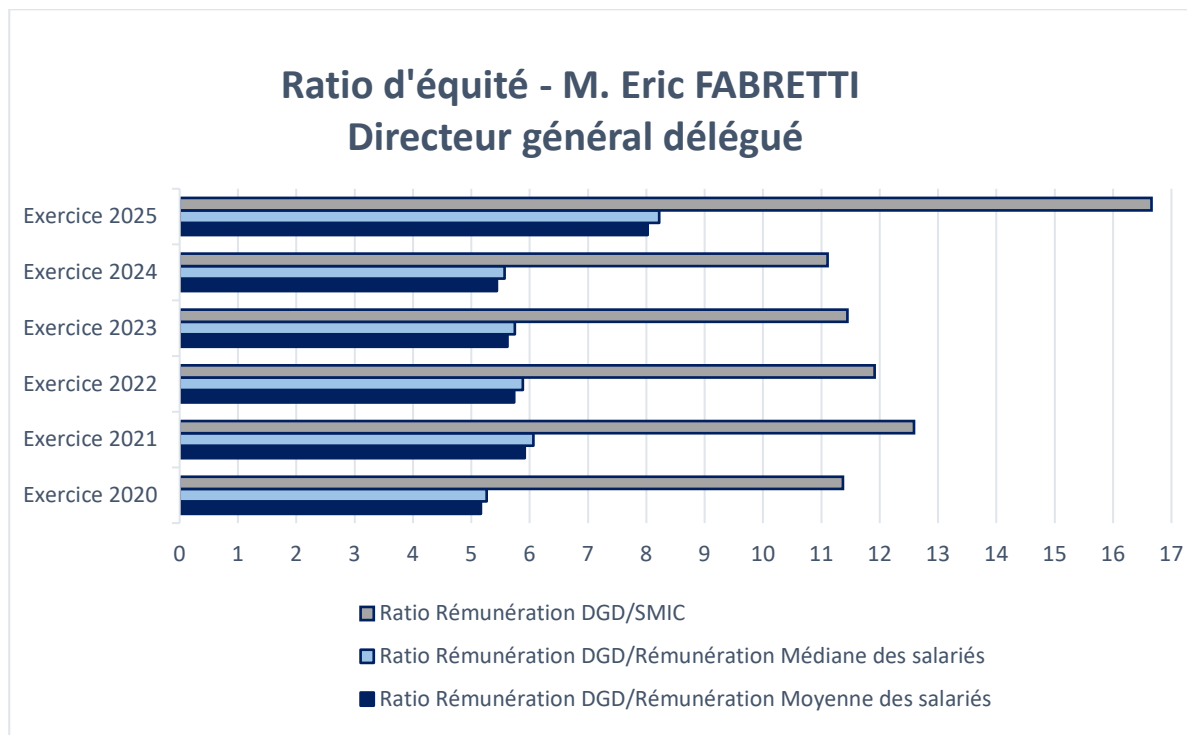


Tableau d'évolution des rémunérations et des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de com

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération mensuelle de M. Eric Fabretti (en Euros)	20000	20000	20000	20000	30000
Evolution de la rémunération de M. Eric Fabretti	14%	0%	0%	0%	50%
Rémunération mensuelle moyenne des salariés	3381	3487	3558	3678	3739
Evolution de la rémunération moyenne des salariés	-0,20%	3,13%	2,03%	3,37%	1,66%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	5,91	5,74	5,62	5,44	8,02
Evolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	0,75	-0,17	-0,12	-0,18	2,58

Performance annuelle de la société

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	263 441	300 418	307 547	294 823	294 035
Variation annuelle	12,00%	14,00%	2,40%	-4,14%	-0,28%
Résultat opérationnel courant en milliers d'euros	21 949	29 785	24 874	24 638	24 656
Variation annuelle	31,04%	35,70%	-16,50%	-0,95%	0,07%

4.) L'analyse des votes négatifs des minoritaires au cours de l'Assemblée générale du 27 mai 2025

Conformément à la Recommandation R 14 du Code Middlednext, **Infotel** porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Il convient en particulier d'examiner comment ont voté les minoritaires s'agissant de la résolution relative à la politique de rémunération. À l'occasion de l'Assemblée générale du 27 mai 2025, il apparaît que sur les 8 446 122 de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, 1 270 676 voix (soit 15,04 % des droits de vote) ont été exprimés contre ladite résolution numéro 6 relative à la politique de rémunération. Si l'on prend pour hypothèse que les actionnaires autres que les dirigeants sont les actionnaires minoritaires et totalisent 39,72 % des droits de vote à la date de cette assemblée, il doit être constaté que la majorité des actionnaires minoritaires a voté en faveur de cette résolution.

5.) Projet des résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée générale du 27 mai 2026

- SIXIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, consulté en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- SEPTIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, plus particulièrement la partie relative à la rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- HUITIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Bernard Lafforet, Président-Directeur général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- NEUVIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- DIXIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Éric Fabretti, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- ONZIÈME RÉOLUTION -

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, décide de fixer à **neuf mille (9.000)** Euros le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice en cours.

4^e Partie : Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

(i) Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

En application de l'article L.225-37-4, 2 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

(ii) Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

En application de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi « PACTE », la société **Infotel** a élaboré une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure a également vocation à suivre la Recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, modifiée le 5 octobre 2018 puis le 29 avril 2021.

À cette occasion, il a été rappelé le cadre législatif et réglementaire applicable aux conventions réglementées ainsi que la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues.

Cette procédure a été approuvée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration d'**Infotel** en date du 4 mars 2020. Elle est décrite de la manière suivante :

- Evaluation des conventions courantes par le Conseil d'administration, au cours de la séance d'arrêté des comptes annuels
- Confirmation de la qualification initiale ou requalification en convention réglementée
- Autorisation du Conseil d'administration en cas de requalification en convention réglementée
- Publication sur le site internet et communication aux commissaires aux comptes

Chaque étape est détaillée ci-après :

Evaluation des conventions courantes au cours de la séance d'arrêté des comptes annuels

Chaque année, à l'occasion de la tenue de la séance du Conseil d'administration visant à arrêter les comptes annuels, les membres du Conseil d'administration procèdent à une évaluation des conventions courantes et vérifient si celles-ci doivent toujours être qualifiées comme telles, ou si au contraire elles doivent être requalifiées en conventions réglementées, et faire ainsi l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration.

Le Conseil apprécie deux aspects de la convention :

- D'une part le caractère courant de l'opération ; et
- D'autre part les conditions normales de l'opération.

Etant précisé que les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une des conventions courantes ne peuvent pas participer à son évaluation dans le cadre de la présente procédure.

Confirmation de la qualification initiale ou requalification en convention réglementée

A la suite de cela, le Conseil conclut :

- Soit à la conservation de la qualification initiale, à savoir celle de « convention courante conclue à des conditions normales »,
- Soit à la requalification en convention réglementée.

Autorisation du Conseil d'administration en cas de requalification en convention réglementée

En cas de requalification en convention réglementée, la convention considérée doit alors faire l'objet d'une autorisation de la part du Conseil d'administration, à l'occasion de cette même séance.

Etant précisé que les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une des conventions courantes ne peuvent pas participer à son autorisation.

Publication sur le site internet et communication aux commissaires aux comptes

A compter de leur conclusion, les conventions réglementées doivent être :

- Publiées sur le site internet d'Infotel et
- Communiquées aux commissaires aux comptes.

5^e Partie : Tableau des délégations au 31 décembre 2025

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
27 mai 2025	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 400 000 euros	27 juillet 2027	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	1,37 %
27 mai 2025	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	27 novembre 2026	0

6^e Partie : Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

1° La structure du capital de la société

→ Celle-ci est exposée dans le chapitre 17 du document d'enregistrement universel.

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

→ Celles-ci sont exposées dans les paragraphes 20.2.4 à 20.2.9 du document d'enregistrement universel.

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

→ Celles-ci sont exposées au chapitre 17 et en paragraphe 20.2.8 du document d'enregistrement universel.

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

→ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans (paragraphe 20.2.4 du document d'enregistrement universel).

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

→ Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

→ Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 16 des statuts. La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

- En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en « 5^e Partie : Tableau des délégations » de ce présent rapport.

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

- Il n'existe pas d'accord conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

- Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7^e Partie : Politique visant à l'équilibre femmes hommes

Infotel s'engage en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En termes de parité, **Infotel** veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes dirigeantes.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Alain Labbé a été élu en novembre 2023 en qualité d'administrateur représentant les salariés au Conseil. Par ailleurs, Mme Anne André a été cooptée le 13 mars 2024 en qualité d'administrateur indépendant, suite au décès de Monsieur Alain Hallereau survenu le 17 octobre 2023.

Le Conseil est donc composé de 3 femmes et de 3 hommes. La composition du Conseil respecte donc toujours les principes de mixité dans les conseils d'administration posés par la loi Copé-Zimmermann n°2011-103 du 27 janvier 2011, complétée par l'Ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 qui transpose en droit français la Directive européenne UE 2022/2381 dite « Women on Boards ». Depuis l'entrée en vigueur de cette Ordonnance, l'administrateur représentant les salariés, qui n'était pas pris en compte dans le calcul visant à établir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration, est dorénavant pris en compte. Ce rapport est donc dorénavant de 3 femmes pour 3 hommes, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Le 1^{er} mars 2026, **Infotel** a publié sur son site internet les résultats du calcul de l'index de l'égalité femmes / hommes, issu de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019. Cette notation permet d'évaluer le niveau d'investissement des entreprises sur le sujet. En 2025, Infotel a obtenu l'excellente note de 85/100, ce qui témoigne de la réalité et de l'efficacité des actions mises en place.

Infotel est exemplaire en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'au niveau de l'écart de répartition des augmentations individuelles et des promotions.

Les femmes en retour de congé maternité sont accompagnées, un entretien de reprise est systématiquement proposé et une vigilance sur leur évolution de salaire est réalisée.

Un seul indicateur reste encore à travailler sur le long terme pour nous permettre de réaffirmer notre engagement en faveur de nos collaboratrices : augmenter le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations. Rappelons qu'elles sont déjà présentes sur plusieurs postes stratégiques et à responsabilités : Conseil d'Administration, Direction de fonctions support, Direction commerciale, Direction d'agence, Direction de projet,

etc.

Un plan sur l'égalité entre les femmes et les hommes est déployé et prévoit des mesures concrètes visant à favoriser cette égalité de traitement. **Infotel** s'est fixé l'objectif consistant à atteindre un taux de personnel féminin au niveau national à deux ans de 25 % pour l'effectif global. **Infotel** souhaite également permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité : Codir, Directrice d'Agence, Directrice de projet, etc.

Afin de répondre à cet objectif, **Infotel** met en place les mesures concrètes suivantes :

- tout d'abord, les chargés de recrutement veillent à ce que les cabinets de recrutement externes avec lesquels Infotel collabore proposent autant de candidatures féminines que masculines ;
- la Direction recommande que, dans les équipes dans lesquelles il existe une sous-représentation féminine, à compétences et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, une priorité sera donnée à la candidate, sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières de tous les candidats ;
- les équipes recrutement sont formées et sensibilisées aux enjeux de non-discrimination. Un membre de la DRH a par ailleurs suivi une formation approfondie à ce sujet, ce qui permet de former régulièrement les chargés de recrutement et d'être le référent au quotidien en cas de besoin ;
- Infotel Conseil s'attache à promouvoir la présence de collaboratrices lors de présentations/formations dans les établissements supérieurs ou lors de présence à des forums ;
- De plus, Infotel Conseil adhère au réseau « Elles bougent » depuis avril 2021. Cette association a pour but d'accompagner les jeunes filles dans leurs choix d'orientation mais également de sensibiliser, grâce à différents événements, les parents et les enseignants aux possibilités de carrière dans les domaines scientifiques et techniques de l'industrie. Pour rendre concret l'engagement d'**Infotel** au sein de cette association, les marraines/relais **Infotel** bénéficient de deux demi-journées par an sur temps de travail pour participer à des actions « Elles bougent » ;
- Une communauté interne Infot'Elles a été créée pour échanger autour du sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre que nous avons créé en novembre 2023 la première promotion Infot'Elles qui permet à un groupe de collaboratrices d'être accompagnées par des coaches pendant 8 mois. De nombreux événements sont également organisés tout au long de l'année pour sensibiliser l'ensemble de nos collaboratrices et de nos collaborateurs. En outre, nous développons divers partenariats avec des associations qui prônent la mixité ;
- **Infotel** met en place une politique interne et externe de communication et de sensibilisation sur ces thèmes ;
- depuis 2021, la Directrice des Ressources Humaines est au Comité de Direction en plus du Comité exécutif.

8^e Partie : Engagement envers une gouvernance responsable et durable

Chez **Infotel**, l'engagement envers une gouvernance responsable et durable est profondément ancré dans la vision et les actions de ses dirigeants, mandataires sociaux, responsables de business unit et employés à tous les niveaux.

En tant que dirigeants, ils reconnaissent la valeur stratégique de la durabilité pour assurer la pérennité de l'entreprise et son impact positif sur la société.

Avec une participation de 35,60 % dans le capital et 49,85 % des droits de vote, les dirigeants sont directement incités à favoriser la politique RSE de l'entreprise et à promouvoir des pratiques durables, renforçant ainsi la réputation et la valeur financière de l'entreprise.

Concernant les directeurs de Business Unit, des indicateurs de performance RSE sont intégrés à leur rémunération variable et sont mesurés selon les résultats des évaluations RSE de l'entreprise.

Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Bernard Lafforet, Président	2023 (Exercice N-2)	2024 (Exercice N-1)	2025 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	216 k€	216 k€	216 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	216 k€	216 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2023 (Exercice N-2)	2024 (Exercice N-1)	2025 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	200 k€	200 k€	200 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	200 k€	200 k€	200 k€

Éric Fabretti, Directeur général délégué	2023 (Exercice N-2)	2024 (Exercice N-1)	2025 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	240 k€	240 k€	360 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	240 k€	240 k€	360 k€

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard Lafforet, Président	2023 (Exercice N-2)		2024 (Exercice N-1)		2025 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2023 (Exercice N-2)		2024 (Exercice N-1)		2025 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	8 k€	8 k€	8 k€	8 k€	8 k€	8 k€
TOTAL	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€

Éric Fabretti, Directeur Général Délégué	2023 (Exercice N-2)		2024 (Exercice N-1)		2025 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	360 k€	360 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	360 k€	360 k€

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations des administrateurs

Membres du Conseil	Montants versés au cours de l'exercice N-2	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	3 k€
Hélène Kermorgant	3 k€	3 k€	3 k€
Alain Labbé	Néant	Néant	Néant
Anne André	Néant	3 k€	3 k€
Alain Hallereau	3 k€	Néant	Néant
TOTAL	6 k€	6 k€	9 k€

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition d'acquisition
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 8 : Contrat de travail, Régime de retraite supplémentaire, Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions Indemnité relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Lafforet Directeur Général		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Michel Koutchouk Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Éric Fabretti Directeur général délégué		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

Tableau 9 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
	Plan
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux	Néant
- Bernard Lafforet, Directeur Général	Néant
- Michel Koutchouk, Directeur général délégué	Néant
- Éric Fabretti, Directeur général délégué	Néant
Point de départ d'exercice des options	Néant
Date d'expiration	Néant
Prix de souscription ou d'achat	Néant
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2025	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	Néant

Tableau 10 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Tableau 11 : Historique des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	
	Plan
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, <i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux</i>	Néant
<i>- Bernard Lafforet, Directeur Général</i>	Néant
<i>- Michel Koutchouk, Directeur général délégué</i>	Néant
<i>- Eric Fabretti, Directeur général délégué</i>	Néant
Date d'acquisition des actions	Néant
Date de fin de période de conservation	Néant
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2025	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Néant

15. SALARIÉS

15.1. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est présentée dans le tableau ci-après :

	2025	2024	2023
Taux de départs volontaires (en %)	8,7	10,1	11,1
Effectifs moyens du Groupe	1 941	1 906	1 944
Salaire moyen annuel du Groupe (k€)	46,37	43,21	45,22
Contrat d'apprentissage	173	210	221
Contrat de professionnalisation	9	40	96
Effectifs CDI moyens	1 726	1 742	1 740
Dirigeants	3	3	4
Effectifs commerciaux	120	117	117
Effectifs administratifs	46	51	43
Ingénieurs	1 531	1 536	1 552
Techniciens	96	120	244

Ce tableau ne prend pas en compte la sous-traitance.

Le taux d'intercontrats de l'activité Service se définit en jours par rapport au temps potentiel d'activité (excluant les congés payés, les congés sans solde et les RTT) des collaborateurs directement facturables.

	2025	2024	2023
Taux d'intercontrats	3,3 %	3,4 %	2,2 %

15.2. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Exercice	2025	2024	2023	2022	2021
Participation des salariés de l'exercice d'Infotel Conseil	3 150 795 €	3 637 363 €	3 554 969 €	3 739 136 €	2 946 263 €
Participation des salariés de l'exercice d'OAIO	215 053 €	261 603 €	258 650 €	333 859 €	235 242 €

15.3. PARTICIPATION AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés du groupe **Infotel** au capital de la société au 6 janvier 2026 au travers du plan d'épargne entreprise est de 89 553 actions représentant 1,28 % du capital social d'**Infotel**.

En application du même article, il est rappelé qu'au 31 décembre 2025, aucun salarié du groupe **Infotel** ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'incessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce ;
- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

La participation au capital des principaux dirigeants est détaillée au paragraphe 17.1 « Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années » en page 189.

15.4. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET PLANS D' ACTIONS GRATUITES

15.4.1. Plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'option de souscription d'actions n'est actuellement en vigueur au sein de la Société.

Attributions et levées de l'année 2025 pour les 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice par Infotel dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur Infotel et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés d'Infotel, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant	Néant

15.4.2. Plans d'actions gratuites

15.4.2.1. Historique des plans d'actions gratuites

- Plan d'actions gratuites n° 1 (Conseil d'administration du 23 mai 2006)
- Plan d'actions gratuites n° 2 (Conseil d'administration du 10 octobre 2007)
- Plan d'actions gratuites n° 3 (Conseil d'administration du 23 janvier 2019)
- Plan d'actions gratuites n° 4 (Conseil d'administration du 23 janvier 2020)
- Plan d'actions gratuites n° 5 (Conseil d'administration du 21 octobre 2020)
- Plan d'actions gratuites n° 6 (Conseil d'administration du 25 janvier 2023)
- Plan d'actions gratuites n° 7 (Conseil d'administration du 31 janvier 2024)
- Plan d'actions gratuites n° 8 (Conseil d'administration du 31 janvier 2025)

15.4.2.2. Plans d'actions gratuites en cours

- L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2018 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes de la société **Infotel**, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de l'entreprise. Étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social, à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.
- Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'administration du 23 janvier 2019 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 77 497 actions pour 7 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 3 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 23 janvier 2019.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 23 janvier 2020, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 3 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.
- Le même jour, le Conseil d'administration a également décidé d'attribuer à titre provisoire une deuxième tranche de 86 823 actions pour 7 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 4 ».
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 octobre 2020 et a décidé d'attribuer à titre provisoire une troisième tranche de 69 283 actions pour 6 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 5 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 21 octobre 2020.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 janvier 2021, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 4 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 octobre 2021, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 5 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.

- L'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes de la société **Infotel**, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de l'entreprise. Étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social, à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.
- Sur la base de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration du 25 janvier 2023 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 44 233 actions pour 12 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 6 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 25 janvier 2023.
- Sur la base de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration du 31 janvier 2024 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 50 565 actions pour 12 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n°7 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 31 janvier 2024.
- Sur la base de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration du 31 janvier 2025 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 49 015 actions pour 12 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n°8 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 31 janvier 2025.

15.5. INFORMATIONS SOCIALES

15.5.1. Tableau de synthèse des informations

Informations sociales	2025	2024
Effectif total au 31 / 12 ⁽¹⁾	1793	1827
Entrées (CDI et contrats d'alternance)	310	310
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats d'alternance)	345	440
Licenciements (économiques et pour autres causes)	10	12
Heures supplémentaires forfaitaires	2,15 ou 2,75 par semaine selon fonction	2,15 ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Calcul des HS à la semaine	Calcul des HS à la semaine
Durée du temps de travail	37,15 ou 37,75 heures par semaine	37,15 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	28 H /semaine	26,9 H / semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, AT, maternité/paternité : 2,83 %	Maladie, AT, maternité : 2,17 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	46374 € / an	43218 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+1,9%	+3,5 %
Charges sociales	43 % des rémunérations	43 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionnariat	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen ⁽²⁾	+ 2,5 % en faveur des hommes	+ 3,6 % en faveur des hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	+ 0,7% en faveur des Hommes	0,1 % en faveur des Hommes
Accords collectifs	Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation ; Heures supplémentaires	Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation
Hygiène et sécurité	1 CSE, maladie prof. : néant	1 CSE, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	8	6
Formation	2 420 K€ soit 1,83% des charges de personnel	2 357k€ soit 1,81% des charges du personnel
Travailleurs en situation de handicap	48	36
Œuvres sociales	240 k€ (CSE)	255 k€ (CSE)
Sous-traitance	45,7 % du poste total salaires + ST	45,7 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Elles Bougent	Elles Bougent + Social Builder + Descodeuses
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	<0,5 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

⁽¹⁾ : exclusion faite de toutes les sorties 2025

- la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 11 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent le périmètre France et Monaco depuis 2019 sauf pour les indicateurs « motifs et taux d'absentéisme » et Égalité Professionnelle hommes femmes qui sont sur un périmètre Infotel Conseil uniquement.

⁽²⁾ : ce faible écart est jugé comme non significatif.

15.5.2. Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En application des dispositions des articles L.22-10-36 alinéa 5 et R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons les engagements de la Société dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ils se placent dans le cadre de la législation française, concernant plus de 98 % des effectifs du Groupe : ainsi, les thématiques comme la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou l'abolition du travail des enfants n'ont pas été traitées car le groupe **Infotel** est implanté dans des pays présentant peu de risque sur ces points.

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée.

Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'emploi des seniors et a mis en place un plan d'action.

15.5.3. Politique de formation

Le nombre d'heures de formation (pour Infotel, Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco) réalisé sur l'année 2025 est de 81 780 (79 354 en 2024).

Le coût global de la formation sur ce périmètre est de 2 936 994 € (2 357 088 € en 2024).

Le dispositif de formation du Groupe est animé localement par les équipes recrutement. Cette organisation permet de mettre en place une politique formation au plus près des besoins métiers et des clients. En parallèle, les souhaits des collaborateurs sont pris en compte, en particulier lors des entretiens professionnels.

À la suite de nouvelles réflexions menées sur l'organisation de la formation, un responsable formation et développement des compétences a été désigné chez Infotel Conseil afin d'accompagner les recruteurs et de mettre en place des outils tels qu'une cartographie des métiers pour anticiper les évolutions propres aux métiers de l'ESN.

Lors du 1^{er} trimestre 2024, le bilan sur l'utilisation de la LMS Infotel Learning et LinkedIn Learning a été réalisé pour 2023. L'utilisation de ces outils formation est satisfaisante et donc prolongée pour trois ans.

L'ensemble des collaborateurs ont accès à la plateforme « LMS Infotel Learning » qui rassemble des formations réalisées en interne ainsi que par des organismes de formation spécialisés.

Une licence LinkedIn Learning est aussi attribuée aux Infotéliens en CDI, stage et alternance avec plus de 22 000 formations disponibles et est reconduite pour 2026.

15.5.4. Politique de santé-sécurité / Qualité de vie au travail

La Politique Santé et Sécurité au Travail & QVT d'**Infotel** est déployée en conformité avec les exigences légales et réglementaires locales, en particulier en France.

La politique santé – sécurité

Infotel Conseil dispose d'un CSE et d'une CSSCT, en charge de veiller à l'application de cette politique santé-sécurité au travail.

Chaque année, tous nos sites sont visités dans le cadre d'une visite conjointe avec un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction.

Nous entretenons des relations directes et de proximité avec chaque Service de Santé au Travail avec lesquels nous travaillons.

Les activités du groupe **Infotel** ne comportent pas de risques particuliers identifiés en matière d'accident du travail. Les taux d'accident du travail et de trajet sont bas. Les accidents interviennent le plus souvent lors des trajets domicile-travail.

Tous les salariés sont sensibilisés aux consignes de sécurité dès leur arrivée et une communication dédiée est mise en place dans les livrets reçus à l'arrivée, dans les différents documents affichés dans les bâtiments.

Le principal facteur de risque identifié concerne la posture adoptée au poste de travail et le fait que ce dernier soit sur un écran.

Infotel travaille avec un prestataire externe qui visite chaque agence annuellement afin de réaliser des vérifications et former les collaborateurs à différents sujets (SST, incendie, défibrillateurs, etc.).

La qualité de vie au travail

La Direction a mis en place de nombreux projets visant à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des collaborateurs.

En juillet 2023, **Infotel** a signé un accord relatif à la qualité de vie au travail.

Dans cet accord, l'entreprise s'engage sur plusieurs points tels que :

- l'équilibre de vie professionnelle et de vie privée ;
- la préparation à la retraite ;
- le forfait mobilité durable ;
- la parentalité (places en crèche) ;
- les proches aidants ;
- le don de jours qui assure un système de solidarité entre les collaborateurs ;
- le télétravail : afin de pérenniser le télétravail au sein d'Infotel Conseil une charte télétravail a été signée en décembre 2021 et déployée massivement. En proposant trois modes de télétravail, cette charte vise à être flexible pour s'adapter aux besoins de l'entreprise, de nos clients ainsi qu'aux attentes des collaborateurs tout en veillant à préserver l'équilibre du collectif de travail. Un avenant télétravail fixant des jours sur la semaine ou sur le mois est possible, selon chaque situation particulière.

En 2025, 79 % des salariés avaient signé un avenant de télétravail régulier, ce qui témoigne de la flexibilité et adaptabilité du modèle.

Chaque année, entre septembre et décembre, chaque employé bénéficie d'un bilan de performance individuelle permettant d'échanger sur les réussites, les éventuels échecs et les axes de progrès identifiés.

En complément, chaque collaborateur bénéficie aussi d'un entretien annuel de carrière.

Cet entretien permet d'envisager les perspectives d'évolution, les attentes professionnelles et les formations pouvant y contribuer.

En prévoyant une périodicité plus courte que la loi, l'entreprise démontre son souci de suivre la carrière au long terme, au-delà d'une seule approche par mission.

Pour accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs à ce mode de travail, un guide du télétravail, complété d'une foire aux questions sont à la disposition des collaborateurs. Ces documents visent également à sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques permettant d'éviter les risques psycho-sociaux et/ou les troubles musculosquelettiques.

De plus, dès le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a mis en place un service de psychologues extérieurs permettant d'accompagner les collaborateurs en toute confidentialité. Ce service est, à date, pérennisé et les collaborateurs peuvent le contacter, à tout moment et gratuitement.

L'accompagnement des collaborateurs détenteurs d'une RQTH

Depuis 2021, Infotel Conseil a mis en place un plan en faveur des personnes en situation de handicap qui vise à intégrer l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur situation. Ce plan prévoit, notamment, la désignation de deux référents handicap, la possibilité d'un aménagement de poste, l'absence autorisée d'une journée pour constituer son dossier de demande de reconnaissance de travailleur en situation de handicap ainsi qu'une journée annuelle pour rendez-vous médicaux (en lien avec sa RQTH) et enfin des chèques CESH financés intégralement par Infotel Conseil.

Cette politique a permis de faire évoluer à la hausse le nombre de personnes en situation de handicap de 85 % depuis 2021.

Parallèlement, d'autres projets ont été mis en place afin de favoriser la circulation et la disponibilité de l'information ainsi que l'automatisation de processus RH.

Infotel Conseil prend en charge depuis 2023 une partie des frais du trajet domicile-travail effectué au moyen d'un vélo personnel (assistance électrique ou non) avec un montant forfaitaire directement versé sur le salaire en fonction de la présence effective sur site et du nombre de kilomètres parcourus. En 2025, 116 collaborateurs ont bénéficié du Forfait Mobilité Durable.

15.5.5. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social reste un enjeu majeur pour accompagner l'évolution du Groupe.

Annuellement, **Infotel** engage les négociations obligatoires sur les thématiques suivantes : rémunération/temps de travail/partage de la valeur ajoutée et égalité professionnelle/QVT.

Au-delà de cette périodicité, les négociations ont porté sur le télétravail et la gestion des parcours professionnels. Le Comité Social et Économique (CSE) et la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), sont les relais de la communication entre la Direction et les salariés.

Pour cela, la Direction et les représentants du personnel se réunissent régulièrement : au moins une fois par mois avec le CSE et une fois tous les trimestres avec la CSSCT.

Cette politique d'organisation du dialogue social s'inscrit dans une volonté d'accroître auprès des salariés le sentiment d'appartenance à l'entreprise et de renforcer la mobilisation de tous autour du plan stratégique de développement du Groupe.

16. RAPPORT DE DURABILITÉ

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Depuis plusieurs années, Infotel mène une transformation en profondeur pour renforcer sa position d'acteur de référence dans l'édition de logiciels, le conseil et les services numériques. En 2025, cette dynamique se poursuit autour de trois leviers majeurs : le développement géographique, l'évolution de notre modèle opérationnel et l'enrichissement continu de notre offre de valeur. Notre engagement en matière de développement durable reste pleinement intégré à cette stratégie et s'est encore intensifié au cours de l'année écoulée.

Nous évoluons dans un environnement toujours exigeant, marqué par la persistance de tensions géopolitiques, la poursuite des conflits en Europe, l'accélération de la transition numérique et la pression croissante liée à l'urgence climatique. L'année 2024 a confirmé des tendances de fond, en particulier la montée en puissance de l'intelligence artificielle et le renforcement de la concurrence sur nos marchés. Dans ce contexte incertain, Infotel demeure fidèle à sa vision : allier performance durable et innovation technologique pour bâtir une croissance responsable.

En 2025, nous avons consolidé nos engagements sociaux et environnementaux. Notre trajectoire de décarbonation progresse, portée par une gouvernance renforcée et des outils de pilotage de plus en plus précis. Des initiatives concrètes ont été amplifiées, notamment en matière de mobilité durable, de sobriété énergétique et de numérique responsable, qui s'affirme désormais comme un marqueur central de notre identité. Nous avons également poursuivi et approfondi nos actions en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de la qualité de vie au travail, convaincus que progrès social et performance économique sont indissociables.

L'entrée en vigueur de la directive CSRD marque une étape décisive vers davantage de transparence et de responsabilité. Ce rapport de durabilité 2025 traduit notre volonté d'être exemplaires, tout en inscrivant nos actions dans une démarche d'amélioration continue et de dialogue renforcé avec nos parties prenantes. Nous sommes convaincus qu'une innovation technologique exigeante et éthique est essentielle pour relever les défis environnementaux et sociaux, et nous continuerons à mobiliser nos clients, collaborateurs et partenaires pour construire ensemble un avenir plus durable.

Michel Koutchouk

16.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

16.1.1. BP-1 – Base de préparation (générale)

La présente Déclaration de Durabilité du Groupe Infotel est établie conformément à la directive CSRD et aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) adoptées par la Commission européenne. Elle couvre l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et repose sur une base annuelle comparable au reporting précédent.

Le rapport de durabilité est établi selon un périmètre consolidé identique à celui utilisé pour les états financiers du groupe Infotel. Sauf cas contraire explicitement mentionné, ce périmètre couvre l'ensemble des filiales françaises et internationales, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis, Canada, Maroc, Inde, Allemagne et Monaco. Infotel a structuré son reporting pour publier les informations exigées par les normes ESRS. Toutefois, certaines ne sont pas encore disponibles à date, notamment :

- Les informations relatives aux salaires décents (S1-10)
- Le pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation (G1-3).

La préparation de la Déclaration de Durabilité s'appuie sur la collecte et la consolidation de données provenant des activités propres du Groupe et de la chaîne de valeur, en amont (prestataires IT, infrastructures d'hébergement, centres de services) et en aval (clients grands comptes et utilisateurs finaux).

La collecte des informations au sein de la chaîne de valeur amont dans le cadre du reporting est limitée aux fournisseurs de rang 1 dont le Groupe a le plus connaissance et pour lesquels il est plus facile de collecter des données.

Une description détaillée de la chaîne de valeur figure dans la section relative au modèle économique du Groupe (paragraphe 16.1.3.5 SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur page 105).

Les données relatives aux effectifs totaux présentées dans le cadre de la norme S1 couvrent l'intégralité du périmètre consolidé du Groupe Infotel, tel que défini pour les états financiers. En revanche, les indicateurs sociaux détaillés, notamment ceux relatifs aux conditions de travail, au dialogue social, à la santé et à la sécurité, à la formation et à la diversité, sont à ce stade principalement disponibles pour les entités situées en France, Angleterre, Inde, Maroc, États-Unis, Canada et à Monaco, compte tenu du niveau d'harmonisation des systèmes de reporting et des processus RH. Les filiales internationales, qui représentent une part limitée des effectifs totaux du Groupe, ne disposent pas encore de l'intégralité des données consolidées selon des formats homogènes et sont, de ce fait, exclues du périmètre de certains indicateurs de la norme S1. Les indicateurs sociaux détaillés couvrent ainsi environ 99 % des effectifs totaux du Groupe, correspondant au périmètre consolidés hors Allemagne. Des travaux de structuration et d'harmonisation des systèmes d'information RH sont en cours afin d'étendre progressivement le périmètre de reporting social à l'ensemble des entités du Groupe, conformément aux exigences de la CSRD et de la norme ESRS S1.

Infotel n'a pas eu recours aux options prévues par la CSRD permettant l'omission d'informations pour des raisons de confidentialité ou de sensibilité stratégique, à savoir :

- l'option permettant d'omettre des informations classifiées ou sensibles, notamment celles liées à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation ;
- l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des négociations en cours, telle que prévue par l'article 19 bis, paragraphe 3, de la Directive 2013/34/UE.

Les principales limites relatives aux informations présentées au titre de l'exercice 2024 et 2025 sont les suivantes :

- La collecte des informations au sein de la chaîne de valeur amont dans le cadre du reporting est limitée aux fournisseurs de rang 1 dont le groupe a le plus connaissance et pour lesquels il est plus facile de collecter des données.
- L'omission de point de données 2024 relatifs aux ESRS suivants : E5, S1, G1, taxonomie
- Bilan carbone 2024 : le périmètre du bilan carbone 2024 est restreint à la France et à Monaco (soit environ 65 % du bilan carbone selon les chiffres 2025) et n'intègre donc pas les autres sites du groupe. De plus, les limites relatives aux consommations d'énergie 2024/2025 et au bilan carbone 2025 décrites ci-dessous sont également applicables au bilan carbone 2024.
- Consommations d'énergie 2024 et 2025 :
 - Incertitude relative à l'exhaustivité et l'exactitude des consommations de gaz et des consommations d'énergie du réseau de chaleur urbain reportées par les sites due à un processus de collecte de l'information encore manuel et à une absence de contrôle interne.
 - Incertitude relative à l'exhaustivité des consommations d'électricité des sites due à une absence de contrôle interne sur ces données permettant notamment d'analyser et de comprendre le ratio de consommations d'énergie par m2 par site.
 - Exclusion des énergies consommées par certains sites jugés non significatifs à l'échelle du groupe sur les exercices 2025 et 2024 (Tour, Munich, La Hague, Mumbai, Bangalore, Londres), ainsi que de l'énergie consommée sur le site de Dijon pour l'exercice 2024.
- Bilan carbone 2025 : la structuration du Bilan carbone 2025 a permis d'étendre le périmètre de reporting par rapport à 2024. Toutefois, les limites suivantes n'ont pu être levées pour l'exercice 2025 :

- Incertitude liée aux données en kilomètres provenant de la Direction achats et utilisées pour le calcul des émissions liées à la consommation de carburant (scope 1). En effet, ces données de kilomètres ne sont pas contrôlées et aucun document justificatif de ces données n'est produit à date par les prestataires du Groupe.
- Incertitudes relatives aux émissions de scope 2 liées aux limites évoquées ci-avant sur les consommations d'énergie.
- Exclusion des émissions de scope 3 relatives à l'utilisation des produits vendus.
- Exclusion d'une partie des émissions de scope 3 relatives aux déchets générés (scope 3.5) et aux activités liées à la production d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 (scope 3.3).
- Incertitude concernant la liste des véhicules immobilisés pris en compte pour le calcul des émissions du scope 3.2 qui pourraient avoir été acquis avant 2025.
- Recours à des estimations et extrapolations pour les données dont le groupe ne dispose pas de la valeur réelle sur l'ensemble du périmètre. Ces estimations et extrapolations s'appuient principalement sur les effectifs ou les surfaces par site. Cependant, la valeur des surfaces utilisées pour ces extrapolations comporte une incertitude.

Le groupe Infotel s'engage à tenir compte de ces limites pour la préparation des informations à publier au titre de l'exercice 2026 afin de renforcer l'exhaustivité et de fiabiliser l'exactitude des données reportées.

16.1.2. BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

16.1.2.1. Estimations liées à la chaîne de valeur

Lorsque les données sont fournies par les partenaires (hébergeurs, prestataires, etc.), Infotel utilise les informations mises à disposition ou publiées dans les rapports de durabilité des fournisseurs. À défaut, l'estimation repose sur des modèles sectoriels ou sur des ratios d'activité, notamment sur des facteurs d'émission issus de la Base Carbone® de l'ADEME et sur les méthodes recommandées par le GHG Protocol.

Cela concerne en particulier :

- les émissions liées aux achats de biens et services (Scope 3 – catégorie 1), estimées à partir de ratios monétaires (kgCO₂e/€) ;
- les équipements IT (postes de travail, écrans), estimés sur la base de facteurs moyens par unité (kgCO₂e/unité) pour la France, et estimés à partir des ETP pour les données hors de France ;
- les prestations d'hébergement et de cloud, estimées à partir de volumes d'activité (Go de données, nombre d'utilisateurs) et de ratios énergétiques (kWh/Go) ;
- certaines prestations de services externes, lorsque les données fournisseurs ne sont pas disponibles.

Les indicateurs présentant un niveau élevé d'incertitude de mesure concernent principalement :

- les émissions de Scope 3 – catégorie 1 (achats de biens et services), estimées en partie à partir de ratios monétaires (kgCO₂e/€) ;
- les émissions liées aux prestations d'hébergement et de cloud, lorsque les données fournisseurs ne sont pas disponibles et reposent sur des ratios d'activité (kWh/Go, utilisateur) ;
- les indicateurs issus de la chaîne de valeur amont, lorsque les données sont estimées à partir de données secondaires ou de modèles sectoriels.

À ce stade, le niveau d'exactitude des indicateurs varie selon la nature des données :

- élevé pour les données internes mesurées directement (ex. consommations énergétiques, déplacements professionnels) ;
- modéré pour les données partiellement estimées à partir de facteurs d'émission reconnus ;
- plus limité pour les indicateurs issus de la chaîne de valeur, lorsqu'ils reposent sur des ratios monétaires ou des modèles sectoriels.

Infotel prévoit d'améliorer progressivement la précision de ces données en renforçant les demandes d'informations auprès des fournisseurs.

Concrètement, Infotel demandera davantage de données aux principaux fournisseurs, en priorité sur les postes qui pèsent le plus dans notre Scope 3, et intégrera ces demandes dans les processus achats.

16.1.2.2. Principales estimations et incertitudes relatives aux indicateurs

Le groupe a eu recours à des estimations pour les informations suivantes : Les données relatives à la quantité de déchets sont estimées pour les filiales incluses dans le calcul : Monaco, Allemagne, Maroc, UK et Inde. Les estimations sont établies sur la base du ratio kg / ETP calculé sur les données réelles de la France (cf. E5-5 – Ressources sortantes).

16.1.2.3. Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

L'exercice 2025 constitue la première application formalisée du cadre ESRS par le Groupe.

Par rapport à 2024, les informations en matière de durabilité ont été structurées et présentées conformément aux exigences des ESRS, avec un renforcement des méthodologies, du périmètre et des processus de collecte et de contrôle.

Les données comparatives 2024 ont été maintenues ou reconstituées lorsque cela était possible, sans modification significative des indicateurs.

16.1.2.4. Erreurs de reporting concernant les périodes antérieures

Suite à l'identification d'erreurs, les données 2024 des indicateurs ci-dessous ont été retraitées :

- le nombre de salariés ayant quitté INFOTEL Conseil (S1-6) ;
- le taux de rotation des effectifs d'INFOTEL Conseil (S1-6) ;
- La répartition des effectifs par tranche d'âge (S1-9)
- le pourcentage de salariés en situation de handicap (S1-12)

Les données 2024 n'avaient pas été calculées selon la méthodologie de calcul exigée par les normes ESRS.

16.1.2.5. Changements dans la préparation ou la présentation des informations

L'exercice 2025 constitue la première application formalisée du cadre ESRS par le Groupe.

Par rapport à 2024, les informations en matière de durabilité ont été structurées et présentées conformément aux exigences des ESRS, avec un renforcement des méthodologies, du périmètre et des processus de collecte et de contrôle.

Les données comparatives 2024 ont été maintenues ou reconstituées lorsque cela était possible, sans modification significative des indicateurs.

Aucune erreur matérielle n'a été identifiée sur les données 2024 et aucun indicateur n'a été remplacé.

16.1.2.6. Informations découlant d'autres législations ou normes généralement acceptées

Le présent rapport intègre des informations issues :

- des engagements du Pacte Mondial des Nations Unies (Communication "on Progress") ;
- du référentiel Numérique Responsable, pour lequel Infotel est certifié niveau 2 jusqu'en mars 2025 (renouvellement en début 2026) ;
- du référentiel ISO 14001, pour lequel le Groupe est certifié sur l'ensemble de ses sites en France hormis les sites d'Orléans et Dijon.

Ces référentiels sont utilisés comme cadres de référence pour structurer certaines informations du rapport. Ils ne font pas l'objet d'une application formelle ou exhaustive dans le cadre du présent reporting.

16.1.2.7. Publication par référence

Infotel utilise de manière limitée des renvois à d'autres sections de l'URD pour certaines informations de durabilité. Ces renvois sont clairement identifiés et permettent de retrouver les informations correspondantes.

16.1.2.8. Dispositions transitoires

Conformément aux dispositions transitoires prévues par les ESRS, Infotel met en œuvre de manière progressive certaines exigences de publication lorsque les données ne sont pas disponibles ou lorsque la norme le permet.

Cela concerne en particulier :

- la liste des DP S1 déjà marquées comme transitoires (S1-7, 8, 11, 12, 13, 14, 15),
- les simplifications taxonomie liées au règlement délégué 2026/73 (modèles simplifiés, OpEx non ventilés).

La nature des points de données concernés et le périmètre de couverture sont précisés, le cas échéant, dans les sections correspondantes du rapport.

16.1.2.9. Liste des indicateurs S1 publiés sur un périmètre restreint :

- Répartition des effectifs par type de contrat, temps de travail et sexe
- Ventilation géographique des effectifs
- Nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise
- Taux de rotation
- Nombre de salariés recrutés
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié
- Nombre d'accidents avec et sans arrêt
- Nombre de jours perdus en raison d'un accident
- Nombre totales d'heures travaillées
- Taux d'accidents comptabilisables
- Taux de gravité
- Ecart de rémunération femmes / hommes
- Ratio de rémunération annuelle

Ces indicateurs sont publiés sur le périmètre d'Infotel Conseil qui représente 81% des ETP du groupe.

16.1.3. Gouvernance (GOV-1 à GOV-5)

16.1.3.1. GOV-1 & GOV-2 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (cette partie est décrite dans la partie 12 de l'URD : Organes d'administration, de direction et de surveillance)

La gouvernance du Groupe repose sur une organisation fondée sur la confiance, la responsabilité et l'engagement collectif des directeurs régionaux et des responsables à l'international. Ce mode d'organisation permet de conjuguer un pilotage stratégique cohérent au niveau Groupe avec une agilité opérationnelle au plus près des clients, des équipes et des contextes locaux.

L'équipe d'administration, de direction et de surveillance d'Infotel comprend le Conseil d'administration, la Direction générale ainsi que les Directeurs de régions, de Business Units et des filiales françaises et internationales. Ensemble, ces instances participent à la définition de la stratégie, sa mise en œuvre et la supervision des principaux enjeux, y compris en matière de durabilité.

• Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce les missions d'administration et de surveillance du Groupe. Il examine les orientations stratégiques, supervise les principaux risques et veille à la qualité de l'information communiquée aux parties prenantes.

Sa composition reflète une diversité d'expertises et d'expériences professionnelles, notamment en matière de finance, d'audit, de conseil, de systèmes d'information, d'assurance et de pilotage d'organisations.

Le Conseil d'administration comprend 2 membres exécutifs issus de la direction du Groupe (M. Bernard Lafforet, et M. Michel Koutchouk) ainsi que 4 membres non exécutifs (M^{me} Josyane Muller, M^{me} Hélène Kermorgant, M^{me} Anne Andre, et M. Alain Labbe). Il inclut également deux administratrices indépendantes disposant d'expertises complémentaires en audit et gestion financière d'une part, et en transformation organisationnelle, systèmes d'information et développement stratégique d'autre part.

Un administrateur représentant les salariés siège également au Conseil, contribuant à la prise en compte des réalités opérationnelles et des enjeux humains du Groupe.

En matière de diversité de genre, le Conseil d'administration présente un ratio moyen femmes / hommes de 50/50.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil s'élève à 33 %.

Le Conseil d'administration se réunit sur une base mensuelle.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la supervision des enjeux de durabilité. Il examine les orientations, initiatives et objectifs en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et s'assure de leur cohérence avec la stratégie globale du Groupe.

• **Le Comité de direction**

Le Comité de direction est composé du Directeur général membre non exécutif, de la Directrice des ressources humaines (salariée du Groupe) ainsi que des deux fondateurs du Groupe membres exécutifs du Groupe. Il se réunit deux fois par mois afin de définir les orientations stratégiques du Groupe, d'identifier les priorités de développement (notamment en matière de croissance externe), et d'arbitrer les décisions structurantes relatives à l'organisation, aux investissements et aux principaux projets. Le Comité de direction comprend une femme et trois hommes, soit une répartition de 25 % de femmes et 75 % d'hommes.

Le Comité exécutif (Comex)

Le Comité exécutif réunit les directeurs des ressources humaines et de la stratégie, le Directeur administratif et financier, le directeur RSE et communication, les directeurs de région pour les activités de services, le directeur des logiciels, ainsi que les responsables du développement international et des filiales Altana et OAIO. Il se réunit tous les 2 mois en présentiel.

Ses membres disposent d'expériences diversifiées et d'une bonne connaissance du Groupe. Le Comité exécutif comprend deux femmes et dix hommes, soit une répartition de 17 % de femmes et 83 % d'hommes. Il est composé de 2 mandataires sociaux du groupe, 2 personnes non salariées, et 8 salariés du Groupe.

Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et des politiques validées par le Conseil, en s'appuyant sur les directions métiers, les responsables de filiales et les fonctions support.

• **Expertise et compétences en matière de durabilité**

Depuis 2024, Infotel dispose d'un Directeur RSE Groupe, rattaché à la Direction générale, chargé de la coordination des enjeux de durabilité et de la conformité aux exigences de la CSRD. Il pilote notamment la trajectoire climat du Groupe, le reporting de durabilité et la mise en œuvre des politiques sociales, environnementales et de numérique responsable.

Ses missions incluent la coordination de la démarche CSRD, l'intégration des enjeux de durabilité du Groupe dans sa stratégie et sa communication, le pilotage des politiques environnementales et sociales ainsi que l'animation des dispositifs de gouvernance RSE du Groupe, en lien avec les directions Communication, Ressources humaines, Finance et les fonctions support.

Les membres des instances de gouvernance disposent de compétences complémentaires permettant d'assurer la supervision des enjeux ESG et des impacts, risques et opportunités identifiés dans l'analyse de matérialité. Ces compétences reposent notamment sur des expertises en gouvernance d'entreprise, gestion des risques, audit, systèmes d'information, pilotage financier et management opérationnel.

Afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité, la Direction RSE organise des actions de sensibilisation et de formation à destination de la Direction générale et des fonctions clés du Groupe. Ces actions portent notamment sur le numérique responsable, le Green IT, les exigences réglementaires européennes liées à la CSRD et aux ESRS, ainsi que sur les enjeux de transition bas carbone et de stratégie de décarbonation. Ces sujets font l'objet d'un point systématique à l'ordre du jour du Comité exécutif et d'une mise à niveau régulière du Conseil d'administration en formation RSE.

Au sein de la Direction générale, les enjeux liés au changement climatique font l'objet d'un pilotage dédié par un membre de la direction exécutive. Celui-ci supervise la définition et le suivi de la trajectoire de réduction des émissions du Groupe et veille à l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie et les décisions opérationnelles.

• **Traitement des IROs**

Les impacts, risques et opportunités (IROs) du Groupe sont identifiés et analysés dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA), pilotée par le Comité CSRD, instance opérationnelle dédiée à la construction et à la mise à jour de cette analyse.

Ce comité est animé par la Direction RSE et réunit des représentants des principales directions du Groupe, notamment la Direction générale, la Direction financière, les directions métiers ainsi que les responsables des filiales internationales. Il assure l'identification des IROs, leur qualification, leur évaluation et leur hiérarchisation, en lien avec les directions concernées.

Le Directeur Administratif et Financier intervient en complément pour la revue des hypothèses et la validation de l'échelle de notation appliquée aux risques et opportunités, notamment sur la base des données financières disponibles.

Les résultats de l'analyse sont présentés à la Direction générale pour avis, puis soumis au Conseil d'administration, qui en assure la supervision et la validation. Le Conseil d'administration se réunit en formation RSE afin d'analyser et de valider les enjeux issus de l'analyse des impacts, risques et opportunités, ainsi que les plans d'action proposés par le Directeur RSE. Il s'assure de leur bonne intégration dans la stratégie du Groupe et en suit la mise en œuvre au travers de l'examen, d'un Conseil à l'autre, des résultats des actions structurantes engagées.

Les IROs identifiés constituent un socle pour la définition des priorités stratégiques du Groupe et orientent notamment :

- la feuille de route RSE, par exemple à travers le déploiement d'actions en matière de numérique responsable ou de mobilité durable ;
- la trajectoire climat et de décarbonation (E1), notamment via l'évolution du mix énergétique ou l'optimisation des déplacements professionnels ;
- les priorités sociales et RH (S1), par exemple en matière de qualité de vie au travail, de formation ou de diversité ;
- les travaux de gestion des risques et de conformité, notamment sur les enjeux de cybersécurité, de protection des données ou de conformité réglementaire ;
- certaines décisions d'investissement, d'offres ou d'organisation à moyen et long terme, par exemple dans le développement d'offres liées au numérique responsable ou à l'optimisation des systèmes d'information.

La mise en œuvre opérationnelle des actions associées aux IROs relève des directions métiers concernées, chacune étant responsable des actions relevant de son périmètre.

La gestion de l'analyse des IROs et de la mise à jour de l'analyse de double matérialité sont confiées au Directeur RSE, en lien avec le Comité CSRD, qui en assure la coordination ainsi que la consolidation des informations relatives aux plans d'actions.

Les cibles associées aux IROs sont définies en lien avec les directions concernées et intégrées dans les priorités du Groupe. Elles sont présentées au Comité exécutif, qui en pilote la mise en œuvre opérationnelle.

Le Conseil d'administration, réuni en formation RSE, examine et valide ces cibles, s'assure de leur cohérence avec la stratégie du Groupe et en suit la progression au travers de points réguliers portant sur l'avancement des actions et les résultats obtenus.

Les informations relatives aux IROs sont communiquées :

- trimestriellement, dans le cadre des revues ESG pilotées par la Direction RSE ;
- annuellement, lors de la mise à jour de l'analyse de double matérialité et de la présentation de la déclaration de durabilité ;
- lors des décisions structurantes, lorsque les IROs sont susceptibles d'influencer une orientation stratégique du Groupe (par exemple en matière d'infrastructures cloud, de cybersécurité, de relation fournisseurs ou d'organisation des ressources humaines).

Les IROs sont présentés par la Direction RSE à la Direction générale pour avis, puis validés par le Conseil d'administration réuni en comité d'audit et CSRD qui en assure la supervision et la validation. Les conclusions de ces travaux font l'objet de comptes rendus et de supports d'information diffusés aux instances de gouvernance concernées.

La gestion des impacts, risques et opportunités repose sur des processus incluant des revues régulières et des contrôles de cohérence réalisés en lien avec les directions métiers dans le cadre des travaux du Comité CSRD. Ces procédures sont intégrées aux dispositifs existants de gestion des risques et de conformité.

Comité RSE opérationnel

Infotel s'appuie sur un pilotage RSE via un comité RSE Groupe animé par le Directeur RSE, réunissant des représentants de la DRH, de la Direction financière, de la DSI, des Achats Groupe, de la Direction de la communication et les référents RSE des agences régionales.

Ce comité se réunit entre trois et quatre fois par an pour communiquer les avancements, coordonner les actions environnementales et sociales, partager les bonnes pratiques et préparer le reporting CSRD.

• Liste des sujets traités par les organes de gouvernance en 2025

En 2025, les organes de direction et de gouvernance ont examiné les politiques du Groupe au regard des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité.

Concernant l'environnement, les travaux ont principalement porté sur l'adaptation au changement climatique, la transition bas-carbone et l'impact environnemental du numérique. Dans le domaine social, ils ont porté sur

l'attractivité et la fidélisation des talents, les conditions de travail, la santé et le bien-être des collaborateurs, le renforcement de la diversité et inclusion et, pour la partie Gouvernance, la cybersécurité, les achats responsables et la protection des données.

Les IROs examinés sont présentés de manière détaillée dans la section SBM-3 du présent rapport.

Les instances concernées veillent à l'intégration de ces enjeux dans les actions clés du Groupe et au suivi de leur mise en œuvre. À ce titre, la Direction RSE présente régulièrement aux organes de direction et de gouvernance un bilan des actions engagées et celles envisagées, en revenant notamment sur les décisions structurantes ayant fait l'objet d'une validation préalable. Ces échanges permettent d'assurer le suivi des engagements du Groupe et d'orienter les priorités d'action en matière de durabilité.

16.1.3.2. GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Les dirigeants du Groupe, qui détiennent collectivement une part significative du capital (35,6 % du capital et 49,85 % des droits de vote – paragraphe 17.1 du document de référence 2025), sont directement exposés aux effets de long terme des décisions stratégiques sur la valeur de l'entreprise.

Aucun mécanisme de rémunération variable, d'incitation financière spécifique ou d'objectifs individuels liés à la RSE n'est en place pour les dirigeants du Groupe. Leur engagement en matière de durabilité repose sur leur rôle de dirigeants-actionnaires, leur responsabilité stratégique et leur vision de long terme du développement de l'entreprise.

Concernant les directeurs de régions et de Business Units, ils sont encouragés à incarner et à déployer concrètement les orientations RSE du Groupe dans la conduite de leurs équipes, leurs décisions opérationnelles et leurs pratiques quotidiennes, sans qu'il n'existe de mécanismes d'incitation financière spécifiques associés à ces objectifs.

16.1.3.3. GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable

Infotel dans le cadre de ses activités s'attache à identifier, prévenir et atténuer les impacts potentiels de ses activités sur les personnes, l'environnement et l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Bien qu'Infotel ne soit pas soumis aux obligations légales du devoir de vigilance au sens de la directive européenne sur le devoir de diligence en matière de durabilité (CSDDD) ni à la loi française sur le devoir de vigilance, le Groupe met néanmoins en œuvre des pratiques visant à identifier et prévenir les risques liés à ses activités et à celles de sa chaîne de valeur, notamment en réponse aux attentes de ses clients grands comptes et dans le cadre de sa démarche de durabilité.

Le dispositif de diligence raisonnable d'Infotel vise à identifier, prévenir et atténuer les incidences négatives potentielles liées à ses activités propres, à ses salariés, aux travailleurs de sa chaîne de valeur ainsi qu'aux impacts indirects de ses services numériques.

Il couvre l'ensemble des périmètres opérationnels du Groupe en France et à l'international, y compris les filiales, les centres de services, les prestataires IT et les fournisseurs de rang 1.

Les modalités de mise en œuvre de cette démarche sont décrites dans les différentes sections de la déclaration de durabilité. Conformément à l'ESRS 1 (AR 10), le tableau ci-après présente la correspondance entre les principales étapes de la diligence raisonnable issues des référentiels internationaux (Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) et les sections de la déclaration de durabilité dans lesquelles ces éléments sont traités.

Éléments de diligence raisonnable	Références ESRS	Sections Infotel
Intégration dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	ESRS 2 GOV-1, GOV-2 ; SBM-1, SBM-3	Gouvernance (GOV-1 à GOV-5) ; SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur ; SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
Dialogue avec les parties prenantes	ESRS 2 SBM-2 ; S1 à S4	SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes ; S1-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs ; S2-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-2 – Processus d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux
Identification et évaluation des incidences	ESRS 2 IRO-1	IRO-1 & IRO-2 – Gestion des impacts, risques et opportunités et analyse de double matérialité ; Description des IROs ; Sections IRO-1 déclinées dans les chapitres environnementaux, sociaux et de gouvernance
Mesures visant à prévenir, atténuer et remédier aux incidences négatives	MDR-P ; MDR-A	E1-2 et E1-3 – Politiques et actions liées au changement climatique ; E2-2 – Actions relatives à la pollution ; E5-1 et E5-2 – Politiques et actions relatives aux ressources et à l'économie circulaire ; S1-1 à S1-4 – Politiques et actions relatives aux effectifs ; S2-1 à S2-4 – Politiques et actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-1 à S4-4 – Politiques et actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux ; G1-1 à G1-3 – Politiques et actions relatives à la conduite des affaires
Suivi de l'efficacité et communication des résultats	MDR-M ; MDR-T	E1-4 à E1-6 – Cibles et indicateurs climatiques ; E2-3 – Cibles en matière de pollution ; E5-3 à E5-5 – Cibles et indicateurs relatifs aux ressources ; S1-5 à S1-17 – Cibles et indicateurs sociaux ; S2-5 – Cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-5 – Cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux ; G1-4 et G1-6 – Indicateurs relatifs à la conduite des affaires

16.1.3.4. GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

La Direction financière assure la consolidation des données financières et sociales pour l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe, et, pour le rapport de durabilité, des indicateurs de durabilité collectés auprès des principales entités opérationnelles (effectifs, absentéisme, formation, sécurité, etc.). Le périmètre de consolidation retenu pour ces données est aligné sur celui des comptes consolidés, sous réserve des cas explicitement mentionnés dans le rapport (indicateurs publiés sur un périmètre France ou sur un périmètre partiel lorsque certaines données ne sont pas encore disponibles).

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'un registre formalisé dédié aux risques liés au reporting de durabilité. Les principaux points d'attention identifiés concernent :

- des données parfois incomplètes ou difficiles à collecter ;
- des écarts de cohérence entre entités ou d'une année sur l'autre ;
- des risques d'erreurs liés à la consolidation manuelle ;

- et des estimations encore imparfaitement documentées, notamment sur le Scope 3 ou certaines données internationales.

Pour les atténuer, Infotel met en place une harmonisation progressive des formats de collecte, renforce les contrôles de cohérence, améliore la traçabilité des données et accompagne les équipes sur les exigences CSRD.

Les points de vigilance sont intégrés de manière informelle dans les revues internes et partagés oralement avec les directions concernées. Ils ne font pas, à ce stade, l'objet d'une formalisation systématique dans des documents internes dédiés, même s'ils peuvent ponctuellement apparaître dans certains supports de préparation du rapport.

Des contrôles de cohérence entre les informations financières et les informations ESG sont réalisés par la Direction Administrative et Financière (DAF) au cours du processus de consolidation des données financières.

Elles sont partagées régulièrement avec la Direction générale, le Comité exécutif et le Conseil d'administration, dans le cadre des points de suivi RSE. Ce partage porte sur les principaux risques identifiés, les zones de vigilance ainsi que les éventuels écarts constatés.

L'objectif est de donner de la visibilité aux instances de gouvernance sur la qualité de l'information de durabilité et d'améliorer progressivement la robustesse du processus de remontée des données, notamment par le renforcement des contrôles, l'adaptation des moyens et, le cas échéant, la mise en place d'outils complémentaires.

Les enjeux identifiés comme matériels sont intégrés aux orientations stratégiques du Groupe. Les enjeux identifiés comme immatériels sont intégrés aux orientations stratégiques du Groupe.

16.1.3.5. SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Infotel intervient principalement auprès de grands comptes des secteurs Banque, Assurance-Retraite, Industrie, Aéronautique, Transport et Secteur public. Ces clients opèrent dans des environnements réglementés, exposés aux enjeux de cybersécurité, de continuité de service, de conformité et sobriété numérique.

Sur ces secteurs, Infotel développe deux activités complémentaires : les services numériques (conseil, ingénierie logicielle, transformation digitale, développement applicatif et centres de services) sous forme de prestations de service d'une part et l'édition de logiciels d'autre part sous forme de licence, notamment pour la gestion documentaire, l'archivage électronique et la gestion des données personnelles.

La stratégie d'Infotel repose sur le développement de ses positions chez ses clients historiques, la conquête de nouveaux comptes et le renforcement de ses offres, notamment logicielles. Elle s'appuie également sur le développement des centres de services et sur l'international pour accompagner la croissance du Groupe.

Dans sa stratégie, le Groupe intègre la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités, le déploiement d'un numérique responsable, le renforcement de l'attractivité et du développement des compétences des collaborateurs dans le cadre du programme Human First, ainsi que l'intégration progressive de critères ESG dans la chaîne de valeur, notamment via les achats responsables.

Cette stratégie s'accompagne du renforcement des offres en intelligence artificielle appliquée, cloud et cybersécurité, ainsi que de l'augmentation de la contribution des centres de services situés au Maroc et en Inde afin d'accompagner la croissance de la demande.

Sur le plan opérationnel, Infotel évalue tous les ans régulièrement l'empreinte carbone de ses activités, la performance de ses logiciels en matière de numérique responsable, le respect des exigences clients (clauses RSE, audits de cybersécurité, critères d'éco-conception), ainsi que l'évolution de ses notations extra-financières. Ces analyses alimentent directement la feuille de route climat et numérique responsable du Groupe, ainsi que le plan de développement des compétences, notamment en intelligence artificielle, cybersécurité, éco-conception et accessibilité numérique.

Au 31 décembre 2025, les effectifs du Groupe Infotel étaient majoritairement concentrés en France, qui regroupe l'essentiel des collaborateurs. Le Groupe dispose également de présences opérationnelles en Europe hors France, en Amérique du Nord ainsi qu'au sein de ses centres de services en Inde et au Maroc. La répartition géographique des effectifs est restée globalement stable sur l'exercice, sans évolution significative par rapport à la période précédente.

Zone géographique	ETP moyen annuel
France	2 907
Europe hors France	100
USA - Canada	5
Inde & Maroc	201
Total Groupe	3 213

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement réalisé en France, qui constitue le cœur de l'activité Services. Il bénéficie également d'une contribution croissante de l'activité Logiciels, identifiée comme un axe stratégique majeur. Les filiales internationales contribuent encore de façon mineure à l'activité du Groupe.

Répartition par activité

k€	2025		2024		2023	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Services	279 750	95,1	281 493	95,5	296 017	96,3
Logiciels	14 286	4,9	13 330	4,5	11 530	3,7
<i>dont royalties IBM</i>	5 757		6 108		4 747	
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Répartition par zone géographique

k€	2025		2024		2023	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
France	262 405	89,2	266 776	90,5	277 788	90,3
Europe (Hors France)	25 518	8,7	21 537	7,3	24 048	7,8
États-Unis	6 112	2,1	6 510	2,2	5 711	1,9
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Infotel s'inscrit au cœur de la chaîne de valeur du numérique.

En amont, le Groupe s'appuie sur des fournisseurs d'infrastructures cloud, d'outils de développement, d'équipements IT, ainsi que sur des partenaires technologiques et des prestataires de services numériques. Ces relations sont encadrées par une Charte RSE Fournisseur, des évaluations régulières via les questionnaires RSE gérés par PROVIGIS et l'intégration progressive de critères d'achats responsables.

Afin de limiter les risques de dépendance, Infotel privilégie une approche reposant sur des acteurs reconnus du marché et adapte ses choix en fonction des exigences clients et des projets. Le Groupe veille à ne pas concentrer ses activités critiques sur un seul prestataire lorsque cela est possible. La disponibilité des services et des infrastructures est suivie dans le cadre des engagements contractuels, avec des exigences en matière de continuité de service, de sécurité et de performance.

Ces critères portent notamment sur la performance environnementale des équipements et infrastructures numériques, la prise en compte de labels environnementaux reconnus (par exemple Energy Star ou EPEAT), l'indice de réparabilité des équipements, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'utilisation de produits recyclés ou recyclables, ainsi que, lorsque cela est pertinent, le recours à des fournisseurs locaux ou à des circuits d'approvisionnement courts. Ils intègrent également des exigences relatives au respect des réglementations sociales et environnementales, à l'éthique des affaires, ainsi qu'à la protection des données et à la cybersécurité.

Au cœur de son modèle, Infotel conçoit, développe et maintient des applications et des logiciels et accompagne ses clients à travers des prestations d'expertise, de conseil, de pilotage de projets et de centres de services.

En aval, les solutions développées et les logiciels édités par Infotel sont intégrés et exploités par les clients au sein de leurs environnements métiers, contribuant directement à la performance, à la conformité et à la sécurisation de leurs activités.

Ce positionnement permet à Infotel de créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'accompagne d'objectifs en matière de durabilité adaptés à ses activités et à son organisation.

Sur ses activités de services numériques et de logiciels, le Groupe vise à réduire l'empreinte environnementale de ses prestations et à développer des solutions intégrant des principes de numérique responsable.

Au regard de ses clients, principalement grands comptes, Infotel intègre progressivement des exigences ESG dans ses réponses aux appels d'offre, en lien avec les attentes croissantes en matière de cybersécurité, de conformité et de performance environnementale.

Sur le plan géographique, ces objectifs s'appliquent à l'ensemble des implantations du Groupe, avec une mise en œuvre progressive à l'international.

Enfin, dans ses relations avec ses parties prenantes, Infotel renforce ses pratiques en matière d'achats responsables, de développement des compétences et d'attractivité des collaborateurs.

En 2025, ces engagements se traduisent également par l'évolution des évaluations extra-financières du Groupe. Concernant le CDP, la notation est passée de C (basée sur les données 2022) à B (basée sur les données 2023), avant de s'établir à C (basée sur les données 2024).

Sur EcoVadis, la note est passée de 61 à 64 points entre 2024 et 2025, avec l'attribution de la médaille Bronze, puis à 78 points début 2026, assortie de la médaille Silver et d'un percentile de 94. Enfin, le score ESG de Gaïa Ethifinances a progressé de 59 à 72 points en 2025, se situant au-dessus du benchmark du secteur.

16.1.3.6. SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Infotel entretient un dialogue interne régulier avec ses principales parties prenantes, intégré à son fonctionnement courant. Ce dialogue s'appuie notamment sur des échanges récurrents avec les représentants du personnel dans le cadre des instances de dialogue social (CSE, commissions dédiées), des comités clients et revues de compte périodiques, des enquêtes de satisfaction et baromètres internes auprès des collaborateurs, et des échanges réguliers avec les actionnaires et investisseurs à l'occasion des assemblées générales et roadshows financiers.

Ces dispositifs constituent les principaux moyens de dialogue mis en œuvre par le Groupe, combinant des échanges formalisés (instances, comités, enquêtes structurées) et des interactions régulières au fil de l'eau avec les parties prenantes.

Le pilotage de ce dialogue est assuré de manière coordonnée par la Direction RSE, les directions opérationnelles et la Direction générale, en fonction des parties prenantes concernées. Les informations collectées sont analysées afin d'alimenter les processus de décision et de pilotage du Groupe.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité menée en 2025, ce dialogue a été renforcé au travers de questionnaires, d'entretiens, d'ateliers internes ainsi que des échanges avec les instances de gouvernance et de dialogue social. La fréquence de ces échanges varie d'un dispositif à l'autre : réunions des instances représentatives du personnel organisées au moins trimestriellement, comités RSE et CSRD tenus plusieurs fois par an, enquêtes internes et questionnaires parties prenantes réalisés au moins une fois par an, échanges avec les investisseurs alignés sur le calendrier financier et de publication du rapport de durabilité.

La fréquence et la structuration de ces dispositifs permettent d'assurer un suivi régulier des attentes des parties prenantes et leur prise en compte dans la durée.

La finalité de ce dialogue est double, d'une part identifier, hiérarchiser et actualiser les attentes, impacts, risques et opportunités matériels pour le Groupe, et d'autre part intégrer ces enseignements dans la définition et l'actualisation de la stratégie, du modèle d'affaires et de l'offre d'Infotel.

Les points de vue et intérêts exprimés sont consolidés par la Direction RSE et partagés avec les organes de direction dans le cadre des processus de pilotage, notamment lors des Comités RSE, CSRD, et Point d'avancement Comex, CSE et Conseil d'Administration en formation RSE.

Ils sont utilisés pour orienter les priorités stratégiques, ajuster les offres et faire évoluer les dispositifs internes. Lorsque des intérêts divergents sont identifiés entre parties prenantes, ils font l'objet d'arbitrages au niveau des instances de direction, en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du Groupe.

Les échanges ont permis de confirmer les attentes prioritaires et d'alimenter l'évolution de la stratégie, des offres et du modèle économique du Groupe, notamment en matière de Cybersécurité, d'offres en Intelligence Artificielle et de montée en compétence des collaborateurs sur ces sujets. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie avec le partage des avancées concrètes permet de faire évoluer la relation avec les parties prenantes dans un modèle d'amélioration continue.

À la suite de la prise en compte des intérêts et points de vue des parties prenantes, Infotel a déjà fait évoluer plusieurs axes de son modèle d'affaires et de sa stratégie : renforcement des offres en numérique responsable et cybersécurité ; développement de solutions intégrant l'Intelligence Artificielle pour répondre aux attentes des clients ; et intensification des programmes de formation des collaborateurs sur ces thématiques.

Des mesures complémentaires sont prévues sur la période 2026-2030, en cohérence avec le nouveau plan stratégique Infotel 2030, avec un déploiement progressif de nouvelles offres, le renforcement des dispositifs de gouvernance RSE/CSRD et la poursuite de la montée en compétences des équipes.

Ces évolutions sont susceptibles de renforcer la confiance et l'engagement des différentes catégories de parties prenantes (clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires), d'améliorer la qualité du dialogue et de faire évoluer leurs attentes et points de vue dans une logique de partenariat de long terme.

Clients

Les clients d'Infotel, principalement des grands comptes, attendent des services numériques fiables, sécurisés et performants, garantissant la continuité de service, la protection des données et la conformité réglementaire, ainsi qu'un accompagnement dans leurs enjeux de transformation et de numérique responsable. Ils attendent aussi d'Infotel d'avoir une politique RSE engagée.

Infotel y répond par des relations de long terme fondées sur la proximité, la qualité de service et le développement de solutions robustes, sécurisées et progressivement plus sobres ainsi que des engagements sur l'environnement et le développement du capital humain basé sur son socle de valeurs « Proches, agiles, responsables ».

Collaborateurs et représentants du personnel

Les collaborateurs attendent un environnement de travail sûr, équitable et inclusif, des perspectives d'évolution et un dialogue social de qualité. Infotel s'appuie sur le dialogue social, les échanges managériaux ainsi que sur les relations avec le CSE et les organisations syndicales, et des dispositifs RH pour renforcer l'attractivité, la montée en compétences et l'engagement des équipes.

Investisseurs et partenaires financiers

Les investisseurs, notamment les investisseurs institutionnels, attendent une croissance maîtrisée, une performance durable et une transparence accrue sur les enjeux ESG. Infotel intègre progressivement ces enjeux dans son pilotage stratégique et communique ses engagements et ses performances financières et extra-financières.

Partenaires stratégiques

Les partenaires, notamment les partenaires technologiques (éditeurs, fournisseurs de solutions et d'infrastructures), attendent des relations durables fondées sur la confiance et la qualité des collaborations. Infotel s'appuie sur cet écosystème pour enrichir ses offres et répondre aux besoins de ses clients.

Fournisseurs et travailleurs de la chaîne de valeur

Les fournisseurs, notamment de matériels informatiques et de prestations de services, attendent des relations commerciales responsables et transparentes, tandis que les travailleurs de la chaîne de valeur attendent le respect de leurs droits, ainsi que de leur santé et de leur sécurité. Infotel intègre progressivement des critères ESG dans ses processus achats et dans le suivi de ses fournisseurs.

Société civile et partenaires associatifs

La société attend une contribution au développement d'un numérique plus responsable et à des actions à impact social positif. Infotel s'engage auprès d'acteurs associatifs et développe des initiatives de solidarité et de bénévolat de compétences.

16.1.3.7. SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Description des IROs

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier 13 enjeux matériels couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. Ces enjeux se traduisent par des impacts, risques et opportunités (IROs) présentés dans le tableau ci-dessous, avec une précision sur leur nature, leur position dans la chaîne de valeur et leur horizon temporel.

Ces IROs ont des effets directs sur le modèle d'affaires, la chaîne de valeur et les processus de décision du Groupe. Les impacts environnementaux liés au numérique conduisent Infotel à intégrer progressivement des critères de performance environnementale dans ses projets, ses choix technologiques et ses achats. Les risques liés aux exigences clients et aux évolutions réglementaires influencent la capacité à accéder à certains marchés et renforcent la nécessité d'intégrer ces enjeux dans les offres.

Dans le même temps, ces évolutions ouvrent des opportunités de développement, notamment à travers la création d'offres permettant d'accompagner les clients dans leur transformation, en particulier sur les sujets de décarbonation du numérique, de performance des systèmes et d'intégration de l'intelligence artificielle.

Les évolutions technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, ont un impact sur les compétences attendues et sur l'organisation des activités. Elles conduisent le Groupe à adapter ses offres et à renforcer les compétences des collaborateurs.

Sur le plan social, les enjeux d'attractivité et de fidélisation influencent directement la capacité à délivrer les prestations et conduisent à renforcer les dispositifs RH.

En réponse à ces effets, Infotel fait évoluer progressivement ses pratiques, en structurant sa démarche climat, en intégrant des critères ESG dans certaines offres et dans les achats, et en renforçant les compétences sur les sujets clés. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité du modèle économique du Groupe et ne se traduisent pas par une transformation structurelle à ce stade, mais par des ajustements progressifs.

Les impacts, risques et opportunités sont analysés selon trois horizons : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) et long terme (> 5 ans).

Les IROs matériels sont répartis en amont, au niveau des fournisseurs IT, cloud et prestataires, notamment sur les enjeux environnementaux, sociaux et de conformité, au cœur du modèle d'affaires sur les activités de conception, développement, maintenance applicative, centres de services et gestion des compétences et en aval, sur la sécurité, la conformité, l'accessibilité et la performance des solutions utilisées par les clients et les utilisateurs finaux.

À ce stade, les effets financiers associés aux IROs sont majoritairement potentiels et concerneront les investissements nécessaires à l'intégration des enjeux de durabilité à la stratégie du Groupe. Cela prend en compte les évolutions nécessaires à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, l'intensification des risques de cybersécurité, et le renforcement des exigences clients en matière de climat et de sobriété numérique.

Infotel ne dispose pas encore d'une analyse de résilience climatique formalisée au sens des ESRS. Néanmoins, la résilience de la stratégie et du modèle économique est appréciée de manière qualitative au travers des processus existants de gestion des risques, et de planification stratégique. Ces processus permettent d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités matériels (par exemple liés à l'évolution de la demande en cybersécurité, à la diffusion de l'Intelligence Artificielle, aux exigences réglementaires croissantes en matière de numérique responsable, ou encore aux tensions sur les compétences), et d'y adapter le positionnement du Groupe, ses investissements et ses plans de développement.

Conformément à ESRS 1, Infotel retient des horizons temporels alignés sur ses horizons de pilotage : un horizon de court terme correspondant à la période de projection budgétaire annuelle, un horizon de moyen terme couvrant la durée du plan stratégique (jusqu'à cinq ans) et un horizon de long terme au-delà de cinq ans. L'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires sera progressivement renforcée et formalisée à partir de 2026, afin d'intégrer de manière plus structurée les différents scénarios d'évolution des impacts, risques et opportunités matériels, et d'aboutir à une analyse conforme aux attentes d'ESRS 1 d'ici la fin de l'exercice 2028.

16.1.3.8. IRO-1 & IRO-2 – Gestion des impacts, risques et opportunités et analyse de double matérialité

Description de la méthodologie employée

En 2024, Infotel a initié une première analyse visant à identifier ses principaux impacts, risques et opportunités (IROs). En 2025, le Groupe a conduit une analyse de double matérialité conforme aux exigences de la CSRD et des normes ESRS.

Cette analyse couvre l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe ainsi que l'ensemble de sa chaîne de valeur, en amont et en aval. Lorsque des données quantitatives sont nécessaires pour le reporting CSRD, la collecte d'informations repose principalement sur les fournisseurs de rang 1, qui constituent le niveau de relation contractuelle directe du Groupe.

Elle repose, d'une part, sur une évaluation de la matérialité d'impact, fondée sur les effets des activités d'Infotel sur les personnes, l'environnement et la société, et, d'autre part, sur une évaluation de la matérialité financière, qui mesure les conséquences potentielles des enjeux ESG sur le résultat opérationnel, la création de valeur et la résilience économique du Groupe.

Dans un premier temps, Infotel a intégré le cadre réglementaire applicable. Les thématiques obligatoires ont été identifiées à partir de l'annexe AR 16 des ESRS et complétées par un benchmark sectoriel du secteur des services numériques.

Dans un second temps, le Groupe a consulté ses principales parties prenantes internes. Des entretiens ont été conduits avec la Direction générale, la Direction financière, les membres du Comité exécutif ainsi que les fonctions clés du Groupe (Ressources humaines, Achats, Systèmes d'information, Qualité et RSE).

Cette phase a été complétée par des échanges formels avec le CSE le 25 septembre 2025 et le Comité RSE le 26 septembre 2025, ainsi que par des ateliers collaboratifs.

Les attentes des clients ont également été prises en compte de manière indirecte, notamment à travers les exigences formulées par les clients dans les appels d'offres et évaluations externes (Ecovadis, ESG Ethifinances).

Sur cette base, Infotel a identifié les impacts, risques et opportunités par sous-thématique ESRS. Les impacts, réels ou potentiels, ont été analysés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en tenant compte des spécificités géographiques et opérationnelles du Groupe.

L'identification des IROs s'est appuyée sur des travaux internes, complétés par l'analyse de sources externes. Le Groupe a notamment pris en compte les référentiels réglementaires (CSRD, ESRS, RGPD), ainsi que des publications d'organismes de référence tels que l'ADEME, le GHG Protocol, l'ANSSI, la CNIL ou encore l'OCDE.

Des études sectorielles relatives à l'empreinte environnementale du numérique, aux impacts liés aux équipements IT (ressources, pollution, eau, déchets) et aux enjeux de cybersécurité, d'intelligence artificielle et de conditions de travail ont également été mobilisées (notamment GreenIT, ONU, APEC, ANACT).

Les évaluations extra-financières (CDP, EcoVadis, ESG Ethifinances) ainsi que les éléments publiés dans le document d'enregistrement universel (URD 2024) ont complété cette analyse, permettant de croiser les enjeux identifiés avec les attentes du marché et des parties prenantes.

En amont, l'analyse porte principalement sur des fournisseurs de matériels informatiques (constructeurs et reconditionneurs), des éditeurs de solutions, ainsi que des prestataires de services (notamment entreprises adaptées comme ELISE ou ARCESI). Cette chaîne d'approvisionnement est majoritairement localisée en Europe, avec une dépendance indirecte à des chaînes industrielles mondiales, notamment en Asie pour la fabrication des équipements électroniques (exposition aux enjeux ressources, pollution et droits humains).

Au cœur des opérations, Infotel intervient principalement en France, ainsi que dans ses principales zones d'implantation (Monaco, Royaume-Uni, Inde, Maroc). Les activités reposent sur des prestations intellectuelles (conseil, développement, maintenance applicative) réalisées soit dans les locaux des clients, soit dans les centres

de services du Groupe. Les impacts sont principalement liés aux déplacements professionnels, à la consommation énergétique des sites et à l'usage des infrastructures numériques.

En aval, les prestations d'Infotel s'intègrent dans les systèmes d'information de grands comptes, principalement en France et en Europe. Les impacts concernent notamment l'usage des solutions développées (performance énergétique du code, volume de données traitées, hébergement chez des fournisseurs cloud ou datacenters tels qu'AWS ou OVHcloud), ainsi que les enjeux de cybersécurité, de protection des données et de continuité de service pour les utilisateurs finaux.

Aucun facteur spécifique n'a été identifié comme entraînant un risque significativement plus élevé d'impacts négatifs. Les activités du Groupe, principalement de services numériques, présentent un profil de risque relativement homogène, ce qui a conduit à mener l'analyse de manière globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Évaluation de la matérialité d'impact

La matérialité d'impact a été évaluée à partir de quatre critères :

- l'ampleur des conséquences sur les personnes et l'environnement ;
- l'étendue des populations ou des systèmes affectés ;
- le caractère réversible ou non des dommages pour les impacts négatifs ;
- la probabilité de survenance pour les impacts potentiels, évaluée sur une échelle de 1 (rare) à 4 (quasi certain).

Conformément à l'ESRS 1 §45, les impacts relatifs aux droits humains ont fait l'objet d'une pondération spécifique, conduisant à augmenter d'un niveau le score final lorsque l'enjeu concerne ces droits.

Évaluation de la matérialité financière

La matérialité financière a été évaluée en croisant l'ampleur des effets financiers estimés et leur probabilité de survenance.

L'ampleur financière est exprimée en pourcentage du résultat opérationnel courant (ROC), selon les seuils suivants :

- impacts mineurs : à partir de 3 % du ROC ;
- impacts modérés : à partir de 10 % ;
- impacts majeurs : à partir de 30 % ;
- impacts critiques : au-delà.

La probabilité de survenance est appréciée selon une échelle à quatre niveaux :

- peu probable
- possible
- probable
- très probable

Ces deux dimensions sont croisées afin de déterminer le niveau global de matérialité financière.

Lien entre dépendances, impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité a consisté, d'une part, à identifier les dépendances du Groupe aux ressources humaines, environnementales et sociales nécessaires à la conduite de ses activités et, d'autre part, à analyser les impacts positifs et négatifs de ses activités sur les personnes et l'environnement.

Cette approche a permis de faire émerger les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance financière, la continuité d'activité et la création de valeur du Groupe, et de les partager avec la Direction du Groupe.

Hypothèses et seuils de matérialité

Les hypothèses retenues pour l'analyse couvrent trois horizons temporels :

- court terme : moins d'un an ;
- moyen terme : un à cinq ans ;
- long terme : au-delà de cinq ans.

Elles intègrent l'appréciation de la probabilité et de la gravité des impacts, ainsi que les principales dépendances du Groupe aux ressources humaines, environnementales et sociales.

Conformément à l'ESRS 1 §3.2, Infotel a défini des seuils internes permettant de déterminer le caractère matériel des impacts, risques et opportunités (IROs).

Par choix méthodologique, le Groupe a retenu un seuil de 2,5 sur 4 pour caractériser la matérialité :

- un IRO est déclaré matériel lorsque son score de matérialité d'impact est supérieur ou égal à 2,5 sur 4, et/ou lorsque son score de matérialité financière est supérieur ou égal à 2,5 sur 4.

Gouvernance et contrôles

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités a été piloté par la Direction financière.

Des revues successives à chaque étape clé du processus, associant la Direction générale, la Direction financière et la Direction RSE, ont porté sur :

- l'exhaustivité du périmètre et de la chaîne de valeur ;
- la cohérence des données et des hypothèses ;
- la rationalisation des notations ;
- la cohérence avec l'analyse des risques présentée dans l'URD.

Les risques en matière de durabilité ne font pas l'objet d'une priorisation distincte par rapport aux autres risques. Ils sont analysés et suivis selon les mêmes principes que les autres risques du Groupe, en cohérence avec l'analyse des risques présentée dans l'URD.

Cette cohérence est assurée lors des revues menées par la Direction générale et la Direction financière, qui permettent de rapprocher les principaux risques identifiés dans l'analyse de double matérialité avec les risques présentés dans l'URD.

Les risques et impacts identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité contribuent ainsi à l'appréciation du profil de risque global du Groupe.

À l'issue de ces travaux, l'entreprise a recensé 28 IROs matériels qui ont été pris en compte dans l'évaluation de la stratégie de développement durable du Groupe.

Ces travaux ont notamment mis en évidence :

- le renforcement des dispositifs de cybersécurité afin de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des clients ;
- l'accroissement de la demande en sobriété numérique, performance énergétique et accessibilité des services numériques ; l'évolution des politiques d'achats intégrant davantage de critères ESG pour les fournisseurs IT et les prestataires ;
- l'évolution des politiques de recrutement et de formation afin de répondre aux tensions sur les compétences clés (IA, cybersécurité, cloud) ;
- l'ajustement des pratiques de mobilité afin de réduire les émissions carbone ;
- l'augmentation des investissements dans le développement de solutions logicielles de conformité et d'archivage.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité sont intégrés au processus global de gestion des risques du Groupe via leur articulation avec l'analyse des risques présentée dans l'URD. Les principaux risques identifiés sont pris en compte dans les revues de pilotage et contribuent à l'appréciation du profil de risque global.

La liste des exigences de publication ESRS prises en compte, ainsi que leur localisation dans le présent état de durabilité, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Un tableau des points de données requis par d'autres réglementations européennes (appendice B ESRS 1) est également présenté ci-dessous. Les éléments évalués comme non importants y sont identifiés comme tels.

Liste des exigences de publication ESRS

Exigence ESRS	Sujet	Statut	Localisation
ESRS 2 GOV-1	Gouvernance	Matériel	p. 9–12, 82
ESRS 2 GOV-3	Incitations	Matériel	p. 12
ESRS 2 GOV-4	Vigilance raisonnable	Matériel	p. 12
ESRS 2 GOV-5	Risques & contrôle interne durabilité	Matériel	p. 13
ESRS 2 SBM-1	Stratégie & modèle d'affaires	Matériel	p. 14–15
ESRS 2 SBM-2	Parties prenantes	Matériel	p. 16, 51, 72, 77
ESRS 2 SBM-3	IROs & impacts stratégie	Matériel	p. 17–18, 32, 50, 72, 77
ESRS 2 IRO-1	Méthodologie DMA	Matériel	p. 20–22, 29, 42, 45, 83
ESRS E1-1 à E1-8	Climat	Matériel	p. 29–41
ESRS E2	Pollution	Matériel	p. 42–44
ESRS E5	Ressources & économie circulaire	Matériel	p. 45–47
ESRS S1	Effectifs	Matériel	p. 50–70
ESRS S2	Chaîne de valeur	Matériel	p. 72–76
ESRS S3	Communautés	Non important	-
ESRS S4	Utilisateurs finaux	Matériel	p. 77–81
ESRS G1	Conduite des affaires	Matériel	p. 82–86

Appendice B ESRS 1

Réglementation	Donnée	Statut	Localisation
Taxonomie UE	CA aligné	Non important	-
Taxonomie UE	CapEx aligné	Non important	-
Taxonomie UE	OpEx aligné	Non important	-
CSRD	Scope 1, 2, 3	Matériel	p. 39–40
CSRD	Risques climatiques	Matériel	p. 29–33
SFDR (PAI)	Émissions GES	Matériel	p. 39–40
SFDR (PAI)	Diversité	Matériel	p. 66
SFDR (PAI)	Droits humains	Matériel	p. 73–75
RGPD	Protection des données	Matériel	p. 78–80, 84
Cybersécurité (ANSSI / DORA)	Sécurité SI	Matériel	p. 82–84

16.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – TAXONOMIE

L'Union européenne a adopté le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, entré en vigueur le 12 juillet 2020, qui vise à établir un système commun de classification des activités économiques afin de déterminer celles qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, dénommé « taxonomie verte européenne ». Ce règlement et ses règlements délégués ont pour objectif de favoriser les investissements durables, de renforcer la transparence et d'intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion des risques.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette taxonomie :

- le règlement délégué « Climat » (UE) 2021/2139 précise les critères techniques de sélection applicables aux deux premiers objectifs environnementaux (« atténuation du changement climatique » et « adaptation au changement climatique ») ;
- le règlement délégué (UE) 2021/2178, pris en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, définit quant à lui le contenu, les modalités de calcul et de présentation des indicateurs clés de performance (CA, CapEx, OpEx) que doivent publier les entreprises non financières et financières au titre de la taxonomie ;
- le règlement délégué complémentaire « climat gaz et nucléaire » (UE) 2022/1214 étend la liste des activités éligibles aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire, sous conditions ;
- le règlement délégué « Climat modificatif » (UE) 2023/2485 modifie le règlement climat (UE) 2021/2139, en particulier en actualisant et complétant certains critères techniques de sélection ;
- le règlement délégué « Environnement » (UE) 2023/2486 complète le dispositif en définissant les critères techniques pour les quatre autres objectifs environnementaux de la taxonomie et en adaptant, en cohérence, certains éléments méthodologiques et formats de publication.

Conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 et à ses règlements délégués, certaines sociétés cotées et entreprises financières de grande taille doivent publier, dans leur rapport de gestion ou rapport sur la gestion du groupe, des informations sur la manière dont leurs activités sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Les entreprises non financières doivent divulguer des indicateurs clés de performance relatifs à la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (CapEx) et de leurs dépenses opérationnelles (OpEx) associées à des activités éligibles, non éligibles et alignées, selon des modèles de tableaux prédéfinis.

Une activité économique est dite éligible lorsqu'elle figure dans les actes délégués pris en application du règlement (UE) 2020/852 en raison de son potentiel de contribution à au moins un des six objectifs environnementaux. Elle est considérée comme alignée si, cumulativement, elle respecte les critères techniques de contribution substantielle, ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs (« DNSH ») et est exercée dans le respect de garanties minimales.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les sociétés non financières doivent publier, pour les trois indicateurs CA, CapEx et OpEx, les parts associées à des activités alignées et non alignées avec la taxonomie, sur la base du cadre défini par les règlements délégués susmentionnés.

Dans le cadre du paquet de simplification dit « Omnibus I », la Commission européenne a adopté le règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025, applicable aux données de l'exercice 2025 publiées en 2026, qui allège certaines obligations de reporting au titre de la taxonomie. Ce règlement modifie notamment le règlement délégué (UE) 2021/2178 relatif au contenu, aux modalités de calcul et de présentation des indicateurs, ainsi que les règlements délégués « Climat » 2021/2139 et « Environnement » 2023/2486.

Pour l'exercice 2025, les sociétés non financières peuvent appliquer soit l'ancien jeu de règles, soit les nouvelles règles issues du règlement délégué (UE) 2026/73, mais de manière cohérente et non partielle. La société a choisi d'appliquer les nouvelles règles de simplification pour l'exercice 2025 ; les données publiées au titre des exercices antérieurs ont été établies selon les règles précédentes et n'ont pas été retraitées, sauf indication contraire. Le périmètre de reporting pour les trois indicateurs couvre l'intégralité des structures du groupe Infotel.

Présentation du tableau

Les indicateurs CA, CapEx et OpEx sont présentés selon les modèles simplifiés applicables à l'exercice 2025 publiés à la suite du règlement délégué (UE) 2026/73, avec identification distincte des activités non significatives par indicateur.

ICP	Total en k€	Part d'activités éligibles à la taxonomie	Activités alignées sur la taxonomie en k€	Part d'activités alignées sur la taxonomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1)	Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédents (N-1)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité					
Chiffres d'affaires	294 035	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CapEx	10 870	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OpEx	120 674	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chiffre d'affaires

Les six objectifs environnementaux pris en compte sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

S'agissant des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'activité 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques » et l'activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES » sont considérées comme éligibles dans les actes délégués applicables. Dans le cas d'Infotel, le chiffre d'affaires est qualifié d'éligible lorsque les solutions et logiciels développés contribuent, par leurs fonctionnalités, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

En 2024, l'analyse menée avait permis d'identifier des projets relevant de cette catégorie, notamment des solutions d'optimisation énergétique, de mobilité électrique, de pilotage de trajectoire climat et d'écoconception logicielle. Le chiffre d'affaires associé aux solutions et logiciels pouvant être qualifié d'éligible s'élève à 4 787 milliers d'euros, soit 1,6 % du chiffre d'affaires total. En 2025, il n'a pas été identifié de projets relevant de cette catégorie du fait de l'intégration dans nos solutions de développement fait avec l'intelligence artificielle qui neutralise les effets de réduction de GES.

Pour les quatre autres objectifs environnementaux, l'analyse des activités listées dans les actes délégués et des critères techniques conduit à conclure que les services vendus par Infotel ne sont pas concernés et qu'aucune activité n'est éligible à ce titre.

Conformément aux nouvelles dispositions applicables à l'exercice 2025, Infotel applique le seuil de matérialité de 10 % introduit par le règlement délégué (UE) 2026/73 : les activités représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires total sont considérées comme ne revêtant pas une importance financière significative et sont déclarées séparément, sans évaluation détaillée d'alignement.

Dépenses d'investissement (CapEx)

Infotel a examiné la définition du numérateur et du dénominateur de l'indicateur CapEx prévue par le règlement délégué (UE) 2021/2178, tel que modifié, ainsi que les précisions apportées par la Commission européenne dans ses questions-réponses. Le Groupe distingue les dépenses liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles, les dépenses inscrites dans un plan d'expansion ou d'alignement d'activités éligibles, ainsi que les acquisitions de produits ou services issus d'activités éligibles et les mesures individuelles permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les dépenses d'investissement liées aux bâtiments et aux véhicules de société ont été analysées au regard des critères techniques pertinents et retenues comme éligibles lorsque les conditions prévues par la taxonomie sont remplies. Les nouveaux contrats de location, renouvellements, réévaluations et prolongations ont été pris en compte dans le calcul du numérateur, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178.

Le total des investissements correspond aux acquisitions et variations de périmètre présentées dans les notes aux états financiers consolidés. En application des nouvelles règles, Infotel utilise les modèles de tableaux simplifiés introduits par le règlement délégué (UE) 2026/73.

Dépenses d'exploitation (OpEx)

Les dépenses d'exploitation au sens de la taxonomie correspondent à certaines catégories spécifiques de charges, telles que l'entretien et la réparation d'actifs corporels, la rénovation des bâtiments, la R&D et les loyers non capitalisés. Dans le modèle d'affaires d'Infotel, entreprise de services numériques, les dépenses opérationnelles sont principalement constituées de charges de personnel et de sous-traitance, tandis que les OpEx au sens de la taxonomie représentent une faible part des charges totales.

Conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2026/73, les entreprises non financières peuvent être dispensées d'évaluer l'alignement de l'intégralité de leurs OpEx lorsque

ces derniers ne revêtent pas une importance significative pour leur modèle économique, sous réserve de le justifier. Infotel fait usage de cette possibilité compte tenu de la nature de ses activités de services et du poids limité des OpEx taxonomie dans ses charges opérationnelles.

En conséquence, la société publie la valeur totale de ses OpEx, sans procéder à une ventilation détaillée éligible/aligné au titre de la taxonomie. Cette exemption de matérialité est explicitement mentionnée dans les informations contextuelles accompagnant le tableau ci-dessus.

16.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – CHANGEMENT CLIMATIQUE

16.3.1. ESRS 2 – IRO-1 – Impacts, risques et opportunités

Dans le cadre de sa démarche relative au changement climatique, Infotel a conduit une analyse de ses activités et de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval, afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités susceptibles d'être générés ou subis par le Groupe.

Cette démarche repose sur l'évaluation de l'empreinte carbone des activités du Groupe selon les principes du GHG Protocol, permettant d'objectiver les principaux postes d'émissions et les axes de progrès associés.

Les travaux menés s'appuient sur le cadre de référence apporté par les travaux du GIEC, et contribuent à éclairer l'évolution de la stratégie du Groupe et les arbitrages en matière de réduction des émissions, de gestion des risques et d'évolution des pratiques internes et commerciales.

• Impacts du Groupe sur le changement climatique

Les impacts d'Infotel sur le changement climatique résultent principalement des émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités. Afin de mesurer et de hiérarchiser ces impacts, le Groupe fait réaliser chaque année un bilan de ses émissions de GES par un cabinet spécialisé, conformément au référentiel du GHG Protocol.

Ce bilan couvre les émissions liées aux activités propres du Groupe et intègre depuis cette année les activités des filiales en Inde, au Royaume-Uni et au Maroc ainsi que progressivement les émissions indirectes associées à la chaîne de valeur. À ce stade, le bilan intègre principalement les catégories de Scope 3 les plus significatives pour le Groupe, notamment les achats de biens et services, les déplacements professionnels et domicile-travail ainsi que l'usage des services numériques. Les autres catégories du Scope 3 définies par le GHG Protocol, telles que les immobilisations, les activités liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2, les déchets générés ainsi que certaines catégories aval, ne sont pas intégrées de manière exhaustive à ce stade en raison de la disponibilité encore partielle des données et font l'objet d'un élargissement progressif du périmètre. En particulier, les émissions liées aux activités des prestataires intervenant sur les sites des clients (autres émissions indirectes aval) ainsi que la catégorie 3.11 « Utilisation de produits vendus » ne sont pas incluses dans le bilan carbone du Groupe.

Les principales sources d'émissions identifiées concernent la consommation d'énergie des bureaux et des équipements informatiques, les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs, l'impact de leurs habitudes alimentaires ainsi que des émissions indirectes en amont liées aux achats de biens et de services et à l'utilisation d'infrastructures et services numériques.

Compte tenu du type d'activité d'Infotel, les émissions directes (Scopes 1 et 2) demeurent limitées, tandis que les émissions indirectes (Scope 3) représentent la part la plus significative de l'empreinte carbone du Groupe, ce qui est cohérent avec les caractéristiques du secteur des services et du conseil.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer la fiabilité des données, à élargir progressivement le périmètre analysé et à intégrer de manière croissante les enjeux climatiques dans les décisions opérationnelles et stratégiques.

• Analyse des risques physiques liés au changement climatique

Les travaux du GIEC montrent que, dans les scénarios de trajectoires à fortes émissions, l'intensification des aléas climatiques physiques (vagues de chaleur, événements météorologiques extrêmes, tensions sur certaines ressources et infrastructures) est susceptible d'affecter durablement les organisations et leurs chaînes de valeur.

Ces travaux s'appuient sur des scénarios socio-économiques prospectifs, dits SSP (Shared Socioeconomic Pathways), qui décrivent différents futurs possibles en fonction des choix de développement, de consommation d'énergie et de coopération internationale.

Le scénario SSP5 – Développement fondé sur les combustibles fossiles représente la trajectoire la plus élevée en termes d'émissions et de réchauffement climatique. Il est généralement associé au scénario SSP5-8.5, caractérisé par un forçage radiatif supplémentaire d'environ 8,5 W/m² à l'horizon 2100, conduisant à une augmentation très significative des températures moyennes mondiales.

Selon ce scénario, les principaux effets physiques attendus incluent une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur, une multiplication des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, épisodes de sécheresse), des tensions accrues sur certaines ressources et infrastructures, notamment

énergétiques et numériques, ainsi que des perturbations potentielles des chaînes de valeur, en particulier dans les zones géographiques les plus exposées.

Ces évolutions sont susceptibles de générer, pour le Groupe et sa chaîne de valeur, des impacts négatifs potentiels sur les conditions de travail des collaborateurs, la continuité des activités, la disponibilité et la résilience des infrastructures numériques, ainsi que sur la performance opérationnelle globale.

Dans ce contexte, le scénario SSP5-8.5 est utilisé comme scénario de référence pour l'identification et l'analyse des risques physiques liés au changement climatique, à court, moyen et long terme, dans le cadre de l'analyse de double matérialité du Groupe. Ce choix vise à tester la résilience des activités face à une hypothèse climatique défavorable, sans préjuger de la trajectoire réelle des émissions à l'échelle mondiale.

En cohérence avec cette approche, Infotel a également pris en compte le cadre d'adaptation retenu par les pouvoirs publics français dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), fondé sur un scénario de référence pouvant conduire à une hausse des températures jusqu'à +4 °C à l'horizon 2100.

• **Prise en compte de la chaîne de valeur**

L'analyse couvre la chaîne de valeur en amont et en aval :

- en amont, à travers l'examen des risques susceptibles d'affecter les fournisseurs et partenaires clés, notamment en lien avec les infrastructures numériques et télécoms, la disponibilité de l'énergie et les prestataires contribuant à la continuité des services
- en aval, en analysant les risques susceptibles d'impacter la capacité d'Infotel à délivrer ses prestations auprès de ses clients, notamment lorsque des aléas climatiques affectent des sites clients où interviennent les équipes du Groupe. Ces éléments sont analysés plus en détail dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU), au titre des sections relatives à la continuité d'activité, à la gestion des risques opérationnels et à l'organisation des prestations chez les clients (voir DEU – sections dédiées).

À ce stade, Infotel n'a pas encore réalisé ni formalisé d'analyse de risques climatiques exhaustive pour les bâtiments opérés par le Groupe. Néanmoins, une première appréciation qualitative de la sensibilité des sites et des moyens informatiques aux conditions climatiques a été conduite, notamment au travers d'ateliers et d'échanges avec les responsables de sites, afin d'identifier les situations susceptibles d'affecter le fonctionnement des infrastructures numériques (par exemple en cas de températures élevées entraînant une augmentation des besoins de refroidissement des serveurs et des infrastructures d'hébergement). Cette démarche préliminaire a vocation à être complétée par une analyse de risques climatiques plus structurée dans les prochaines années. Cette appréciation tient également compte des impacts potentiels sur la continuité d'activité, les conditions de travail des collaborateurs et la disponibilité des services.

Ce constat est établi en cohérence avec la présentation du modèle d'affaires du Groupe, telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU). Ces risques font néanmoins l'objet d'une vigilance particulière, compte tenu de l'intensification attendue des aléas climatiques et de leurs effets potentiels sur la continuité des activités et les conditions de travail.

• **Analyse des risques et opportunités de transition**

En s'appuyant sur ces constats, Infotel a identifié les principaux événements liés à la transition climatique susceptibles d'affecter ses activités propres ainsi que sa chaîne de valeur, en amont et en aval. Cette identification a été réalisée en considérant notamment un scénario climatique compatible avec un réchauffement limité à 1,5° C, avec un dépassement nul ou limité, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette analyse intègre les éléments de contexte liés à la transition climatique, notamment l'évolution des politiques publiques et des réglementations, le renforcement des exigences en matière de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique des plateformes d'évaluation, la transformation des marchés de l'énergie, ainsi que l'évolution des attentes des clients en matière de performance environnementale et de critères ESG.

L'évaluation de l'exposition des actifs et des activités commerciales d'Infotel à ces événements de transition tient compte de la nature majoritairement tertiaire et de services numériques de ses activités.

En amont, elle porte sur les impacts potentiels de la transition climatique sur les fournisseurs et partenaires clés, notamment en matière de disponibilité et de coût de l'énergie, de conformité réglementaire et de maturité environnementale. En aval, elle intègre l'évolution des attentes des clients, marquée par une demande croissante de solutions numériques plus sobres et par une intégration renforcée des critères climatiques dans les appels d'offres.

Sur cette base, Infotel identifie des risques de transition liés notamment à la hausse des coûts de l'énergie, au durcissement progressif des obligations réglementaires et à une possible perte de compétitivité en cas de non-anticipation de ces évolutions.

À l'inverse, cette analyse met également en évidence des opportunités de transition, en particulier liées au développement du numérique responsable, à l'éco-conception des services et solutions logicielles, à l'optimisation des usages numériques et à la capacité d'Infotel à accompagner ses clients dans l'adaptation de leurs systèmes d'information aux nouvelles exigences climatiques et ESG.

16.3.2. ESRS 2 – SBM3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités significatifs liés au changement climatique identifiés par Infotel comprennent :

- Des impacts, correspondant aux contributions du Groupe au changement climatique, principalement liées aux émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités, notamment les déplacements des collaborateurs, la consommation d'énergie des bureaux et des équipements informatiques, ainsi que les émissions indirectes associées à la chaîne de valeur, en particulier les achats de biens et services et l'usage des infrastructures numériques.
- Des risques physiques, correspondant aux effets potentiels des aléas climatiques sur les personnes, les actifs, les activités et la chaîne de valeur. Ils peuvent être aigus (événements extrêmes tels qu'inondations, tempêtes, épisodes de chaleur intense) ou chroniques (évolutions de long terme telles que hausse des températures, stress hydrique, élévation du niveau de la mer).
- Des risques de transition, correspondant aux effets potentiels de la transition vers une économie bas-carbone, notamment liés à l'évolution des réglementations, des politiques publiques, des marchés de l'énergie, des technologies, ainsi qu'aux changements d'attentes des clients et des parties prenantes.
- Des opportunités de transition, correspondant aux effets positifs potentiels liés à cette transition (nouveaux marchés, amélioration de la compétitivité, différenciation commerciale, développement d'offres et de pratiques plus sobres).

Description	Type de risque
Perte de chiffres d'affaires liée à l'interruption des services et dégradations des conditions de travail des collaborateurs	Risque physique
Dépositionnement commercial ou déferencement lié à l'absence d'offre pour accompagner les clients dans leur adaptation aux enjeux climatiques.	Risque de transition
Perte de confiance des parties prenantes et de l'accès à certains appels d'offres liés à l'insuffisance des résultats dans le temps des réductions des émissions de gaz à effet de serre	Risque de transition
Non-conformité vis-à-vis des engagements pris vis-à-vis des clients ou organismes de notation en matière de réduction de l'empreinte carbone entraînant des coûts de compensation (crédits carbone)	Risque de transition
Baisse de productivité et augmentation de l'absentéisme liée à la dégradation de la santé des collaborateurs exposés à la pollution de l'air	Risque physique

Les risques physiques concernent principalement la continuité des services et les conditions de travail des collaborateurs en cas d'aléas climatiques, avec des impacts potentiels sur l'activité.

Les risques et opportunités de transition identifiés sont susceptibles de se matérialiser à court, moyen et long terme, en fonction du rythme de mise en œuvre des politiques publiques climatiques, de l'évolution des attentes des clients et du renforcement progressif des exigences ESG. À court et moyen terme, ils peuvent influencer le positionnement concurrentiel et les conditions d'accès aux marchés. À plus long terme, ils sont susceptibles d'affecter l'évolution du modèle d'affaires et la capacité du Groupe à créer de la valeur dans un contexte de transition vers une économie bas-carbone.

À ce stade, Infotel ne dispose pas encore d'une analyse de résilience climatique formalisée. Une telle analyse sera réalisée afin d'évaluer progressivement la capacité du Groupe à faire face aux effets du changement climatique et à s'y adapter. Elle est envisagée à moyen terme, en lien avec le plan stratégique du Groupe 2026 – 2030 et l'évolution des exigences réglementaires.

16.3.3. E1-1 – Plan de décarbonation

Infotel a engagé depuis 2024 une démarche de décarbonation structurée, notamment dans le cadre du programme ACT Pas à Pas de l'ADEME et de travaux relatifs à la définition d'objectifs climatiques.

Ces travaux ont permis d'identifier les principaux leviers de décarbonation du Groupe et de structurer une trajectoire de réduction des émissions, en cohérence avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.

À ce stade, Infotel dispose d'un plan de décarbonation en cours de structuration, couvrant l'ensemble des scopes 1, 2 et 3. Ce plan repose sur l'identification de leviers d'action, la mise en œuvre progressive d'actions opérationnelles et le suivi d'indicateurs associés.

Infotel ne dispose pas, à ce stade, d'un plan de transition climatique formalisé au sens des exigences de l'ESRS E1-1. Le Groupe prévoit de formaliser un tel plan à horizon 2027, dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche de décarbonation.

Les leviers d'action identifiés portent notamment sur la mobilité des collaborateurs, avec la promotion du covoiturage, le développement des infrastructures vélo, l'installation de bornes de recharge et l'optimisation des déplacements professionnels. Ils concernent également le numérique responsable, à travers l'optimisation des usages numériques, la mise en place d'ateliers de sensibilisation et la réduction de l'empreinte environnementale des solutions.

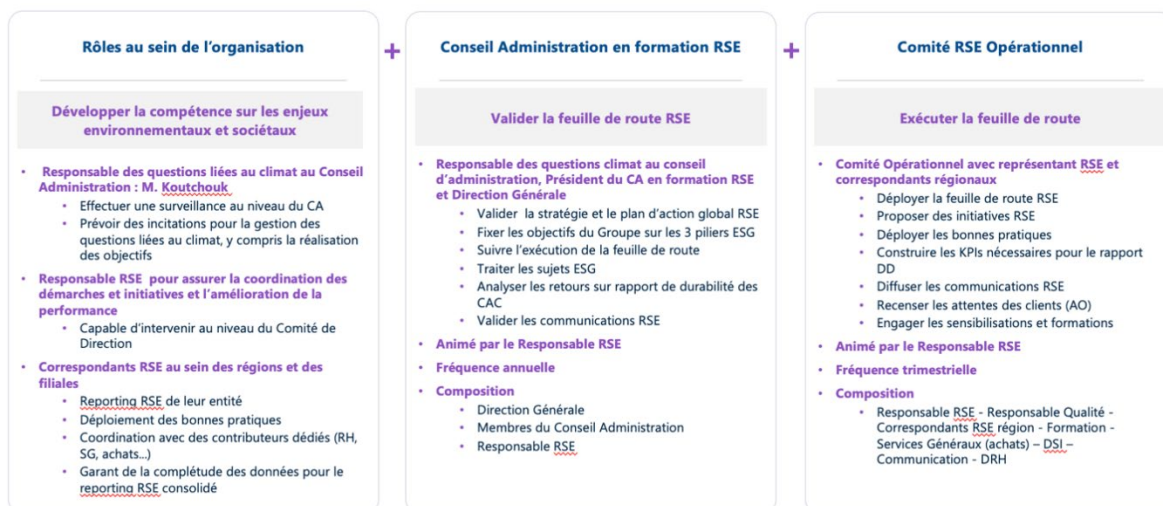
Le Groupe agit également sur ses achats, en intégrant des critères environnementaux dans la sélection des équipements informatiques, notamment en matière de durée de vie, de recyclabilité et de certifications environnementales. La relation fournisseurs évolue progressivement avec l'intégration d'indicateurs carbone et d'objectifs climatiques.

Des actions de sensibilisation sont également déployées auprès des collaborateurs sur les enjeux environnementaux et la sobriété numérique. Enfin, des pratiques de réemploi, de reconditionnement et de recyclage des équipements informatiques et du mobilier de bureau sont mises en œuvre afin de limiter les impacts en fin de vie.

16.3.4. Gouvernance et pilotages des sujets climatiques

Le pilotage des enjeux climatiques du Groupe Infotel s'appuie sur un modèle de gouvernance intégrant à la fois les instances de gouvernance stratégique, les fonctions de pilotage opérationnel et un réseau de correspondants au sein des régions et des filiales.

Organes de pilotage, rôles et missions



Ce dispositif vise à assurer la cohérence entre la stratégie du Groupe, la feuille de route RSE, les exigences réglementaires et le déploiement opérationnel des actions, notamment en matière de changement climatique.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité RSE a assuré le pilotage de la gouvernance RSE du Groupe, en coordonnant le déploiement de la feuille de route RSE au niveau des entités et en veillant à la cohérence des actions mises en œuvre.

Il a favorisé le partage de bonnes pratiques entre les différentes parties prenantes internes et a contribué aux travaux de mise en œuvre de la CSRD, notamment à l'élaboration de la matrice de double matérialité, utilisée comme cadre de référence pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux de durabilité du Groupe.

Par ailleurs, le Comité RSE a procédé au recensement et à la consolidation des initiatives RSE déployées au sein du Groupe, afin d'alimenter les tableaux de bord et indicateurs de performance extra-financiers, et de préparer les travaux de reporting ainsi que les évaluations externes associées.

• Implication du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration réuni en formation RSE, l'ensemble des éléments suivants spécifiques aux questions environnementales ont été discutés et obtenus un avis favorable à la poursuite des travaux et des actions engagées.

Les éléments examinés par le Conseil comprenaient notamment :

- CSRD – Exercice 2025
 - Présentation de la matrice finale de double matérialité, incluant les benchmarks sectoriels mobilisés
 - Présentation des enjeux environnementaux identifiés et de leur hiérarchisation
 - Présentation des seuils de matérialité retenus ;
 - Avis sur la démarche méthodologique et sur les enjeux identifiés
 - Avis sur la matrice de double matérialité (DMA)
- Trajectoire climat
 - Présentation d'un benchmark sectoriel relatif à l'empreinte carbone
 - Présentation des résultats de la démarche ACT Pas à Pas menée avec l'appui de l'ADEME
 - Présentation des scénarios de réduction des émissions analysés
 - Présentation des principales orientations du plan d'actions de réduction à moyen terme.

16.3.5. E1-2 – Politiques liées au changement climatique

À ce jour, Infotel ne dispose pas de politique formalisée et documentée dédiée au changement climatique. Cette situation s'explique par le caractère récent de la structuration de la démarche de décarbonation du Groupe, engagée depuis 2024, et par la volonté d'aligner cette future politique avec une trajectoire et des actions consolidées.

Les actions engagées s'inscrivent dans une démarche de décarbonation reposant sur des plans d'action progressivement intégrés aux activités du Groupe.

La formalisation d'une politique dédiée au changement climatique est envisagée à horizon 2027, en cohérence avec l'avancement des travaux en cours.

• Objet

Les principes et orientations d'Infotel en matière de changement climatique définissent les leviers d'action mis en œuvre par le Groupe afin de réduire sa contribution au changement climatique et de renforcer progressivement l'adaptation et la résilience de ses activités face aux risques climatiques physiques et de transition.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre :

- Des exigences réglementaires européennes issues de la CSRD et des normes ESRS, en particulier ESRS E1
- Des référentiels internationaux de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, notamment le GHG Protocol
- Des trajectoires climatiques issues des travaux scientifiques du GIEC
- Des démarches méthodologiques ACT Pas à Pas de l'ADEME et de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Les orientations climatiques du Groupe se sont progressivement structurées à la suite des travaux d'analyse de double matérialité et de la démarche ACT Pas à Pas engagée par le Groupe.

• Périmètre d'application

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble des activités du Groupe Infotel, aux filiales françaises et internationales ainsi qu'à la chaîne de valeur amont et aval, incluant notamment les fournisseurs de rang 1, les prestataires, les infrastructures numériques et les usages chez les clients.

Les principales parties intéressées prises en compte dans ce cadre sont les collaborateurs, les clients et utilisateurs finaux, les fournisseurs, les investisseurs et partenaires, ainsi que les autorités et organismes réglementaires.

• Atténuation du changement climatique

Les actions engagées par Infotel visent prioritairement à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités et sa chaîne de valeur.

Elles reposent notamment sur :

- la réduction des consommations énergétiques et la sobriété des usages ;
- l'augmentation de la part d'électricité d'origine renouvelable ;
- le développement de la mobilité durable des collaborateurs ;
- l'intégration progressive de critères environnementaux dans les achats et la gestion du cycle de vie des équipements IT ;
- le développement du numérique responsable et de l'éco-conception logicielle.

Concernant le déploiement des énergies renouvelables, Infotel a engagé depuis plusieurs années un plan d'action visant à augmenter la part d'électricité d'origine renouvelable dans ses consommations, avec un objectif de transition vers une électricité 100 % verte à horizon 2026 pour la France et Monaco, lorsque les conditions contractuelles et locales le permettent. En 2025, le taux atteint sur ce périmètre était de 86 %.

Le Groupe encourage également le développement de la mobilité durable, notamment en privilégiant le train et le covoiturage, en électrifiant progressivement la flotte automobile et en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux

• **Adaptation du changement climatique**

En complément des actions d'atténuation, Infotel prend également en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique. Cette prise en compte se traduit principalement par une approche qualitative auprès des différents responsables des sites afin de recueillir leurs expériences locales aux aléas climatiques susceptibles d'affecter la continuité d'activité, les conditions de travail des collaborateurs et les infrastructures numériques utilisées.

Le Groupe intègre ces enjeux dans ses dispositifs de continuité d'activité et dans l'organisation de ses prestations, notamment en adaptant les modalités de travail (télétravail, flexibilité des interventions) et en s'appuyant sur des infrastructures et des prestataires permettant d'assurer la disponibilité des services dans des contextes climatiques dégradés.

Prise en compte de la chaîne de valeur

Concernant la chaîne de valeur, Infotel veille à la prise en compte de ses engagements climatiques par l'intégration progressive de critères environnementaux dans ses processus d'achats et de sélection des fournisseurs, par le dialogue avec ses partenaires et prestataires, ainsi que par l'intégration croissante de critères ESG dans les relations contractuelles et les appels d'offres avec les clients.

Ces dispositifs sont appelés à être renforcés progressivement dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition climatique du Groupe.

Les orientations et engagements climatiques du Groupe sont présentés dans les publications institutionnelles, notamment le Document d'Enregistrement Universel (URD).

Le suivi des actions engagées est assuré dans le cadre des travaux du Comité RSE.

16.3.6. E1-3 – Action et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Les actions engagées par Infotel s'inscrivent dans une démarche progressive de décarbonation. Elles couvrent l'ensemble des activités du Groupe ainsi que sa chaîne de valeur, en ciblant en priorité les postes d'émissions identifiés comme les plus significatifs lors des travaux de diagnostic (démarche ACT, travaux bilan carbone et la démarche SBTi), notamment les déplacements des collaborateurs, la consommation d'énergie des sites et des équipements, les usages numériques et les achats de biens et services.

Les actions mises en œuvre portent en particulier sur la mobilité professionnelle, avec l'évolution progressive du parc de véhicules vers des modèles moins émetteurs, l'incitation au recours aux transports en commun, au covoiturage et aux mobilités douces, ainsi que le développement du télétravail afin de limiter les déplacements domicile-travail. Elles concernent également la consommation d'énergie des bâtiments, à travers le suivi des consommations et la mise en place d'actions d'optimisation des usages, notamment via des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique.

Des actions sont également engagées sur les usages numériques et les services IT, avec l'intégration progressive de principes de sobriété numérique dans les pratiques de développement et d'exploitation des systèmes d'information, ainsi que la sensibilisation des équipes aux enjeux de performance énergétique du numérique. En parallèle, le Groupe agit sur ses achats et ses relations fournisseurs, en intégrant

progressivement des critères environnementaux dans les décisions d'achats, notamment pour les équipements informatiques et les prestations à fort contenu numérique.

Ces actions s'inscrivent dans un horizon principalement de court à moyen terme, avec des déploiements engagés depuis 2024 et une montée en puissance progressive dans les prochaines années, en cohérence avec la structuration de la démarche de décarbonation du Groupe.

Les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique influencent directement le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

Ces éléments structurent les priorités d'action du Groupe et orientent la mise en œuvre de la trajectoire de décarbonation, ainsi que l'évolution des offres et de l'organisation.

L'efficacité de ces actions est évaluée à travers le suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre réalisé selon le référentiel du GHG Protocol.

À ce stade, les actions climatiques sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées. Il n'existe pas de CapEx ou d'OpEx spécifiquement dédiés aux actions climatiques dans les états financiers du Groupe.

16.3.7. E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Infotel a engagé des travaux visant à définir une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1, 2 et 3, exprimée en valeur absolue et en valeur d'intensité.

La réduction en valeur absolue correspond à la diminution du volume total d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe, exprimée en tonnes équivalent CO₂. Elle traduit l'effort global de réduction de l'empreinte carbone, indépendamment de l'évolution de l'activité.

La réduction en valeur d'intensité rapporte les émissions à un indicateur d'activité (par exemple le chiffre d'affaires ou l'effectif). Elle permet d'évaluer la performance carbone relative de l'entreprise en tenant compte de la croissance de ses activités.

Dans ce cadre, Infotel a engagé une démarche d'alignement de sa trajectoire de réduction des émissions avec les référentiels scientifiques internationaux, notamment l'initiative Science Based Targets (SBTi). Les travaux de définition des objectifs de réduction ont été réalisés à l'aide de l'outil « Corporate Near Term Tool » du SBTi.

Les objectifs chiffrés de réduction couvrant les scopes 1, 2 et 3 sont actuellement en cours de validation dans le cadre du processus de soumission auprès de la SBTi. Leur publication interviendra à l'issue de ce processus.

Les actions de réduction envisagées portent prioritairement sur les postes d'émissions les plus contributifs identifiés lors du bilan carbone, notamment les déplacements professionnels et domicile-travail, les achats de biens et services, les immobilisations ainsi que les usages numériques.

Les immobilisations concernent principalement les équipements informatiques (postes de travail, serveurs, périphériques) et, dans une moindre mesure, les aménagements des espaces de travail. Les leviers de décarbonation associés portent notamment sur l'allongement de la durée de vie des équipements, le recours au réemploi et au reconditionnement, et le choix de matériels présentant de meilleures performances environnementales.

• **Méthodologie, suivi et gouvernance**

Les travaux de définition de la trajectoire reposent sur les données historiques d'émissions du Groupe, sur des hypothèses d'évolution de l'activité et sur les leviers de décarbonation identifiés dans le cadre de la démarche ACT Pas-à-Pas de l'ADEME.

Le suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est réalisé annuellement dans le cadre du reporting extra-financier du Groupe.

À ce stade, Infotel n'a pas défini de cibles chiffrées spécifiques en matière d'adaptation au changement climatique. Une analyse de résilience climatique sera conduite afin d'évaluer l'exposition du Groupe aux risques climatiques physiques et de transition et de définir, le cas échéant, des objectifs et indicateurs adaptés.

16.3.8. E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

L'objectif de cette exigence de publication est de permettre une compréhension de la consommation totale d'énergie du Groupe Infotel en valeur absolue, de l'évolution de son efficacité énergétique, de son exposition aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) ainsi que de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique.

• **Consommation totale d'énergie**

La consommation d'énergie de plusieurs sites est consolidée sur un exercice glissant entre 2023/2024 et 2024/2025 (Inde, Le Mans, Niort, UK, Maroc, Monaco, Aix, Brest, Balma, Neuilly, Nantes, Bordeaux).

Les consommations de gaz :

- 2024 : elles ne sont reportées que par le site de Neuilly.
- 2025 : elles ne sont reportées que par le site de Newcastle et Neuilly (pour ce dernier, il s'agit de la donnée 2023 qui est reprise).

La consommation d'électricité consommée par les véhicules rechargés en dehors des bornes électriques du groupe ne sont pas incluses dans le reporting.

Les consommations d'énergie de certains mois de l'année est estimée car le groupe n'a pas obtenu de donnée réelle.

Sur l'exercice 2025, la consommation totale d'énergie liée aux opérations propres du Groupe Infotel s'élève à 1 327 MWh.

Cette consommation est très majoritairement constituée d'électricité et se caractérise par une forte part d'énergies renouvelables achetées avec des Garanties d'origine renouvelable.

Le Groupe ne consomme pas de gaz naturel de manière significative sur le périmètre considéré. Il ne consomme pas de vapeur, chaleur ou froid industriel dans le cadre de ses opérations propres. La part du charbon inclut dans les énergies fossiles est faible.

Indicateur	2025	2024
Consommation totale d'énergie fossile en Mwh.	473,647	471,798
Consommation d'énergie de source nucléaire en Mwh.	31,841	402,731
Part du nucléaire (%)	2 %	5 %
Consommation de carburants de sources renouvelables (incl. biomasse) en Mwh.	0	0
Consommation d'électricité/chaleur/vapeur/froid achetés à partir de sources renouvelables en Mwh.	1 012,396	533,481
Consommation d'énergie renouvelable auto-produite en Mwh.	0	0
Consommation totale d'énergie de sources renouvelables en Mwh.	1 012,396	533,481
Part des énergies renouvelables (%)	68 %	73 %
Consommation totale d'énergie en Mwh	1 517,884	1 408,010

Pour l'année 2025, la consommation inclut désormais les filiales en France, à Monaco, en Inde, Maroc, UK, Allemagne. Les filiales US et Canada ne sont pas comptabilisées en 2025. L'année 2024 inclut seulement les filiales en France et à Monaco.

L'énergie fossile inclut les consommations de gaz naturel et les parts d'énergie fossile dans les Mix énergétiques lorsque les contrats d'approvisionnement n'incluent pas de certificat d'attributs énergétiques.

L'électricité achetée à partir de sources renouvelables inclut toute électricité renouvelable acquise dans le cadre d'accords d'achat d'électricité, de tarifs d'électricité renouvelable, ou de certificats d'attributs énergétiques ou GO.

Le Groupe suit l'évolution de sa consommation énergétique en lien avec l'optimisation des surfaces de bureaux, le recours au télétravail, l'amélioration de la performance énergétique des équipements informatiques et la poursuite des contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable.

Compte tenu de la nature de ses activités, Infotel n'est pas considéré comme appartenant à un secteur à forte intensité énergétique au sens de la réglementation européenne. L'indicateur d'intensité énergétique n'est donc pas jugé pertinent à ce stade.

16.3.9. E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Pour l'exercice 2025, le périmètre du bilan des émissions de GES couvre les entités Infotel SA, Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco ainsi que l'ajout des entités au Royaume-Uni, en Allemagne, en Inde et au Maroc. Ce périmètre ne correspond donc pas à l'intégralité du périmètre de consolidation du Groupe, les filiales du Canada, des États-Unis et de l'Allemagne en étant exclues. Ces entités représentent chacune moins de 5 collaborateurs et une contribution très limitée au chiffre d'affaires et aux émissions de GES estimées du Groupe ; leur exclusion n'est ainsi pas de nature à modifier de manière significative le profil d'émissions global d'Infotel.

Ce périmètre est quasi aligné avec celui des états financiers consolidés du Groupe. Les éventuels écarts, le cas échéant, sont liés à des contraintes de disponibilité de données pour certaines entités récemment intégrées. Ces différences demeurent toutefois limitées et n'altèrent pas la représentativité globale des informations présentées, le périmètre retenu couvrant l'essentiel des activités opérationnelles du Groupe. Les entités concernées feront

l'objet d'une intégration progressive au fur et à mesure de la fiabilisation des processus de collecte, afin de converger à terme vers un périmètre pleinement harmonisé avec celui des comptes consolidés.

Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, ainsi que les émissions totales, sont présentées dans le tableau ci-dessous, conformément aux exigences de l'ESRS E1-1 AR 48.

Les émissions directes (scope 1) correspondent principalement aux consommations de carburants liées à la flotte de véhicules du Groupe.

Les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) reflètent les consommations d'électricité des sites, présentées selon les méthodes location-based et market-based.

Les émissions du scope 3 concernent majoritairement les activités amont de la chaîne de valeur, notamment les achats de biens et services, les immobilisations et les déplacements.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, principalement fondées sur des prestations intellectuelles, la part la plus significative des émissions provient du scope 3, ce qui est cohérent avec les caractéristiques du secteur des services numériques.

Aucune émission du scope 1 ne relève de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission.

Les émissions aval sont considérées comme non significatives au regard du modèle économique du Groupe.

Certains postes, tels que le fret ou l'utilisation des produits vendus, ne sont pas intégrés à ce stade, leur contribution étant jugée non significative ou difficilement quantifiable.

Méthodologie

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est réalisé selon la méthodologie Bilan Carbone® (version 9), reposant sur des facteurs d'émission issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Le périmètre organisationnel est défini selon une approche de contrôle opérationnel, conformément aux principes du GHG Protocol, et qui est en corrélation avec le périmètre des états financiers.

Les émissions du scope 2 sont présentées selon les méthodes location-based et market-based, cette dernière reflétant les choix contractuels d'approvisionnement en électricité du Groupe.

Les émissions du scope 3 ont été évaluées sur la base des catégories définies par le GHG Protocol. Les catégories retenues correspondent aux postes d'émissions jugés matériels au regard de l'activité du Groupe. Le scope 3 ne contient pas de données spécifiques des activités et des fournisseurs. Les données sont monétaires et associées à des facteurs monétaires d'émission générique.

Pour chaque catégorie, les émissions sont calculées à partir de données d'activité internes (données d'achats, de déplacements, d'équipements ou d'occupation des sites) combinées à des facteurs d'émission issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Scope 1 :

- Extrapolation des données de fuite de fluides frigorigènes sur les sites à partir des fuites réelles du site de Blagnac.
- Les émissions liées à la consommation de carburant sont estimées à partir des données en kilomètres. Les données en kilomètres sont collectées par la Direction achats. Les données en km pour les sites de Lyon et Rennes sont transmises par une agence de voyage externe.

Les émissions relatives à l'utilisation des produits vendus sont exclues du scope 3.

Scope 3.1 :

- Extrapolation d'une partie des notes de frais à partir des effectifs.
- Les repas sont estimés à partir du nombre de jours travaillés (220 jours/ETP/an).
- Les déplacements domicile-travail des prestataires sont inclus dans le scope 3.1 pour le bilan carbone 2025 (et 3.7 dans le bilan carbone 2024). De plus, une partie des kilomètres utilisés pour ce calcul sont extrapolés : un sondage a été réalisé en 2023 pour connaître les distances parcourues, mais toutes les personnes interrogées n'ont pas répondu.

Scope 3.3 : les facteurs d'émissions amont des sites autres que ceux en France et à Monaco ne sont pas pris en compte pour le calcul des émissions car l'Ademe ne présente pas ces facteurs dans sa base. Ces émissions ne sont pas estimées.

Scope 3.5 : les émissions liées aux DEEE sont exclues pour les sites hors France et Monaco. De plus, pour le site de Monaco, la valeur est estimée à partir des données de la France.

Scope 3.6 : les émissions liées aux déplacements professionnels sont calculées à partir d'une extraction produite par les agences de voyage avec lesquelles le groupe travail. Les trajets dont la ville de départ est identique à la ville d'arrivée sont exclus du reporting.

Scope 3.7 : les émissions liées aux déplacements domicile-travail sont calculées pour la France à partir de kilomètres provenant d'un sondage réalisé en 2023, puis extrapolé avec les ETP 2025. Pour les autres sites, les km proviennent d'un sondage 2025 et les émissions de l'Inde sont estimées à partir de la moyenne des réponses des autres sites.

Périmètre : groupe entier (approche opérationnelle, contrôle opérationnel) pour toutes les catégories

Catégorie 1 Produits et services achetés	Déjeuners quotidiens des salariés en unités et autres intrants de biens de de services en valeur monétaire avec les facteurs d'émissions pertinents
Catégorie 2 Biens immobilisés	Inventaire informatique en valeur physique, des véhicules en valeur physique, des meubles et des autres produits manufacturés en approche monétaire (comptabilité)
Catégorie 3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	Factures d'énergie de chaque filiale
Catégorie 5 Déchets générés	Reporting des prestataires de collecte, inventaire de traitement des DEEE
Catégorie 6 Déplacements professionnels	Distances parcourues par la flotte de véhicules, reporting des agences de voyage
Catégorie 7 Déplacements domicile travail	Sondage auprès des collaborateurs des filiales

Catégories du scope 3 non retenues

Les catégories du scope 3 suivantes n'ont pas été retenues, car non pertinentes ou non matérielles au regard des activités du Groupe :

- Catégorie 4 – Transport et distribution amont ;
- Catégorie 9 – Transport et distribution aval ;
- Catégorie 10 – Transformation des produits vendus ;
- Catégorie 11 – Utilisation des produits vendus ;
- Catégorie 12 – Fin de vie des produits vendus ;
- Catégorie 13 – Actifs loués aval ;
- Catégorie 14 – Franchises ;
- Catégorie 15 – Investissements.

Ces exclusions s'expliquent par l'absence d'activité correspondante ou par un niveau d'émissions estimé comme non significatif au regard des émissions totales du Groupe.

Catégorie pertinente non quantifiée à ce stade

- Catégorie 11 – Utilisation des produits vendus
 - Catégorie matérielle et pertinente, pour laquelle le Groupe n'a pas, à ce stade, calculé les émissions associées.

À ce stade, les calculs reposent majoritairement sur des données d'activité internes combinées à des facteurs d'émission monétaires génériques.

Le recours à des données spécifiques fournisseurs reste limité. Le Groupe prévoit de renforcer progressivement la collecte de données primaires dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Location based

Scope	Catégorie d'émissions	Année N (2025)	Année N-1 (2024)
Scope 1	Émissions directes (combustion fixe et mobile, flotte de véhicules, autres émissions directes)	130	115
Scope 2	Électricité, chaleur et froid achetés (méthode localisation)	172	45
Scope 3	Catégorie 1 - Achats de biens et services	4 154	1 938
	Catégorie 2 - Immobilisations	338	29
	Catégorie 3 - Activités liées à l'énergie (hors scopes 1 et 2)	52	37
	Catégorie 4 - Déchets générés	8	7
	Catégorie 6 - Déplacements professionnels	144	161
	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail	1 603	1 946
	Catégorie 8 - Actifs loués amont	0	0
	Total Scope 3	6 299	4 117
TOTAL GES (Scopes 1 + 2 + 3)		6 601	4 277

Marked Based

Scope	Catégorie d'émissions	Année N (2025)	Année N-1 (2024)
Scope 1	Émissions directes (combustion fixe et mobile, flotte de véhicules, autres émissions directes)	130	115
Scope 2	Électricité, chaleur et froid achetés (méthode localisation)	135	1
Scope 3	Catégorie 1 - Achats de biens et services	4 154	1 938
	Catégorie 2 - Immobilisations	338	28
	Catégorie 3 - Activités liées à l'énergie (hors scopes 1 et 2)	51	27
	Catégorie 4 - Déchets générés	8	6
	Catégorie 6 - Déplacements professionnels	144	161
	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail	1 603	1 946
	Catégorie 8 - Actifs loués amont	0	0
	Total Scope 3	6 298	4 107
TOTAL GES (Scopes 1 + 2 + 3)		6 563	4 223

Les écarts entre 2024 et 2025 résultent à la fois de l'extension du périmètre de reporting (nouveaux sites/activités inclus en 2025) et de l'amélioration de la méthodologie de collecte et de calcul (mise à jour des facteurs d'émission, meilleure couverture des données). En conséquence, les émissions 2025 ne sont pas entièrement comparables à celles de 2024.

16.3.10. E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Au cours de la période de reporting, le Groupe Infotel n'a pas mis en place de projets d'absorption ou d'atténuation des gaz à effet de serre financés par des crédits carbone dans une logique de neutralisation globale de ses émissions.

La stratégie climat d'Infotel repose prioritairement sur la réduction à la source des émissions, notamment par la limitation des déplacements aériens, la priorisation du train, le développement du télétravail et des mobilités bas-carbone, ainsi que par la structuration progressive d'une trajectoire de décarbonation.

16.3.11. E1-8 – Tarification interne du carbone

À ce jour, le Groupe n'applique pas de mécanisme de tarification interne du carbone. En l'absence de prix interne du carbone, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas monétisées dans les processus décisionnels internes, ce qui limite l'incitation directe à prioriser les projets bas-carbone dans les décisions d'investissement ou les opérations courantes.

Le Groupe envisage d'évaluer l'opportunité d'instaurer un tel mécanisme dans le cadre de son futur plan de transition climatique, afin de renforcer l'intégration des enjeux climatiques dans sa stratégie et ses processus de décision.

16.4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – POLLUTION

16.4.1. ESRS 2 – IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

L'identification et l'évaluation des incidences, risques et opportunités liés à la pollution ont été réalisées dans le cadre de l'analyse de double matérialité du Groupe. La méthodologie appliquée est décrite dans la note ESRS 2 – IRO-1 relative aux procédures d'identification et d'évaluation des IRO, applicable à l'ensemble des thématiques environnementales.

Compte tenu de la nature des activités d'Infotel, principalement fondées sur des prestations intellectuelles, les incidences identifiées en matière de pollution sont principalement indirectes et situées dans la chaîne de valeur, notamment en lien avec la fabrication et la fin de vie des équipements informatiques.

L'identification des incidences, risques et opportunités repose sur une analyse qualitative des activités du Groupe, complétée par des échanges avec les fonctions internes concernées (RSE, achats, IT), ainsi que par une analyse documentaire sectorielle.

Au regard de l'activité du Groupe, aucune analyse détaillée complémentaire par site n'a été réalisée, les opérations ne générant pas d'émissions directes significatives dans l'air, l'eau ou les sols.

De même, aucune consultation spécifique de communautés locales n'a été menée, en raison de l'absence d'impacts directs significatifs liés aux activités du Groupe.

16.4.2. ESRS 2-1 – Politiques en matière de pollution

Infotel ne dispose pas d'une politique spécifique dédiée à la pollution. La prévention et la réduction des impacts liés à la pollution sont intégrées au système de management environnemental certifié ISO 14001 et aux dispositifs décrits dans la section relative au changement climatique (ESRS E1).

Ces dispositifs visent notamment à limiter les émissions atmosphériques liées aux déplacements professionnels et à encadrer les impacts indirects associés au cycle de vie des équipements informatiques utilisés par le Groupe.

Les incidences identifiées sur l'eau et les sols étant principalement indirectes et situées dans la chaîne de valeur, leur prise en compte repose notamment sur les pratiques d'achats responsables et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le suivi de ces dispositifs est assuré dans le cadre du système de management environnemental et du pilotage global des enjeux RSE du Groupe.

16.4.3. E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution

L'action engagée par le Groupe en matière de prévention de la pollution concerne principalement la transition progressive de sa flotte de véhicules vers une flotte dite « écoresponsable ». Par cette notion, le Groupe entend une flotte composée majoritairement de véhicules électriques et hybrides rechargeables, permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, particules fines) associés aux motorisations thermiques.

Ces actions concernent principalement pour l'instant le périmètre France et Monaco car les entités des autres pays n'ont pas de véhicules.

Les autres entités internationales suivent des orientations similaires, adaptées à leur contexte local, sans qu'un suivi consolidé et homogène soit à ce stade formalisé au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2025, le parc en France et Monaco comprenait 37 véhicules répartis comme suit :

- 14 véhicules électriques (38 %) ;
- 6 véhicules hybrides (16 %) ;
- 1 véhicule hybride rechargeable (3 %) ;
- 16 véhicules essence (43 %).

Les actions engagées s'inscrivent dans une trajectoire pluriannuelle :

- avant 2025, Infotel a initié la politique de verdissage de la flotte en intégrant systématiquement des véhicules hybrides ou électriques dans les nouvelles commandes et en limitant progressivement le recours aux motorisations diesel ;
- en 2025, le Groupe a poursuivi ce mouvement en orientant le renouvellement des contrats de location longue durée vers des véhicules électriques et hybrides, en renforçant les règles internes de choix des motorisations (priorité aux véhicules à faibles émissions) et en sensibilisant les collaborateurs à l'éco-conduite et aux enjeux de mobilité durable ;
- à compter de 2026, Infotel prévoit de poursuivre l'électrification de la flotte en augmentant progressivement la part de véhicules électriques et hybrides dans les nouvelles mises à disposition, avec un objectif d'atteindre une flotte majoritairement composée de véhicules à faibles émissions d'ici 2030.

Dans le cadre du renouvellement progressif du parc automobile, le Groupe vise à augmenter la part de véhicules à faibles émissions dans sa flotte, avec un objectif de flotte majoritairement écoresponsable à l'horizon 2030.

En complément, le Groupe favorise le télétravail et l'usage d'outils numériques afin de limiter les déplacements lorsque cela est compatible avec les exigences opérationnelles.

Les ressources mobilisées pour la transition de la flotte sont intégrées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au renouvellement progressif des véhicules et ne font pas l'objet d'un financement spécifique via des instruments financiers durables.

S'agissant des incidences indirectes identifiées sur l'eau, les sols et les microplastiques, aucune action distincte n'a été engagée en 2025. Ces enjeux sont pris en compte dans le cadre des politiques d'achats responsables et de gestion des équipements, et feront l'objet d'une réévaluation lors des prochaines revues de matérialité

Les impacts identifiés en matière de pollution influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, en particulier en lien avec les achats responsables et la gestion des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

L'efficacité des actions engagées est suivie de manière indirecte à travers les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à la gestion des équipements.

À ce stade, les actions relatives à la prévention de la pollution sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées, sans identification de CapEx ou d'OpEx spécifiques dans les états financiers du Groupe.

16.4.4. E2-3 – Cibles en matière de pollution

À la date de clôture, Infotel n'a pas défini de cibles chiffrées spécifiques relatives aux polluants atmosphériques, aux rejets directs dans l'eau ou à la pollution directe des sols distinctes de ses objectifs climatiques présentés dans l'ESRS E1.

Les actions engagées en matière de prévention de la pollution s'inscrivent principalement dans des démarches opérationnelles, notamment la transition progressive de la flotte de véhicules vers des solutions à plus faibles émissions.

Dans ce cadre, le Groupe s'est fixé un objectif opérationnel visant à augmenter la part de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans sa flotte, avec une perspective de flotte majoritairement écoresponsable à l'horizon 2030.

Cet objectif s'inscrit dans une logique de réduction des impacts environnementaux, sans constituer à ce stade une cible formalisée au sens des référentiels relatifs à la pollution.

La progression est suivie au minimum sur une base annuelle par la Direction RSE, en lien avec la Direction des Achats et les fonctions en charge de la gestion du parc automobile.

Le Groupe suit l'efficacité de ses actions à travers des indicateurs opérationnels tels que la répartition du parc de véhicules par type de motorisation, la part de véhicules à faibles émissions dans la flotte totale et le rythme de renouvellement du parc automobile, sur la base de données internes de gestion du parc consolidées au niveau du périmètre France et Monaco.

16.4.5. E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conformément aux exigences de l'ESRS E2, Infotel a analysé ses activités au regard des polluants figurant à l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 relatif au registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR)*, sur le périmètre des entités consolidées sous contrôle opérationnel.

Compte tenu de l'absence d'activité industrielle, aucun impact matériel n'a été identifié en lien avec les sites d'INFOTEL, les points de données relatifs sont donc non applicables. Les impacts identifiés sont situés dans la chaîne de valeur amont. Les émissions atmosphériques indirectes liées aux déplacements sont traitées dans l'ESRS E1 au titre des émissions de gaz à effet de serre.

Les activités du Groupe n'impliquent ni production, ni utilisation intentionnelle, ni rejet volontaire de microplastiques dans l'environnement. Aucun montant consolidé n'est à déclarer à ce titre.

16.4.6. E2-6 – Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants en matière de pollution

Les incidences identifiées étant principalement indirectes et liées à la chaîne de valeur, et compte tenu de l'absence d'activités industrielles ou de rejets directs dans ses opérations propres, le Groupe n'a pas identifié d'effet financier matériel directement attribuable aux risques liés à la pollution ni d'impact susceptible d'être quantifié de manière fiable à la date de clôture.

En conséquence, aucune estimation chiffrée spécifique n'est présentée au titre de l'exercice 2025.

Cette position pourra être réévaluée lors des prochains exercices en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, des attentes des parties prenantes ou du modèle d'activité du Groupe.

*Le règlement européen E-PRTR (European Pollutant Release and Transfer Register) institue un registre public des rejets et transferts de polluants provenant d'installations industrielles dépassant certains seuils réglementaires.

16.5. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

16.5.1. ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont décrites dans la note ESRS 2 – IRO-1 relative à la méthodologie d'analyse de double matérialité, applicable à l'ensemble des thématiques environnementales.

Compte tenu du modèle d'affaires d'Infotel, principalement fondé sur les services numériques et l'édition logicielle, les enjeux identifiés au titre de l'ESRS E5 concernent essentiellement les équipements informatiques utilisés dans le cadre des activités opérationnelles, notamment leur acquisition, leur utilisation et leur gestion en fin de vie (DEEE), ainsi que les dépendances indirectes aux chaînes d'approvisionnement intégrant des matières premières critiques.

L'analyse s'est appuyée sur des échanges avec les fonctions internes concernées (RSE, achats, IT) ainsi que sur une analyse documentaire sectorielle, et couvre les opérations propres et la chaîne de valeur amont.

Au regard de la nature des activités du Groupe, aucune analyse détaillée par site ni consultation spécifique de parties prenantes externes n'a été menée, les impacts étant principalement indirects et non localisés.

Les impacts identifiés en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, notamment en matière d'achats responsables et de gestion du cycle de vie des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets sur le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe.

16.5.2. E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

À la date de clôture, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire au sens des exigences de l'ESRS.

Compte tenu de la nature de ses activités, centrées sur les services numériques et l'édition logicielle, le Groupe n'utilise pas directement de matières premières dans des processus industriels. Les principaux enjeux identifiés concernent les équipements informatiques utilisés dans le cadre des opérations, notamment leur acquisition, leur utilisation et leur gestion en fin de vie.

Dans ce contexte, Infotel met en œuvre un ensemble de pratiques opérationnelles visant à encadrer l'utilisation des ressources et la gestion des déchets.

Ces pratiques sont intégrées aux démarches de gestion du parc informatique, d'achats responsables et de numérique responsable, et s'inscrivent plus largement dans le cadre du système de management environnemental du Groupe.

Ces pratiques couvrent les opérations propres du Groupe en France et dans ses filiales consolidées, ainsi que les achats d'équipements IT réalisés en amont de la chaîne de valeur.

16.5.3. E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les actions sont pilotées au niveau du Groupe par la Direction RSE, en coordination avec la Direction des Systèmes d'Information et la fonction Achats.

Au cours de l'exercice 2025, les actions engagées ont principalement concerné la gestion du parc informatique du Groupe en France et dans ses principales filiales consolidées, notamment Infotel Monaco, Infotel UK, Infotel IT et Groupe Adaming Maroc.

La gestion du parc est pilotée par la DSI Groupe, qui assure le suivi des affectations des équipements, favorise leur réaffectation interne et anticipe les renouvellements. Les équipements sont gérés selon des standards techniques communs définis au niveau du Groupe. Dans certaines filiales, des achats peuvent toutefois être réalisés localement afin de répondre aux besoins opérationnels, tout en respectant ces standards.

Le dispositif repose notamment sur :

- Une gestion centralisée du parc informatique permettant d'optimiser les affectations et d'allonger la durée d'usage des matériels ;
- Le recours au matériel reconditionné lorsque les exigences de sécurité et de performance le permettent ;
- L'intégration de critères environnementaux dans les processus d'achat (certifications telles qu'EPEAT Gold, Energy Star, FSC pour les consommables) ;
- L'orientation des équipements en fin d'usage vers des filières spécialisées favorisant prioritairement le réemploi puis le recyclage.

Les décisions d'acquisition intègrent des critères environnementaux, notamment la prise en compte de référentiels reconnus tels que EPEAT ou Energy Star, ainsi que des critères liés à la durabilité et à la réparabilité des équipements. Lorsque cela est compatible avec les exigences opérationnelles, le Groupe peut également recourir à du matériel reconditionné.

Dans une logique d'économie circulaire, Infotel privilégie l'allongement de la durée de vie des équipements, leur réemploi en interne et, en fin d'usage, leur traitement par des prestataires spécialisés dans la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Le réemploi est privilégié lorsque cela est possible, avant le recyclage. Cette organisation permet d'assurer la traçabilité des équipements et de favoriser leur valorisation.

Par ailleurs, le tri des déchets dans les bureaux et la dématérialisation progressive de certains processus internes (documents administratifs, procédures RH, gestion documentaire) contribuent à la réduction des flux de déchets et à une utilisation plus efficiente des ressources.

Les actions engagées s'inscrivent principalement dans un horizon de court à moyen terme, avec une amélioration continue des pratiques de gestion des équipements et d'intégration de critères d'économie circulaire dans les achats.

Les impacts identifiés en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, notamment en matière d'achats responsables et de gestion du cycle de vie des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets sur le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe.

Ces éléments orientent les actions mises en œuvre par le Groupe en matière de gestion du cycle de vie des équipements et d'intégration de principes d'économie circulaire dans ses pratiques opérationnelles.

À ce stade, les actions relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées. Aucun CapEx ou OpEx spécifique n'est isolé dans les états financiers du Groupe au titre de ces actions.

16.5.4. E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les enjeux d'Infotel en matière d'économie circulaire portent principalement sur la gestion du cycle de vie des équipements informatiques ainsi que sur la gestion des déchets issus des activités du Groupe.

À la date de clôture de l'exercice 2025, le Groupe n'a pas défini de cible quantitative ou qualitative relative à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire au sens de la norme ESRS E5-3.

L'absence de cible spécifique en matière de déchets s'explique notamment par le profil d'Infotel, dont les impacts se concentrent sur un parc d'équipements informatiques limité et des volumes de déchets relativement faibles, ainsi que par le caractère ponctuel de certains flux (par exemple, les DEEE collectés à la demande lors des opérations de renouvellement) et la forte dépendance d'une partie des déchets non dangereux aux comportements individuels des collaborateurs. Dans ce contexte, la définition de cibles chiffrées robustes reste en cours de structuration.

En parallèle, le Groupe assure toutefois un suivi opérationnel des enjeux identifiés comme matériels en lien avec ses IRO relatifs au cycle de vie des équipements IT et à la gestion des déchets, au moyen d'indicateurs tels que le nombre et la part d'achats de PC reconditionnés, la durée moyenne d'utilisation du matériel, le taux de panne et de renouvellement, ou encore le recours à des filières spécialisées pour la collecte et le traitement des DEEE. Ces indicateurs permettent de piloter progressivement la démarche d'économie circulaire et de disposer d'une base pour définir, à terme, des cibles formalisées alignées sur les exigences d'ESRS E5.

En matière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la cible est de mettre en place dans les filiales du groupe Infotel des filières de récupération des DEEE. La cible de 100% est atteinte pour la France. La politique doit être étendue progressivement dans les filiales hors France.

Cette ambition, de nature volontaire, a été définie dans le cadre des travaux internes pilotés par la Direction RSE, en lien avec la DSI Groupe et la fonction Achats. Les parties prenantes externes interviennent principalement dans la mise en œuvre opérationnelle. À ce titre, le Groupe s'appuie notamment sur son partenariat avec Les Ateliers du Bocage pour la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage des équipements informatiques en fin d'usage. Ces acteurs n'ont toutefois pas été directement impliqués dans la définition de cette ambition.

Flux de déchets pour le périmètre France	2025	2024
	En kg	En kg
Papier et Carton	2 802	5 050
Plastique	198	209
Métal	123	76
DEE	1 933	1 005
Dont DEE réemploi	130,5	68
% de réemploi des DEE	7%	7%

Les données du tableau ci-dessus sont issues des prestataires de collecte pour la France.

Le niveau des quantités de papier et carton sont en forte baisse du fait notamment du développement de la numérisation des données (papier), et d'un volume d'acquisition de matériels informatiques moins important (carton). Les déchets d'équipements sont en augmentation, les volumes traités ne sont jamais régulier et dépend notamment de l'obsolescence des matériels.

Le reporting des déchets a été étendu en 2025 afin d'intégrer les filiales du Groupe. La baisse du taux de réemploi résulte notamment de l'exploitation plus longue des matériels limitant en conséquence les capacités de réemploi de ces matériels.

Pour la France, les données reportées proviennent des prestataires spécialisés en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Pour les filiales internationales, les déchets sont majoritairement gérés par les gestionnaires des bureaux (bailleurs) et ne font pas l'objet d'un reporting consolidé. En l'absence de données directes, une estimation a été réalisée sur la base d'un ratio de production de déchets par salarié (kg/ETP), calculé à partir des données françaises et appliqué aux effectifs des filiales concernées.

Les effectifs situés aux États-Unis et au Canada ne sont pas inclus dans cette estimation, les collaborateurs étant principalement en mission dans les locaux des clients, sans accès direct aux données de gestion des déchets.

Cette ambition couvre à ce stade les opérations propres du Groupe en France. Les entités internationales (Infotel Monaco, Infotel UK, Infotel India et Infotel Maroc) engageront progressivement une démarche équivalente, avec un objectif de mise en place d'un reporting consolidé d'ici fin 2027.

En complément, Infotel France déploie progressivement des dispositifs de tri des déchets de bureau (papier, cartons, plastiques).

Les données transmises par les prestataires spécialisés sont examinées dans le cadre du système de management environnemental certifié ISO 14001 en place depuis 2011, avec la contribution des fonctions RSE, Achats et DSI. La certification ISO14001 porté par Infotel Conseil concerne uniquement les sites en France de Infotel SA, Infotel Conseil, OAIO. Les sites de Dijon et Orléans ne sont pas certifiées mais appliquent les directions nationales du SME basé sur la norme ISO14001.

16.5.5. E5-4 – Ressources entrantes

Les ressources entrantes d'Infotel concernent principalement les équipements informatiques utilisés dans le cadre de ses opérations.

La fabrication de ces équipements mobilise, en amont de la chaîne de valeur, différentes matières premières et composants électroniques, dont certaines matières premières critiques. Infotel n'exploite ni ne transforme directement ces ressources.

Au regard de la nature de ses activités de services numériques et des volumes physiques concernés, les ressources entrantes n'ont pas été identifiées comme un enjeu matériel en matière d'utilisation de ressources. En conséquence, les indicateurs relatifs au poids total de matières utilisées ou à la part de matières secondaires ne sont pas publiés.

Les informations disponibles reposent principalement sur les données issues des factures fournisseurs et du suivi interne du parc informatique.

16.5.6. E5-5 – Ressources sortantes

Les ressources sortantes d'Infotel correspondent principalement aux déchets générés dans le cadre de ses opérations propres.

Infotel a néanmoins défini une ambition spécifique en matière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), consistant à orienter 100 % des DEEE issus de ses sites en France vers des filières spécialisées et agréées à horizon 2030, en privilégiant le réemploi puis le recyclage conformément à la hiérarchie des déchets.

Les prestations intellectuelles et les logiciels commercialisés par le Groupe ne donnent pas lieu à la production de biens matériels en fin de vie. Il n'existe donc pas de flux sortants liés à des produits physiques conçus ou fabriqués par l'entreprise.

Les principaux flux identifiés sont :

- les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- les déchets non dangereux issus des activités de bureau (papier (impressions, courriers, cartons, consommables) ;
- les déchets non dangereux issues des repas et collations des collaborateurs plastiques (contenant des boissons), canettes en aluminium (métaux)) ;
- des flux spécifiques de déchets dangereux en faible volume, tels que les piles (des collaborateurs) et cartouches d'impression.

Les équipements informatiques arrivés en fin d'usage sont confiés à des prestataires spécialisés et agréés, appliquant la hiérarchie des déchets. La priorité est donnée à la préparation en vue du réemploi, puis au recyclage des matières.

Cette organisation permet d'assurer la traçabilité des flux, de favoriser la valorisation des équipements et de limiter l'élimination des déchets.

Les DEEE (PC, Serveurs, Écrans usagés, câbles, etc.) peuvent contenir les composants suivants Métaux ferreux et non ferreux, Plastiques, Verre, Minéraux non métalliques, Textiles, Biomasse / matières organiques résiduelles, Matières premières critiques, Terres rares.

Groupe Infotel en kilogramme

Volume total de déchets	8 377
Volume total de déchets non dangereux	5 946
Volume total de déchets non dangereux détournés de l'élimination	0
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	5 946
Volume total de déchets non dangereux éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	2 431
Volume de déchets dangereux détournés de l'élimination	2 431
Volume de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

La ventilation par types d'opérations de valorisation n'est pas disponible et que le Groupe travaille sur la collecte des informations pour disposer, à terme, des données ventilées.

France (données reportées par les entreprises spécialisées) en kilos

Volume total de déchets	7 157
Volume total de déchets non dangereux	5 080
Volume total de déchets non dangereux détournés de l'élimination	0
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	5 080
Volume total de déchets non dangereux non éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	2 077
Volume total de déchets dangereux détournés de l'élimination	2 077
Volume total de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

Filiales, Monaco, Allemagne, Maroc, UK et Inde, (données estimées par extrapolation) en kilos

Volume total de Déchets	1 220
Volume total de Déchets non dangereux	866
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	866
Volume total de déchets non dangereux non éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	354
Volume total de déchets dangereux détournés de l'élimination	354
Volume total de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

Les filiales US et Canada ont été exclus du périmètre car leur contribution est insignifiante, elles ne représentent que 0,3 % des effectifs du groupe.

Après échange avec les responsables des filiales, les déchets sont collectés au niveau des gestionnaires de bureaux (bailleurs). Il n'existe pas de reporting avec des données pour les filiales. Pour faire l'estimation des filiales, le choix a été de calculer le ratio kg/Etp pour la France et ensuite d'appliquer ce ratio aux effectifs des filiales.

En 2025, 100 % des DEEE collectés sur le périmètre des opérations propres du Groupe en France ont été orientés vers des opérations de valorisation. Aucun DEEE n'a été éliminé par incinération ou mis en décharge au cours de la période.

Les données concernent principalement les sites pour lesquels la collecte et le traitement des équipements sont réalisés via des prestataires référencés dans le cadre du système de management environnemental. Les informations relatives à certaines filiales internationales n'ont pas pu être consolidées à ce stade en raison de l'organisation locale des achats et de la gestion des équipements.

Les déchets dangereux sont principalement constitués des DEEE, ainsi que, dans une moindre mesure, des piles et cartouches d'impression.

Infotel confie le traitement de ces équipements à un prestataire agréé, Les Ateliers du Bocage, qui réalise un inventaire à réception et privilégie la préparation en vue du réemploi avant le recyclage, assurant ainsi la traçabilité des flux.

Pour l'exercice 2025 (périmètre France), les déchets non dangereux issus des opérations propres représentent 5 080 kg.

Les déchets générés par les opérations propres sont collectés par des prestataires spécialisés et orientés majoritairement vers des filières de recyclage. En l'absence de données exhaustives relatives aux traitements finaux réalisés par ces opérateurs, les quantités éliminées ne sont pas ventilées pour ces flux. Afin de renforcer le dispositif de reporting, le Groupe met progressivement en place un suivi harmonisé des déchets entre ses sites, en demandant des données plus détaillées aux prestataires sur les modes de traitement, en intégrant ces informations dans son système de management environnemental ISO 14001 et en étendant progressivement ce suivi aux filiales internationales.

L'orientation prioritaire vers le réemploi et le recyclage permet de favoriser la valorisation des matières et de limiter indirectement l'extraction de ressources primaires.

Méthodologie

Les données relatives aux DEEE proviennent des inventaires et bordereaux de suivi transmis par le prestataire agréé Les Ateliers du Bocage.

Les données relatives aux déchets non dangereux sont issues des informations communiquées par les prestataires de collecte ou, lorsque nécessaire, d'estimations fondées sur le volume des contenants et la fréquence des collectes.

16.6. INFORMATIONS SOCIALES – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la CSRD et les normes ESRS, certaines exigences de publication de la norme S1 font l'objet d'une mise en œuvre progressive par le Groupe. Il s'agit en particulier des points de données S1-7 (travailleurs externes), S1-8 (couverture des négociations collectives hors EEE), S1-11 (protection sociale), S1-12 (personnes en situation de handicap), S1-13 (formation et développement des compétences), S1-14 (santé et sécurité – notamment décès, accidents des non-salariés, maladies professionnelles et jours perdus) et S1-15 (équilibre entre vie professionnelle et vie privée, dont congés familiaux). Pour ces thématiques, les indicateurs sont présentés lorsque des données suffisamment fiables et homogènes sont disponibles ; à défaut, l'information est fournie de façon qualitative ou partielle, dans le respect du cadre transitoire applicable et dans une logique de renforcement graduel de la couverture et de la qualité des données au cours des prochains exercices.

16.6.1. ESRS 2 – SBM-3 IROs

Dans le cadre de son analyse de double matérialité réalisée en 2025, Infotel a identifié plusieurs enjeux sociaux matériels directement liés à ses effectifs salariés

Les enjeux identifiés concernent principalement les salariés du Groupe, composés majoritairement de consultants, ingénieurs et experts intervenant en mission chez les clients ou en centres de services, ainsi que les fonctions supports (RH, IT, fonctions commerciales et administratives).

Des travailleurs non-salariés (freelances ou prestataires externes) peuvent intervenir ponctuellement en renfort sur certaines missions. Bien qu'ils ne soient pas intégrés aux effectifs du Groupe, ils peuvent être exposés à des conditions de travail similaires lorsqu'ils interviennent dans les mêmes environnements opérationnels.

Le modèle économique du Groupe repose avant tout sur le travail et l'expertise de ses collaborateurs.

Les principales incidences identifiées ont concerné :

- Les conditions de travail, notamment dans des contextes de missions chez les clients ou en centres de services. Ces impacts négatifs potentiels sont ponctuels et liés à certains contextes de mission (organisation du travail, contraintes opérationnelles), tout en concernant une part importante des effectifs compte tenu du modèle d'activité de services.
- L'équilibre entre exigences opérationnelles et bien-être au travail, avec une attention portée aux risques psychosociaux. Les impacts négatifs associés sont ponctuels et non systémiques, susceptibles d'intervenir dans certains contextes de projets ou missions à forte intensité.
- L'accès à la formation et aux parcours d'évolution professionnelle qui constitue un impact positif systémique pour l'ensemble des salariés du Groupe. Cet impact est généré par les activités de formation et de gestion des compétences, notamment le plan de formation, les dispositifs d'entretiens professionnels et les actions de développement des compétences sur les métiers clés du numérique (IA, cloud, cybersécurité, numérique responsable). Il concerne principalement les consultants, ingénieurs et experts techniques, ainsi que les fonctions supports, l'ensemble des salariés étant éligible à ces dispositifs. Les travailleurs non-salariés ne sont pas directement concernés par ces dispositifs internes.
- L'égalité de traitement et l'inclusion, qui constitue également un impact positif systémique, porté par les RH Groupe et applicable à l'ensemble des collaborateurs.

L'entreprise est consciente que ces incidences peuvent générer des risques, en particulier des difficultés de recrutement et de fidélisation, une hausse du turnover, une baisse d'engagement des collaborateurs ou un décalage entre les compétences disponibles et les besoins des clients, susceptible d'affecter la qualité de service et la performance économique.

À l'inverse, ces enjeux constituent également des opportunités pour le Groupe. Le développement des compétences, notamment dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le cloud ou le numérique responsable, permet de renforcer l'attractivité d'Infotel, d'améliorer la performance des équipes et de soutenir la croissance et la création de valeur.

Les IROs identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité sont examinés par la Direction générale et les fonctions RH, puis traduits en orientations concrètes en matière de politique de recrutement, de fidélisation, de développement des compétences et d'organisation du travail.

Ces éléments alimentent notamment la définition des priorités RH (attractivité, sécurisation des parcours professionnels, montée en compétences, prévention des risques sociaux), l'allocation des ressources humaines et

financières associées, ainsi que l'adaptation du modèle organisationnel du Groupe afin de soutenir sa performance économique et sa capacité à délivrer des services de qualité à ses clients.

Ils contribuent à l'adaptation progressive du modèle économique, dans une logique de performance durable.

Afin de faciliter la lecture, le tableau ci-dessous propose une synthèse des principaux enjeux sociaux matériels, en précisant leur nature, leur caractère (ponctuel ou systémique) ainsi que les populations principalement concernées.

Enjeu	Nature	Caractère	Population concernée	Politique
Conditions de travail	Impact négatif	Ponctuel	Collaborateurs en mission chez les clients ou centre de services	Aucune politique
Équilibre vie pro / vie perso	Impact négatif	Ponctuel	Collaborateurs mobilisés sur des projets à forte intensité	Aucune politique
Formation et compétences	Impact positif	Systémique	Ensemble des salariés	Aucune politique
Égalité et inclusion	Impact positif	Systémique	Ensemble des salariés	Aucune politique
Attractivité / fidélisation	Risque / Opportunité	Systémique	Profils techniques, talents clés	Aucune politique

16.6.2. ESRS 2 – SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les effectifs d'Infotel constituent un élément clé de la stratégie et du modèle économique du Groupe. Les activités d'Infotel reposent en effet largement sur l'engagement, les compétences et la capacité d'évolution de ses collaborateurs, qui sont au cœur de la création de valeur et de la qualité des services rendus aux clients.

Les intérêts, les points de vue et les droits des salariés, y compris le respect de leurs droits fondamentaux et des droits du travail, sont pris en compte dans la définition et l'évolution de la stratégie du Groupe, notamment les choix liés à l'organisation du travail, l'attractivité employeur, le développement des compétences et la qualité de vie au travail.

Ces éléments sont recueillis et pris en considération dans le cadre du dialogue social, via les instances représentatives du personnel, qui permettent la remontée régulière des attentes, préoccupations et points d'attention des salariés

Des échanges ont lieu de façon régulières entre les équipes, le management de proximité et la Direction des ressources humaines et sont remontés de façon plus formelle et analysés dans le cadre des entretiens annuels de performance et de gestion de carrière.

En 2025, nous avons par ailleurs déployé un questionnaire Qualité de Vie au Travail (QVT) auprès des collaborateurs couvrant l'ensemble des régions françaises. Ce questionnaire a permis de recueillir de manière structurée la perception des salariés sur leurs conditions de travail, leur bien-être, leur engagement et leurs attentes d'évolution. L'analyse des réponses a été réalisée avec la Direction Générale et les Directeurs de région concernés et intégrée au plan d'action 2026 dans l'évolution des indicateurs de suivi pour la France. Un nouveau baromètre sera administré en 2026 au niveau Groupe pour avoir une vision globale et un plan d'actions associé.

16.6.3. S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Dans le cadre de la norme ESRS S1, Infotel ne dispose pas encore d'une politique formalisée unique couvrant l'ensemble des effectifs de l'entreprise au sens strict de S1-1 (document de politique RH/Droits humains adopté spécifiquement dans le cadre de la CSRD). Les pratiques et dispositifs présentés ci-après (conditions de travail, santé-sécurité, égalité, diversité, formation, dialogue social) résultent d'un ensemble de référentiels internes existants (procédures RH, accords collectifs, engagements en matière de droits humains) qui structurent déjà la gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs du Groupe.

À partir de 2026, le Groupe prévoit de consolider ces engagements et pratiques dans une politique formalisée alignée sur les exigences d'ESRS S1, qui précisera le périmètre couvert, les objectifs et les modalités de mise en œuvre, en s'appuyant sur les dispositifs et actions décrits dans la présente section.

Afin de renforcer la lisibilité et d'assurer le lien entre les impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité et les dispositifs mis en œuvre, le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux enjeux, des domaines associés et des actions déployées.

Les éléments présentés ci-dessous décrivent la manière dont Infotel gère, de façon opérationnelle, les impacts, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs au regard d'ESRS S1 (conditions de travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, formation, égalité, attractivité et fidélisation), en s'appuyant sur les dispositifs RH, de dialogue social et de prévention déjà en place.

Des pratiques RH au cœur du modèle économique d'Infotel

Le modèle économique d'Infotel repose sur une activité de services numériques à forte intensité humaine.

Le Groupe a structuré en France et à l'international, un cadre de pratiques RH visant à prévenir les risques sociaux, renforcer l'attractivité et la fidélisation en garantissant le respect des droits humains et du travail pour l'ensemble de ses effectifs et qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

• Engagements en matière de droits humains et de droits du travail

Infotel inscrit son action dans le respect des principaux référentiels internationaux reconnus en matière de droits humains et de droits du travail, notamment :

- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces engagements se traduisent concrètement par une attention portée au respect :

- de la durée légale du travail et des temps de repos ;
- du droit à la déconnexion ;
- de conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale ;
- d'une rémunération équitable, sans discrimination.

Le Groupe n'emploie pas de mineurs dans ses opérations courantes, en dehors de stages d'observation encadrés en France (classes de 3e ou de seconde), réalisés dans le strict respect des dispositions légales applicables. Dans les autres pays où le Groupe est implanté, aucune embauche de mineurs n'est pratiquée,

Les actions déployées par Infotel en matière sociale contribuent à plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

À titre d'exemple, la formation des managers à la prévention des risques psychosociaux et les dispositifs d'écoute des collaborateurs participent à la promotion de la santé et du bien-être au travail (ODD 3).

Les pratiques de recrutement inclusif, les actions de sensibilisation à la non-discrimination et l'objectif de progression de la part des femmes au sein d'Infotel Conseil contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5).

Les entretiens professionnels (EPI/BPI) et les actions de formation soutiennent le travail décent et le développement des compétences (ODD 8).

Enfin, le télétravail et les plans de mobilité durable participent aux objectifs liés à la consommation responsable et à la lutte contre le changement climatique (ODD 12 et 13).

• **Interaction avec les effectifs et prise en compte des attentes**

Le dialogue avec les collaborateurs constitue un levier central de pilotage social permettant d'identifier en amont des situations susceptibles de générer des impacts négatifs sur les collaborateurs (désengagement, risques psychosociaux, turnover), et d'y apporter des réponses progressives et adaptées.

Il s'exerce via les instances représentatives du personnel, en particulier le CSE, avec lequel plusieurs accords collectifs ont été conclus, notamment en matière de temps de travail, de télétravail, de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui structurent le dialogue social au sein du Groupe.

Le management de proximité joue un rôle central de relais du dialogue social. Les managers animent les équipes au quotidien, relaient les informations descendantes, recueillent et font remonter les attentes et difficultés des salariés, arbitrent et régulent les situations individuelles, et organisent des points réguliers favorisant un dialogue direct et continu avec chaque collaborateur.

Les bilans professionnels individuels (BPI) et les entretiens professionnels individuels (EPI) constituent des outils formalisés de dialogue entre le salarié et son manager : le BPI permet de faire le point sur les réalisations, les objectifs, les compétences et les besoins d'accompagnement, tandis que l'EPI est consacré aux perspectives d'évolution, au parcours professionnel et aux projets de formation, sur la base de supports préparatoires partagés et d'un compte rendu co-signé par les deux parties.

Ces dispositifs permettent de recueillir, de manière régulière et structurée, les attentes, les alertes et les besoins des collaborateurs.

Les informations issues des entretiens annuels de performance (BPI) et des entretiens professionnels (EPI) sont formalisées et tracées dans l'outil interne de gestion des ressources humaines (SYGES). Elles font l'objet d'un suivi par les managers et les équipes RH, qui en réalisent une analyse qualitative (besoins de formation, souhaits de mobilité, points de vigilance relatifs à la charge de travail ou aux conditions d'exercice des missions).

• **Mesures de prévention, de remédiation et de protection**

Les pratiques RH d'Infotel intègrent des mesures visant à prévenir, atténuer et corriger les impacts négatifs potentiels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, notamment en matière de conditions de travail, d'équilibre entre exigences opérationnelles et bien-être au travail, et de risques psychosociaux.

En matière de santé et de sécurité, Infotel dispose d'un système de prévention incluant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et d'actions spécifiques concernant la sécurité et la prévention des risques psychosociaux, s'appuyant sur la formation managériale, l'écoute des équipes et l'adaptation de l'organisation du travail lorsque cela est nécessaire.

Concrètement, ces actions comprennent la mise à disposition d'un dispositif d'écoute et de soutien psychologique (PSYFRANCE), la réalisation de visites de site par la CSSCT associant un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction, la mise en œuvre de formations en santé et sécurité (incendie, sauveteur secouriste du travail, utilisation des défibrillateurs) ainsi que la sensibilisation aux consignes de sécurité lors de l'arrivée des nouveaux collaborateurs.

En cas de situation nécessitant une action corrective ou de remédiation, ces dispositifs peuvent être mobilisés et complétés, le cas échéant, par des mesures d'accompagnement individuel adaptées et des ajustements de l'organisation du travail.

Ces dispositifs contribuent à limiter les risques d'absentéisme, de désorganisation opérationnelle et de dégradation de la performance collective, identifiés comme des risques financiers potentiellement significatifs dans l'analyse des IROs.

En cas d'atteinte avérée ou potentielle aux droits humains ou aux conditions de travail, Infotel a mis en place des mécanismes permettant d'analyser les situations signalées, de mettre en œuvre des mesures correctrices et, le cas échéant, de réparer les impacts identifiés.

Ces mesures peuvent inclure des actions de médiation, l'adaptation de l'organisation du travail, des mesures disciplinaires proportionnées, un accompagnement individuel des collaborateurs concernés, ainsi que le recours à des dispositifs externes lorsque nécessaire (par exemple accompagnement psychologique ou expertise spécialisée). Le suivi de ces actions est assuré par les fonctions RH et la Direction Générale.

• **Égalité, diversité et lutte contre les discriminations**

Infotel est signataire de la Charte de la diversité* et a engagé des actions concrètes en faveur de l'égalité des chances, de la mixité des métiers techniques et de l'inclusion du handicap.

Cette charte couvre l'ensemble des motifs de discrimination prohibés par la réglementation applicable, notamment l'origine raciale ou ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale, ainsi que toute autre forme de discrimination interdite par le droit européen ou national.

Ces engagements sont formalisés dans un cadre de pratiques en matière de Diversité et Égalité des chances du Groupe, applicable aux entités françaises et fondée sur des principes diffusés auprès des filiales internationales. Ils couvrent notamment les pratiques de recrutement, de gestion des carrières et d'évolution professionnelle.

Ce cadre est complété par des dispositions relatives à la prévention du harcèlement et des comportements inappropriés, intégrant des dispositifs de signalement, un traitement confidentiel des situations remontées et, le cas échéant, des mesures disciplinaires adaptées.

L'ensemble de ces dispositifs est accessible aux collaborateurs via les outils internes (intranet, livret d'accueil, communications RH) et fait l'objet d'actions régulières de sensibilisation, en particulier auprès des managers et des équipes de recrutement.

Infotel reconnaît que des barrières structurelles subsistent, notamment dans l'accès des femmes aux fonctions techniques ou managériales, en lien avec le déséquilibre des filières de formation. Ce sujet est identifié comme un IRO matériel au regard des attentes sociétales, des risques réputationnels et du temps nécessaire pour obtenir des résultats.

Infotel Conseil s'est fixé un objectif d'atteindre 25 % de femmes dans ses effectifs en France d'ici trois ans. À la date de clôture 2025, cette part s'élève à 24 % et demeure stable, traduisant la nécessité de poursuivre les actions engagées en faveur de la mixité.

À ce stade, cet objectif chiffré concerne uniquement Infotel Conseil. Les autres entités appliquent les principes généraux d'égalité professionnelle et de non-discrimination du Groupe, sans objectif quantifié spécifique.

• **Développement des compétences et employabilité**

Le Groupe consacre plus de 2,5 % de sa masse salariale au développement des compétences. Cet effort porte notamment sur l'onboarding et l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'actualisation des compétences techniques (cloud, IA, cybersécurité) et l'accompagnement des parcours professionnels et de la montée en responsabilité.

Cet investissement vise à prévenir les risques liés à l'obsolescence des compétences, identifiés comme des risques financiers potentiellement majeurs dans l'analyse des IROs et à maintenir l'employabilité et l'engagement des équipes dans un marché de l'emploi fortement concurrentiel.

• **Gouvernance et mise en œuvre**

La mise en œuvre des dispositifs relatifs aux effectifs relève de la Direction des Ressources Humaines, sous l'autorité de la Direction générale.

Ces dispositifs sont déployés sur l'ensemble du périmètre Infotel Conseil et OAIO et sont suivies au travers d'indicateurs sociaux (BDESE**), du dialogue social et des échanges avec les collaborateurs. Les principaux indicateurs suivis portent notamment sur le taux de turnover, le taux d'absentéisme, les recrutements et départs,

la répartition femmes-hommes, l'index d'égalité professionnelle, la part de collaborateurs en situation de handicap, ainsi que le volume d'heures de formation et les mobilités internes.

Note de bas de page :

**BDESE : Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales. Cette base, mise à disposition des représentants du personnel conformément au Code du travail, centralise les principales informations relatives à la situation économique, sociale et environnementale de l'entreprise.

16.6.4. S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

Dans son modèle économique qui est fortement dépendant de la disponibilité des compétences et de la continuité des équipes projet, les retours des collaborateurs et de leurs représentants constituent un outil d'anticipation et de pilotage des risques sociaux.

L'interaction avec les représentants du personnel d'Infotel Conseil, via le CSE en France, joue un rôle central dans l'identification et la discussion des incidences sociales liées aux décisions de l'entreprise.

Le CSE d'Infotel Conseil se réunit sur une base mensuelle et constitue un espace régulier d'échange entre la Direction (Direction générale et Direction des ressources humaines) et les représentants des collaborateurs.

Ce dialogue permet de faire remonter des signaux faibles sur l'organisation du travail ou la charge des équipes, d'anticiper des tensions susceptibles d'alimenter des risques de désengagement ou de départs et de réfléchir à l'ajustement des dispositifs et des priorités.

Les échanges menés avec le CSE ont, par exemple, contribué à requalifier certains impacts sociaux analysés dans le cadre de la double matérialité.

En complément, des négociations collectives sont conduites chaque année sur plusieurs thématiques structurantes. En 2025, trois cycles de négociation ont été engagés, incluant la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires, la conclusion d'un accord relatif aux heures supplémentaires, ainsi que des discussions ayant abouti à des procès-verbaux de désaccord sur les thèmes de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) et des rémunérations.

En parallèle du dialogue social formel, Infotel s'appuie sur une écoute directe et régulière des collaborateurs, intégrée au fonctionnement quotidien des équipes. Cette écoute repose notamment sur des enquêtes internes, permettant d'objectiver les ressentis relatifs à la charge de travail, à l'équilibre de vie ou aux conditions de mission, ainsi que sur des échanges de proximité entre managers et collaborateurs, formalisés lors des entretiens professionnels et d'évaluation (EPI/BPI) ou dans un cadre plus informel. Des échanges RH ciblés peuvent également être organisés lorsque des situations de fragilité individuelle ou collective sont identifiées.

Par ailleurs, des dispositifs spécifiques contribuent à la prise en compte de certains enjeux sociaux, tels que la désignation de référents handicap, un suivi annuel des situations de handicap, ainsi que des initiatives internes comme le réseau Infot'elles, visant à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle.

Les enseignements issus de ces interactions sont consolidés par la fonction RH et partagés mensuellement avec la direction. Ils contribuent à ajuster les pratiques internes, à prioriser certaines actions et à renforcer la maîtrise des risques sociaux identifiés dans l'analyse des IROs.

Dans les filiales du Groupe situées hors de France, le dialogue social repose principalement sur un management de proximité, des échanges réguliers entre les équipes et l'encadrement, ainsi que sur des dispositifs de communication interne permettant aux collaborateurs d'exprimer leurs attentes et préoccupations.

Ces dispositifs incluent notamment des newsletters internes régulières, des espaces d'échange collaboratifs via des plateformes telles que Yammer, ainsi que des réunions d'équipe périodiques favorisant les remontées d'informations et les échanges directs avec le management.

Note de bas de page :

*GEPP : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels. Il s'agit d'une démarche prévue par le Code du travail visant à anticiper les évolutions des métiers, des compétences et des effectifs, e

16.6.5. S1-3 – Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Les collaborateurs d'Infotel Conseil peuvent solliciter la Direction des Ressources Humaines, via une adresse de contact générique (contact.drh@infotel.com) et/ou des échanges directs (formels ou informels), pour tout sujet lié aux conditions de travail, à la charge, aux difficultés relationnelles, ou à une situation nécessitant un accompagnement. Pour les autres entités du Groupe, qui ne disposent pas de direction des ressources humaines dédiée, cette fonction d'écoute et de traitement des situations individuelles est assurée directement par le responsable local de l'entité.

Généralement, ils s'adressent dans un premier temps à leur manager qui est leur premier point de contact opérationnel, notamment lorsque l'incident ou la difficulté survient au sein de l'équipe ou en mission chez un client, afin d'obtenir une résolution rapide ou une remontée structurée.

À tout moment, il leur est possible pour les collaborateurs d'Infotel Conseil en France de contacter les élus du CSE ou les représentants syndicaux, et pour les collaborateurs d'Infotel Monaco de s'adresser au comité d'entreprise, qui jouent un rôle d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des salariés et qui sont bien identifiés dans l'entreprise. Dans les autres filiales du Groupe, la représentation et le dialogue avec les salariés sont assurés conformément aux dispositions du droit du travail local et aux instances de représentation éventuellement en place (délégués du personnel, représentants des salariés ou dispositifs équivalents). À ce stade, aucun frein significatif à l'exercice du dialogue social n'a été identifié au sein des filiales.

Pour les situations susceptibles de relever de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes, les collaborateurs peuvent contacter les deux référents « harcèlement » (un représentant de la Direction des ressources humaines et un représentant des élus) via l'adresse Contact.drh@infotel.com pour les salariés d'Infotel Conseil, qui représentent la majorité des effectifs.

Pour les salariés des autres filiales, ces situations peuvent être signalées au manager, qui relaie et traite l'alerte conformément aux dispositifs internes en vigueur.

Tout signalement reçu via l'un des canaux fait l'objet d'un traitement piloté par la DRH, avec un niveau d'implication des parties prenantes ajusté selon la nature du sujet (manager, référents dédiés, conformité, représentants du personnel). Le suivi des questions soulevées est assuré par la DRH, qui veille à la traçabilité du traitement, à la coordination des acteurs concernés et, le cas échéant, au retour vers la personne ayant effectué le signalement, dans le respect des règles de confidentialité.

Le traitement comprend généralement la qualification de la situation via enquête interne ou externe, le partage de l'analyse en Comité de Direction et la mise en place de mesures adaptées, pouvant aller de l'ajustement organisationnel ou managérial à des mesures disciplinaires, en passant par un accompagnement RH ou des aménagements spécifiques, avec un suivi de l'évolution de la situation dans le temps.

Lorsque des impacts sur des personnes sont identifiés, des mesures de réparation ou d'accompagnement peuvent être mises en place. L'efficacité des actions engagées fait ensuite l'objet d'un suivi par les équipes RH et le management afin de vérifier l'amélioration de la situation et, le cas échéant, d'adapter les mesures mises en œuvre et prévenir la survenance de situations similaires dans d'autres équipes ou entités du Groupe.

Par ailleurs, Infotel a mis en place une procédure d'alerte spécifique anticorruption, accessible depuis l'interne mais aussi l'externe avec une adresse dédiée permettant de remonter un signalement directement au responsable conformité et anticorruption du Groupe.

En complément de ces canaux internes, les collaborateurs ont la possibilité de recourir à des mécanismes externes, conformément au cadre judiciaire applicable, notamment pour les signalements entrant dans le champ des lanceurs d'alerte via l'adresse de messagerie alerte-infotel@proton.me. Ce dispositif est porté à la connaissance des collaborateurs via le règlement intérieur, l'intranet Groupe, le livret d'accueil remis à l'embauche ainsi que des communications internes et le site internet du Groupe.

Le règlement intérieur inclut des dispositions spécifiques visant à protéger le lanceur d'alerte et toute personne ayant témoigné de bonne foi. Le dispositif intègre les exigences de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 (dite loi Wasserman), notamment en matière de confidentialité, d'interdiction de mesures de représailles (sanctions, licenciement, rétrogradation, discrimination, etc.) et de garanties associées.

Cette articulation entre dispositifs internes et possibilité de recours externe vise à renforcer la confiance en particulier lorsque les situations sont sensibles.

Des formations obligatoires annuelles pour tous les collaborateurs Infotel Conseil et OAIO (notamment sur le RGPD, l'anticorruption et la sécurité de l'information via la plateforme LMS) contribuent à formaliser les engagements de l'entreprise sur les comportements attendus et à faciliter l'utilisation des canaux proposés.

Infotel s'assure que les collaborateurs d'Infotel Conseil et OAIO connaissent les canaux et sachent les utiliser. L'existence de ces dispositifs est communiquée par courriel et communications internes, via les panneaux d'affichage obligatoires, dans le livret d'accueil et lors de formations internes, qui rappellent les interlocuteurs et les démarches possibles, en toute transparence.

L'appropriation de ces dispositifs repose également sur le rôle du management de proximité, qui relaie régulièrement ces informations et constitue un premier niveau d'écoute pour les collaborateurs. La confiance dans ces mécanismes est renforcée par la possibilité d'échanges directs, la confidentialité des situations traitées et le suivi assuré par les équipes RH.

L'efficacité des mesures mises en œuvre fait l'objet d'un suivi par les fonctions RH et le management concerné. Ce suivi repose notamment sur des points réguliers avec les collaborateurs impliqués, l'analyse de l'évolution des situations identifiées (organisation du travail, climat social, charge de travail) et, le cas échéant, sur des indicateurs qualitatifs issus des échanges de proximité ou des dispositifs d'écoute interne.

16.6.6. S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Infotel déploie des actions opérationnelles visant à prévenir et atténuer les impacts négatifs matériels sur ses effectifs, à maîtriser les risques sociaux identifiés et à développer des impacts positifs durables en matière d'emploi, de compétences, de qualité de vie au travail et d'inclusion.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des dispositifs RH et sociaux du Groupe et contribuent directement à la gestion des IROs S1 identifiés comme matériels lors de l'analyse de double matérialité, notamment les risques liés à la perte de talents critiques, aux risques psychosociaux et à baisse de l'attractivité employeur.

Les impacts, risques et opportunités liés aux effectifs influencent directement le modèle économique du Groupe, dont la performance repose sur la disponibilité, l'engagement et le niveau de compétence des collaborateurs. Ils orientent également les décisions stratégiques en matière de politique RH, d'organisation du travail et de développement des compétences.

Afin de préciser la manière dont le Groupe gère opérationnellement ces enjeux, le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux leviers d'action déployés ainsi que des indicateurs de suivi associés.

L'entreprise a mis en place des procédures spécifiques destinées à favoriser la diversité et la mixité, notamment des pratiques de recrutement inclusif reposant sur la rédaction d'offres d'emploi neutres et le recours à des canaux

de diffusion diversifiés afin d'élargir les viviers de candidatures (plateformes en ligne telles que LinkedIn et partenariats avec des acteurs de l'inclusion dans les métiers du numérique, tels que l'association Simplon, qui forme des publics éloignés de l'emploi aux compétences digitales).

Des actions de sensibilisation et de formation à la Charte de la diversité sont également déployées auprès des collaborateurs et des managers afin de renforcer la culture d'égalité des chances au sein du Groupe.

Infotel s'appuie par ailleurs sur des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement et de comportements inappropriés.

Le Groupe met également en œuvre des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment en accompagnant les collaborateurs dans leurs démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Enfin, des initiatives internes telles que le réseau Infotelles, communauté dédiée à l'égalité femmeshommes, au partage d'expériences et à l'accompagnement des collaboratrices dans leur parcours. Ce réseau interne a pour objectif de créer un espace d'échange et de partage d'expériences entre collaboratrices, de mettre en lumière des parcours inspirants et de favoriser le mentorat et l'entraide. Il organise régulièrement des rencontres, des ateliers ou des temps de discussion autour de thématiques telles que l'évolution professionnelle, la confiance en soi, l'équilibre des temps de vie ou encore l'accès aux responsabilités.

À l'international, les filiales s'inspirent des principes et du cadre définis par le Groupe, en les adaptant au droit et au contexte local.

• **Actions relatives aux impacts négatifs matériels sur les effectifs**

o Prévention et atténuation des impacts négatifs

Infotel met en œuvre un ensemble d'actions applicable à Infotel Conseil structurées autour des leviers :

- Organisation du travail et équilibre de vie : déploiement d'un accord de télétravail, mise en place d'horaires variables et dispositifs favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, tels que la flexibilité des heures d'arrivée et de départ, le recours au télétravail lorsque les missions le permettent, l'aménagement ponctuel du temps de travail en cas de contraintes personnelles, le partenariat crèches (La Maison Bleue) ou encore la possibilité de repos compensateur dans le cadre de l'accord sur les heures supplémentaires
- Prévention des risques psychosociaux et professionnels : mise à jour annuelle du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), élaboration et suivi du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT), visites régulières des agences et réunions trimestrielles de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).
- Santé, sécurité et climat social : actions de sensibilisation régulières via des ateliers sur sites (sécurité, handicap, prévention), accompagnement managérial et mobilisation de la médecine du travail afin de formuler des recommandations opérationnelles adaptées aux situations rencontrées.
- Sécurité de l'emploi et développement professionnel : politique de ressources humaines privilégiant les contrats à durée indéterminée, structuration de plans de carrière au travers des entretiens annuels et professionnels, déploiement de plans de développement des compétences ciblés sur les métiers du numérique et dispositifs de mobilité interne permettant aux collaborateurs d'évoluer au sein du Groupe.

Ces actions contribuent directement à l'impact positif identifié en matière de sécurité de l'emploi et de développement professionnel, en offrant de la visibilité sur les parcours, en renforçant l'employabilité interne et en favorisant la stabilité des relations de travail.

Ces leviers contribuent également à offrir un modèle d'emploi stable et sécurisé, à renforcer l'engagement des collaborateurs et à limiter le risque de hausse du turnover et de perte d'attractivité employeur, notamment sur les profils techniques en tension, en combinant accompagnement managérial, perspectives d'évolution et adaptation de la politique de rémunération aux évolutions du marché.

Afin de répondre plus spécifiquement au risque de baisse de l'engagement et d'augmentation du turnover, Infotel s'appuie également sur des dispositifs de suivi régulier tels que les entretiens annuels et professionnels, les échanges de proximité avec le management et les équipes RH, ainsi que sur des enquêtes internes permettant d'identifier les attentes des collaborateurs et d'ajuster les actions de fidélisation.

S'agissant du risque de perte d'attractivité et de départ de collaborateurs vers des concurrents en raison d'une politique de rémunération qui serait non alignée avec le marché, Infotel met en œuvre des revues salariales

périodiques, s'appuie sur des benchmarks externes et adapte, lorsque nécessaire, les rémunérations (fixe, variable, avantages) pour les profils techniques en tension, en cohérence avec les pratiques du secteur.

S'agissant de la protection des données personnelles des collaborateurs, Infotel s'appuie par ailleurs sur des dispositifs de conformité au RGPD et de sécurité des systèmes d'information (gestion des habilitations, charte informatique, politiques de sauvegarde et de sécurité des accès, sensibilisation régulière des collaborateurs), décrits dans la section consacrée à la cybersécurité et à la protection des données, afin de prévenir les risques de sanctions réglementaires et de tensions sociales internes.

Ces dispositifs sont complétés par des mesures spécifiques relatives aux données RH, incluant un encadrement strict des accès aux informations personnelles des collaborateurs, une gestion des habilitations par profil, ainsi qu'un suivi des incidents éventuels en lien avec les fonctions RH, IT et sécurité.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, piloté en lien avec les fonctions compétentes (RSSI, DPO), permettant d'assurer un niveau de protection adapté aux données personnelles des collaborateurs.

• Mesures de remédiation en cas d'incidence négative réelle

Lorsqu'une incidence négative réelle est identifiée, Infotel s'appuie sur des processus de traitement et de remédiation pilotés par la Direction des Ressources Humaines (cf. S1-3). Ces processus comprennent l'analyse de la situation et de ses causes, la mise en œuvre de mesures correctives adaptées, telles que l'ajustement de l'organisation du travail, un accompagnement managérial, une médiation ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires, ainsi qu'un suivi dans le temps afin de s'assurer de la résolution durable de la situation.

• Actions visant à créer et renforcer des impacts positifs

Infotel engage également des actions dont l'objectif principal est de renforcer les impacts positifs pour ses effectifs et de saisir des opportunités matérielles liées à son capital humain :

- Développement des compétences et employabilité : politique de formation continue, avec un accent particulier sur les compétences techniques clés liées aux métiers du numérique, telles que le développement applicatif (Java, .NET, frameworks front-end), les architectures cloud, la cybersécurité, la data et l'intelligence artificielle, ainsi que les pratiques de qualité logicielle et de gestion de projet agile.
- Égalité professionnelle et inclusion : déploiement d'actions en faveur de la mixité et de l'inclusion (communauté interne de soutien aux femmes, référents handicap, sensibilisation des recruteurs et managers sous forme de webinaires plusieurs fois par an.
- Engagement des collaborateurs : suggestions et initiatives collectives portées et mises notamment par le comité RSE (Enquêtes QVT, Mécénat de compétences, opérations événementielles...)

• Gestion des risques matériels liés aux effectifs

Les risques sociaux matériels identifiés font l'objet de plans d'action ciblés, formalisés et déployés dans le cadre des dispositifs RH existants (accords collectifs, plans de formation, dispositifs de prévention et dialogue social). Ces plans sont priorisés annuellement par la Direction des Ressources Humaines, en lien avec la direction générale, sur la base des résultats de l'analyse de double matérialité, de l'évolution des indicateurs sociaux et des retours des représentants du personnel et des équipes.

Les actions engagées s'inscrivent dans des temporalités différenciées selon la nature des risques identifiés.

À court terme, s'agissant des risques liés à la charge de travail et aux risques psychosociaux, l'entreprise privilégie un suivi régulier des équipes par le management de proximité, des échanges avec les RH, ainsi que des ajustements organisationnels lorsque cela est nécessaire. Des actions de sensibilisation et un accompagnement managérial ciblé viennent compléter ces mesures.

À moyen terme, pour répondre aux enjeux d'employabilité, d'attractivité et de fidélisation, Infotel déploie des plans de formation sur les compétences techniques clés du numérique, favorise l'accès à des outils de formation en ligne et structure les parcours professionnels au travers des entretiens annuels et professionnels.

Enfin, à long terme, les actions visent à réduire les déséquilibres structurels, notamment en matière de diversité et d'inclusion, à travers la mise en œuvre d'objectifs de progression, des pratiques de recrutement inclusif et l'animation d'initiatives internes dédiées.

À ce titre, les actions mises en œuvre ou prévues pour traiter les risques sociaux matériels identifiés comprennent notamment le suivi de la charge de travail et la prévention des risques psychosociaux, des ajustements organisationnels ciblés, (tels que la répartition différente des missions au sein d'une équipe, l'adaptation des priorités projet, le renforcement temporaire des effectifs sur un périmètre donné ou la clarification des rôles et responsabilités), le déploiement de plans de formation et d'actions de fidélisation sur les profils critiques, la conduite régulière du dialogue social et des négociations collectives, ainsi que des actions en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle et de l'inclusion. En cas de situations avérées, des mesures correctrices peuvent être mises en place, assorties d'un suivi visant à en évaluer l'efficacité dans le temps.

• **Processus de détermination des actions et arbitrages**

La Direction des Ressources Humaines est responsable du pilotage opérationnel des actions.

En cas de nécessités d'arbitrages entre la prévention des impacts négatifs et les contraintes opérationnelles ou commerciales, Infotel privilégie une approche visant à préserver la santé, la sécurité et l'engagement des collaborateurs tout en assurant la continuité des activités.

Afin de saisir les opportunités matérielles liées à son personnel, Infotel met en œuvre des actions telles que le déploiement de plans de formation et de montée en compétences sur les expertises clés, l'accompagnement des parcours professionnels et de la mobilité interne, le renforcement du management de proximité, des actions ciblées de fidélisation des profils critiques, ainsi que des initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Infotel veille par ailleurs à ce que ses pratiques organisationnelles, managériales et RH ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs matériels sur son personnel. Cette vigilance s'exerce notamment au travers du dialogue social, des dispositifs de contrôle interne et du suivi régulier des indicateurs sociaux. Elle couvre également, lorsque cela est pertinent, les pratiques liées à l'achat, à la vente et à l'utilisation des données dans le cadre des activités du Groupe.

• **Ressources allouées aux actions et plans d'action**

La gestion des impacts matériels sur les effectifs mobilise principalement les ressources humaines (équipes RH, managers, référents spécialisés, CSSCT, représentants du personnel), des ressources financières de fonctionnement (Opex) liées à la formation, à la prévention, à l'accompagnement RH et aux actions de sensibilisation et des outils internes (LMS, enquêtes collaborateurs, dispositifs de suivi RH...).

À ce stade, ces actions ne reposent pas sur des Capex mais sur des budgets opérationnels intégrés aux charges courantes. Les ressources sont ajustées annuellement en fonction des priorités identifiées et de l'évaluation de l'efficacité des actions.

• **Suivi et évaluation de l'efficacité**

L'efficacité des actions est suivie en France au moyen d'indicateurs sociaux clés, notamment le taux de turnover, le taux d'absentéisme, les données relatives à la formation (nombre d'heures et taux d'accès), les indicateurs d'égalité professionnelle ainsi que les remontées issues du dialogue social. Ces éléments sont analysés dans le cadre des travaux de la CSSCT, des échanges avec le CSE et les délégués syndicaux, et de l'analyse qualitative des situations traitées et des actions correctives mises en œuvre.

Ce suivi s'appuie notamment sur les indicateurs consolidés dans la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) pour les entités françaises concernées, ainsi que sur l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces données sont présentées et détaillées dans les sections correspondantes du rapport.

Le Groupe veille à ce que ces actions ne génèrent pas d'impacts négatifs en s'appuyant sur ce suivi régulier, complété par les échanges avec les instances représentatives du personnel, le management de proximité et les équipes RH, permettant d'identifier d'éventuels effets indésirables et d'adapter les dispositifs en conséquence.

Les filiales internationales appliquent des principes équivalents de suivi des situations sociales et de prévention des risques, dans le respect de leurs cadres juridiques et organisationnels locaux.

16.6.7. S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

À la date de clôture de l'exercice 2025, Infotel n'a pas formalisé de cibles chiffrées, mesurables et assorties d'échéances spécifiques pour l'ensemble des incidences, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs.

La définition des priorités et des orientations en matière sociale repose principalement sur les résultats de l'analyse de double matérialité, les obligations réglementaires applicables, les échanges avec les équipes internes, les managers, les représentants du personnel et l'intégration des enjeux opérationnels liés à l'attractivité, à la fidélisation et au développement des compétences.

• Processus de fixation et de suivi des orientations

Les orientations sociales du Groupe sont définies par la Direction générale, en lien avec la Direction des ressources humaines et la Direction RSE.

Elles sont examinées et discutées dans les instances de dialogue social existantes, notamment le CSE, et intégrées au pilotage opérationnel des activités.

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'un processus formalisé de co-construction de cibles chiffrées avec les travailleurs ou leurs représentants. Les échanges avec les représentants du personnel contribuent à identifier les priorités sociales et échanger sur les actions à mettre en œuvre en réponse aux attentes et points d'attention remontés.

• Suivi des performances et apprentissages

Le suivi de la performance sociale repose sur l'analyse et le partage des indicateurs sociaux existants avec la Direction Générale et les instances représentatives.

Ces indicateurs portent notamment sur les effectifs, le turnover, l'absentéisme, la formation, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (index égalité F/H), ainsi que les conditions de travail et la santé-sécurité.

Ces éléments permettent à Infotel d'identifier des axes d'amélioration et d'adapter progressivement ses pratiques et ses actions. Les indicateurs sociaux sont consolidés et suivis au travers de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE.)

La période de référence utilisée pour l'analyse des évolutions correspond aux exercices précédents lorsque les données sont disponibles et comparables.

Infotel prévoit de renforcer progressivement son dispositif de pilotage social et d'étudier, lors des prochains exercices de reporting, la définition de cibles plus structurées, en cohérence avec la maturité de ses données, les attentes des parties intéressées et les exigences des normes ESRS.

16.6.8. S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les caractéristiques des salariés présentées dans cette section sont à mettre en regard des principaux indicateurs financiers du Groupe, notamment le chiffre d'affaires (294 035 k€) et les charges de personnel (132 246 k€), présentés dans les états financiers consolidés en chapitre 19 du document universel de référence.

Infotel décrit ci-après les principales caractéristiques de ses effectifs, conformément aux exigences de la norme ESRS S1.

Les données relatives aux effectifs totaux sont présentées sur le périmètre consolidé du Groupe, soit 2 071,54 salariés en 2025 en équivalent temps plein (ETP). En 2024, le nombre de salariés au 31 décembre 2024 était de 2 106.

Effectifs en ETP 2025 – GROUPE

Entité	Hommes	Femmes	%
Infotel Conseil (France)	1 273,77	397,73	81%
OAI0 (France)	47,00	40,80	4%
Monaco	47,70	14,55	3%
Maroc	96,00	50	7%
Royaume-Uni	21,00	7	1%
Inde	42,00	24	3%
Allemagne	2,00	1	0%
USA-Canada	5,00	2	0%
Total	1 534,47	537,08	100%

Les données pour l'Allemagne ne sont pas prises en compte ce qui représente 0,1 % des effectifs au 31 décembre. Certains indicateurs ne couvrent pas l'intégralité du périmètre du fait que les données ne sont pas disponibles.

La couverture est donc de 99,9 %.

Le Groupe a engagé des travaux visant à étendre progressivement la couverture des indicateurs à l'ensemble des filiales internationales, notamment par l'harmonisation des pratiques de reporting, le déploiement d'outils communs et le renforcement des exigences de remontée d'information.

L'objectif est d'atteindre à terme une couverture complète des indicateurs sociaux à l'échelle du Groupe à horizon 2028.

Les données ci-dessous couvrent l'intégralité des structures à l'exception des données sur l'Inde, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

• Répartition des effectifs par type de contrat, temps de travail et sexe

Les ventilations par sexe et par pays sont à présenter pour les pays dans lesquels l'entreprise compte au moins 50 salariés, représentant au moins 10% du nombre total de ses salariés (ESRS S1-6 50 a). Pour INFOTEL, cela concerne uniquement la France. Seules les données relatives à Infotel Conseil sont présentées ci-dessous :

Indicateurs	Unité	2025
Total temps partiel	Nb	49,37
Dont temps partiel femme	Nb	32,79
Dont temps partiel homme	Nb	16,58
Total temps plein	Nb	1 622,12
Dont temps plein femme	Nb	364,94
Dont temps plein homme	Nb	1 257,18

• Ventilation géographique des effectifs

Conformément à ESRS S1, la ventilation par pays est fournie pour les pays comptant au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % des effectifs totaux pour le Groupe seule la France est concernée. Seules les données de la société Infotel Conseil sont présentées :

Indicateurs	Unité	2025
Effectif total INFOTEL Conseil	Nb	1671,5
dont permanents	Nb	1 564,00
dont temporaires	Nb	107,50

• Entrées et sorties – Turnover

Pour les mêmes raisons que précédemment, seules les données relatives à Infotel Conseil sont indiquées au cours de la période de référence 2025 :

- 246 salariés ont quitté Infotel Conseil,
- 275 salariés ont été recrutés,

- le taux de rotation s'élève à 14,7 %.

Le taux de turnover est calculé comme le rapport entre le nombre de sorties au cours de la période et les effectifs en ETP.

Ce niveau de turnover s'inscrit dans un contexte sectoriel marqué par une forte tension sur les métiers du numérique, caractérisé par une forte demande en profils techniques et une mobilité accrue des salariés.

Dans ce contexte, le taux observé reste maîtrisé et s'accompagne d'une dynamique de maîtrise des effectifs du Groupe ainsi que d'un taux d'intercontrat limité 2,6 % à la fin 2025 contre 3,0 % à la fin 2024, traduisant une bonne adéquation entre les ressources disponibles et les besoins des clients.

• Méthodes de calcul et hypothèses

Les données relatives aux effectifs sont communiquées en nombre de personnes (effectifs physiques) et non en équivalent temps plein (ETP) et correspondent à la période de référence arrêtée soit l'année 2025.

Elles sont issues des extractions du système de gestion RH SYGES, utilisé par la DRH pour le suivi social et réglementaire.

Les salariés temporaires correspondent aux contrats à durée déterminée et aux contrats d'alternance. Aucun salarié n'est employé sous contrat à heures non garanties.

16.6.9. S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Infotel fait appel, en complément de ses salariés, à des travailleurs externes afin d'accompagner les variations de charge de ses projets et de mobiliser des compétences spécifiques, dans un modèle fortement dépendant de la disponibilité des ressources.

Le recours aux travailleurs externes varie en fonction de la charge des projets clients, des compétences recherchées, et des cycles économiques propres au secteur des ESN et peut connaître des variations significatives au cours de l'année, sans pour autant traduire une modification structurelle du modèle d'emploi du Groupe.

16.6.10. S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

Compte tenu de la répartition géographique des effectifs, la couverture par des conventions collectives et par des instances de représentation du personnel est principalement concentrée en France, les autres pays étant régis par des cadres juridiques différents ne reposant pas sur les mêmes mécanismes de négociation collective.

Indicateur	% des salariés couverts en 2025	% des salariés couverts en 2024
Salariés (ETP) couverts par une convention collective (France)	1 759	1 842
Salariés couverts par une convention collective (Groupe)	1 759	1 842
Salariés couverts par des représentants du personnel (France)	1 672	1 758
Salariés couverts par des représentants du personnel (Groupe)	1 734	1 824

• Couverture des conventions collectives

	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
Taux de couverture	Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés – non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés)

		10 % du total des salariés)	représentant > 10 % du total des salariés)
0-19 %	-	-	-
20-39 %	-	-	-
40-59 %	-	-	-
60-79 %	-	-	-
80-100 %	France	-	France

o Couverture globale

En France, 100 % des salariés d'Infotel sont couverts par une convention collective, applicable à l'ensemble des entreprises françaises du Groupe. Cette couverture constitue le socle du cadre social et garantit des conditions harmonisées en matière de rémunération, de temps de travail, de droits sociaux et de dialogue social.

En dehors de la France, le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment en matière de droit du travail, de santé et sécurité au travail, de non-discrimination, de temps de travail et de représentation des salariés. Dans ces pays (Inde, Maroc, Monaco, Allemagne, États-Unis, Canada, Royaume-Uni), le Groupe met en place des dispositifs d'information, de consultation et de dialogue social conformes aux cadres nationaux, y compris lorsque la négociation collective formelle n'est pas prévue comme obligation légale, en veillant à garantir des canaux de dialogue adaptés avec les salariés et leurs représentants.

Cela inclut en particulier le respect des règles locales relatives aux contrats de travail, à la durée et à l'organisation du travail, à la rémunération minimale, à la protection contre les discriminations et le harcèlement, ainsi qu'aux obligations en matière de santé et de sécurité. Lorsque la réglementation locale prévoit des mécanismes de représentation du personnel ou de consultation, ceux-ci sont également appliqués.

Le Groupe veille ainsi à adapter ses pratiques RH aux cadres juridiques nationaux tout en s'inspirant des principes communs définis au niveau Groupe en matière d'éthique et de non-discrimination.

o Couverture dans l'Espace Économique Européen (EEE)

Au sein de l'EEE, Infotel exerce une activité significative uniquement en France, au sens de la norme ESRS (au moins 50 salariés représentant plus de 10 % des effectifs du Groupe).

À ce titre, les activités du Groupe en France sont couvertes par une convention collective applicable, qui constitue le cadre de référence en matière de relations sociales et de négociation collective.

Les autres pays de l'EEE dans lesquels le Groupe est présent (Allemagne, Espagne) ne dépassent pas ce seuil au sens de la norme ESRS. À ce titre, aucune information détaillée n'est fournie pour ces pays.

o Couverture en dehors de l'EEE

En dehors de l'EEE (notamment au Maroc, en Inde, UK, États-Unis, Canada), les salariés ne sont pas couverts par des conventions collectives au sens européen, celles-ci n'existant pas ou n'étant pas applicables dans les cadres juridiques locaux.

Dans ces pays, les relations de travail sont régies par le droit du travail local par les contrats de travail individuels et t par les directives internes du Groupe, qui visent à assurer des conditions de travail équitables et conformes aux principes fondamentaux du droit du travail.

o Dialogue social et représentation des salariés

• Couverture par des représentants des travailleurs

En France, 100 % des salariés d'Infotel Conseil sont couverts par une représentation du personnel, via le Comité Social et Économique (CSE) et le cas échéant, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

À Monaco et au Maroc, la représentation des salariés s'exerce conformément aux pratiques et obligations locales. Pour les autres pays, il n'existe aucune obligation en fonction des effectifs des entités.

o Comité d'entreprise européen (CEE)

Infotel ne dispose pas à ce stade d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

16.6.11. S1-9 – Métriques de diversité

Dans le cadre de ses obligations de publication au titre de la norme ESRS S1, Infotel publie des indicateurs relatifs à la diversité de ses effectifs, portant sur la représentation femmes-hommes au sein des instances dirigeantes et sur la répartition par âge de ses salariés.

o Répartition par sexe au sein des instances dirigeantes

La direction du Groupe Infotel est définie comme regroupant les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction (CODIR), et du COMEX conformément à l'organisation de gouvernance en vigueur.

Au 31 décembre 2025, le top management du Groupe, défini comme regroupant les membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Comité de direction, comprend 17 personnes, dont 5 femmes et 12 hommes, soit 29 % de femmes et 71 % d'hommes.

Les personnes siégeant dans plusieurs instances ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

o Répartition des salariés par tranche d'âge

La structure par âge des salariés constitue un indicateur clé pour apprécier les enjeux de renouvellement des compétences, de transmission des savoir-faire et d'employabilité à moyen et long terme.

La répartition des salariés du Groupe Infotel (hors Allemagne) par tranche d'âge, en ETP, est la suivante :

Indicateurs	Unité	2025	%
Répartition par âge - Moins de 30 ans (H) (ETP)	Nb	480,62	23
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (H) (ETP)	Nb	829,10	40
Répartition par âge - Plus de 50 ans (H) (ETP)	Nb	222,75	11
Répartition par âge - Moins de 30 ans (F) (ETP)	Nb	176,88	9
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (F) (ETP)	Nb	291,05	14
Répartition par âge - Plus de 50 ans (F) (ETP)	Nb	68,36	3
Total – Moins de 30 ans	Nb	657,50	32
Total – De 30 à 50 ans	Nb	1 120,14	54
Total – Plus de 50 ans	Nb	291,11	14
Total – Tous âges	Nb	2 068,75	100

Indicateurs	Unité	2024	%
Répartition par âge - Moins de 30 ans (H) (ETP)	Nb	467,18	22
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (H) (ETP)	Nb	740,75	35
Répartition par âge - Plus de 50 ans (H) (ETP)	Nb	369,16	17
Répartition par âge - Moins de 30 ans (F) (ETP)	Nb	171,06	8
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (F) (ETP)	Nb	267,94	13
Répartition par âge - Plus de 50 ans (F) (ETP)	Nb	118,47	5
Total – Moins de 30 ans	Nb	638,24	30
Total – De 30 à 50 ans	Nb	1 008,69	47
Total – Plus de 50 ans	Nb	487,63	23
Total – Tous âges	Nb	2 134,56	100

Ces données sont calculées à partir des données issues des systèmes RH du Groupe et sont exprimées en effectifs, à la fin de la période de référence. Les données 2024 ont été révisées pour avoir un périmètre comparable et la méthode de calcul a été ajustée, notamment en retenant les ETP.

16.6.12. S1-10 – Salaires décents

A ce stade, le groupe INFOTEL n'est pas en mesure de fournir une information exhaustive sur le versement de salaires décents pour l'ensemble de ses salariés.

Le groupe a engagé en 2025 des travaux visant à définir une méthodologie robuste, fondée sur des référentiels et benchmarks externes reconnus. Ces travaux se poursuivront en 2026 afin de renforcer la collecte et l'analyse des données et de permettre, dans les prochains exercices, la communication de ces informations.

16.6.13. S1-11 – Protection sociale

La protection sociale constitue un élément structurant de la politique sociale du Groupe, visant à garantir un socle de sécurité aux salariés face aux principaux aléas de la vie.

Cette couverture contribue à la prévention des risques sociaux identifiés dans l'analyse de double matérialité, notamment ceux liés à la sécurité économique des salariés, à l'attractivité employeur et à la continuité des parcours professionnels.

Au titre de l'exercice 2025, l'ensemble des salariés d'Infotel bénéficient de dispositifs de protection sociale contre les pertes de revenus liées aux principaux événements de la vie, conformément aux cadres légaux et réglementaires applicables dans les pays où le Groupe est implanté.

Ces dispositifs couvrent, selon les cadres juridiques nationaux applicables, des situations telles que la maladie, le chômage, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les situations d'invalidité ou de handicap, les congés liés à la parentalité ainsi que la retraite, via les régimes obligatoires en vigueur dans chaque pays.

Les dispositifs de protection sociale sont ainsi mis en œuvre conformément aux obligations légales locales dans chacun des pays d'implantation du Groupe, incluant les entités françaises et internationales.

16.6.14. S1-12 – Personnes en situation de handicap

La représentation des personnes en situation de handicap constitue un enjeu social matériel identifié dans l'analyse de double matérialité, notamment au regard des risques de non-conformité à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, des attentes accrues des parties prenantes en matière d'inclusion et d'égalité des chances et des impacts potentiels sur l'attractivité employeur et la performance sociale du Groupe.

Infotel publie des informations relatives à la représentation des personnes en situation de handicap parmi ses salariés, dans le respect des restrictions légales applicables en matière de collecte et de traitement de données personnelles.

Au sein des entités françaises, la notion de salarié en situation de handicap repose sur la reconnaissance administrative de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), conformément à la réglementation applicable.

Les informations publiées couvrent l'ensemble des salariés du groupe Infotel. Les personnes en situation de handicap représentent 2,43 % de l'effectif en 2025 contre 2,17 % en 2024.

Personnes handicapées :	2025		
	Hommes	Femmes	TOTAL
nombre travailleurs handicapés,	29	19	48
% effectif,	1,89%	3,54%	2,32%

Personnes handicapées :	2024		
	Hommes	Femmes	TOTAL
nombre travailleurs handicapés,	26	19	44
% effectif,	1,70%	3,51%	2,06%

Ces données sont exprimées en pourcentage des effectifs salariés en ETP.

Elles n'incluent pas les sous-traitants ou travailleurs externes considérés comme des non-salariés

16.6.15. S1-13 – Métriques de la formation et du développement des compétences

• Participation aux évaluations de performance et de développement de carrière

Infotel réalise (hors Allemagne, Canda, et Etats-Unis), tous les ans en fin d'année un Bilan Professionnel Individuel concernant le déroulement de la mission ou les missions de l'année (BPI).

De même, à date anniversaire de l'entrée dans l'entreprise du collaborateur, Infotel réalise un Entretien Professionnel Individuel (EPI) orienté autour du plan de carrière. Ces deux entretiens sont obligatoires.

Les travailleurs non-salariés ne sont pas inclus dans ces dispositifs d'évaluation.

• Nombre moyen d'heures de formation par salarié

Au titre de l'exercice 2025, Infotel a assuré un accès à la formation pour ses salariés d'Infotel Conseil, dans le cadre de son plan de développement des compétences. Le nombre d'heures de formation par ETP est de 2,66 h.

Ces données sont calculées sur la base des données issues du LMS, de l'accès à la plateforme LinkedIn Learning et des systèmes RH, sur l'ensemble de la période de référence. Elles concernent les formations techniques, managériales, réglementaires et de sensibilisation (numérique responsable, cybersécurité, conformité, etc.).

16.6.16. S1-14 – Métriques de santé et de sécurité

La prévention des risques professionnels et la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs constituent un enjeu de maîtrise des impacts sociaux et de continuité opérationnelle.

• Couverture du système de gestion de la santé et de la sécurité

Au cours de la période de référence, 100 % des salariés d'Infotel (hors Allemagne) étaient couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité conforme aux exigences légales applicables, notamment en matière de prévention des risques professionnels, de santé au travail et de sécurité.

Les travailleurs externes ne sont pas intégrés dans le système de gestion interne d'Infotel et relèvent des dispositifs de prévention et de sécurité de leurs employeurs respectifs.

• Accidents du travail, maladies professionnelles et décès

o Salariés du Groupe (hors Allemagne)

Indicateurs 2025	Unité	2025
Nombre d'accidents avec arrêt	Nb	9
Nombre de jours perdus pour maladie professionnelle	Nb	0
Nombre de décès	Nb	0

Indicateurs 2025	Unité	2025
Nombre d'accidents avec et sans arrêt - INFOTEL Conseil	Nb	14
Nombre de jours perdus en raison d'un accident - INFOTEL CONSEIL	Nb	420
Nombre totales d'heures travaillées - INFOTEL Conseil	Nb	3 265 488,74
Taux d'accidents comptabilisables - INFOTEL Conseil	Taux	4,29
Taux de gravité - INFOTEL Conseil	Taux	0,13

Ces indicateurs reflètent un niveau d'accidentalité faible, cohérent avec la nature des activités exercées et les dispositifs de prévention en place..

• Autres travailleurs présents sur les sites de l'entreprise

Concernant les autres travailleurs présents sur les sites d'Infotel (notamment les travailleurs de la chaîne de valeur lorsqu'ils interviennent dans les locaux de l'entreprise) :

- Nombre de décès dus à des accidents ou maladies liés au travail : 0
- Aucun accident entraînant une incapacité permanente totale ou partielle ou décès n'a été identifié au cours de la période de référence.

Le système de gestion de la santé et de la sécurité d'Infotel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'une certification tierce de type ISO 45001 à la date de clôture.

16.6.17. S1-15 – Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Dans le cadre de sa politique sociale et de ses accords collectifs, Infotel veille à garantir à ses salariés l'accès aux congés familiaux, conformément aux dispositions légales applicables et aux accords en vigueur.

• Droit aux congés familiaux

Au cours de la période de référence, 100 % des salariés du Groupe (hors Allemagne) disposent d'un droit à des congés familiaux, incluant notamment les congés de maternité, de paternité, d'adoption, de congé parental et de congés aidant, conformément au droit du travail applicable dans chacun des pays d'implantation.

Si les conditions de ces congés (durée, niveau de rémunération, modalités d'usage) varient selon les législations nationales, le principe d'un accès effectif à ce type de congés est garanti pour l'ensemble des salariés du périmètre.

Ce droit est ouvert de manière identique aux femmes et aux hommes, sans distinction de statut ou de fonction.

• **Recours effectif aux congés familiaux**

Parmi les salariés disposant de ce droit, la répartition des 84,92 % de salariés ayant effectivement pris un congé pour raisons familiales au cours de la période de référence est la suivante :

- Hommes : 2,25 %
- Femmes : 82,67 %
- Total : 84,92 %

Les dispositifs sont ouverts de manière identique aux femmes et aux hommes.

16.6.18. S1-16 – Métriques de rémunération

• **Écart de rémunération entre les femmes et les hommes**

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés masculins et féminins, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des salariés hommes.

Pour la période de référence et pour Infotel Conseil :

- Écart de rémunération femmes / hommes : 3,3 % en faveur des hommes
- Période précédente (A-1) : 3,6 %

Cet indicateur reflète un écart principalement lié à la structure des effectifs par métier et par niveau de séniorité et à la sous-représentation structurelle des femmes dans certains métiers techniques et postes à responsabilité dans le secteur des services numériques.

Ces écarts sont suivis via l'Index d'égalité professionnelle (Index Egapro) pour les entités françaises concernées. Cet index, obligatoire en France pour les entreprises d'au moins 50 salariés, mesure sur 100 points les écarts de situation entre les femmes et les hommes à partir de plusieurs indicateurs (écarts de rémunération, écarts de taux d'augmentations et de promotions, augmentations au retour de congé maternité, part des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations).

• **Ratio de rémunération annuelle totale**

o Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle médiane des salariés (hors personne la mieux rémunérée) s'établit à 4,6 pour Infotel Conseil.

Cet indicateur repose sur le périmètre Infotel Conseil uniquement et reflète la structure de rémunération propre à cette entité, sans prétendre représenter le ratio au niveau du Groupe dans son ensemble.

16.6.19. S1-17 – Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Les incidents liés au travail, les cas de discrimination ou les incidences graves en matière de droits de l'homme sont suivis par Infotel dans le respect règlementaire et des engagements de sa marque Employeur.

• **Incidents de discrimination et plaintes**

Au cours de l'exercice 2025, le groupe Infotel (hors Allemagne) a enregistré un signalement de harcèlement qui n'a pas eu d'incidence ni pour les salariés ni pour le Groupe.

Sur la même période :

- Aucune plainte n'a été déposée par les salariés via les canaux internes de remontée des préoccupations (cf. S1-3).
- Aucune plainte n'a été déposée auprès des Points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Aucune amende, pénalité ou indemnisation liée à des incidents de discrimination ou à des atteintes aux droits humains n'a été enregistrée.

Le montant total des amendes, sanctions ou indemnisations liées à ces sujets est donc nul.

• Incidents graves en matière de droits de l'homme

Au cours de la période de référence 2025, aucun incident grave en matière de droits de l'homme n'a été identifié au sein des effectifs d'Infotel, notamment en ce qui concerne le travail forcé ou obligatoire, la traite des êtres humains ou encore le travail des enfants.

Aucune sanction financière, ni amende, pénalité ou indemnisation liée à de tels cas n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

16.7. INFORMATIONS SOCIALES – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEURS

16.7.1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'identification et la prise en compte des intérêts et points de vue des parties prenantes constituent une étape clé du processus de double matérialité. Une cartographie distingue les parties prenantes internes (salariés, direction, instances représentatives) et externes (clients, fournisseurs clés, investisseurs, partenaires institutionnels). Le recueil de leurs attentes repose sur des entretiens, questionnaires de perception, ateliers de matérialité et une revue documentaire des engagements contractuels et sectoriels.

S'agissant des travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2), les attentes exprimées par les fournisseurs, sous-traitants et partenaires technologiques concernent principalement la stabilité des relations contractuelles, la visibilité sur les volumes d'activité, l'équité des conditions de référencement, le respect des délais de paiement et la clarté des exigences RSE. Elles ont contribué à l'identification d'IRO relatifs à la fragilisation potentielle de l'emploi de certains prestataires, au dialogue social et au respect des droits fondamentaux dans certaines filières amont.

Les investisseurs et clients grands comptes expriment par ailleurs des attentes croissantes en matière de traçabilité des pratiques fournisseurs et d'alignement sur les référentiels internationaux applicables (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, conventions fondamentales de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE). Ces attentes renforcent l'intégration de critères sociaux dans la politique d'achats responsables et dans les processus de sélection et d'évaluation des sous-traitants.

16.7.2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Pour le groupe Infotel, l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être significativement impactés par ses activités et relations d'affaires est inclus dans le périmètre de l'analyse, en cohérence avec la définition de la chaîne de valeur et du modèle d'affaires présentée dans l'URD 2025.

Sont principalement concernés les travailleurs de la chaîne de valeur liés aux activités du Groupe, notamment :

- Les prestataires et sous-traitants intervenant sur les projets (travailleurs sur site hors effectif) ;
- Les fournisseurs et partenaires en amont ;
- Les travailleurs chez certains clients, lorsque l'organisation des projets peut avoir un impact indirect ;
- Les travailleurs intervenant dans des structures partenaires, le cas échéant ;
- Certains travailleurs pouvant être plus exposés selon leurs conditions d'emploi ou le contexte local.

Infotel n'exerce pas d'activités industrielles d'extraction ou de transformation l'exposant directement à des risques tels que le travail des enfants ou le travail forcé. L'exposition identifiée est indirecte et située en amont, au sein de chaînes d'approvisionnement liées aux équipements IT et aux composants électroniques intégrant des matières premières critiques. Dans certains pays producteurs, des risques sectoriels de travail des enfants, de travail forcé ou de conditions de travail dégradées sont documentés par différentes sources publiques et analyses sectorielles.

Sur la base des informations disponibles et des dispositifs de remontée en place, incluant notamment le dispositif d'alerte interne accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes, aucune entité de la chaîne de valeur n'a été identifiée comme présentant des incidences significatives sur les travailleurs.

Aucun cas grave de violation des droits humains n'a été remonté au titre de l'exercice 2025.

Les incidences négatives identifiées concernent principalement la fragilisation potentielle de l'emploi de certains prestataires dans un contexte d'automatisation et d'intelligence artificielle, l'insuffisance possible de dialogue social

chez certains partenaires et les atteintes potentielles aux droits fondamentaux dans certaines filières amont. Les travailleurs de sous-traitants présentant une forte dépendance économique peuvent être plus vulnérables.

Des incidences positives sont également identifiées à travers le renforcement des exigences RSE dans les pratiques d'achats et l'intégration progressive de critères sociaux dans la sélection des partenaires.

Les principaux risques pour le Groupe portent sur l'atteinte à la réputation, la perte d'accès à certains marchés intégrant des critères ESG exigeants et le risque contractuel en cas de manquement grave d'un fournisseur. Les opportunités résident dans le renforcement de la résilience de la chaîne de valeur et la différenciation compétitive.

Les impacts, risques et opportunités identifiés influencent le modèle économique du Groupe, notamment en matière de gestion des fournisseurs, de conformité ESG et d'accès à certains marchés. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

16.7.3. S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur au sens des exigences ESRS. Infotel s'appuie aujourd'hui principalement sur des pratiques opérationnelles intégrées aux processus achats et RSE, sans formalisation dans un document unique.

Infotel prévoit de formaliser une politique dédiée couvrant ces enjeux dans le cadre du renforcement de son dispositif ESG, avec un objectif de mise en place à horizon 2026.

Infotel s'appuie sur un ensemble de dispositifs et principes de vigilance couvrant le recensement, l'évaluation, la gestion et, le cas échéant, la remédiation des incidences, risques et opportunités matériels relatifs aux travailleurs de sa chaîne de valeur.

Ces dispositifs sont directement rattachés aux trois IRO S2 identifiés. Ils s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants référencés par le Groupe, en France et à l'international, couvrant la chaîne de valeur en amont ainsi que les partenaires intervenant dans l'exécution des contrats.

La vigilance exercée repose principalement sur la sensibilisation des fonctions de direction et des achats dans le choix des fournisseurs, avec une intégration progressive de critères RSE. S'agissant des prestataires, elle se traduit par une attention particulière portée aux situations de dépendance économique, notamment pour les prestataires indépendants, reposant sur une écoute et un suivi opérationnel au cas par cas.

La Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants, mise en place en 2024, constitue le socle contractuel des exigences relatives au respect des droits humains et des droits du travail, aux conditions de travail décentes, à la santé et sécurité et à l'éthique des affaires.

Elle encadre également les relations avec les fournisseurs, avec lesquels Infotel entretient un dialogue dans le cadre des processus achats et du suivi des prestations.

En cas de manquement, des mesures correctives peuvent être mises en œuvre, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la résiliation de la relation contractuelle. Le dispositif d'alerte du Groupe est accessible et permet de signaler toute situation contraire aux engagements définis.

Elle interdit notamment le travail forcé et le travail des enfants et rappelle le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.

Ces engagements s'inscrivent dans le respect des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et en cohérence avec l'engagement du Groupe au titre du Pacte mondial des Nations Unies.

Le dispositif d'achats responsables complète ce cadre par une évaluation de la maturité RSE des fournisseurs, notamment via des questionnaires et des évaluations externes (Provigis, EcoVadis), en fonction de leur poids économique et de leur niveau de risque. Les résultats sont pris en compte dans les décisions de référencement, de renouvellement et de suivi contractuel.

Le dispositif de vigilance et le canal d'alerte du Groupe, accessibles aux parties prenantes, y compris aux travailleurs de la chaîne de valeur, permettent de signaler toute atteinte aux droits humains, aux droits du travail ou aux engagements éthiques d'Infotel. Les signalements font l'objet d'un traitement confidentiel et peuvent donner lieu, le cas échéant, à des mesures correctives adaptées.

Au cours de l'exercice 2025, aucun signalement relatif aux droits humains ou aux droits du travail au sein de la chaîne de valeur n'a été porté à la connaissance du Groupe.

La mise en œuvre opérationnelle relève de la Direction des Achats Groupe et du Directeur RSE, sous la supervision de la Direction Générale, dans le cadre du pilotage global des risques ESG.

16.7.4. S2-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Infotel ne dispose pas d'un mécanisme formalisé de dialogue direct avec les travailleurs des fournisseurs ou leurs représentants concernant les incidences réelles ou potentielles liées à ses activités. La diligence raisonnable sociale repose principalement sur l'évaluation et le suivi des fournisseurs via la Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants, les questionnaires RSE et les évaluations externes (Provigis, Ecovadis). Les points de vue des travailleurs sont ainsi pris en compte de manière indirecte, par l'intermédiaire de leurs employeurs, sans dispositif structuré d'échange direct.

Infotel n'a pas conclu d'accord-cadre global avec des fédérations syndicales internationales relatif aux travailleurs de sa chaîne de valeur.

En conséquence, l'entreprise n'est pas en mesure de publier l'ensemble des informations prévues par l'exigence S2-2, relatives aux modalités, à la fréquence et à l'évaluation de l'interaction directe avec les travailleurs de la chaîne de valeur.

16.7.5. S2-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

La prévention et le traitement des incidences négatives reposent principalement sur le dispositif d'achats responsables, la Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants et l'engagement du Groupe au titre du Pacte mondial des Nations Unies.

Au cours de l'exercice 2025, aucun cas significatif de non-conformité relatif aux droits humains ou aux droits du travail dans la chaîne de valeur n'a été identifié.

À ce stade, les modalités de réparation et d'évaluation de l'efficacité des mesures correctives ne font pas encore l'objet d'une procédure formalisée. Leur structuration pourra être étudiée dans le cadre des travaux futurs du Groupe relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Infotel met à disposition un canal d'alerte unique (alerte infotel@proton.me), accessible à l'ensemble des parties prenantes, y compris aux travailleurs de la chaîne de valeur. Il permet de signaler toute violation potentielle des engagements éthiques, des politiques internes, des infractions à la loi ou des atteintes aux droits humains et aux droits du travail. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et font l'objet d'un traitement confidentiel.

Les signalements sont transmis au Référent Conformité et traités selon une procédure définie, pouvant inclure des investigations internes ou le recours à des experts externes. Les situations significatives sont portées à la

connaissance de la Direction Générale. Aucun incident grave relatif aux droits humains dans la chaîne de valeur n'a été identifié au titre de l'exercice 2025.

Le dispositif garantit la confidentialité, la possibilité de signalement anonyme et la protection contre toute mesure de représailles, conformément aux exigences applicables en matière de lanceurs d'alerte. Toute mesure discriminatoire ou sanction liée à un signalement est prohibée.

Infotel reconnaît ne pas couvrir pleinement l'ensemble des exigences de l'ESRS S2-3 à ce stade, notamment s'agissant de la formalisation d'un mécanisme de réparation ciblé au bénéfice direct des travailleurs et de l'exigence généralisée de dispositifs de griefs chez les fournisseurs.

Ces éléments seront intégrés progressivement dans la politique dédiée prévue d'ici 2028.

16.7.6. S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Infotel met en œuvre des actions visant à prévenir et atténuer les impacts matériels identifiés sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Ces actions s'appuient principalement sur le dispositif d'achats responsables et l'évaluation RSE des fournisseurs.

Lorsqu'un impact négatif significatif est identifié, Infotel engage un dialogue avec le fournisseur concerné afin de demander la mise en conformité avec les exigences contractuelles et, si nécessaire, de définir des mesures correctives et un suivi renforcé de la relation.

L'intégration progressive de critères sociaux et environnementaux dans les décisions d'achats repose notamment sur l'analyse de la maturité RSE des fournisseurs, réalisée à partir de questionnaires et d'évaluations externes telles que Provigis ou EcoVadis.

À ce jour, aucun incident grave relatif aux droits humains n'a été détecté ou signalé dans la chaîne de valeur du Groupe.

Les principaux risques concernent l'atteinte à la réputation, le risque contractuel ou juridique en cas de manquement grave d'un fournisseur et la perte d'accès à certains marchés intégrant des critères ESG exigeants. À l'inverse, ces démarches peuvent constituer un facteur de différenciation dans les appels d'offres et renforcer la confiance des clients et investisseurs.

La mise en œuvre et le suivi de ces actions relèvent de la Direction des Achats Groupe et du Directeur RSE, sous la supervision de la Direction Générale, au niveau du Groupe.

Ils s'appuient sur les processus achats, les outils d'évaluation des fournisseurs et les échanges réguliers avec les parties prenantes concernées, afin d'assurer le suivi des engagements, d'identifier les situations à risque et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Ces échanges interviennent notamment lors des phases d'appels d'offres et de référencement, lors de la sélection de fournisseurs dans le cadre de demandes d'expertises spécifiques, ainsi que, pour les fournisseurs les plus importants, à l'occasion de demandes de partage de leurs évaluations EcoVadis. Ils peuvent également être déclenchés en cas d'alerte ou de non-conformité identifiée.

Les ressources mobilisées correspondent principalement au temps consacré par les fonctions Achats et RSE, ainsi qu'aux coûts liés aux plateformes d'évaluation externes et au déploiement de la Charte RSE Fournisseurs. Infotel ne dispose pas d'un suivi budgétaire isolé (OpEx/CapEx) spécifique aux actions S2 ; les dépenses sont intégrées dans les budgets opérationnels existants.

L'efficacité des actions est appréciée au regard du suivi des évaluations fournisseurs, de la mise en œuvre des plans correctifs et de l'absence d'incidents graves signalés.

16.7.7. S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Infotel n'a pas encore formalisé de cibles quantitatives spécifiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur au sens de l'exigence ESRS S2-5.

L'entreprise ne dispose donc pas encore de valeurs de référence, d'horizons temporels ni de trajectoires chiffrées permettant de mesurer les progrès relatifs aux incidences, risques et opportunités matériels identifiés au titre d'ESRS S2.

À ce stade, le suivi de l'efficacité repose sur les processus achats, les évaluations des fournisseurs (EcoVadis, Provigis) et le suivi des relations contractuelles ainsi que des éventuels incidents. Ces éléments font l'objet d'un suivi au cours de l'exercice, incluant notamment la réception et l'analyse mensuelle des rapports Provigis, complétés par des échanges avec les fournisseurs dans le cadre des processus achats.

Infotel prévoit de fixer, d'ici la fin de l'exercice 2028, des cibles mesurables et orientées résultats, portant notamment sur le taux de fournisseurs stratégiques évalués au regard des critères sociaux et droits humains, l'amélioration des scores RSE des fournisseurs sur les volets « conditions de travail » et « droits liés au travail » et la couverture de la chaîne de valeur par des clauses et mécanismes de prévention des risques sociaux.

16.8. INFORMATIONS SOCIALES – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

16.8.1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Dans le cadre du thème S4, Infotel identifie tous ses clients et indirectement, les utilisateurs finaux des solutions développées pour leur compte, comme des parties prenantes clés.

La relation s'inscrit principalement dans un cadre B2B : les échanges sont conduits avec les directions métiers, les directions des systèmes d'information (DSI), les responsables sécurité et les délégués à la protection des données des organisations clientes. Les utilisateurs finaux sont concernés à travers les solutions numériques déployées pour leur usage.

Le recueil des attentes s'effectue de manière continue, dans le cadre des comités de pilotage, des comités de suivi contractuel et des retours d'expérience organisés en fin de mission. Ces temps d'échange permettent d'identifier les priorités exprimées par les clients, notamment en matière de protection des données personnelles, de sécurité et de résilience des systèmes d'information, de qualité et de continuité de service, d'accessibilité numérique et de conformité réglementaire.

Ces éléments se traduisent par différents impacts matériels potentiels pour les utilisateurs finaux, notamment en cas de défaillance de sécurité, d'indisponibilité de service, de défaut d'accessibilité ou de non-conformité pouvant affecter la protection de leurs données, la continuité d'accès aux services ou la confiance dans les solutions numériques utilisées.

Ces attentes influencent directement la conception et l'exécution des prestations. Infotel intègre les exigences de sécurité et de conformité dès la phase de cadrage des projets, renforce les compétences de ses équipes en cybersécurité, protection des données, accessibilité et éco-conception logicielle, et adapte ses dispositifs internes de gouvernance et de contrôle. L'évolution des exigences ESG des clients contribue également à orienter le positionnement du Groupe vers des services numériques responsables, sécurisés et durables pour les utilisateurs finaux.

16.8.2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a mis en évidence des impacts, risques et opportunités liés au thème S4, directement en lien avec l'activité d'Infotel, centrée sur la conception, le développement, la maintenance et l'exploitation de solutions numériques pour des clients grands comptes, souvent opérant dans des environnements critiques ou régulés.

Les impacts identifiés concernent principalement les utilisateurs finaux, de manière indirecte. En cas de défaillance technique majeure, d'atteinte à la confidentialité des données, de vulnérabilité de cybersécurité ou de défaut d'accessibilité, ces utilisateurs peuvent subir une atteinte à leurs droits, notamment à la protection de la vie privée ou à l'accès à des services essentiels, ainsi qu'une limitation de l'accès à l'information ou une perte de confiance dans les services numériques fournis par les clients.

Pour Infotel, ces impacts potentiels se traduisent par des risques significatifs. Toute défaillance peut entraîner une perte de chiffre d'affaires, la remise en cause de contrats, l'application de pénalités contractuelles ou une atteinte à la réputation, dans un modèle d'affaires où la fiabilité des systèmes et la relation de confiance constituent des facteurs déterminants.

À l'inverse, la maîtrise de ces enjeux représente une opportunité stratégique. La capacité du Groupe à intégrer dès la conception des projets des exigences élevées en matière de protection des données, de cybersécurité, d'accessibilité numérique et de qualité de service renforce son positionnement sur des marchés exigeants. Elle répond aux attentes croissantes des clients en matière de conformité réglementaire, de résilience opérationnelle et de responsabilité numérique.

Infotel a également examiné l'exposition de certaines catégories d'utilisateurs finaux. Le Groupe n'entretenant pas de relation directe avec ces utilisateurs, il ne dispose pas d'informations individuelles.

Néanmoins, dans des secteurs tels que la banque, l'assurance ou les services publics, certaines catégories peuvent être plus vulnérables, notamment :

- les personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif) ;
- les personnes peu familières avec les outils numériques (personnes âgées ou en situation d'illectronisme) ;
- les utilisateurs rencontrant des difficultés de compréhension liées à la langue ou à la complexité des interfaces ;
- plus largement, les utilisateurs ayant un accès limité aux services numériques ou à certains équipements.

Ces catégories peuvent être davantage exposées en cas de défaut d'accessibilité ou de conception inadéquate des solutions numériques.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les éléments complémentaires présentés ci-après permettent de préciser leur articulation avec le modèle d'affaires du Groupe et les catégories d'utilisateurs finaux concernées.

Les impacts identifiés sur les consommateurs et les utilisateurs finaux influencent directement la stratégie et le modèle d'affaires d'Infotel.

Les enjeux de sécurité, de protection des données, de qualité de service et d'accessibilité conduisent le Groupe à intégrer ces exigences dans la conception et le développement de ses solutions (« security by design », « privacy by design »), ainsi que dans ses choix d'investissement, de compétences et de positionnement commercial, notamment sur des systèmes critiques.

Les risques associés, tels que la perte de chiffre d'affaires, l'atteinte à la réputation ou le risque de non-conformité réglementaire, sont pris en compte dans les dispositifs de gestion des risques, les exigences contractuelles et le suivi de la qualité de service.

À l'inverse, les opportunités liées à ces enjeux renforcent la différenciation du Groupe, la confiance des clients et l'accès à des marchés exigeants en matière de cybersécurité, de protection des données et de numérique responsable.

16.8.3. S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux au sens des exigences ESRS. Les dispositifs décrits ci-dessus reposent sur des cadres opérationnels existants, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et d'éthique.

L'absence de politique dédiée s'explique par l'intégration de ces enjeux dans des référentiels transverses déjà en place et par la structuration progressive du dispositif ESG du Groupe.

Infotel prévoit de formaliser une politique spécifique couvrant ces enjeux dans le cadre du renforcement de sa démarche ESG, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

Infotel s'appuie sur un ensemble de dispositifs internes visant à prévenir et gérer les risques liés à la sécurité des systèmes d'information, à la protection des données personnelles et, plus largement, aux impacts indirects susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients.

Ces dispositifs comprennent notamment :

- un cadre de sécurité des systèmes d'information ;
- un cadre de protection des données personnelles ;
- un code d'éthique et de conduite ;
- des procédures internes de gestion des incidents et de continuité d'activité.

Ces dispositifs s'appliquent aux activités propres du Groupe ainsi qu'aux prestations réalisées pour les clients. Ils couvrent indirectement les utilisateurs finaux susceptibles d'être affectés par les solutions numériques délivrées.

Le système de management de la sécurité de l'information du Groupe est certifié selon la norme ISO 27001 depuis plusieurs années.

La certification couvre les activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultat depuis les infrastructures Infotel, ainsi que la mise à disposition de solutions logicielles en mode SaaS et les services managés associés, basés sur des infrastructures Infotel ou cloud (IaaS).

Renouvelée en 2023 et maintenue en 2025, elle s'applique aux entités et sites suivants :

- Infotel SA et Infotel Conseil : Paris, Toulouse (Blagnac) et Rennes ;
- Infotel Monaco : Monaco
- Infotel UK : Newcastle
- Infotel India : Chennai

En matière de droits humains, le Groupe réaffirme son engagement à respecter les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT.

Infotel est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2024 (Global Compact) et publie chaque année une Communication on Progress (COP) qui présente les actions mises en œuvre et les résultats obtenus au regard des dix principes relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans le cadre du thème S4, ces engagements se traduisent notamment par une attention portée à la protection des données personnelles, à la sécurité des systèmes d'information, à l'accès non discriminatoire aux services numériques et au respect des principes éthiques dans les relations avec les clients et les utilisateurs finaux.

La formation des collaborateurs aux exigences de sécurité et de protection des données est intégrée aux parcours de formation obligatoires du Groupe, décrits dans la section ESRS S1 relative à la formation et au développement des compétences.

À la date de clôture de l'exercice, aucun cas significatif impliquant des consommateurs ou utilisateurs finaux au titre d'un non-respect des engagements précités n'a été identifié.

16.8.4. S4-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Infotel intervient dans un modèle principalement B2B et n'entretient pas de relation directe avec les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients. L'interaction relative aux incidences réelles ou potentielles s'effectue donc essentiellement par l'intermédiaire des clients, qui relaient, lorsque cela est pertinent, les attentes, retours et éventuelles préoccupations exprimées par les utilisateurs finaux.

Ce processus repose sur des dispositifs réguliers tels que les points de suivi projet (hebdomadaires ou bimensuels selon les contrats), les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels), les retours d'expérience en fin de mission et, le cas échéant, des enquêtes de satisfaction.

Les sujets abordés concernent notamment la sécurité des systèmes d'information, la protection des données personnelles, la qualité et la continuité de service ainsi que l'accessibilité numérique. En cas d'incident ou de risque identifié, des réunions de gestion d'incident ou des comités de pilotage extraordinaires peuvent être organisés afin d'analyser les causes, d'évaluer les impacts potentiels et de définir les mesures correctives appropriées.

Une attention particulière est portée, via les échanges avec les clients, aux besoins de certains utilisateurs finaux susceptibles d'être plus vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap ou peu familières des outils numériques. Ces enjeux sont pris en compte dans la conception des solutions, notamment à travers des exigences d'accessibilité et de simplicité d'usage lorsque cela est pertinent.

La responsabilité opérationnelle de ces interactions relève des directeurs de projet et des responsables de compte, sous la supervision des directions opérationnelles. Les fonctions spécialisées, notamment en matière de sécurité de l'information et de protection des données, interviennent en appui. La Direction générale supervise le dispositif global de gestion des risques et la relation client.

L'efficacité de ces interactions est appréciée au moyen d'indicateurs opérationnels tels que la satisfaction client, le respect des engagements contractuels, le suivi des incidents et des non-conformités ainsi que le taux de renouvellement des contrats.

16.8.5. S4-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Infotel intervient dans un modèle principalement B2B et n'entretient pas de relation contractuelle directe avec les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients. Les éventuelles préoccupations relatives aux solutions livrées sont donc transmises par les clients, qui disposent de leurs propres mécanismes de gestion des plaintes à destination de leurs utilisateurs finaux, notamment via les comités de pilotage, les comités de suivi contractuel et les retours d'expérience organisés en fin de mission.

Lorsqu'une incidence négative importante est identifiée, des procédures internes de gestion des incidents sont activées afin d'en analyser les causes et de définir les mesures correctives appropriées. Ce processus comprend l'identification et la qualification de l'incident, l'évaluation de ses impacts potentiels (sécurité, données, continuité de service), ainsi que la coordination des actions de résolution avec les équipes concernées et, le cas échéant, avec le client. La significativité de l'incident est appréciée au regard de critères tels que la nature des données ou des services concernés, le niveau d'impact sur les utilisateurs finaux, la durée de l'incident et ses conséquences opérationnelles ou contractuelles.

En cas d'incident significatif, des mesures correctives sont mises en œuvre, pouvant inclure la correction technique, le renforcement des contrôles, l'adaptation des procédures ou des actions de communication avec le client. En matière de protection des données personnelles, les obligations de notification applicables sont mises en œuvre en coordination avec le client concerné et, le cas échéant, avec les autorités compétentes. Les incidents significatifs peuvent également faire l'objet d'un partage au sein du Comité exécutif (COMEX), afin d'assurer leur suivi au niveau du Groupe et, le cas échéant, de diffuser les mesures correctives aux autres projets ou clients concernés.

Le Groupe dispose d'un dispositif d'alerte accessible aux parties prenantes, reposant notamment sur une adresse dédiée (alerte-infotel@proton.me, tel que décrit dans la section ESRS G1 relative aux mécanismes d'alerte. Ce dispositif est porté à la connaissance des collaborateurs et des partenaires via le Code de conduite anticorruption et la procédure d'alerte interne, et peut également être indiqué aux clients comme canal de signalement complémentaire lorsque la nature des prestations le justifie, afin qu'ils puissent, le cas échéant, relayer les préoccupations de leurs utilisateurs finaux vers Infotel.).

Dans le cadre du modèle B2B d'Infotel, les clients échangent principalement via les interlocuteurs habituels (chefs de projet, responsables de compte, directions clients), qui permettent de relayer les préoccupations et, le cas échéant, d'orienter vers ce dispositif.

Les signalements peuvent ainsi être portés à la connaissance d'Infotel soit via ce canal, soit dans le cadre des échanges avec les clients.

Aucun cas significatif d'incidence négative importante nécessitant un mécanisme spécifique de réparation n'a été identifié sur la période.

16.8.6. S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Les actions mises en œuvre par Infotel pour prévenir et atténuer les incidences négatives potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux s'inscrivent directement dans ses pratiques opérationnelles liées à la conception, au développement et à la maintenance de solutions numériques.

Ces actions trouvent leur origine dans le modèle d'affaires du Groupe, fondé sur la réalisation de prestations informatiques pour le compte de ses clients, impliquant la gestion de données et de systèmes critiques. Elles visent à limiter les impacts potentiels sur les utilisateurs finaux, notamment en matière de sécurité, de protection des données, de qualité et de continuité de service, tout en contribuant à renforcer la fiabilité des solutions proposées..

Elles reposent principalement sur :

- L'intégration des principes de sécurité des systèmes d'information et de protection des données dès la conception des projets ;
- La réalisation de revues de sécurité proportionnées à la criticité des prestations ;
- La prise en compte systématique des exigences contractuelles et réglementaires applicables ;
- La mise en œuvre de procédures de gestion des incidents permettant d'identifier, analyser et corriger les situations susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux.

En 2025, ces principes se sont traduits concrètement, par exemple, par la réalisation de revues de sécurité renforcées lors du déploiement de nouvelles solutions critiques chez plusieurs grands comptes, par la mise à jour de procédures de gestion des incidents pour intégrer les dernières exigences en matière de notification de violations de données personnelles, ainsi que par des campagnes de sensibilisation à la sécurité et à la protection des données auprès des équipes projet intervenant sur des systèmes à forte criticité pour les utilisateurs finaux.

Ces actions concernent les activités de développement, d'intégration et de maintenance des solutions, sur l'ensemble des zones géographiques où le Groupe intervient, et s'appliquent à la chaîne de valeur aval, en lien avec les clients, ainsi qu'aux utilisateurs finaux des solutions déployées.

En cas d'incident, des actions de remédiation sont mises en œuvre, incluant l'analyse des causes, la correction technique, le renforcement des contrôles et, le cas échéant, l'adaptation des procédures. Lorsque des données personnelles sont concernées, les obligations de notification sont appliquées en coordination avec le client et, le cas échéant, avec les autorités compétentes. Ces actions visent à limiter les impacts, corriger les anomalies et informer le client afin qu'il puisse, le cas échéant, mettre en œuvre les mesures appropriées vis-à-vis des utilisateurs concernés.

Les actions nécessaires sont identifiées dans le cadre du pilotage opérationnel des projets, du suivi des incidents et des échanges réguliers avec les clients (comités de pilotage, suivi contractuel). Ces processus permettent de détecter les situations à risque, d'en analyser les causes et d'évaluer les impacts potentiels sur les utilisateurs finaux, afin de définir des mesures adaptées en fonction de leur nature et de leur criticité.

La mise en œuvre de ces actions repose sur la mobilisation des équipes opérationnelles (chefs de projet, équipes de développement, responsables de compte), ainsi que des fonctions support spécialisées, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et de RSE. Ces ressources sont intégrées aux activités courantes du Groupe et mobilisées en fonction des enjeux identifiés.

Au-delà de la prévention des risques, certaines actions contribuent également de manière positive à l'amélioration des résultats pour les utilisateurs finaux.

En particulier, le Groupe contribue au renforcement de l'autonomie et de la confiance des utilisateurs, grâce à la conception et à la mise à disposition d'outils fiables et accessibles, permettant un usage autonome sans recours systématique à un support externe. Cette approche repose sur la qualité des développements réalisés par les équipes, encadrée par un système de management de la qualité certifié ISO 9001, ainsi que sur une relation client de proximité permettant d'intégrer les besoins des utilisateurs dans la durée.

Par ailleurs, le Groupe veille à améliorer l'accessibilité et l'ergonomie des services numériques, en intégrant ces exigences dans ses pratiques de développement, en lien avec les réglementations en vigueur.

Ces actions contribuent également à saisir des opportunités, notamment en renforçant la confiance des clients, en améliorant la qualité et la sécurité des solutions proposées et en soutenant le positionnement du Groupe sur des offres numériques responsables.

L'efficacité de ces actions est appréciée au regard du respect des engagements contractuels (notamment en matière de sécurité, de disponibilité et de qualité de service), du suivi des incidents, des retours clients ainsi que de l'absence de cas significatif portant atteinte aux droits des utilisateurs finaux sur la période de reporting 2025. Le respect des engagements contractuels, complété par les retours clients, constitue ainsi un indicateur clé de la capacité du Groupe à délivrer des solutions conformes aux exigences définies avec les clients et à limiter les impacts négatifs potentiels sur les utilisateurs finaux.

La formation des collaborateurs aux enjeux de sécurité, de conformité et de développement responsable constitue un levier de support à ces actions. Elle est intégrée aux parcours de formation du Groupe, décrits dans la section ESRS S1 relative à la formation et au développement des compétences.

16.8.7. S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Infotel n'a pas défini à ce jour de cibles exclusivement dédiées au thème S4.

Cette absence s'explique par le fait que les enjeux identifiés (sécurité des systèmes d'information, protection des données personnelles, qualité et continuité de service) sont intégrés dans les dispositifs de pilotage opérationnel existants et suivis au moyen d'indicateurs opérationnels déjà en place, notamment :

- Le suivi des incidents significatifs liés à la sécurité ou à la protection des données ;
- Le respect des niveaux de service contractuels (SLA) ;
- Les résultats des audits internes ou réalisés dans le cadre de relations clients ;
- Les indicateurs de satisfaction client.

Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi régulier des performances et de maîtriser les impacts, sans qu'à ce stade des cibles spécifiques et formalisées aient été définies.

En l'absence de cibles dédiées, l'efficacité du cadre de sécurité des systèmes d'information, du cadre de protection des données personnelles et des procédures de gestion des incidents est évaluée au travers de ces indicateurs. Ils permettent d'apprécier la capacité du Groupe à prévenir les incidents, à en limiter les impacts et à maintenir un niveau de service conforme aux attentes des clients et des utilisateurs finaux.

Le niveau d'ambition du Groupe repose sur une logique d'amélioration continue, visant à maintenir un faible niveau d'incidents significatifs, à assurer le respect des engagements contractuels et à répondre aux exigences croissantes des clients en matière de sécurité, de protection des données et de qualité de service.

Les progrès sont appréciés sur une base annuelle, avec une analyse des incidents, des performances contractuelles et des retours clients d'une période à l'autre.

Le suivi de ces indicateurs est réalisé au minimum annuellement, et peut intervenir plus fréquemment dans le cadre des revues opérationnelles pilotées par la Direction générale. Les résultats sont examinés dans les instances de gouvernance et peuvent conduire, le cas échéant, à des actions correctives ou à des ajustements des pratiques.

Infotel prévoit de structurer progressivement son dispositif ESG et d'évaluer la pertinence de formaliser des cibles spécifiques au thème S4, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

La formation des collaborateurs aux enjeux de sécurité, de conformité et d'éthique constitue un levier de support à ces dispositifs et fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques.

16.9. INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES

16.9.1. ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Rôle des organes d'administration et de direction

Les informations détaillées relatives à la structure de gouvernance du Groupe, à la composition des organes d'administration et de direction ainsi qu'à la répartition des responsabilités sont présentées dans la section correspondante de l'ESRS 2.

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue l'instance de décision opérationnelle du Groupe. Il définit les orientations stratégiques et assure le suivi des performances financières, commerciales, sociales et environnementales.

Il examine les mesures relatives au fonctionnement du Groupe et décide de leur mise en œuvre. Il suit régulièrement les principaux indicateurs d'activité et procède à un examen détaillé des directions opérationnelles afin de vérifier l'atteinte des objectifs et, si nécessaire, d'ajuster les orientations retenues. Il contrôle l'avancement des décisions prises et coordonne les actions des différentes entités.

Le Comité de direction supervise également les principaux risques et opportunités du Groupe, y compris ceux liés aux enjeux sociaux, environnementaux, éthiques et de conformité. Il veille à leur intégration dans la stratégie et dans le modèle d'affaires.

Au 31 décembre 2025, le Comité de direction était composé de quatre membres : le Président-Directeur général, le Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité (également responsable de la supervision des enjeux climatiques et environnementaux), le Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale et des finances, et la Directrice des Ressources Humaines.

Le Comité exécutif (COMEX)

La direction opérationnelle du Groupe est assurée par le Comité exécutif (COMEX).

Le COMEX met en œuvre la stratégie arrêtée par le Comité de direction. Il coordonne les directions régionales et assure la gestion quotidienne des activités, la commercialisation des prestations et la rentabilité des projets. Il veille à la cohérence de la politique commerciale entre les entités et au bon fonctionnement opérationnel des filiales.

Dans une activité de services numériques, la qualité et la stabilité des équipes constituent un facteur clé de performance. Le Groupe accorde une attention particulière au recrutement, à la formation et à l'évolution professionnelle des collaborateurs. Les membres du COMEX restent impliqués dans le suivi des équipes et des projets.

Contrôle interne et information financière

L'organisation du Groupe en matière d'information financière est centralisée. Cette organisation vise à garantir la fiabilité des comptes et la maîtrise des engagements financiers.

Les règles d'engagement des dépenses sont encadrées. Les décisions significatives sont prises au niveau de la Direction générale ou des Directeurs généraux délégués. Dans les filiales étrangères, seules des dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées localement, afin d'assurer un contrôle des engagements.

La gestion de la trésorerie est également encadrée. Les encaissements clients sont réalisés par virement sur des comptes dédiés. Les mouvements de sortie sont soumis à des règles d'autorisation définies. Ces mécanismes contribuent à sécuriser les flux financiers et à limiter les risques d'erreur ou de fraude.

La comptabilité des entités du Groupe est tenue ou supervisée par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale. Les comptes annuels sont établis selon cette organisation. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont préparés au niveau de la société mère, sous la supervision de la Direction générale, qui assure également un suivi des engagements et des principaux actifs.

Le Groupe s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne. Le système budgétaire et de reporting est opérationnel et adapté à la taille actuelle du Groupe. Il pourra évoluer en fonction du développement des activités.

Gestion des risques et conformité

La gestion des risques est placée sous la responsabilité de la Direction générale. Elle couvre les risques financiers, opérationnels, juridiques et de conformité.

Le Groupe veille au respect des lois et règlements applicables dans les pays où il opère. Les obligations réglementaires sont suivies au niveau central afin d'assurer une cohérence des pratiques.

Pour structurer son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, la société s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs moyennes et petites. L'application de ce cadre n'a pas mis en évidence de défaillance significative à la date de clôture.

16.9.2. ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d’identification et d’évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Infotel a mis en place une procédure structurée d’identification et d’évaluation des incidences, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité. Cette procédure repose sur le principe de la double matérialité, conformément aux exigences de l’ESRS 1.

L’analyse couvre les activités propres du Groupe ainsi que, lorsque cela est pertinent, les principaux maillons de la chaîne de valeur en amont et en aval. Elle vise à identifier à la fois les impacts du Groupe sur l’environnement et la société, et les risques ou opportunités que ces enjeux peuvent représenter pour le modèle d’affaires.

La démarche est conduite de manière transversale, sous la coordination des fonctions RSE, risques et juridique, en lien avec la Direction générale. Elle s’appuie sur la cartographie annuelle des risques du Groupe, sur les échanges avec les parties prenantes internes et externes (collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires) ainsi que sur l’analyse du cadre réglementaire applicable.

Les incidences, risques et opportunités sont évalués selon des critères communs de gravité et de probabilité. L’analyse distingue les horizons de temps (court, moyen et long terme) ainsi que les périmètres concernés (opérations propres et chaîne de valeur). Des seuils de matérialité ont été définis afin de déterminer les sujets jugés significatifs.

Cette évaluation permet de prioriser les thématiques de durabilité et de déterminer les informations à publier dans la déclaration de durabilité. Elle sert également de base à la définition des plans d’action, en cohérence avec la stratégie et le modèle d’affaires du Groupe.

Dans le domaine de la conduite des affaires, cette démarche a notamment permis d’identifier des impacts positifs liés à l’intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la gouvernance, à la protection des lanceurs d’alerte et aux pratiques responsables. Elle a également mis en évidence certains risques, tels que le risque d’atteinte à la réputation ou de sanctions en cas de manquement aux règles de conformité, ou encore le risque lié à la protection des données personnelles.

L’identification et l’évaluation de ces incidences, risques et opportunités reposent notamment sur l’analyse des zones géographiques d’implantation du Groupe, de la nature de ses activités (prestations informatiques, gestion de données), des secteurs d’activité de ses clients ainsi que des modalités de contractualisation et d’exécution des prestations. Ces critères permettent d’apprécier les niveaux d’exposition aux risques de conformité, d’éthique et de protection des données.

Les principales conclusions de cette analyse ont été présentées aux instances de direction et intégrées dans le pilotage stratégique et le suivi des risques du Groupe.

Les principaux impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de ce processus sont présentés ci-dessous, afin d’illustrer les résultats de l’analyse de double matérialité et leur prise en compte dans le modèle d’affaires et la stratégie du Groupe.

La description détaillée de ces impacts, risques et opportunités, ainsi que leur articulation complète avec le modèle d'affaires, est présentée dans la section ESRS 2 SBM-3 et dans les sections thématiques correspondantes.

16.9.3. G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

À ce jour, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée unique dédiée à la conduite des affaires au sens des exigences ESRS.

Le Groupe s'appuie toutefois sur un ensemble de dispositifs existants, intégrés au Référentiel Qualité Interne et à ses procédures internes (code de conduite, dispositif anticorruption, règles relatives aux conflits d'intérêts, procédures de validation des engagements), qui couvrent les principaux enjeux de conduite des affaires.

Cette approche s'explique par l'intégration historique de ces sujets dans les dispositifs opérationnels et de contrôle interne du Groupe, sans formalisation dans un document cadre unique.

Infotel prévoit de structurer progressivement son dispositif et d'évaluer la pertinence de formaliser une politique dédiée à la conduite des affaires, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

La culture d'entreprise d'Infotel repose sur des principes d'intégrité, de respect, de transparence et de responsabilité. Ces principes encadrent la conduite des affaires et structurent les relations avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les partenaires et les actionnaires.

La conduite des affaires vise à prévenir et gérer les risques identifiés dans l'analyse de double matérialité, notamment les risques de corruption, de non-conformité réglementaire, d'atteinte à la réputation et de perte de confiance des parties prenantes. Elle contribue à sécuriser les relations commerciales et à renforcer la crédibilité du Groupe.

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'international. Elles concernent les collaborateurs et dirigeants et s'étendent, lorsque cela est pertinent, aux partenaires et fournisseurs intervenant dans la chaîne de valeur.

Les dispositions applicables sont formalisées dans le Référentiel Qualité Interne du Groupe. Ce référentiel a été mis en place de manière progressive et fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des pratiques internes et des retours d'expérience. Ces mises à jour sont pilotées par les fonctions concernées (juridique, contrôle interne, RSE), sous la supervision de la Direction générale.

Il est destiné à l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe et constitue le cadre de référence pour la conduite des activités et la gestion des risques associés. Il est mis à disposition via les outils internes (intranet, documentation) et fait l'objet de communications et de formations régulières afin d'en assurer la bonne appropriation.

La Direction générale constitue le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre du dispositif de conduite des affaires. Le suivi opérationnel est assuré avec l'appui des fonctions juridique, risques / contrôle interne et RSE, sous la supervision du Comité exécutif.

Ce dispositif de conduite des affaires et de conformité comprend un Code de conduite, un outil de prévention de la corruption conforme aux exigences applicables, notamment la loi Sapin II, des règles relatives aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et invitations, des circuits de validation des contrats et engagements financiers.

Les fonctions les plus exposées aux risques de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles sont identifiées : fonctions commerciales, achats, management et négociation contractuelle.

Les formations anticorruptions sont obligatoires et accessibles via la plateforme interne de formation (LMS). En 2025, un webinar spécifique consacré aux pratiques commerciales et aux risques anticoncurrentiels a été organisé à destination des équipes commerciales et achats.

Infotel dispose également d'un dispositif de signalement accessible via l'adresse dédiée alerte-infotel@proton.me.

Ce mécanisme, géré par le Référent Conformité/Anticorruption (RCA) du groupe, protège l'identité des lanceurs d'alerte, traite les alertes de façon anonyme via une enquête interne confidentielle et respecte la protection des

données personnelles dans l'enquête. La boîte mail ainsi que le répertoire des alertes est géré sur des ressources informatiques indépendantes du réseau informatique du groupe Infotel.

Ce dispositif est accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux parties prenantes.

Les signalements sont reçus par un référent interne désigné au niveau du Groupe, placé sous la responsabilité de la Direction générale, et intervenant pour l'ensemble des entités, avec l'appui, le cas échéant, des fonctions juridique, RSE ou contrôle interne.

Le traitement des signalements est réalisé conformément aux procédures internes, dans le respect des principes de confidentialité, d'impartialité et de protection des personnes concernées. Les informations sont traitées de manière restreinte et uniquement par les personnes habilitées.

Le dispositif prévoit des garanties visant à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, conformément aux exigences applicables. L'utilisation d'une adresse externe permet par ailleurs de faciliter, lorsque cela est souhaité, le signalement de manière anonyme ou confidentielle.

Chaque signalement fait l'objet d'une analyse préalable afin d'en évaluer la recevabilité et la gravité. Des investigations peuvent être menées de manière proportionnée et peuvent donner lieu, le cas échéant, à des mesures correctrices, organisationnelles ou disciplinaires, telles que le rappel des règles internes, la mise à jour des procédures, le renforcement des contrôles, des actions de formation ciblées ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires adaptées.

Au cours de l'exercice 2025, aucune alerte n'a été reçue via ce canal. En cas d'incident identifié, une analyse interne peut être engagée..

16.9.4. G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

Le Groupe a formalisé une Politique Achats Responsables (version 1.2 –2025). Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe et couvre les achats de prestations, de sous-traitance et de biens nécessaires à l'activité.

Cette politique s'inscrit dans la continuité de la signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en 2024, de l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et des engagements du Groupe en matière de numérique responsable et de trajectoire bas carbone.

Elle vise à intégrer des critères RSE dans les décisions d'achat, promouvoir une chaîne de valeur responsable, favoriser la diversité et le recours au secteur adapté et protégé et instaurer des relations équilibrées et durables avec les fournisseurs, notamment les PME.

Les critères RSE sont progressivement intégrés dans les appels d'offres et les évaluations fournisseurs. L'analyse peut reposer sur une autoévaluation RSE, la communication d'une notation externe (par exemple EcoVadis) ou la détention de certifications reconnues.

Une Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants (version 1.0 – 2024), annexée aux contrats, formalise les engagements attendus en matière d'éthique, de droits humains, de conditions de travail, de santé et sécurité et de protection de l'environnement.

Les délais de paiement font l'objet d'un suivi régulier à travers des indicateurs internes (délai moyen de paiement, part des factures réglées dans les délais, montants en retard à la clôture). Les informations relatives aux délais de paiement sont publiées dans l'URD (chapitre Trésorerie et Capitaux).

En cas d'anomalie, des mesures correctrices sont engagées, notamment la relance des circuits de validation ou la priorisation des factures en attente. Le Directeur Administratif et Financier, membre du Comité exécutif, supervise la fonction achats Groupe et le respect des règles de paiement.

Le pilotage de la politique Achats Responsables est assuré par le Comité RSE Groupe, avec des référents désignés au sein des entités.

16.9.5. G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Infotel a mis en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption applicable à l'ensemble de ses entités en France et à l'international.

Ce dispositif repose sur un Code de conduite anticorruption formalisé et sur des règles intégrées au Référentiel Qualité Interne, encadrant notamment les conflits d'intérêts, les cadeaux et invitations ainsi que les processus de validation des engagements contractuels et financiers.

Il est complété par un dispositif d'alerte et de signalement permettant de remonter toute situation à risque ou non conforme, ainsi que par des actions de formation et de sensibilisation destinées aux collaborateurs exposés.

La prévention des risques est intégrée au fonctionnement quotidien du Groupe. Les engagements commerciaux et financiers font l'objet de validations hiérarchiques et financières, avec une séparation des fonctions opérationnelles et financières dans les processus de décision. La Direction administrative et financière, membre du Comité exécutif, supervise les flux financiers. Le risque de corruption est également pris en compte dans les travaux de contrôle interne et dans la cartographie des risques du Groupe.

Certaines fonctions sont considérées comme plus exposées, notamment les fonctions commerciales, achats, management et négociation contractuelle, et font l'objet d'une vigilance particulière.

Infotel dispose d'un canal de signalement accessible via l'adresse alerte-infotel@proton.me. Les signalements sont reçus et instruits par le Responsable Qualité et Référent RSE du Groupe. Il réalise l'analyse initiale et peut associer, si nécessaire, la Direction générale ainsi que les fonctions juridique ou risques / contrôle interne. Les directions opérationnelles concernées ne participent pas à l'instruction lorsqu'elles sont impliquées ou susceptibles de l'être, afin de garantir une analyse indépendante.

Lorsque la gravité des faits le justifie, les conclusions sont présentées à la Direction générale et, le cas échéant, au Comité exécutif. À la clôture de l'exercice 2025, aucune alerte relative à des faits de corruption n'a été reçue via ce canal.

La prévention repose également sur la formation. Un module anticorruption obligatoire est intégré au parcours d'intégration des collaborateurs et accessible via la plateforme interne de formation. Il couvre le cadre légal applicable, les principes d'intégrité et de tolérance zéro, l'identification des situations à risque, les règles relatives aux conflits d'intérêts et aux cadeaux ainsi que le fonctionnement du dispositif d'alerte.

En 2025, le programme de formation anticorruption a été déployé de manière prioritaire auprès des fonctions identifiées comme exposées (notamment commerciales, achats et management). Au total, 69 collaborateurs ont suivi ce module au cours de l'exercice, dont certains font partie des fonctions exposées. Le pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation n'est pas disponible, cette information sera publiée dans le prochain rapport.

En complément, des actions de sensibilisation spécifiques peuvent être organisées pour les fonctions les plus exposées. En 2025, un webinar consacré aux pratiques commerciales et aux risques anticoncurrentiels a été organisé à destination des équipes commerciales et achats. Les membres du Comité exécutif sont également concernés par ces actions compte tenu de leur rôle dans la supervision du dispositif.

Les règles anticorruption sont accessibles aux collaborateurs via les supports internes du Groupe. Les engagements attendus des partenaires et fournisseurs sont intégrés dans les documents contractuels et dans la Charte RSE Fournisseurs.

16.9.6. G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

En 2025, le Groupe n'a recensé aucun cas avéré de corruption ni de versement de pots-de-vin. Aucune procédure judiciaire ni disciplinaire n'a été engagée à ce titre au cours de la période.

Cette situation est cohérente avec les exercices antérieurs, au cours desquels aucun incident de cette nature n'avait été constaté.

En l'absence de cas avérés sur la période de référence, aucune mesure corrective spécifique n'a été nécessaire. Le Groupe maintient toutefois un dispositif de prévention et de détection actif (code de conduite, contrôle interne, formation obligatoire et dispositif d'alerte), afin d'identifier et de traiter sans délai tout éventuel manquement.

Indicateurs relatifs à l'exercice 2025

- Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation anticorruption : 0
- Nombre total de cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin : 0
- Nombre de cas ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs : 0
- Nombre de contrats résiliés ou non renouvelés pour des faits liés à la corruption : 0.

16.9.7. G1-6 – Pratiques en matière de paiement

Cette exigence vise à présenter les conditions de paiement du Groupe et leurs effets sur les paiements effectifs, notamment vis-à-vis des PME.

Infotel s'engage à respecter des pratiques de paiement équitables et responsables, conformément aux dispositions légales applicables et aux engagements pris dans le cadre de la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR). Cet engagement contribue à maintenir des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et à sécuriser la chaîne de valeur du Groupe.

Délai moyen de paiement

En 2025, le délai moyen de paiement du Groupe (France et Monaco), calculé à compter du point de départ contractuel ou statutaire (réception de la facture ou exécution de la prestation selon les conditions générales d'achat), s'établit à 33 jours.

Ce calcul est réalisé sur la base des données comptables consolidées du Groupe. Aucun échantillonnage n'a été utilisé.

Délais contractuels et respect des échéances

Les délais contractuels standards varient selon la nature des prestations. Ils sont définis en conformité avec la réglementation applicable et les pratiques du secteur.

Le Groupe distingue plusieurs grandes catégories de fournisseurs, notamment :

- les sous-traitants en services informatiques ;
- les prestataires de conseil et prestations intellectuelles ;
- les fournisseurs de biens et équipements ;
- les autres fournisseurs (services généraux, utilities, etc.) ;
- les PME, suivies de manière transversale.

Pour chacune de ces catégories, le Groupe suit le respect des délais contractuels et le pourcentage de factures réglées dans les délais.

Les données détaillées pour l'exercice 2025 sont présentées dans le tableau ci-après.

Délai de paiement 2025	Paiements effectués	Paiements effectués après l'échéance	Paiements effectués moins de 30 jours après l'échéance	Paiements effectués moins de 60 jours après l'échéance	Paiements effectués moins de 90 jours après l'échéance	Paiements effectués au-delà de 90 jours	Moyenne Pondérée du nombre de jours de paiement des factures
France	81,25%	18,75%	16,00%	2,44%	0,08%	0,22%	33
Monaco	74,86%	25,14%	20,57%	3,43%	0,76%	0,38%	43
TOTAL	81,07%	18,93%	16,13%	2,47%	0,10%	0,22%	33

La moyenne pondérée du nombre de jours de paiement des factures a été déterminée à partir des délais de paiement calculés pour chacune des factures des entités françaises et monégasque. Le délai moyen de paiement est déterminé pour chaque entité. La pondération a été faite en fonction du nombre de factures de chacune des entités.

Impact sur les PME

Une attention particulière est portée aux PME, pour lesquelles le respect des délais de paiement est essentiel à la stabilité financière. Le suivi interne permet de vérifier que les échéances contractuelles sont respectées et d'identifier rapidement toute anomalie.

En 2025, aucune procédure judiciaire relative à des retards de paiement n'était en cours.

Organisation du suivi et mesures correctrices

Le suivi des délais de paiement est assuré par la Direction administrative et financière. Le Directeur administratif et financier, membre du Comité exécutif, supervise la fonction achats Groupe et le respect des règles de paiement.

Des circuits internes de validation des factures sont en place afin d'éviter les retards liés à des blocages administratifs.

Le suivi des délais de paiement et les mesures correctrices associées sont décrits dans la section G1-2 relative à la gestion des relations fournisseurs.

16.10. SP – NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier des impacts, risques et opportunités matériels liés au développement du numérique responsable et à l'intégration de l'intelligence artificielle, concernant à la fois les opérations propres du Groupe et sa chaîne de valeur.

La stratégie mise en œuvre permet de maîtriser le risque de perte de compétitivité et de coûts d'adaptation en cas d'intégration insuffisante de ces technologies (IRO R-E-53). L'industrialisation des activités, le développement de la plateforme IAS et la montée en compétences des collaborateurs permettent d'anticiper ces évolutions et de limiter les impacts financiers associés.

Elle génère par ailleurs un impact positif structurant sur le modèle d'affaires (IRO IP-E-43). L'intégration de l'intelligence artificielle améliore la productivité, optimise les processus internes et renforce la qualité des prestations, tout en permettant le développement d'offres différenciantes.

La stratégie contribue ainsi à réduire les impacts environnementaux indirects en optimisant les systèmes, à accompagner l'évolution des compétences et à répondre aux attentes des clients en matière de performance, de sécurité et de souveraineté.

Politique

À la date de publication, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique dédiée au numérique responsable et à l'intelligence artificielle au sens des exigences ESRS (MDR-P).

Toutefois, ces enjeux sont intégrés de manière transversale dans la stratégie du Groupe (« Infotel Augmented »), ainsi que dans ses pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données (RGPD) et de gestion responsable des équipements informatiques..

Actions

Infotel déploie une démarche de transformation intitulée « Infotel Augmented », visant à intégrer l'intelligence artificielle au cœur de ses activités de services numériques et de développement logiciel. Celle-ci s'inscrit dans une ambition de changement d'échelle sur les activités liées à l'intelligence artificielle et dans une logique d'industrialisation des usages.

Elle se traduit notamment par le développement d'une usine logicielle IA permettant de structurer les activités de développement et de maintenance applicative, ainsi que par un positionnement end-to-end couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des systèmes d'information.

L'année 2025 a marqué une phase de structuration et de premiers déploiements. Infotel a mis en place une organisation dédiée à l'intelligence artificielle, développé une première offre commerciale et obtenu ses premières références clients.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des équipes commerciales, tandis que des programmes de formation ont été engagés pour les populations techniques et fonctionnelles. En 2025, plus de 300 collaborateurs ont été formés à ces technologies et plus de 1 800 formations ont été suivies via la plateforme LMS.

Parallèlement, une plateforme interne, Infotelia, a été déployée avec des cas d'usage appliqués à l'avant-vente, aux ressources humaines et aux activités commerciales. Des solutions d'intelligence artificielle ont également été intégrées aux offres logicielles existantes, et des travaux ont été engagés sur les infrastructures nécessaires à une mise à disposition de l'IA à l'échelle du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs développé la plateforme « Infotel Augmented Solutions », permettant l'intégration d'agents d'intelligence artificielle sur l'ensemble du cycle de développement. Reposant sur une infrastructure souveraine hébergée en Europe, elle met à disposition des agents capables d'automatiser des tâches critiques liées aux systèmes d'information, en particulier sur la documentation, la modernisation des applications et les opérations de migration.

L'utilisation de ces solutions contribue à réduire la dette technique, à optimiser les cycles de développement et à limiter les impacts environnementaux indirects liés aux usages numériques.

En parallèle, Infotel met en œuvre une gestion optimisée de son parc informatique, fondée sur l'allongement de la durée de vie des équipements, leur réemploi et leur traitement via des filières adaptées, en cohérence avec les principes d'économie circulaire.

Dans ce cadre, Infotel s'inscrit dans une démarche de labellisation portée par l'Institut du Numérique Responsable. Le Groupe a été précédemment labellisé niveau 2 et a engagé un processus de renouvellement au niveau 1. Cette démarche contribue à structurer et à formaliser les pratiques du Groupe en matière de numérique responsable.

Cibles

À la date de publication, Infotel ne dispose pas de cibles quantitatives formalisées spécifiques relatives au numérique responsable et à l'intelligence artificielle au sens des exigences ESRS (MDR-T).

La feuille de route 2026 prévoit néanmoins la montée en compétences des collaborateurs, l'industrialisation des activités et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans les processus internes.

Indicateurs

Le pilotage de cette stratégie repose sur des indicateurs en cours de structuration (MDR-M).

Les éléments actuellement suivis portent sur :

- le nombre de collaborateurs formés à l'intelligence artificielle
- le volume de formations suivies via la plateforme LMS
- le déploiement de cas d'usage et l'adoption des outils d'intelligence artificielle.

À la date de publication, ces indicateurs ne font pas encore l'objet d'un cadre consolidé et standardisé au niveau du Groupe.

16.11. SP – CYBERSÉCURITÉ

Rôle stratégique de la cybersécurité pour Infotel et ses parties prenantes

La cybersécurité constitue un enjeu structurant pour Infotel compte tenu de son positionnement sur des systèmes d'information critiques pour des grands comptes des secteurs banque, assurance, industrie, transport, aéronautique et secteur public. La capacité du Groupe à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des services numériques conditionne directement la continuité d'activité de ses clients, le renouvellement des contrats et la confiance des utilisateurs finaux.

Du point de vue des parties prenantes, les attentes portent en priorité sur la protection des données personnelles et sensibles, la résilience opérationnelle, la conformité réglementaire et la sécurité des solutions développées. Ces attentes sont relayées dans les dispositifs de gouvernance et dans les exigences clients, ce qui contribue à faire de la cybersécurité un levier central de la stratégie d'Infotel, au même titre que le numérique responsable et l'intelligence artificielle.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la cybersécurité

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier plusieurs impacts et risques matériels liés à la cybersécurité et à la protection des données, couvrant les activités propres du Groupe, sa chaîne de valeur et les usages finaux de ses solutions.

La DMA a permis d'identifier comme impact négatif matériel une atteinte potentielle à la confidentialité et à l'intégrité des données des clients et utilisateurs ainsi qu'à la continuité des services numériques en cas de défaillance des dispositifs de cybersécurité. Cet impact est de court terme et peut entraîner des interruptions de service, une perte de confiance des clients et des conséquences financières directes sur le chiffre d'affaires et le maintien des contrats.

La DMA a également fait ressortir un risque financier, contractuel, contentieux et réputationnel si les solutions proposées présentent des failles de sécurité ou génèrent des incidents de cybersécurité. Ce risque de court terme peut se traduire par des pénalités contractuelles, des litiges, une dégradation de la réputation et une remise en cause du renouvellement des contrats, notamment sur les systèmes d'information critiques.

Un risque de sanctions réglementaires et de perte de confiance est susceptible d'être constaté si les solutions intégrées exposent les clients à des failles ou à des usages contraires aux règles de protection des données. Il

conduit Infotel à intégrer les principes de security by design et de privacy by design, la conformité RGPD et des contrôles de sécurité dans les projets.

Enfin la DMA a permis de relever des impacts, risques et opportunités matériels liés à la protection des données personnelles des collaborateurs, en particulier dans les systèmes d'information RH, notamment le risque de "sanctions réglementaires et tensions sociales internes en raison d'une incapacité à garantir un haut niveau de protection des données personnelles des collaborateurs", tel qu'identifié dans la section S1 (cf. IRO social correspondant) et rappelé dans la section S4. La cybersécurité ne concerne pas uniquement les clients et les utilisateurs finaux, mais aussi les droits des salariés, la confiance interne et la stabilité des équipes.

Dans leur ensemble, ces IRO montrent que la cybersécurité est à la fois un sujet de protection des personnes, de conformité, de continuité opérationnelle et de performance économique pour Infotel.

Gouvernance de la cybersécurité

La gouvernance de la cybersécurité s'inscrit dans le dispositif global de gouvernance, de gestion des risques et de durabilité présenté dans le rapport de durabilité du Groupe. Le Conseil d'administration, réuni en formation RSE, examine les orientations stratégiques, supervise les principaux risques et valide les impacts, risques et opportunités matériels, y compris ceux relatifs à la cybersécurité et à la protection des données.

Le Comité exécutif assure le suivi opérationnel des priorités du Groupe et intègre les enjeux liés à la sécurisation des systèmes d'information critiques, à la conformité et à la résilience des prestations délivrées aux clients. La Direction générale, la DSI, la Direction financière et la Direction RSE contribuent conjointement à la gestion des IRO cyber, dans le cadre des processus de pilotage, des revues ESG et du Comité CSRD.

Cette organisation permet d'intégrer la cybersécurité dans les décisions structurantes du Groupe, qu'il s'agisse des offres, des investissements, des choix d'infrastructures cloud, des relations fournisseurs ou de l'organisation des centres de services. Elle est cohérente avec la pratique observée chez plusieurs acteurs du numérique, pour lesquels la cybersécurité relève à la fois de la gouvernance des risques, de la relation client et de la stratégie de croissance sur les marchés régulés.

Politiques et dispositifs de cybersécurité

Les politiques et dispositifs décrits ci-après s'appliquent principalement au périmètre certifié ISO 27001 d'Infotel, couvrant les systèmes d'information et activités de Paris, Rennes Toulouse pour la France, les sites de Monaco, Chennai (Inde), Newcastle (Royaume), ainsi que les environnements opérés pour les clients concernés, et sont déclinés, lorsque pertinent, aux autres entités du Groupe.

Système de management de la sécurité de l'information

Infotel s'appuie sur le maintien de la certification ISO 27001 qui inclut une politique SSI et sur la mise en œuvre de mesures de sécurité portant sur la gestion des accès, la protection des données, la surveillance des systèmes, la réalisation d'audits et de tests de sécurité ainsi que la gestion des incidents. Ce dispositif est présenté comme un élément central de la réponse apportée aux impacts, risques et opportunités liés à la cybersécurité et à la protection des données, tels que décrits dans la section S4 du rapport de durabilité.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information est responsable de cette politique.

Le système de management de la sécurité de l'information permet d'encadrer les principales exigences applicables aux activités d'Infotel, notamment sur les projets sensibles, les environnements opérés pour les clients et les logiciels manipulant des données à caractère personnel. Il contribue également à sécuriser la relation commerciale en apportant aux clients des garanties formalisées sur la maîtrise des risques TIC et la continuité de service.

Security by design et privacy by design

Infotel intègre les exigences de sécurité et de protection des données dès la conception des solutions, conformément aux principes de security by design et de privacy by design déjà mentionnés dans les IRO matériels. Cela se traduit par l'intégration des exigences de sécurité dans les choix techniques, la gouvernance des projets, les revues de conformité, les audits et les tests adaptés au niveau de criticité des prestations.

Cette approche répond aux attentes croissantes des clients grands comptes, notamment dans les secteurs fortement régulés, qui attendent de leurs prestataires numériques des garanties de fiabilité, d'auditabilité, de réversibilité et de protection des données. Elle met en avant la sécurisation des environnements, la robustesse des architectures et l'intégration de la cybersécurité dans les cycles projet comme facteurs de différenciation commerciale.

Protection des données personnelles

La protection des données personnelles constitue un axe complémentaire du dispositif de cybersécurité d'Infotel, tant pour les données traitées dans les solutions délivrées aux clients que pour celles relatives aux collaborateurs du Groupe. Il est rappelé l'encadrement des accès aux données RH, la mise en conformité RGPD, la sensibilisation des collaborateurs et la gestion des incidents en lien avec les fonctions IT, RH et conformité.

Cet enjeu est particulièrement sensible pour Infotel dans la mesure où le Groupe développe et maintient des solutions intervenant dans des environnements réglementés et parfois sur des traitements documentaires, d'archivage électronique ou de gestion de données personnelles. Le maintien d'un haut niveau de protection des données contribue ainsi à sécuriser les activités du Groupe, à limiter l'exposition aux sanctions et à préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

Sensibilisation et montée en compétences

La maîtrise du risque cyber repose également sur la sensibilisation des collaborateurs et sur le développement des compétences internes, en lien avec les chantiers plus larges de formation identifiés dans la norme S1 du rapport. Infotel renforce progressivement les compétences clés sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'éco-conception et l'accessibilité numérique, afin d'adapter ses offres et ses pratiques aux évolutions technologiques et réglementaires.

Cette montée en compétences constitue un levier essentiel de prévention, car une part significative du risque cyber se situe dans les pratiques projet, les usages des outils, la gestion des habilitations et la capacité à détecter puis remonter rapidement les incidents. Elle participe aussi au maintien de la qualité des prestations sur les systèmes d'information critiques opérés pour les clients.

Conformité avec DORA

Compte tenu de la forte exposition d'Infotel au secteur financier, le Groupe intègre progressivement dans son dispositif de cybersécurité les exigences issues du règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act – règlement (UE) 2022/2554). Si DORA s'applique directement aux entités financières, ses exigences en matière de gestion des risques TIC, de résilience opérationnelle numérique, de notification des incidents et de gestion des prestataires tiers se répercutent désormais sur leurs fournisseurs IT, dont les ESN intervenant sur des services critiques ou importants. Infotel anticipe ces attentes en renforçant son cadre de gestion des risques TIC, en structurant le dialogue avec ses clients financiers sur la classification des services, les plans de continuité et les droits d'audit, et en adaptant progressivement ses pratiques contractuelles et opérationnelles aux nouvelles attentes portant sur la sécurité, la réversibilité, la traçabilité et la coopération en cas d'incident. Le Groupe peut s'appuyer pour cela sur sa certification ISO 27001, sur ses processus de gestion des incidents et de continuité d'activité, et sur l'intégration de la cybersécurité dans les projets et les offres, afin d'aligner progressivement son dispositif sur les piliers structurants de DORA : gestion des risques TIC, incidents, tests de résilience, gestion des prestataires tiers TIC et partage d'informations sur les cybermenaces.

Gestion des incidents et amélioration continue

Infotel met en œuvre des dispositifs de surveillance, de gestion des incidents et de coordination avec les équipes IT et les clients, en cohérence avec les réponses et adaptations identifiées dans la matrice des IRO. Ces dispositifs visent à détecter les événements de sécurité, à limiter leurs effets, à conduire les actions correctrices nécessaires et à capitaliser sur les retours d'expérience pour améliorer les contrôles et les pratiques.

La gestion des incidents contribue directement à la continuité de service, à la conformité et à la confiance des clients, qui figurent parmi les attentes prioritaires identifiées dans le dialogue avec les parties prenantes. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue articulée avec les audits, les tests de sécurité, les revues internes et l'évolution des référentiels de sécurité du Groupe.

Cibles

Infotel effectue de manière continue une veille sur les risques liés à la cybersécurité, et elle forme régulièrement ses collaborateurs. Il n'est pas communiqué d'indicateurs spécifiques du fait de la sensibilité des informations cependant pour les prochains exercices Infotel pourrait en donner en lien avec la couverture des formations, aux résultats d'audit, au périmètre couvert par les certifications ou encore au niveau d'exigence cyber dans la chaîne de valeur.

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE INFOTEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Infotel,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Infotel. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses au chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Infotel est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité d'Infotel sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Infotel pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Infotel dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'Infotel, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Infotel en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire,

l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Infotel pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Infotel lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Infotel avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Infotel pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées à la section 16.1 du rapport sur la gestion du groupe.

Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 16.1 du rapport sur la gestion du groupe, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans le paragraphe « IRO-1 & IRO-2 – Gestion des impacts, risques et opportunités et analyse de double matérialité » de la section 16.1 du rapport sur la gestion du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche combinée utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
 - apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
 - apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
 - apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
 - apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
 - apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations
 - d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- * les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- * la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- * le périmètre retenu par Infotel relativement à ces informations est approprié ; et
- * sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 16 du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « BP-1 – Base de préparation (générale) » qui précise l'absence de donnée comparatives sur certains indicateurs quantitatifs au titre de l'exercice de référence 2024 pour les normes ESRS E5, ESRS S1 et ESRS G1, à l'exception des données des effectifs à fin décembre 2024.
- Le paragraphe « E1-5- Consommation d'énergie et mix énergétique » de la section 16 du rapport sur la gestion du groupe qui précise les difficultés rencontrées en termes de collecte faisant porter un risque sur l'exhaustivité des données.
- Le paragraphe « BP-1 – Base de préparation (générale) » et « E1-6 - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES » qui précise les choix et contraintes méthodologiques ayant impactés l'estimation du scope 3 du bilan carbone.
- Les informations figurant au paragraphe « BP-1 – Base de préparation (générale) » qui précisent les omissions de certaines informations quantitatives de la norme S1 « Effectifs de l'entreprise » ainsi que les restrictions de périmètre applicables à cette même no.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

• Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe « Informations environnementales – Changement climatique » de la section 16 du rapport sur la gestion du groupe. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Sur la base des entretiens menés avec la direction, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

* Nous avons pris connaissance des méthodes de calcul utilisées par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.

* Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :

o La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,

o Le processus de collecte d'informations,

* Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;

* Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;

* Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

• Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) sont mentionnées au paragraphe « Informations sociales – Effectifs » de la section 16 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

* sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées (direction des ressources humaines, ...) :

o prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité,

o examiner la documentation sous-jacente disponible ;

o mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données notamment sur les informations quantitatives publiées par l'entité au titre du personnel de l'entreprise portant sur la diversité, le salaire décent, la santé et la sécurité et les rémunérations ;

Nous avons par ailleurs :

* examiné le périmètre géographique/juridique sur lequel les informations ont été établies ;

* apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 et, le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;

* défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;

* examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes ;

* vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Infotel pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

* de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

* sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Forvis Mazars

Samuel Lucas

Isabelle Massa

17. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

17.1. TABLEAU D'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, les détenteurs d'actions ordinaires d'**Infotel** sont les suivants :

Actionnariat	Situation au 31/12/2023			Situation au 31/12/2024			Situation au 31/12/2025		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Bernard Lafforet	1 850 635	26,86	37,09	1 850 635	26,69	37,06	1 850 635	26,49	37,09
M. Michel Koutchouk	386 800	5,61	7,75	386 800	5,58	7,75	386 800	5,54	7,75
M ^{me} Josyane Muller	54 000	0,78	1,08	-	-	-	-	-	-
M. Éric Fabretti	49 755	0,72	0,81	49 755	0,72	0,81	49 755	0,71	1,00
M. Stéphane Bourva	44 705	0,65	0,90	44 705	0,64	0,90	44 705	0,64	0,90
M. Frédéric Halluin	42 984	0,62	0,86	42 984	0,62	0,86	42 984	0,62	0,86
M. Jean Pierre Rivière	36 966	0,54	0,74	35 767	0,52	0,72	35 767	0,50	0,70
M. Jean François Castella	31 094	0,45	0,62	31 094	0,45	0,62	-	-	-
M. Christophe Cerinotti	30 690	0,45	0,62	30 690	0,44	0,62	30 690	0,44	0,62
M. Stéphane Sawrei	23 971	0,35	0,48	23 971	0,35	0,48	23 971	0,34	0,48
M. Arnaud Siminski	22 573	0,33	0,45	22 573	0,33	0,45	22 573	0,32	0,45
Total dirigeants	2 574 173	37,36	51,40	2 518 974	36,32	50,26	2 486 880	35,60	49,85
Autodétention	0	0	0	7 098	0,10	0	112 296	1,61	0
Contrat de liquidité	2 462	0,04	0	2 419	0,04	0	2 619	0,04	0
Public	4 313 923	62,61	48,60	4 413 198	63,64	49,74	4 495 857	64,36	50,15
Total	6 890 558	100	100	6 934 791	100	100	6 985 356	100	100

Les principaux actionnaires de l'émetteur, ainsi que tous ses actionnaires dont les actions sont inscrites nominativement depuis au moins deux ans, disposent de droits de vote double en application des dispositions statutaires.

À la connaissance de la Société, l'émetteur n'est pas détenu ou contrôlé à plus de 50 % par une personne physique ou morale, et ce sur la base de la prise en compte de la totalité des actions et des droits de vote composant le capital de la Société dont 64,36 % des actions et 50,15 % des droits de vote sont détenus par le public.

Toutefois, il peut être considéré que Monsieur Bernard Lafforet exerce un contrôle de fait de la Société au regard du pourcentage des droits de vote qu'il détient, comparé au nombre de droits effectivement exercés en assemblée. À cet égard, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

La nature des actionnaires de référence d'**Infotel** depuis l'introduction en Bourse en janvier 1999 témoigne d'une grande stabilité.

Les dirigeants et managers, fortement impliqués dans la dynamique d'expansion du Groupe, sont majoritaires. Ils détiennent au 31 décembre 2025, 35,60 % du capital et 49,85 % des droits de vote.

Au 5 janvier 2026, l'actionnariat salarié détenait 89 553 actions soit 1,28 % du capital social, au travers d'un plan d'épargne entreprise. Représentant moins de 3 % du capital social, cette participation n'est pas significative.

Au 31 décembre 2025 aucune action acquise dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce n'est détenue nominativement par les salariés.

La société **Infotel** a procédé le 5 janvier 2026 à une étude TPI (titre au porteur identifiable) lui permettant de connaître le nombre d'actionnaires. 4 933 lignes ont été identifiées (+14 % par rapport à 2025), soit 3 737 527 titres au porteur identifiés (99,4 % des titres au porteur recensés) et 3 759 132 titres au porteur recensés au global par Euroclear.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué de façon significative au cours des trois derniers exercices.

Infotel confirme son éligibilité au PEA PME-ETI conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et au Décret n°2016-1664 du 5 décembre 2016 portant application de l'article 27 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finance rectificative pour 2015. En conséquence, les actions **Infotel** peuvent toujours être pleinement intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Le 7 décembre 2015, **Infotel** a annoncé que ses actions seront éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à partir du 29 décembre 2016, sur le segment « Long-seulement ».

Le 29 janvier 2016, le titre **Infotel** a été transféré du compartiment C vers le compartiment B d'Euronext Paris. Le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Le 15 juin 2023, **Infotel** a intégré l'indice Euronext Tech Leaders regroupant les entreprises Tech de premier plan et à forte croissance en Europe.

18. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Ces opérations sont décrites au paragraphe 6.2.14 « Autres informations sur les filiales » en page 46.

Le « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » repris dans le paragraphe 19.4.3 en page 244 ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Il n'existe aucune opération avec des parties liées.

19. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

19.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières clefs présentées ont été vérifiées et doivent être lues au regard des commentaires des dirigeants sur les résultats et la situation financière de la Société, des comptes consolidés et de leurs notes annexes ainsi que des autres informations de nature financière apparaissant dans le présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux exercices précédents sont disponibles dans les documents de référence des années antérieures, et consultables sur notre site : www.infotel.com, à la rubrique : Investisseurs > Documents de référence.

Les informations financières sont établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurent aux pages 218 à 245 et 259 à 262 du document de référence de l'exercice 2024, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2025 sous le numéro D.25-0310 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurent aux pages 246 à 258 et 263 à 266 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 53 et 54, les investissements en page 28 et les opérations avec les parties liées en page 216 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurent aux pages 119 à 146 et 160 à 163 du document de référence de l'exercice 2023, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2024 sous le numéro D.24-0335 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurent aux pages 147 à 159 et 164 à 167 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 55 et 56, les investissements en page 34 et 35 et les opérations avec les parties liées en page 114 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurent aux pages 113 à 139 et 153 à 156 du document de référence de l'exercice 2022, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2023 sous le numéro D.23-0387 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurent aux pages 140 à 152 et 157 à 160 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 53 et 54, les investissements en page 32 et 33 et les opérations avec les parties liées en page 111 de ce document.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit des documents de référence cités ci-dessus.

19.2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19.2.1. Bilan consolidé

19.2.1.1. Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	1	14 219	14 220
Droit d'utilisation	2	21 721	24 455
Immobilisations incorporelles	2	10 998	9 032
Immobilisations corporelles	3	4 113	3 886
Autres actifs financiers	4	3 629	16 894
Titres mis en équivalence	9	158	117
Actifs d'impôts différés	15	2 599	2 690
ACTIFS NON COURANTS		57 437	71 295
Clients	5	70 245	65 233
Autres créances	6	9 915	9 804
Actifs d'impôts exigibles	9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	109 633	109 897
ACTIFS COURANTS		189 794	184 933
TOTAL ACTIF		247 231	256 228

19.2.1.2. Passif

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	10	2 794	2 774
Réserves liées au capital		7 594	7 592
Réserves et résultat consolidé		117 287	113 806
Actions propres	10	(6 065)	(401)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		121 610	123 771
Intérêts minoritaires		(1 552)	564
CAPITAUX PROPRES		120 058	124 335
Dettes financières	11	924	4 295
Dette locative non courante	14	18 362	21 183
Provisions	12	5 522	5 309
Passifs d'impôts différés	15	0	11
PASSIFS NON COURANTS		24 807	30 798
Dette financière courante	11	1 515	0
Dette locative courante	14	5 342	5 582
Fournisseurs	13	28 608	26 638
Autres dettes	13	66 899	68 367
Passifs d'impôts exigibles	14	1	507
PASSIFS COURANTS		102 366	101 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		247 231	256 228

19.2.2. Compte de résultat et état du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	16 et 6	294 035	294 823
Achats consommés		(446)	(361)
Charges de personnel	18	(132 247)	(130 233)
Charges externes	17	(120 674)	(124 674)
Impôts et taxes		(4 513)	(4 770)
Dotations aux amortissements		(11 550)	(9 770)
Dotations aux provisions		157	(428)
Dotations et reprises aux provisions		(107)	52
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		24 656	24 638
Autres produits et charges non courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		24 656	24 638
Produits financiers	19	2 329	3 358
Charges financières	19	(6 339)	(2 340)
RÉSULTAT FINANCIER	19	(4 011)	1 018
Charge d'impôt sur le résultat	20	(6 397)	(6 803)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		124	58
RÉSULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		14 372	18 912
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		14 372	18 912
dont part du groupe		16 144	18 485
dont intérêts minoritaires		(1 771)	427

Résultat net par action - part du groupe	22	2,37	2,67
Résultat net dilué par action - part du groupe	22	2,35	2,65

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	14 372	18 912
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	1
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	14 372	18 913
dont part du groupe	16 227	18 398
dont intérêts minoritaires	(1 855)	515

19.2.3. Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	14 372	18 912
Dotations nettes aux amortissements et provisions	11 301	9 931
Coûts des avantages accordés	1 712	1 924
Plus ou moins-values sur cessions	0	(2)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(124)	(58)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	27 261	30 707
Coût de l'endettement financier net	4 011	(1 018)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 397	6 803
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	37 669	36 492
Impôts versés	(6 830)	(5 181)
Variation du BFR lié à l'activité	(5 013)	4 287
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	25 826	35 598
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 274)	(4 077)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	2
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	13 218	(436)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Acquisition Titres ADS	0	(698)
Incidences des variations de périmètre	0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	6 945	(5 209)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)	0	0
Rachats et reventes d'actions propres	(5 669)	(309)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 842)	(13 864)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(87)	(87)
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement)	(4 011)	1 018
Remboursement dette locative	(7 229)	(5 285)
Remboursement d'emprunt	(1 889)	1 052
Autres flux liés à des opérations de financement	(7)	(97)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(32 733)	(17 572)
Incidence des variations des cours des devises	(301)	175
Variation de trésorerie nette	(263)	12 991
Trésorerie à l'ouverture	109 897	96 906
Trésorerie à la clôture	109 633	109 897

19.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 756	7 590	(124)	107 537	117 759	120	117 880
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	18			(18)	0		0
Affectations en réserves		2		0	2	0	2
Opérations sur titres autodétenus			(277)	(33)	(309)	0	(309)
Dividendes				(13 864)	(13 864)	(87)	(13 951)
Résultat net de l'exercice				18 485	18 485	427	18 912
Variation actuarielle				(180)	(180)	0	(180)
Variation des écarts de conversion				93	93	88	181
Attributions des actions gratuites				1 924	1 924		1 924
Autres / Variations de périmètre				(144)	(144)	16	(128)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 774	7 592	(401)	113 806	123 771	564	124 335
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	20			(20)	0		0
Affectations en réserves		2		(2)	0	0	
Opérations sur titres autodétenus			(5 664)	(5)	(5 669)	0	(5 669)
Dividendes				(13 842)	(13 842)	(87)	(13 929)
Résultat net de l'exercice				16 144	16 144	(1 771)	14 372
Variation actuarielle				(70)	(70)	(1)	(70)
Variation des écarts de conversion				(147)	(147)	(83)	(230)
Attributions des actions gratuites				1 712	1 712	0	1 712
Autres / Variations de périmètre				(288)	(288)	(175)	(463)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	2 794	7 594	(6 065)	117 287	121 610	(1 552)	120 058

19.2.5. Informations générales

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'is, Infotel Consulting UK, Infotel IT Consulting, Infotel Canada, Groupe Adaming Maroc, SP Consulting et sa participation Altanna exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société, ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »), et sa participation.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 avril 2026 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2026.

19.2.6. Principes et méthodes comptables

19.2.6.1. Base de préparation

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2025 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2025 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2025.

19.2.6.2. Évolution du référentiel comptable en 2025

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2025

Amendement à IAS 21 - Absence d'échangeabilité

En août 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » afin de clarifier l'approche que doivent adopter les préparateurs d'états financiers lorsqu'ils comptabilisent des transactions en monnaie étrangère, convertissent des activités à l'étranger ou présentent des états financiers dans une monnaie différente, et qu'il existe une absence d'échangeabilité à long terme entre les monnaies concernées.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne par règlement (UE) 2024/2862 du 12 novembre 2024 et s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'application est rétrospective selon une approche simplifiée, avec ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2025, sans retraitement des comparatifs.

Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026 sont :

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » faisant suite à la revue post-implémentation d'IFRS 9. Ces amendements clarifient notamment :

- Le classement des actifs financiers comportant des caractéristiques liées aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : les amendements précisent comment évaluer si

les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier dont les paiements varient en fonction d'objectifs ESG satisfont au critère SPPI (« solely payments of principal and interest »).

- La décomptabilisation d'actifs et passifs financiers réglés par virement électronique : clarification du moment de décomptabilisation lorsqu'un système de paiement électronique est utilisé.
- Les informations à fournir : nouvelles obligations de transparence sur les instruments financiers comportant des caractéristiques contingentes (notamment liées aux objectifs ESG), sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et sur l'utilisation de l'exemption « own use » (par exemple dans les contrats d'achat d'électricité de type PPA).

Ces amendements seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, avec possibilité d'adoption anticipée. Le Groupe analyse actuellement l'impact de ces amendements, attendus limités compte tenu de son exposition aux instruments financiers complexes et aux contrats liés aux critères ESG.

19.2.6.3. Méthode de comptabilisation

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre hormis Infotel IT Consulting dont la date de clôture est au 31 mars et Altanna dont la date de clôture est la 31 août.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciers, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif devise contre EUR		Cours moyen 2025	Cours moyen 2024	Cours de clôture 2025	Cours de clôture 2024
Roupie indienne	INR	0,010156	0,01123	0,00947	0,01124
Dollar américain	USD	0,88547	0,95429	0,85106	0,96256
Livre sterling	GBP	1,16738	1,19019	1,14600	1,20601
Dollar canadien	CAD	0,63365	0,67047	0,62158	0,66899
Dirham marocain	MAD	0,09462	0,09538	0,09341	0,09564

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle des comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK est la livre sterling, celle d'Infotel IT Consulting est la roupie indienne, celle du groupe Adaming Maroc est le dirham marocain et celle d'Infotel Canada est le dollar canadien.

19.2.6.4. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM ainsi que celles relatives aux prestations au forfait et l'évaluation des frais de développement.

19.2.6.5. Méthodes d'évaluation

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition est réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont pris en charge dans l'exercice. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte ou une prise de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part du groupe et les minoritaires.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes opérationnelles.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant

l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	4 – 10ans
Agencements et aménagements	4 – 10ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend principalement le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période sont comptabilisées en charges dans le résultat financier.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Dépréciations d'actifs non financiers

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Instrument financier

Les instruments financiers correspondant aux engagements d'achats et de ventes de titres (notamment options de vente ou d'achat consenties dans le cadre des regroupements d'entreprises ou d'accords d'actionnaires) sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 9 – Instruments financiers. Lorsqu'ils répondent à la définition d'instruments dérivés, ces engagements sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis réévalués à chaque clôture, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat financier, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture éligibles au titre de la comptabilité de couverture. La juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation usuelles, fondées notamment sur l'actualisation des flux futurs attendus et sur des hypothèses de marché observables (multiples, volatilité, taux d'actualisation, scénarios de liquidité), complétées, le cas échéant, par des données spécifiques au contrat.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de difficulté de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor. La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est obtenue par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec des prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), il propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure.
- Le Groupe a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette estimation est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigé des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon l'avancement, car au moins une des conditions suivantes est remplie :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité, au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation de l'entité crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ;
- la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement, et l'entité a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Ces contrats sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée ;
- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et qui ne donne pas lieu à la date de transaction à une différence temporelle déductible et imposable de même montant ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe **Infotel** considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant a minima des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

19.2.6.6. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2025, la société INFOTEL SP Consulting a été créée et est détenue à 100 % par la société Infotel SA, pour une valeur de 5 000 €.
- La société Infotel UK Consulting a acheté la société W@btech for India en date du 5 août 2025 pour un montant de 5 616 k€ (6 595 k€ au cours du jour de l'opération).

Contrôles fiscaux et sociaux

- Aucun contrôle n'a eu lieu en 2025.

Contexte géopolitique

Néant.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy 4/16 avenue Léon Gaumont 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SA	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	91,25 %	91,25 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 Lyon	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Royaume-Uni
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco
Infotel IT Consulting	Amarasi Towers, N°455 Block 75 Anna Sali – Teynampet Chennai-600 018	U72200TN2021 FTC142170	IG	51 %	51 %	Inde
Groupe Adaming Maroc	119 boulevard Abdelmoumen Casablanca	377173	IG	65 %	65 %	Maroc
Infotel Canada	211-7236 rue Waverly Montréal Québec H2R0C2	1178533171	IG	100 %	100 %	Canada
Altanna	76 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	899 539 647 00060	ME	30 %	30 %	France
Infotel SP Consulting	2 calle Princesa 28008 Madrid	1000456399810	IG	100 %	100 %	Espagne

La société W@btech for India ne fait pas partie du périmètre de consolidation car les opérations effectuées entre la date d'acquisition et la date de clôture ne sont pas significatives et ne concernent que des opérations avec la filiale Infotel UK consulting.

19.2.6.7. Notes sur l'état de la situation financière

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2025 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'IS	431				431
ADS	461				461
Groupe Adaming Maroc	642				642
Altanna	630				630
Infotel IT Consulting	1 083				1 083
Total	14 220		0		14 220

L'écart d'acquisition d'Infotel IT Consulting prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'écart d'acquisition de Groupe Adaming Maroc prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 10 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2025, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations					
Droits d'utilisation	49 213		4 281	5 598	47 896
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	22 110		2 093	142	24 061
Brevets et licences	1 122			15	1 107
Logiciel Applicatif	11 286		2 876		14 162
Total	86 718		9 250	5 755	90 212
Amortissements					
Droits d'utilisation	24 757		1 417		26 175
Relations clientèle	2 915		71		2 986
Frais de développement	18 065	27	1 027		19 119
Brevets et licences	1 117		4	15	1 106
Logiciel Applicatif	6 350		1 758		8 108
Total	53 204	27	4 278	15	57 494
IMMOBILISATIONS NETTES	33 514	(27)	4 973	5 740	32 718

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, IDBA, DB/IQ, DEEPEO et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

En milliers d'euros	31/12/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations					
Constructions			7		7
Autres immobilisations	17 915	(44)	1 613	148	19 335
Total	17 915	(44)	1 620	148	19 343
Amortissements					
Constructions					0
Autres immobilisations	14 028	(27)	1 462	233	15 231
Total	14 028	(27)	1 462	(85)	15 231
IMMOBILISATIONS NETTES	3 886	(17)	158	(85)	4 112

Note 4 – Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont de 3 629 k€.

Il s'agit principalement d'obligations pour 1 985 k€ souscrites en 2025. Le solde correspond à des dépôts de garantie.

Note 5 – Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	60 011	55 703
Clients douteux	354	11
Factures à établir	10 240	9 536
Dépréciations	(360)	(17)
Valeur nette	70 245	65 233

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2025
Clients	17		352		9	360
Provisions pour dépréciations	17		352		9	360

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2025

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	70 245	60 648	6 084	1 491	383	1 640
%	100 %	86 %	9 %	2 %	1 %	2 %

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	65 233	60 625	2 568	1 775	408	(143)
%	100 %	93 %	4 %	3 %	1 %	0 %

Note 6 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	5 252	5 376
Créances diverses	0	0
Charges constatées d'avance	4 662	4 386
Avances et acomptes versés	1	42
Total	9 915	9 804

Note 7 – Besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024	Variation Totale	Variation de périmètre et autre	Variation de l'exercice
Clients	70 245	65 233	5 012	250	5 262
Fournisseurs	(28 608)	(26 638)	(1 970)	24	(1 946)
Autres Créances	9 915	9 804	111		111
Autres Dettes	(66 899)	(68 368)	1 469	117	1 586
Besoin en Fonds de Roulement	(15 347)	(19 969)	4 622	391	5 013

Les autres dettes de 2025, présentées ci-dessus, ne prennent pas en compte le complément de prix pour Infotel IT Consulting, pour Groupe Adaming Maroc et pour OAIO.

Les variations de périmètre et autre concernent les corrections d'à nouveaux.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	70 808	56 140
Disponibilités	38 888	53 786
Trésorerie à l'actif	109 696	109 926
Découvert bancaire	(63)	(29)
Actions propres		
Trésorerie au passif	(63)	(29)
Trésorerie nette	109 633	109 897

Note 9 – Instruments financiers actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	158	158	158			
Actifs financiers non courants	3 629	3 629			3 629	
Créances clients	70 245	70 245			70 245	
Autres créances	9 915	9 915			9 915	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 633	109 633	109 633			
Total des actifs	193 580	193 580	109 791		83 789	

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	117	117	117			
Actifs financiers non courants	16 894	16 894			16 894	
Créances clients	65 233	65 233			65 233	
Autres créances	9 804	9 804			9 804	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 897	109 897	109 897			
Total des actifs	201 945	201 945	110 014		91 931	

Infotel a une option pour acquérir 21 % des titres d'Altanna pendant 3 ans à l'échéance du 31 août 2027. Cette option est valorisée à zéro au 31/12/25 compte tenu des surperformances d'Altanna par rapport au marché. Au-delà de cette période les associés historiques ont un engagement vis-à-vis d'Infotel pour leur céder tout ou partie des titres qu'ils possèdent.

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2025 à 2 794 k€. Il est composé de 6 985 355 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2025	31/12/2024
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	9 717	2 462
Nombre de titres achetés	183 432	43 410
Nombre de titres vendus	47 597	36 155
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	145 552	9 717

Valeur des titres (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	400 947	124 304
Achats des titres	7 609 901	1 901 257
Cession des titres au cours de l'exercice	1 951 734	1 624 614
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	6 059 114	400 947

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2025 a décidé le versement d'un dividende de 2,00 euro par action, payé en juin 2025. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 13 842 milliers d'euros.

Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières de 2 439 k€ sont composées des compléments de prix pour le rachat des minoritaires des entités Groupe Adaming Maroc de 1 515 k€ et OAIO de 924 k€.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2024	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2025
Litiges	939		154		239	854
Départ en retraite	3 874		273			4 147
Primes d'ancienneté	496		24			520
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	5 309		451		239	5 522

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et un litige avec un fournisseur.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe
- Taux d'actualisation : 3,96 % pour les engagements de retraite (3,70 % en 2024) et 3,78 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,60 % en 2024).
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans)
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1 %
- Taux de charges patronales : 45 %.

La provision IDR des entités du Groupe s'établit à 4 147 k€ à la fin de l'exercice 2025.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Dettes locatives courantes	5 342	5 582
Fournisseurs	26 608	26 638
Dettes sociales et fiscales	38 202	37 603
Autres dettes	212	1 277
Produits constatés d'avance	28 485	29 486
Passifs d'impôts exigibles	1	507
Total	100 850	101 094

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des autres dettes correspondant au complément de prix sur les filiales où il existe des minoritaires.

Note 14 – Instruments financiers passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	18 362	18 362		18 362		
Dettes locatives courantes	5 342	5 342		5 342		
Fournisseurs	28 608	28 608		28 608		
Autres dettes	66 899	66 899		66 899		
Passifs d'impôts exigibles	1	1		1		
Total des passifs	119 212	119 212		119 212		

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	21 183	21 183		21 183		
Dettes locatives courantes	5 582	5 582		5 582		
Fournisseurs	26 638	26 638		26 638		
Autres dettes	68 367	68 367		68 367		
Passifs d'impôts exigibles	507	507		507		
Total des passifs	122 277	122 277		122 277		

Note 15 – Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2025
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	1 001	27	139	1 167
liés à la participation des salariés	975		(134)	841
liés aux déficits reportables	126		29	155
liés aux droits d'utilisation	588		(152)	436
Total	2 690	27	(118)	2 599
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	11		(11)	
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	11		(11)	0

19.2.6.8. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2025			2024		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	14 286	279 750	294 035	13 330	281 493	294 823

Les Logiciels intègrent les royalties IBM, la vente et la location de logiciels ainsi que les services associés, et la maintenance des produits.

Les Services intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

La part de forfait représente 16 % du chiffre d'affaires Services d'Infotel Conseil, soit 38 589 k€.

Note 17 – Charges externes

En milliers d'euros	2025	2024
Sous-traitance	106 152	109 833
Autres charges externes	14 522	14 841
Total	120 674	124 674

Note 18 – Charges de personnel et effectif

Les forces productives moyennes internes (incluant les stagiaires rémunérés et les contrats d'alternance) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont de 2 038 personnes. Sur l'exercice 2024, elles étaient de 2 106. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2025	2024
Rémunérations	93 408	92 074
Charges sociales	38 209	36 644
Actions gratuites	2 344	2 673
Participation des salariés aux résultats	3 366	3 899
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	404	(92)
Provision litige salarié	145	(204)
Frais de développement activés	(4 969)	(3 918)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(184)	(207)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(387)	(456)
Subventions	(7)	0
Remboursements et transferts charges liés au personnel	(82)	(179)
Total des charges de personnel	132 247	130 233

Note 19 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
Rémunération des comptes à terme	1 837	3 274
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 837	3 274
Gains de change	331	84
Pertes de change	(402)	(257)
Intérêts IFRS 16	(723)	(694)
Actualisation complément de prix	(5 050)	(1 389)
Autres produits et charges financières	(4)	(2 256)
Résultat financier	(4 011)	1 018

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
Impôt à payer au titre de l'exercice	5 814	6 262
Impôt différés IS	106	39
CVAE	477	476
Charge d'impôts	6 397	6 777

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
Résultat net avant MEE	14 248	18 854
Charge d'impôts	6 397	6 803
Résultat avant impôt	20 645	25 656
Taux courant d'IS applicable à la société mère	0	0
Charge d'impôt théorique	5 161	6 414
TVS et amortissements non déductibles	8	9
Différences temporelles et taux		
QP frais et charges	40	58
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(46)	(31)
Résultat Monaco	(284)	(297)
Résultat Groupe Coach'IS	(28)	(7)
Résultat Infotel Corp	(131)	(146)
Résultat Infotel UK Consulting Ltd	20	1
Résultat Insoft Infotel Software	45	74
Résultat Infotel Canada	15	1
Résultat Groupe Adaming Maroc	145	(51)
Résultat Infotel India	40	(1)
Attributions actions gratuites	586	668
CSB	156	189
CVAE nette d'IS	358	357
Plus-value AP et IBC	1	(8)
Autres	312	(429)
Charge d'impôt comptabilisée	6 397	6 803

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 91,25 % par le Groupe, par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %, la filiale Infotel IT Consulting à 51 %, et Groupe Adaming Maroc détenue à 65 %.

Note 22 – Résultat par action

	2025	2024
Résultat net part du groupe	16 144	18 485
Nombre d'actions composant le capital social	6 985 355	6 934 791
Dont actions propres détenues	145 552	9 717
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 839 803	6 925 074
Résultat par action	2,36	2,67
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation	0	0
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	49 015	50 565
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	49 015	50 565
Résultat dilué par action	2,34	2,65

19.2.6.9. Information sectorielle

L'activité du groupe **Infotel** se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du chiffre d'affaires par secteur

En milliers d'euros	2025			2024		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	14 286	279 750	294 035	13 330	281 493	294 823

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du Groupe est principalement une offre globale et transversale.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2025	%	2024	%
France	262 405	89,2 %	266 776	90,5 %
Europe	25 518	8,7 %	21 537	7,3 %
États-Unis	6 112	2,1 %	6 510	2,2 %
Total	294 035	100 %	294 823	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent chacun plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2025	% CA 2024	2024	% CA 2023
Client N° 1	39 301	14,1 %	43 483	15,4 %
Client N° 2	35 696	12,8 %	32 162	11,4 %
Client N° 3	26 355	9,4 %	27 477	9,8 %
Client N° 4	26 255	9,4 %	24 612	8,7 %
Client N° 5	24 631	8,8 %	22 373	8,0 %
Client N° 6	16 239	5,8 %	16 423	5,8 %
Client N° 7	10 510	3,8 %	15 184	5,4 %
Client N° 8	8 659	3,1 %	7 962	2,8 %
Client N° 9	7 970	2,8 %	7 141	2,5 %
Client N° 10	7 871	2,8 %	5 774	2,1 %

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	22 167	35 270	19 191	52 103
Actifs courants	21 137	168 657	20 881	164 053
Total	43 304	203 927	40 072	216 156

19.2.6.10. Informations complémentaires

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 5 – Créances clients » en page 210.

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 3 530 k\$ ou 3 004 k€ (3 121 k\$ ou 2 979 k€ au 31 décembre 2024). Elle est composée de l'actif net de la filiale américaine, des royalties IBM du 4T25 et de la trésorerie en \$ détenue par Infotel Conseil.
- Pour la livre sterling, à 2 768 k£ ou 3 172 k€ (2 895 k£ ou 3 492 k€ au 31 décembre 2024). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.
- Pour la roupie indienne, à 43 427 kINR ou 411 k€, (32 590 kINR ou 366 k€ au 31 décembre 2024), uniquement composée de l'actif net de la filiale indienne.
- Pour la filiale marocaine, à 9 549 kMAD ou 892 k€ (9 603 kMAD ou 918 k€ au 31 décembre 2024) uniquement composée de l'actif net de la filiale.
- Pour la filiale canadienne, à 192 kCAD ou 119 k€ (159 kCAD ou 106 k€ au 31 décembre 2024) uniquement composée de l'actif net de la filiale.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2025, 145 552 de ses propres actions, pour un montant total de 6 064 089 €, soit un prix moyen d'achat de 41,66 €.

Engagements hors bilan

Infotel a une garantie d'exécution de 5 k€ au CIC.

Infotel a un double engagement vis-à-vis d'Altanna. Au 31 août 2027, Infotel disposera d'une option pour racheter 21 % des titres d'Altanna. Et au 31 août 2031, une proposition sera ouverte aux associés minoritaires d'Altanna, représentant 49 % du capital, de céder leurs titres à Infotel.

en k€	Forvis Mazars SA		Constantin Associés		Forvis Mazars SA		Constantin Associés	
	2025		2025		2024		2024	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	87	41	87	47	85	47	85	52
- Filiales intégrées globalement	77	36	57	31	74	41	56	34
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	164	77	144	78	159	88	141	86
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.	47	23	42	22	22	12	22	14
- ESEF								
- Travaux non récurrents								
<i>Sous total</i>	47	23	42	22	22	12	22	14
TOTAL	211	100	186	100	181	100	163	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société **Infotel** et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 4 février 2026, 49 015 actions gratuites. Infotel SA a fait l'acquisition à 100 % de la société SESIN située à Marseille en janvier 2026 pour un montant de 5 061 k€. La société SESIN est un éditeur de logiciel spécialisé dans la GED.

Infotel SA a par ailleurs pris une participation de 20 % dans la société Aeroex située en Suisse, et spécialisée dans l'accompagnement réglementaire des entreprises aéronautiques pour un montant de 438 k€.

La société Infotel Conseil va faire l'objet d'un contrôle URSSAF qui démarrera au 1^{er} semestre 2026.

Le déclenchement du conflit militaire au Moyen-Orient le 28 février 2026 conduit le groupe Infotel à préciser qu'il ne réalise aucune activité sur aucune des zones géographiques directement concernées (Iran, Liban, Israël). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités du Groupe. Infotel reste toutefois vigilant sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe **Infotel** s'élève pour l'exercice 2025 à 776 k€.

Le Groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.

19.3. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

19.3.1. Bilan Actif

<i>Montants en €</i>	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	31 636 774	26 074 482	5 562 292	5 328 917
Concessions, brevets et droits assimilés	635 369	635 369	0	4 239
Fonds commercial	285 978		285 798	285 798
Immobilisations corporelles				
Constructions	7 306	109	7 197	
Autres immobilisations corporelles	3 313 659	2 229 236	1 084 423	1 275 771
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	18 987 726		18 987 726	14 982 726
Autres titres immobilisés	1 985 000		1 985 000	
Autres immobilisations financières	501 864		501 864	491 081
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 353 676	28 939 195	28 414 481	22 368 712
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	2 086
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 972 342		1 972 342	1 924 470
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
État, Impôts sur les bénéfices	0		0	0
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	826 793		826 793	975 127
Autres créances	211 107		211 107	1 306 509
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 110 114		6 110 114	395 171
Disponibilités	13 604 694		13 604 694	12 657 654
Charges constatées d'avance	796 586		796 586	744 111
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 522 336		23 522 336	18 005 128
Écarts de conversion - Actif	30 542		30 542	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	80 906 554	28 939 195	51 967 359	40 373 840

19.3.2. Bilan Passif

<i>Montants en €</i>	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 794 142	2 773 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	279 414	277 392
Autres réserves	324 673	344 899
Report à nouveau	7 915 021	7 307 018
Résultat de l'exercice	20 144 478	14 451 533
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 867 907	32 564 937
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour pertes de changes	30 542	0
Provision pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 542	0
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 531	2 451
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 531	2 380
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	9 024 712	4 461 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 541 144	2 254 433
<i>Personnel</i>	15 000	6 000
<i>Organismes sociaux</i>	52 595	44 248
<i>État, Impôts sur les bénéfiques</i>	94 672	500 853
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	115 668	83 713
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	23 537	17 103
Dettes fiscales et sociales	301 472	651 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	600	24 768
Produits constatés d'avance	199 451	321 627
TOTAL DETTES	13 068 910	7 716 777
Écarts de conversion - Passif	0	92 126
TOTAL PASSIF	51 967 359	40 373 840

19.3.3. Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 791 603	11 517 740
Chiffre d'affaires net	11 791 603	11 517 740
Production stockée		
Production immobilisée	1 760 127	
Subventions d'exploitation	15 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	1 601 880
Autres produits	(3)	
Total des produits d'exploitation (I)	13 566 727	13 119 620
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 754 657	9 566 036
Impôts, taxes et versements assimilés	186 187	193 710
Salaires et traitements	775 854	655 854
Charges sociales	309 453	254 290
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 816 519	1 835 594
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	17 668	7 516
Total des charges d'exploitation (II)	12 860 339	12 512 999
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	706 388	606 620
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	19 143 826	13 412 503
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	253 276	194 467
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 776	1 472
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 681	17 266
Total des produits financiers (V)	19 431 559	13 625 708
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	30 542	5 776
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	14 237	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	34 161	49 781
Total des charges financières (VI)	78 940	55 557
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)	19 352 619	13 570 150
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	20 059 007	14 176 771

.../...

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	6 575
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	0	6 575
Charges exceptionnelles		
Amendes		
Sur opérations de gestion	0	35
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	6 540
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(85 471)	(268 222)
Total des produits (I+III+V+VII)	32 998 285	26 751 903
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 853 808	12 300 370
BÉNÉFICE OU PERTE	20 144 478	14 451 5336

19.3.4. Annexe aux comptes annuels

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2026 par le Conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2025. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

Changement de réglementation comptable

Les comptes 2025 de la société intègrent les dispositions du nouveau règlement de l'Autorité des normes comptables relatif à la présentation du résultat exceptionnel, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces nouvelles règles ont conduit la société à modifier certains principes de classement des produits et des charges entre résultat courant et résultat exceptionnel, sans remettre en cause les méthodes d'évaluation précédemment retenues (amortissements, provisions, valorisation des actifs et passifs, etc.). En particulier, des éléments qui étaient jusqu'alors présentés en résultat exceptionnel (par exemple certaines charges et produits liés à la gestion courante ou financière) sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, conformément aux nouvelles définitions réglementaires. À l'inverse, ne demeurent en résultat exceptionnel que les éléments répondant aux critères de faits majeurs et inhabituels ou les opérations qui restent, par nature, qualifiées d'exceptionnelles. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable de présentation, appliqué de manière rétrospective conformément aux textes en vigueur. Ils sont sans incidence sur la présentation des comptes.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Fonds de commerce

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué chaque année en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, Infotel inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Agencements liés aux constructions | 10 ans |
| • Agencements et installations générales | 4 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) **Infotel** n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2025, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2025 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Entreprises liées

Selon le PCG 833-16, l'entité fournit une liste des transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Cette liste comprend les informations suivantes : la désignation de la partie liée, la nature de la relation avec la partie liée, le montant des transactions réalisées avec la partie liée et toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société. Les informations sur les différentes transactions peuvent être agrégées en fonction de leur nature, sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de la société.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.
- Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe Infotel ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2. Faits caractéristiques

Contexte géopolitique

Néant

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2025, la société INFOTEL SP Consulting a été créée et est détenue à 100 % par la société Infotel SA, pour une valeur de 5 000 €.

3. Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	2 773 916	20 226		2 794 142
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	277 392	2 023		279 414
Autres réserves	344 899		20 226	324 673
Report à nouveau	7 307 018	608 003		7 915 021
Résultat de l'exercice précédent	0			0
Résultat de l'exercice	14 451 533	20 144 479	14 451 533	20 144 479
TOTAL	32 564 937	20 774 731	14 471 759	38 867 909

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 2,00 € par action (pour 6 985 356 actions), soit un montant total de 13 970 712 € et 13 841 508 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2025, de 6 985 356 actions de 0,40 €, dont 145 552 sont détenues par Infotel.

Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

b) Provisions pour risques

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provision pour perte de change	0	30 542	0	30 542
Provision pour risques				
TOTAL	0	30 542	0	30 542

c) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels acquis	635 369	0	0	635 369
Fonds de commerce ADS	285 978	0	0	285 978
Frais de développement	29 876 647	1 760 127	0	31 636 774
TOTAL	30 797 994	1 760 127	0	32 558 121

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU, iDBA, Merge Backup, DB/IQ et Deepeo. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels acquis	631 130	4 239	0	635 369
Frais de développement	24 547 730	1 526 751	0	26 074 481
TOTAL	25 178 860	1 530 990	0	26 709 850

d) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Agencements				
AAI	1 483 268	55 771		1 539 039
Matériel de transport	88 812			88 812
Matériel de bureau	1 100 805	39 368		1 140 173
Mobilier	546 703	6 238		552 941
Immob. en cours				
TOTAL	3 219 588	101 377		3 320 965

Les augmentations de l'année sont principalement liées au remplacement du système des contrôles d'accès et à du matériel informatique.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Agencements		109		109
AAI	659 412	148 142		807 554
Matériel de transport	54 909	16 776		71 685
Matériel de bureau	985 609	64 873		1 050 482
Mobilier	243 886	55 629		299 515
Immo. en cours				
TOTAL	1 943 816	285 529		2 229 345

e) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participations	14 982 726	5 000		14 987 726
Titres activité de portefeuilles	0	1 985 000		1 985 000
Avances	0	4 000 000		4 000 000
Dépôts de garantie	491 081	40 891	30 108	501 864
TOTAL	15 473 807	6 030 891	30 108	21 474 590

Les titres concernent des obligations rémunérées à 5 % dont les possibilités de sortie sont au plus tôt à l'échéance de juillet 2027, et au plus tard en juillet 2037.

L'avance de 4 000 000 € concernent un prêt intra-groupe à notre filiale Infotel UK Consulting rémunéré au taux de 2 % sur une durée de 6 ans.

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 1 972 342 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 1 924 470 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 178 226 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2025, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 412 109 € au 31 décembre 2025.

g) Autres créances

<i>En €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	826 793	975 127
Autres créances	211 107	1 306 509
Compte courant d'intégration fiscale	0	0
TOTAL	1 037 900	2 281 636

Des remboursements de TVA de 300 000 euros et 350 000 euros ont été reçus au cours de l'année 2025. Le compte courant d'intégration fiscale correspond à la créance d'IS d'Infotel SA sur Infotel Conseil.

h) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 796 586 € au 31 décembre 2025. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...).

i) Tableau d'échéance des créances

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 985 000		1 985 000
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 000 000	634 103	3 365 897
Autres immobilisations financières	501 864		501 864
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 972 342	1 972 342	
Autres créances	1 037 900	1 037 900	
Charges constatées d'avance	796 586	796 586	
Écart de conversion Actif	30 542	30 542	
TOTAL	10 324 234	4 471 473	5 852 761

j) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9 026 243 € contre 4 464 033 € au 31 décembre 2024. Il s'agit principalement des dettes envers les sociétés liées.

k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 3 541 144 € au 31 décembre 2025, contre 2 254 433 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 1 005 386 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 2 185 068 €.

I) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

<i>En €</i>	2025	2024
Personnel	15 000	6 000
Organismes sociaux	52 595	44 248
IS	94 672	500 853
TVA	115 668	83 713
Autres impôts	23 537	17 103
TOTAL	301 472	651 917

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance pour 199 451 € correspondent à l'étalement *pro rata temporis* des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 321 627 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Tableau d'échéance des dettes

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	1 531	1 531		
Emprunts et dettes financières diverses	9 024 712	9 024 712		
Dettes fournisseurs	3 541 144	3 541 144		
Dettes fiscales et sociales	301 472	301 472		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	600	600		
Produits constatés d'avance	199 451	199 451		
Écart de conversion - Passif	0	0		
TOTAL	13 068 910	13 068 910	-	-

o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En €</i>	2025	2024
Hors Groupe France	1 921 348	1 636 497
Hors Groupe USA	5 756 999	6 107 603
Hors Groupe Europe	0	324 355
Hors Groupe Export (autres)	246 737	0
SOUS TOTAL HORS GROUPE	7 925 084	8 068 455
Groupe France	3 215 526	3 311 323
Groupe USA	548 962	136 233
Groupe Europe	231	1 729
Groupe Export	101 800	0
SOUS TOTAL GROUPE	3 866 519	3 449 285
TOTAL	11 791 603	11 517 740

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du Groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits Infotel à l'étranger.

p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 19 431 559 € contre 13 625 708 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2025, la société a reçu 16 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 912 503 € d'OAIO, 1 000 000 € par Infotel Monaco, 1 200 000 € d'Insoft Infotel Software et 31 323 € d'Altanna.

Les charges financières s'élèvent en 2025 à 78 940 € contre 55 557 € en 2024. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres, à la provision sur les actions propres et aux différences négatives de change.

q) Résultat exceptionnel

Produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel

Néant

Écritures comptables d'origine purement fiscale

Néant

Changement de méthode comptable que la société est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales

Néant

Corrections d'erreurs ayant imputé le résultat

Néant

r) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 6 305 961 € soit 53 % du chiffre d'affaires de la société soit 1 point de moins que l'exercice précédent.

s) Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôts net d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2025 à 85 471 € contre un produit net d'impôts de 268 222 € en 2024, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt complémentaire de 27 176 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

4. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2025 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

5. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2025 à 775 854 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2025.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 174 100 €.

7. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Infotel a une garantie d'exécution de 5 k€ au CIC.

Engagements hors bilan

Infotel a un double engagement vis-à-vis d'Altanna. Au 31 août 2027, Infotel disposera d'une option pour racheter 21% des titres d'Altanna, option valorisée à zéro au 31 décembre 2025, compte tenu des performances d'Altanna par rapport au marché. Et au 31 août 2031, une proposition sera ouverte aux associés minoritaires d'Altanna, représentant 49% du capital, de céder leurs titres à Infotel.

8. Événements postérieurs à la clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 4 février 2026, 49 015 actions gratuites.

Infotel SA a fait l'acquisition à 100 % de la société Sesin située à Marseille en janvier 2026 pour un montant de 5 061 k€. La société Sesin est un éditeur de logiciel spécialisé dans GED.

Infotel SA a par ailleurs pris une participation de 20 % dans la société Aeroex située en Suisse, et spécialisée dans l'accompagnement réglementaire des entreprises aéronautiques pour un montant de 438 k€.

Le déclenchement du conflit militaire au Moyen-Orient le 28 février 2026 conduit Infotel SA à préciser qu'elle ne réalise aucune activité sur aucune des zones géographiques directement concernées (Iran, Liban, Israël). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités de la société. Infotel SA reste toutefois vigilante sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

9. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe **Infotel**.

En k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	OAIO	Insoft Infotel Software	Infotel UK	Infotel Canada	Groupe Adaming Maroc	Altanna	SP Consulting
Capital	20 000	150	186	133	50	0,13	1	171	32	5
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	66 094	430	(47)	2 960	260	3 227	98	366	381	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	51 %	100 %	65 %	30 %	100 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698	5
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698	5
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	274 266	7 312	2 279	9 936	1 163	6 920	492	5 457	7 505	0
Résultat	15 920	1 137	694	888	300	(48)	(61)	386	413	(0,05)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	16 000	1 000	0	913	1 200	0	0	0	31	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2025 hormis la société Altanna qui clôture ses comptes au 31 août 2025. Toutes les données sont relatives à l'année 2025.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 \$ = 0,88547 € pour le compte de résultat et 1 \$ = 0,85106 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 £ = 1,16738 € pour le compte de résultat et 1 £ = 1,146 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel Canada ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 CAD = 0,63365 € pour le compte de résultat et 1 CAD = 0,62158 € pour les capitaux propres.

Les données relatives au groupe Adaming Maroc ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 MAD = 0,09462 € pour le compte de résultat et 1 MAD = 0,09341 € pour les capitaux propres.

19.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

19.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société INFOTEL SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courte durée, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai.

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait.

Nous avons sélectionné aléatoirement un échantillon de contrats, pour lesquels :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous avons obtenu les éléments justificatifs de niveaux de production enregistrés dans l'application de suivi opérationnel ;
- Nous nous sommes entretenus avec les responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge ;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL SA par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Constantin Associés dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également

à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 29 avril 2026

Constantin Associés
Paris La Défense, le 29 avril 2026

Isabelle MASSA
Associée

Sébastien PLEynet
Associé

19.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société INFOTEL SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable. Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participations

Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 15 millions d'euros soit 29% du total bilan d'Infotel. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos experts, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport

financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL SA par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Constantin Associés dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 29 avril 2026

Constantin Associés
Paris La Défense, le 29 avril 2026

Isabelle MASSA
Associée

Sébastien PLEynet
Associé

19.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société INFOTEL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 29 avril 2026

Constantin Associés
Paris La Défense, le 29 avril 2026

Isabelle MASSA
Associée

Sébastien PLEYNET
Associé

19.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2025.

19.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

La Société publie des informations financières tous les trimestres. La dernière concerne les résultats de l'exercice 2025 publiés le 18 mars 2026.

19.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Depuis son introduction en Bourse, **Infotel** a toujours procédé à la distribution d'un dividende.

Ces dividendes se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2022 : dividende par action de 2,00 € ;
- 2023 : dividende par action de 2,00 € ;
- 2024 : dividende par action de 2,00 €.

Le Conseil d'administration du 18 mars 2026 a proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2026 le versement d'un dividende de 2 € par action.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code civil).

19.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

19.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

20.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social est de 2 794 142,40 € divisé en 6 985 356 actions de 0,40 euros chacune.

20.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société jusqu'au 31 décembre 2025

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport ou d'émission	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
31 décembre 1979	Constitution	150 000 F	0	1 500	100 F	150 000 F
3 juin 1982	Incorporation de réserves	450 000 F	0	1 500	400 F	600 000 F
7 juin 1983	Incorporation de réserves	1 800 000 F	0	1 500	1 600 F	2 400 000 F
17 juin 1987	Incorporation de réserves	900 000 F	0	1 500	2 200 F	3 300 000 F
17 juin 1987	Division du nominal par 22		0	33 000	100 F	3 300 000 F
30 mai 1988	Incorporation réserves	1 200 000 F	0	45 000	100 F	4 500 000 F
31 décembre 1992	Apports en numéraire ⁽¹⁾	14 800 F	525 F	45 148	100 F	4 514 800 F
31 décembre 1995	Apports en numéraire ⁽¹⁾	33 200 F	525 F	45 480	100 F	4 548 000 F
8 juillet 1998	Incorporation de réserves	4 548 000 F	0	90 960	100 F	9 096 000 F
8 juillet 1998	Division du nominal par 10		0	909 600	10 F	9 096 000 F
21 janvier 1999	Apports en numéraire	2 550 000 F	165,99 F	1 164 600	10 F	11 646 000 F
31 mai 2001	Incorporation de réserves	3 632 550 F	0	1 164 600	13,11 F	15 278 550 F
31 décembre 2003	Apports en numéraire ⁽¹⁾	4 000 €	7,91 €	1 166 600	2 €	2 233 200 €
31 décembre 2004	Apports en numéraire ⁽¹⁾	17 000 €	7,91 €	1 175 100	2 €	2 350 200 €
31 décembre 2005	Apports en numéraire ⁽¹⁾	22 160 €	24,58 €	1 186 180	2 €	2 372 360 €
31 décembre 2006	Apports en numéraire ⁽¹⁾	7 876 €	28,46 €	1 204 140	2 €	2 408 280 €
31 décembre 2007	Apports en numéraire ⁽¹⁾	30 040 €	24,75 €	1 219 160	2 €	2 438 320 €
23 mai 2008	Incorporation de réserves ⁽²⁾	70 480 €	0	1 254 400	2 €	2 508 800 €
31 décembre 2008	Apports en numéraire ⁽¹⁾	33 760 €	28,34 €	1 271 280	2 €	2 542 560 €
12 octobre 2009	Incorporation de réserves ⁽²⁾	106 770 €	0	1 324 665	2 €	2 649 330 €
12 octobre 2009	Apports en numéraire ⁽¹⁾	252 €	28 €	1 324 791	2 €	2 649 582 €
31 décembre 2009	Apports en numéraire ⁽¹⁾	200 €	33,50 €	1 324 891	2 €	2 649 782 €
31 décembre 2010	Apports en numéraire ⁽¹⁾	9 400 €	21,94 €	1 329 591	2 €	2 659 182 €
31 décembre 2011	Apports en numéraire ⁽¹⁾	2 200 €	35,91 €	1 330 691	2 €	2 661 382 €
31 décembre 2012	Apports en numéraire ⁽¹⁾	1 400 €	37,30 €	1 331 391	2 €	2 662 782 €
21 mai 2014	Division par 5 des actions		0	6 656 955	0,4 €	2 662 782 €
23 janvier 2020	Incorporation de réserves ⁽²⁾	30 998,80 €	0	6 734 452	0,4 €	2 693 780,80 €
27 janvier 2021	Incorporation de réserves ⁽²⁾	34 729,20 €	0	6 821 275	0,4 €	2 728 510 €
21 octobre 2021	Incorporation de réserves ⁽²⁾	27 713,20 €	0	6 890 558	0,4 €	2 756 223,20 €
31 janvier 2024	Incorporation de réserves ⁽²⁾	17 693,20 €	0	6 934 791	0,4 €	2 773 916,40 €
31 janvier 2025	Incorporation de réserves ⁽²⁾	20 226,00 €	0	6 985 356	0,4 €	2 794 142,40 €

⁽¹⁾ souscription de salariés bénéficiaires d'un plan d'options de souscription d'actions.

⁽²⁾ attribution définitive d'actions gratuites.

Les actions et les actifs de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement.

20.1.2. Actions autorisées non encore émises

Au 31 décembre 2025, les autorisations d'émission, d'attribution ou de rachats d'actions susceptibles de représenter une dilution potentielle du capital social sont les suivantes :

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
27 mai 2025	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 400 000 euros	27 juillet 2027	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	1,37 %
27 mai 2025	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	27 novembre 2026	0

20.1.3. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

20.1.4. Actions autodétenues

Conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale peut autoriser la Société à acheter en Bourse ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 10 % des actions composant le capital social, en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action, par le biais d'un prestataire d'investissement, effectuer des opérations de croissance externe, annuler les actions acquises, les attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou les attribuer à des salariés et mandataires sociaux dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuite d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Toute autorisation de l'Assemblée générale doit fixer les conditions de l'opération, et notamment les prix maximaux d'achat et le délai dans lequel l'acquisition pourra être faite, n'excédant pas dix-huit mois.

Dans ce cadre, les assemblées générales statuant sur les comptes annuels des exercices 2001 à 2023 ont accordé de telles autorisations.

L'Assemblée générale du 27 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 120 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

Des achats d'actions propres ont été réalisés dans le cadre du programme de rachat, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, la Société détenait 2 956 actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2025, la Société détenait 142 596 actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	47 934	41,04 €	1 967 412 €
Vente	47 597	41,01 €	1 951 734 €

Les opérations effectuées au titre du contrat de rachat conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	135 498	41,15 €	5.642 468,67 €

20.1.5. Valeurs mobilières complexes

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

20.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré

Il n'existe pas de droit d'acquisition et/ou d'obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré.

20.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe

Il n'existe pas de parts de capital appartenant à un membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel.

20.1.8. Historique du capital social

Voir le tableau ci-dessus au paragraphe 20.1.1 « Évolution du capital depuis la création de la Société » en page 246.

20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

La société a été immatriculée au R.C.S le 31 décembre 1979 sous le numéro 317 480 135.

La dernière version des statuts est celle en date du 4 février 2026.

20.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définit l'objet de la Société comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, et dans les domaines suivants :

- tout conseil et prestations de services en informatique et télématique ;
- l'analyse, la programmation, la réalisation et la vente de logiciels ;
- l'activité de conseil, d'expertise et d'audit en ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le développement de programmes d'application ou de systèmes et l'organisation des départements informatiques ;
- l'assistance à la réalisation de réseaux de télétransmission ;
- la formation du personnel ;
- la location, la vente de matériel électronique ou de son usage partiel ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes ».

20.2.2. Capital social et actions

Les statuts mis à jour le 4 février 2026 font apparaître un capital social de 2 813 748,40 euros divisé en 7 034 371 actions de 0,40 euros chacune.

Les actions sont toutes de même catégorie. Il existe des actions à droit de vote double. Ce droit est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription au nominatif depuis deux ans du même actionnaire. Il n'existe aucune disposition statutaire ou extrastatutaire de la société ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

20.2.3. Membres des organes d'administration et de direction

Les articles 16, 18 et 21 des statuts définissent respectivement la composition du Conseil d'administration, son organisation et sa direction et la Direction générale comme suit :

Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - La durée des fonctions des administrateurs est de SIX années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

4 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 90 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

5 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

6 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

7 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

8 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

9 - Administrateur représentant les salariés

Sous réserve que la société ne bénéficie pas de l'exemption prévu à l'alinéa 2 du paragraphe I. de l'article L.225-27-1, I du Code de commerce, il est procédé à la désignation d'un représentant les salariés au Conseil d'administration.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, il est procédé à la désignation d'un administrateur représentant les salariés. Si le nombre de membres du Conseil d'administration est supérieur à douze, il est procédé à la désignation de deux administrateurs représentant les salariés.

L'administrateur représentant les salariés est désigné, conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, par une élection auprès des salariés de la société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées à l'article L. 225-28.

Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans et prend effet à la date de sa désignation. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année ou cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Il est renouvelable.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège administrateur élu par les salariés, son suppléant entre en fonction instantanément. À défaut de suppléant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

En cas de non-maintien des conditions d'application prévues à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, à la clôture d'un exercice, le mandat de l'administrateur représentant les salariés prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes dudit exercice.

Article 18 – ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 90 ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Article 21– DIRECTION GÉNÉRALE

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable aussi longtemps que le Conseil d'administration ne décide pas de changement de la modalité de l'exercice de la direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 90 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur général.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur général non président peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur général délégué ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général, à tout moment. La révocation des Directeurs généraux délégués peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

20.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur

à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Droits de vote double

Cependant il existe également des actions à droit de vote double. L'assemblée générale du 8 juillet 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Au terme de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter de l'assemblée générale du 8 juillet 1998. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété.

Le droit de vote double peut être supprimé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires, propriétaires des actions de la catégorie concernée.

Au 31 décembre 2025 le nombre de droits de vote doubles s'élève à 2 992 920.

20.2.5. Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires envisageables concerne l'acquisition de droit de vote double (cf. paragraphe 20.2.4 ci-dessus).

20.2.6. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

La convocation, la tenue et le vote en assemblées générales s'effectuent conformément à la loi. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateur sont remplies par deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

En cas d'offre au public de titres financiers, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article R 225-73 du Code de commerce est publié au Balo au moins trente jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires. Il est rappelé que la notion d'« appel public à l'épargne » a été remplacée par celle d'« offre au public de titres financiers » depuis l'ordonnance du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et portant diverses dispositions en matière financière.

20.2.7. Changement de contrôle

Il n'existe dans les statuts aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

20.2.8. Franchissements des seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il est rappelé que le seuil de 30 % a été ajouté aux seuils légaux par la Loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire, dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

20.2.9. Modifications du capital social

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles prévues par la loi en cas de modification du capital social, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution.

Il convient de respecter les conditions énoncées par la loi.

21. CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

22. DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents juridiques concernant la Société peuvent être consultés au siège social :

Le Valmy
4/16 avenue Léon Gaumont
75020 Paris

Les informations concernant la Société sont disponibles sur son site Internet à l'adresse : www.infotel.com.

On peut, en particulier, y consulter :

- le calendrier d'information financière ;
- les communiqués de presse ;
- les rapports annuels ;
- les notes d'analyse ;
- les questions des actionnaires ;
- les statuts mis à jour le 31 janvier 2025.

22.1. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

À titre indicatif, le calendrier de communication financière 2026 est le suivant :

- | | |
|---------------------------|--|
| • 28 janvier 2026 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2025 |
| • 18 mars 2026 | Résultats annuels 2025 audités |
| • 19 mars 2026 matin | Réunion d'analystes |
| • 30 avril 2026 | Publication du document d'enregistrement universel |
| • 13 mai 2026 | Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2026 |
| • 27 mai 2026 après-midi | Assemblée générale des actionnaires |
| • 29 juillet 2026 | Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2026 |
| • 23 septembre 2026 | Résultats 1 ^{er} semestre 2026 audités + rapport financier semestriel |
| • 24 septembre 2026 matin | Réunion d'analystes |
| • 28 octobre 2026 | Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2026 |
| • 27 janvier 2027 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2026 |

23. TABLES DE CONCORDANCE

23.1. Table de concordance du Rapport financier annuel (Article 222-3 du règlement général de l'AMF)

Cette table de concordance permet d'identifier les principales informations prévues par le Rapport financier mentionné à l'article 222-3 du règlement général AMF.

Rubrique	Référence	Pages
Comptes annuels	19.3	222
Comptes consolidés	19.2	193
Rapport de gestion	Cf. Table de concordance du Rapport de gestion ci-après	58
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	1.1 1.2	8
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	19.4.2	240
Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés	19.4.1	236
Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations en matière de durabilité	16.12	184

23.2. Table de concordance du Rapport de gestion

Afin de prendre connaissance des éléments du Rapport de Gestion, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par les articles L. 225-100 et suivants, L. 22-10-35 et L. 22-10-36, L. 232-1 et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Rubrique	Sous-rubrique	Référence	Pages
Gouvernance		12	58
	Membres du Conseil d'administration	12.1.1	58

	Direction générale	12.1.1	58
Commissaires aux comptes		2.1	9
Principaux événements de l'exercice		Message du Président	7
Résultats consolidés du groupe		7.2.1 7.3 19.2.	50 51 193
Risques de marché	Risque de change	3.3.1	13
	Risque de taux	3.3.2	14
	Risque de liquidité	3.3.3	14
	Risque sur actions	3.3.4	14
	Risque pays	3.3.5	15
Informations sur les délais de paiement		8	52
Informations sociales		15.5	92
Recherche et développement, brevets et licences		5.9	40
Situation de la Société durant l'exercice écoulé		7.2	50
	Groupe	7.2.1	50
	Société mère	7.2.2	50
Activité et résultat des filiales		6.2	42
	<i>Infotel Conseil</i>	6.2.2	43
	<i>OAIO</i>	6.2.3	43

	<i>Altanna</i>	6.2.4	44
	<i>Coach'IS</i>	6.2.5	44
	<i>Infotel Corporation (USA)</i>	6.2.6	44
	<i>Infotel Monaco (Monaco)</i>	6.2.7	44
	<i>Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)</i>	6.2.8	44
	<i>Infotel UK Consulting Ltd</i>	6.2.9	44
	<i>Infotel IT Consulting Private Limited</i>	6.2.10	44
	<i>Infotel Canada Inc.</i>	6.2.11	44
	<i>Groupe Adaming Maroc</i>	6.2.12	44
	<i>Infotel SP Consulting</i>	6.2.13	45
Changement significatif de la situation financière ou commerciale		19.9	245
Prises et cessions de participation		3.7.2 5.6	16 39
Perspectives d'avenir de la société et du groupe pour 2026		10.1 10.2	56
Capital	Participation des dirigeants	17.1	189
	Participation des salariés	15.2 15.3	89
Conventions réglementées		18 19.4.3	191 244
Liste des mandats sociaux		12.1.1	58
Rémunérations	Rémunération des mandataires sociaux	13.1 14.5	60 63

	Rémunération annuelle des administrateurs	14.4	62
Résultat	Résultat distribuable	19.2.4	197
	Dividende et affectation	19.7	245
Intervention de la société sur ses propres titres	Actions autodétenues	20.1.4	247
Contrôle interne		3.7	16
Rapport de durabilité		16	96
Gouvernement d'entreprise		12	58